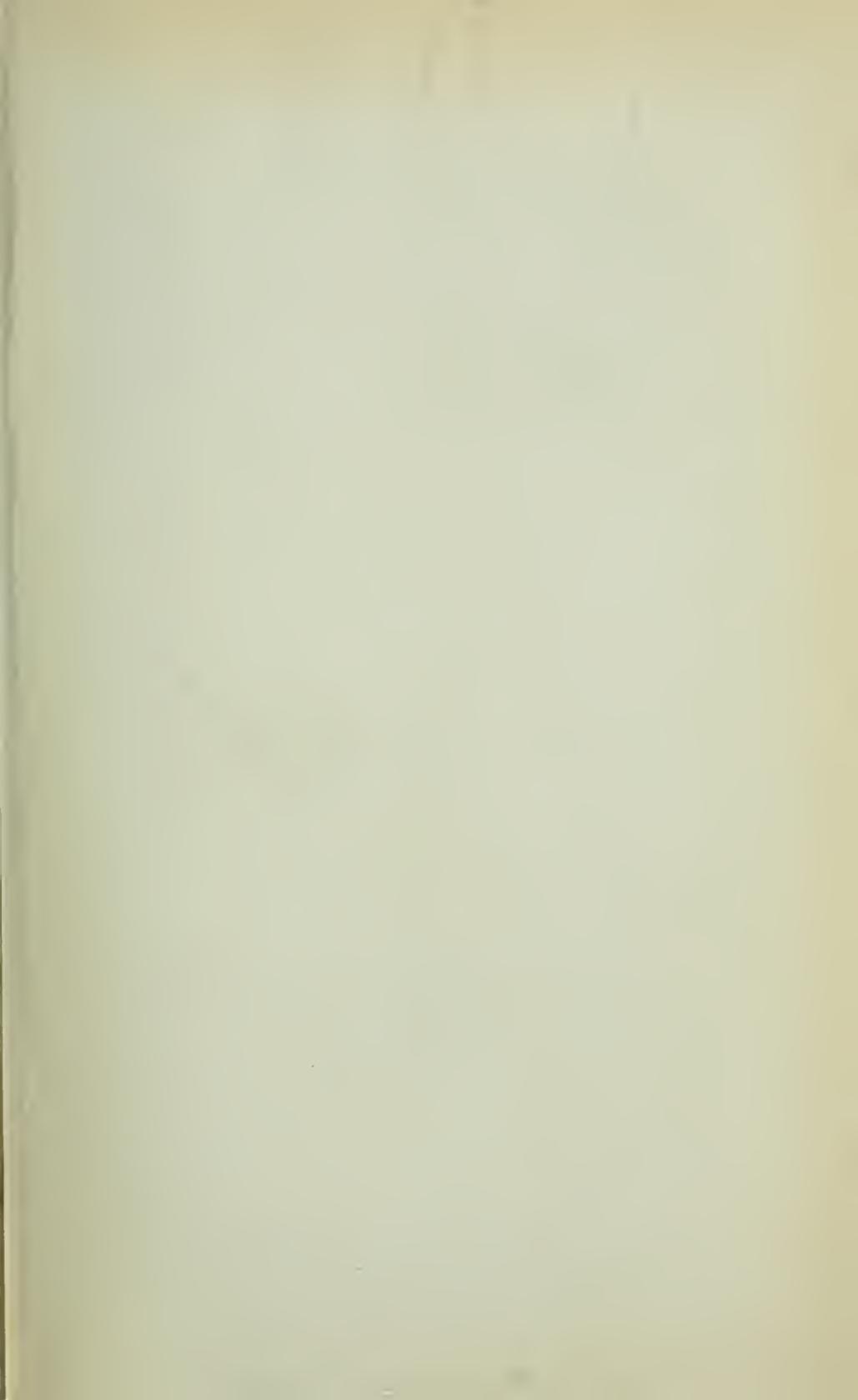


U d/of OTTAWA



39003000291046



BIBLIOTHEQUE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

FASCICULE QUATRE-VINGT-TREIZE

LE

CULTE D'APOLLON PYTHIEN

A ATHÈNES

PAR

G. COLIN

ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES
MAÎTRE DE CONFÉRENCES A LA FACULTÉ DES LETTRES DE BORDEAUX

Ouvrage contenant trente-neuf gravures et deux planches hors texte



PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE THORIN ET FILS

ALBERT FONTEMOING, ÉDITEUR

Libraire des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome, du Collège de France
et de l'École Normale Supérieure

4, RUE LE GOFF, 4

1905

21 1960

VOLUME D'INTRODUCTION : MÉMOIRE SUR UNE MISSION AU MONT ATHOS. Suivi d'un mémoire sur un ambon conservé à Salonique, la représentation des Mages en Orient et en Occident durant les premiers siècles, par Mgr DUCHESNE, de l'Institut, directeur de l'École française de Rome, et Ch. BAYET, ancien membre des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, directeur de l'Enseignement supérieur. 1 v. in-8° raisin, avec 5 pl. en photographie... 8 fr.

FASCICULE I. 1. **ÉTUDE SUR LE LIBER PONTIFICALIS**, par M. l'abbé DUCHESNE. 2. **RECHERCHES SUR LES MANUSCRITS ARCHÉOLOGIQUES DE JACQUES GRIMALDI**, par M. E. MUNTZ. 3. **ÉTUDE SUR LE MYSTÈRE DE SAINTE AGNÈS**, par M. CLÉDAT. 10 fr.

II. ESSAI SUR LES MONUMENTS GRECS ET ROMAINS RELATIFS AU MYTHE DE PSYCHÉ, par M. Maxime COLLIGNON..... 5 fr. 50

III. CATALOGUES DES VASES PEINTS DU MUSÉE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'ATHÈNES, par M. Maxime COLLIGNON (avec sept planches gravées)..... 10 fr.

IV. LES ARTS A LA COUR DES PAPES PENDANT LE XV^e ET LE XVI^e SIÈCLE, par M. E. MUNTZ, membre de l'Institut. 1^{re} PARTIE (*Ouv. couronné par l'Institut*). N. B. — Ce fascicule ne se vend qu'avec le IX^e et le XXVIII^e, contenant les 2^e et 3^e parties du travail de l'auteur. Le prix net des 3 vol. déjà publiés est de 45 francs pris ensemble.

V. INSCRIPTIONS INÉDITES DU PAYS DES MARSES, recueillies par M. E. FERNIQUE, ancien membre de l'École française de Rome..... 1 fr. 50

VI. NOTICE SUR DIVERS MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE VATICANE. RICHARD LE POITVIN, par M. Elie BERGER. 1 vol. (avec une planche en héliogravure). 5 fr.

VII. DU RÔLE HISTORIQUE DE BERTRAND DE BOPH, par M. Léon CLÉDAT..... 4 fr.

VIII. RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES SUR LES ÎLES IONIENNES. I. CORFOU, par M. Othon RIEMANN (av. deux pl. hors texte, et trois bois intercalés dans le texte). 3 fr.

IX. LES ARTS A LA COUR DES PAPES PENDANT LE XV^e ET LE XVI^e SIÈCLE, par M. Eugène MUNTZ. DEUXIÈME PARTIE. 1 vol. avec deux planches en héliogravure. 12 fr. N. B. — Ce fascicule ne se vend qu'avec le XXVIII^e, contenant la 3^e partie du travail de l'auteur (Voir également ci-dessus fascicule IV ou 1^{re} partie de cet ouvrage).

X. RECHERCHES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA PEAINTURE ET DE LA SCULPTURE CHRÉTIENNES EN ORIENT AVANT LA QUERELLE DES ICONOCLASTES, par M. Ch. BAYET. 4 fr. 50

XI. ÉTUDE SUR LA LANGUE ET LA GRAMMAIRE DE TITE-LIVE, par M. O. RIEMANN. 9 fr.

XII. RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES SUR LES ÎLES IONIENNES. II. CEPHALONIE, par M. Othon RIEMANN (*avec une carte*). Voir fasc. VIII et XXVIII..... 3 fr.

XIII. DE CODICIBUS MSS. GRÆCIS PII II, in Bibliotheca Alexandrino-Vaticana schedas excussit L. Duchesne, gallicæ in Urbe scholæ olim socius.... 1 fr. 50

XIV. NOTICE SUR LES MANUSCRITS DES POÉSIES DE SAINT PAULIN DE NOLE, suivie d'observations sur le texte, par M. E. CHATELAIN..... 4 fr.

XV. INSCRIPTIONS DOLIARIRES LATINES. Marques de briques relatives à une partie de la gens Domitia, recueillies et classées par M. Ch. DESCENET (*av. fig.*). 12 fr. 50

XVI. CATALOGUE DES FIGURINES EN TERRE CUITE DU MUSÉE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'ATHÈNES, par M. J. MARTHA (avec 8 belles planches en héliogravure hors texte, et un bois intercalé dans le texte)..... 12 fr. 50

XVII. ÉTUDE SUR PRÉNESTE. VILLE DU LATIUM, par M. Emmanuel FERNIQUE, avec une grande carte et trois planches en héliogravure..... 7 fr. 50

XVIII. RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES SUR LES ÎLES IONIENNES. III. ZANTE. IV. CERIGO. V. APPENDICE, par M. Othon RIEMANN (av. 2 cartes hors texte). 3 fr. 50

XIX. CHARTES DE TERRE SAINTE PROVENANT DE L'ABBAYE DE N.-D. DE JOSAPHAT; par H.-François DELABORDE, avec deux planches en héliogravure..... 5 fr.

XX. LA TRIÈRE ATHÉNIENNE. Étude d'archéologie navale, par M. A. CARTAULT (avec 99 bois intercalés dans le texte et 5 planches hors texte)..... 12 fr. Ouvrage couronné par l'Association pour l'encouragement des études grecques en France.

XXI. ÉTUDES D'ÉPIGRAPHIE JURIDIQUE. De quelques inscriptions relatives à l'administration de Dioclétien. I. L'exeminator per Italiam. II. Le Magister sacramentorum cognitionum, par M. Edouard Coo..... 5 fr.

XXII. ÉTUDE SUR LA CHRONIQUE EN PROSE DE GUILLAUME LE BIETON, par H.-François DELABORDE..... 2 fr.

XXIII. L'ASCLÉPIEION D'ATHÈNES D'APRÈS DES RÉCENTES DÉCOUVERTES, par M. P. GIRARD (*avec une grande carte et 3 planches en héliogravure*)..... 5 fr. 50

XXIV. LE MANUSCRIT D'ISOCRATE URBINAS CXI DE LA BIBLIOTHÈQUE VATICANE. DESCRIPTION ET HISTOIRE. RECENSION DU PANÉGYRIQUE, par M. Albert MARTIN. 4 fr. 50

XXV. NOUVELLES RECHERCHES SUR L'ENTRÉE DE SPAGNE, CHANSON DE GESTE FRANCO-ITALIENNE, par M. Antoine THOMAS..... 2 fr.

XXVI. LES SACERDOCES ATHÉNIENS, par M. Jules MARTHA..... 5 fr.

XXVII. LES SCOLIES DU MANUSCRIT D'ARISTOPHANE A RAVENNE. ÉTUDE ET COLLATION, par M. Albert MARTIN..... 10 fr.

XXVIII. Première section. LES ARTS A LA COUR DES PAPES PENDANT LE XV^e ET LE XVI^e SIÈCLE, par M. Eugène MUNTZ, membre de l'Institut. TROISIÈME PARTIE. Première section (avec deux planches). Voir fasc. IV et IX.... 12 fr. Ouvrage couronné par l'Institut.

XXIX. LES ORIGINES DU SÉNAT ROMAIN. Recherches sur la formation et la dissolution du Sénat patricien, par M. G. Bloch..... 9 fr.

XXX. ÉTUDE SUR LES LÉCYTHES BLANCS ATTIIQUES A REPRÉSENTATIONS FUNÉRAIRES, par M. E. POTTIER (avec quatre planches en couleurs)..... 6 fr.

XXXI. LE CULTE DE CASTOR ET POLLUX EN ITALIE, par M. Maurice ALBERT (avec trois planches)..... 5 fr. 50

XXXII. LES ARCHIVES DE LA BIBLIOTHÈQUE ET LE TRÉSOR DE L'ORDRE DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM A MALTE, par M. DELAVILLE LE ROULX..... 8 fr.

XXXIII. HISTOIRE DU CULTE DES DIVINITÉS D'ALEXANDRIE, par M. Georges LAFAYE (avec 5 planches)..... 10 fr.

XXXIV. TERRACINE. Essai d'histoire locale, par M. R. DE LA BLANCHÈRE (avec deux cartes, sept et cinq planches dessinées par l'auteur)..... 10 fr.

BIBLIOTHÈQUE

DES

ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME

FASCICULE QUATRE-VINGT-TREIZE

LE CULTE D'APOLLON PYTHIEN A ATHÈNES

Par G. COLIN

TOURS. — IMPRIMERIE DESLIS FRÈRES, 6, RUE GAMBETTA.

LE CULTÉ D'APOLLON PYTHIEN

A ATHÈNES

LE
CULTE D'APOLLON PYTHIEN
A ATHÈNES

PAR

G. COLIN

ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES
MAÎTRE DE CONFÉRENCES A LA FACULTÉ DES LETTRES DE BORDEAUX

Ouvrage contenant trente-neuf gravures et deux planches hors texte



PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE THORIN ET FILS

ALBERT FONTEMOING, ÉDITEUR

Libraire des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome, du Collège de France
et de l'École Normale Supérieure

4, RUE LE GOFF, 4

1905

A

MONSIEUR TH. HOMOLLE

Hommage respectueux.

LE CULTE D'APOLLON PYTHIEN

A ATHÈNES

INTRODUCTION

DÉVELOPPEMENT ASSEZ TARDIF DU CULTE D'APOLLON PYTHIEN EN ATTIQUE. — SON IMPORTANCE A L'ÉPOQUE CLASSIQUE. — ÉTAT DE LA QUESTION AVANT LES FOUILLES DE DELPHES. — CLASSEMENT MÉTHODIQUE DES TEXTES ÉPIGRAPHIQUES DONT NOUS DISPOSONS AUJOURD'HUI.

Parmi les monuments découverts à Delphes par l'École française d'Athènes, le Trésor des Athéniens est un des plus intéressants. En effet si, au moment des fouilles, il n'en restait pas même debout une seule assise, on en a retrouvé peu à peu assez de pierres pour qu'il soit possible de le reconstruire sur place, comme on a relevé à Athènes le temple de la Victoire Aptère¹. Au point de vue de l'architecture et de la sculpture du v^e siècle, il constitue donc déjà une source précieuse de renseignements. Mais, de plus, une partie considérable de ses murs, en particulier les antes et le mur Sud, — ce dernier en façade sur la Voie Sacrée, — était couverte d'inscriptions. Un certain nombre d'entre elles sont dès maintenant publiées dans le *Bulletin de Correspondance hellénique* : de là proviennent ces fragments, désormais célèbres, d'hymnes accompagnés de leur notation musicale²; une copie nouvelle de

1. Cette réédification, commencée dans le courant de 1904, sera sans doute terminée en 1905. En tout cas, n'étant pas retourné à Delphes depuis longtemps, je n'ai pas pu en profiter pour vérifier l'exactitude des rapprochements indiqués dans mon travail. Peut-être arrivera-t-il parfois qu'une pierre supposée au-dessus d'une autre se trouvera en réalité lui avoir été juxtaposée. Les changements toutefois devront être peu considérables.

2. *B. C. H.*, XVII, 1893, p. 569; XVIII, 1894, p. 345.

textes relatifs au droit d'asile du temple de Dionysos à Téos¹; le sénatus-consulte rendu au sujet des difficultés survenues entre les artistes dionysiaques de l'Isthme et ceux d'Athènes²; les décrets amphictyoniques accordant aux artistes d'Athènes divers privilèges, et où l'on voit les Amphictyons accepter comme articles de foi tous les éloges que les poètes de l'Attique avaient si libéralement décernés à leur patrie³. On serait surpris, à Delphes, si un édifice quelconque ne portait pas au moins quelques proxénies ou quelques actes d'affranchissement: le Trésor des Athéniens n'échappe pas à la règle commune⁴. Mais la série la plus riche de textes inscrits sur ses murs se rapporte à la Pythaïde, c'est-à-dire au cortège officiel que les Athéniens, à certaines époques, envoyaient à Delphes. Ces inscriptions ont été signalées par M. Homolle dès l'année de leur découverte⁵; j'en ai moi-même donné ensuite une analyse plus étendue⁶; quelques-unes aussi ont été publiées intégralement⁷ ou en partie⁸. Je voudrais ici les réunir toutes, grouper les renseignements qu'elles nous fournissent, et, en y joignant les indications, assez rares d'ailleurs, que nous possédons d'autre part, chercher si nous arrivons à nous faire une idée suffisante d'une solennité athénienne fort mal connue jusqu'ici.

Avant tout, pour nous orienter dans notre travail, il ne sera pas inutile, je crois, de résumer brièvement l'état de la question. D'une façon générale, Apollon Pythien ne semble pas avoir été regardé en Grèce comme une divinité fort ancienne⁹. Le centre de son culte est à Delphes; or, même là, si les légendes varient sur le chemin qu'il aurait suivi pour arriver au pied du Parnasse, toutes cependant s'accordent à reconnaître qu'il n'y a pas toujours habité. Le plus souvent on le

1. *B. C. H.*, XXVI, 1902, p. 282.

2. *B. C. H.*, XXIII, 1899, p. 5.

3. *B. C. H.*, XXIV, 1900, p. 82 et 94.

4. Par exemple, *B. C. H.*, XXII, 1898, p. 9, 15, 19, 30, 34 (affranchissements); XVIII, 1894, p. 71; XXIII, 1899, p. 547; XXVI, 1902, p. 273 (proxénies).

5. *B. C. H.*, XVII, 1893, p. 613; XVIII, 1894, p. 183.

6. *B. C. H.*, XX, 1896, p. 639.

7. *Hermès*, XXVIII, 1893, p. 619; — *B. C. H.*, XVIII, 1894, p. 87 et 91; XX, 1896, p. 709.

8. *B. C. H.*, XX, 1896, p. 745, note 5.

9. Comme études d'ensemble sur le culte d'Apollon, cf. les articles de Wernicke dans l'*Encyclopédie* de Pauly-Wissowa, et de Roscher dans son *Dictionnaire de Mythologie*.

fait venir du Nord ; dieu des Doriens, il serait descendu, avec les premières migrations de ce peuple, de la Thessalie vers la Grèce centrale : c'est le récit, par exemple, de la première partie de l'hymne homérique à Apollon Pythien¹. Mais, sans sortir de cet hymne, on y trouve plus loin des détails qui semblent bien représenter un essai de fusion avec une tradition toute différente. Apollon s'est établi dans la rocheuse Pytho, après y avoir tué le dragon femelle qui a nourri Typhon : il cherche des prêtres pour son nouveau temple ; alors, apercevant des Crétois qui de Gnosossos se rendent à Pylos, il s'élançe sur leur navire sous la forme d'un dauphin, il les amène dans le port de Crissa, et, de là, après s'être découvert à eux, il les emmène à Pytho en chantant un Io-Pæan semblable aux pæans de la Crète². Qu'on songe à l'éclat de la civilisation crétoise dans les premiers temps de la Grèce ; et, dans le désir que manifeste Apollon de choisir pour prêtres des Crétois, dans l'idée qu'il a d'entonner un chant crétois en montant de Crissa à Delphes, on aura peine à ne pas reconnaître la trace de récits anciens qui faisaient venir Apollon de l'île de Minos.

Encore, dans l'hymne homérique, Apollon nous est-il présenté comme le fondateur de l'oracle. Mais, d'après les autres sources, il l'a simplement recueilli d'une série plus ou moins longue de divinités qui en ont joui avant lui. Ainsi les vieilles poésies attribuées à Musée ou à Eumolpe distinguaient à cet égard cinq périodes, et Apollon ne commençait à paraître qu'avec la quatrième : tout d'abord l'oracle avait appartenu à la Terre ; celle-ci l'avait ensuite partagé avec Poseidon ; puis elle avait abandonné sa part à Thémis, qui elle-même l'avait transmise à Apollon ; enfin ce dernier était resté seul maître de Delphes en achetant le désistement de Poseidon par la cession de Calaurie³. D'après Eschyle, les intermédiaires ne sont guère moins nombreux. Prenons le début des *Euménides* où la Pythie, gravissant lentement les marches du temple de Delphes, nomme l'une après l'autre, et par ordre d'ancienneté, les diverses puissances qu'elle doit adorer. « D'abord ma prière s'adresse, parmi les dieux, à la Terre, la première des prophétesses ; puis à Thémis qui, la seconde, dit-on, posséda l'oracle

1. Hymne à Apollon Pythien, v. 38 et sqq.

2. *Ibid.*, v. 339 : καὶ ἰηπαίρον' ἕξειδον. | οἷοί τε Κρητῶν παίρονες. — Cf. d'ailleurs tout cet épisode depuis le vers 216.

3. Pausan., X, 5, 5-7.

de sa mère; en troisième lieu, du consentement de Thémis, sans aucune violence, une autre Titanide, fille de la Terre, lui succéda, Phœbé; et celle-ci, comme cadeau de naissance, transmet son pouvoir à Phœbus, qui tire son nom de celui de Phœbé¹ ». Bref, sans multiplier les textes de ce genre², il est clair qu'à Delphes même Apollon Pythien n'était pas regardé comme la divinité primitive du pays.

En Attique naturellement son apparition doit être bien plus récente encore. En effet elle ne se produit qu'au moment où l'on cherche à établir un lien entre le dieu de Delphes et celui de Délos; et les traditions rapportées sur son compte offrent, à n'en pas douter, le caractère de légendes arrangées ou inventées après coup pour satisfaire l'orgueil national. Une preuve, entre autres, c'est que nous en rencontrons de toutes semblables en Béotie. Là on plaçait près de Tanagra le point de débarquement du dieu dans son voyage de Délos à Delphes; cette version avait été suivie par Pindare dans des vers aujourd'hui perdus, mais auxquels fait allusion le scoliaste d'Eschyle³; et d'ailleurs, sur le territoire de Tanagra, au bord de l'Euripe, en face de Chalcis, s'élevait un Délion contenant les statues de Latone, d'Artémis et d'Apollon, et fort vénéré apparemment, puisque, au temps de la première guerre médique, Datis, s'étant aperçu qu'un vaisseau phénicien de sa flotte enlevait la statue d'Apollon, vint la rapporter à Délos, en chargeant les Déliens de la rendre aux gens de Tanagra⁴. Les Béotiens ne s'en étaient même pas tenus là: ils avaient prétendu transporter dans leur patrie, à Tégyra, le lieu de la naissance d'Apollon: ils avaient donc appelé Délos la montagne voisine; deux ruisseaux portaient les noms du Palmier et de l'Olivier: c'est entre eux, disaient-ils, qu'avait

1. Esch., *Eumén.*, 1-9.

2. Je signale seulement, parce qu'il faut l'ajouter aux textes connus depuis longtemps, le pœan d'Aristonoos de Corinthe découvert dans les fouilles de Delphes (*B. C. H.*, XVII, 1893, p. 366), strophe III: *πέισας Γαῖαν ἀνθοτρόπον | Θέμιν τε εὐπλόκαμον θεάν, | αἶεν εὐλιθέανους ἔδρας | ἔχεις, ὧ ἴε Παῖν.*

3. Scol. à Esch., *Eumén.*, v. 11: *χαρίζομενος Ἀθηναίους καταχθίνας φησιν ἐκεῖσε Ἀπόλλωνα, κἀκεῖθεν τὴν περιτομήν αὐτῷ εἶναι. ὁ δὲ Πίνδαρος ἐκ Τανάγρας τῆς Βοιωτίας. — A cette tradition répondait sans doute le récit de l'historien Cléarchos de Soles (*F. H. G. Didot*, II, p. 318 = *Athénée*, XV, p. 701, C): *Κλέαρχος ὁ Σολεὺς, οὐδενὸς ὦν δεύτερος τῶν τοῦ σοφοῦ Ἀριστοτέλους μαθητῶν. ἐν τῷ προτέρῳ περὶ παροιμιῶν τὴν Λητώ φησιν, ἐκ Νάλκιδος τῆς Εὐβοίας ἀναχομίζουσαν εἰς Δελφοὺς Ἀπόλλωνα καὶ Ἄρτεμιν, γενέσθαι παρὰ τῷ κληθέντος Πύθωνος σπήλαιον.**

4. Pausan., IX, 20, 1; X, 28, 6. — Hérod., VI, 48. — Strab., IX, 2, 7.

accouché Latone ; la légende du serpent Python et de Tityos retrouvait aussi son cadre dans le voisinage¹ ; et le dieu de Delphes, par rivalité avec celui de Délos, avait, paraît-il, sanctionné de son autorité cet arrangement audacieux².

Les fables accumulées à Tégira nous offrent un exemple frappant des libertés que les Grecs se permettaient avec leurs traditions religieuses. Les Athéniens, il est vrai, ne sont pas allés aussi loin. Pourtant, chez eux aussi, nous voyons le culte d'Apollon prendre une extension toujours croissante, et il n'est pas impossible de distinguer, au moins d'une façon sommaire, deux stades dans la formation de sa légende. D'abord l'influence du dieu se manifeste non pas à Athènes même, mais sur la côte Est de l'Attique. Délos était pour tous les Ioniens son sanctuaire le plus vénéré ; or l'histoire d'Erysichthon³, le roi mythique de Prasiai, nous montre dans ce dème de la Paralie les premiers rapports de l'Attique et de Délos. De même, c'est à Prasiai, quand on veut les faire passer par l'Attique, qu'on fait arriver les offrandes des Hyperboréens⁴. L'existence d'un Délion à Marathon, d'un Pythion à Cœnoé et d'un autre à Icaria témoigne, pour la Tétrapole, de rapports intimes avec Apollon⁵. Enfin, toujours dans les légendes primitives, Ion est le héros royal de la Tétrapole⁶ ; il a son tombeau dans le dème de Potamoi⁷, au sud de Prasiai ; et de ce côté aussi était placé le berceau de la vieille famille qui porte son nom, les *Ἴωνίδαι*⁸.

A Athènes, au contraire, Apollon ne s'est introduit qu'assez tard. Un fait suffit à le démontrer : c'est l'archonte éponyme,

1. Plut., *Pélopidas*, 46.

2. Et. de Byz., s. v. Τεγύρα : πόλις Βοιωτίας, ἐν ᾗ Ἀπόλλωνά φασι γεννηθῆναι... Καλλισθένης ἐν τρίτῳ τῶν Ἑλληνικῶν εἶναι μαντεῖά φησι. τὸ μὲν Ἴσμήνιον ἐν Θήβαις, τὸ δὲ Τροφώνιον ἐν Λεβαθεῖα, τὸ δὲ ἐν Ἄθαις λεγόμενον ἐν Φωκεύσει. τὸ δὲ κυριώτερον ἐν Δελφοῖς, ὃ καὶ ἀλλίστᾳ φασι μεταστουρηθῆναι τὴν (Ἀπόλλωνος γένεσιν) ἐν Τεγύρα.

3. Cf. p. 61.

4. Pausan., I, 31, 2. — Hérodote (IV, 33) ne connaît pas encore cette tradition : chez lui, l'itinéraire de ces offrandes, en territoire grec, est Dodone, le golfe Maliaque, l'Eubée jusqu'à Carystos, Ténos et Délos.

5. Cf. p. 62 et sqq.

6. Strab., p. 383 (VIII, 7, 1) : Ξούθος (père d'Ion), τὴν Ἐρεχθίδος γῆρας (Créuse). ἦκισε τὴν Τετράπολιν τῆς Ἀττικῆς, Οἰνόην, Μαραθῶνα. Προβάλλινθον καὶ Τρικόρυνθον.

7. Pausan., I, 31, 3 : Ἴωνος δὲ τοῦ Ξούθου (καὶ γὰρ οὗτος ἦκησε παρὰ Ἀθηναίους, καὶ Ἀθηναίων ἐπὶ τοῦ πολέμου τοῦ πρὸς Ἐλευσινίους ἐπολεμαρχήσε). τάφος ἐν Ποταμοῖς ἐστὶ τῆς γῶρας. — De même, VII, 1, 5.

8. Cf. Topffer, *Attische Genealogie*, p. 267.

non l'archonte roi, qui a le soin de ses fêtes ; or ce dernier, on le sait, a dans sa compétence les cérémonies les plus anciennes¹. Mais, Athènes une fois devenue la capitale de l'Attique, de même qu'elle avait réuni à son profit toute la puissance politique des dèmes, elle tint aussi à rattacher à son histoire les traditions religieuses les plus vénérées du pays ; on les modifia donc dans ce sens, et tous les écrivains à l'envi travaillèrent à les consacrer sous leur forme nouvelle².

Par exemple, Ion, disions-nous tout à l'heure, n'était pas à l'origine pour les Athéniens un prince autochtone. Sans doute il avait acquis à leur reconnaissance les titres les plus sérieux, en particulier en les aidant à triompher à Eleusis des Thraces d'Eumolpos, et il avait bien mérité l'honneur d'être élevé à la royauté ; il n'en restait pas moins par sa naissance un étranger, le fils de l'Achéen Xouthos. Or, dans sa tragédie d'*Ion*, Euripide nous présente les choses d'une façon toute différente : Ion, cette fois, est né au pied de l'Acropole ; il est toujours le fils de Créuse, la plus jeune fille d'Erechthée, ce qui le rattache, par les femmes, à l'ancienne race des rois indigènes ; mais il a pour père Apollon. Celui-ci veille sur sa destinée : il le fait transporter à Delphes par Hermès, il charge la Pythie de son éducation, et, au milieu de péripéties compliquées, il s'emploie, avec l'aide d'Athéna, à lui faire retrouver sa mère et à assurer son retour à Athènes. La légende ainsi transformée formait sans doute aussi le fond de la *Créuse* de Sophocle. Et, de son côté, Eschyle s'était plu à faire débarquer Apollon à Athènes, lors de son voyage de Délos à Delphes. « Délaissant le lac et les rochers de Délos, Phœbus aborde aux rives de Pallas fréquentées par les vaisseaux, avant de gagner le territoire de Delphes et le Parnasse, son nouveau séjour. Les enfants d'Héphaëstos, lui formant cortège, et, lui offrant leurs hommages respectueux, lui fraient le chemin en apprivoisant le sol sauvage³. » C'était, comme le remarque le scoliaste⁴, dans le but de flatter la vanité des Athéniens, la contre-partie du récit de Pindare. Elle nous représente, à partir du v^e siècle, la tradition cou-

1. Arist., 'Aθ. πολ., LVII, 1, à rapprocher de LVI, 3.

2. Sur l'histoire générale du culte d'Apollon en Attique, cf. Milchhöfer, *Ueber den attischen Apollon*, 1873.

3. Eschyle, *Eumén.*, v. 9-15.

4. Cf. p. 4, n. 3.

rante ; et nous la retrouvons encore, avec des détails nouveaux pour nous, vers la fin du 11^e siècle, dans un des hymnes musicaux de Delphes : aussitôt après sa naissance, Apollon se rend en Attique¹ ; là, une voix mystérieuse lui donne à l'avance ce titre de Pieux qu'il méritera plus tard en tuant le serpent Python², et le poète le salue comme le protecteur de la ville de Pallas et de son peuple³.

Ces inventions des poètes nous laissent déjà assez bien deviner que le culte d'Apollon Pythien, s'il n'est pas fort ancien à Athènes, arrive pourtant à y acquérir, au moins à l'époque classique, une importance considérable. Mais nous en avons d'ailleurs d'autres preuves plus positives. Ainsi, lorsque Clisthène songe à partager le peuple en dix tribus, il ne veut pas prendre sur lui d'arrêter définitivement leurs noms ; il se contente de dresser un catalogue de cent héros, dignes à ses yeux de servir d'éponymes en la circonstance ; puis, sur cette liste préparatoire, il demande à la Pythie de choisir en dernier ressort les dix ἀρχηγέται dont il a besoin : voilà donc le dieu de Delphes mêlé intimement à l'organisation de la démocratie athénienne⁴. Chose assez curieuse, Platon, dans la constitution de sa république idéale, réserve de même à l'Apollon de Delphes le soin de régler les lois les plus grandes, les plus belles, les premières de toutes, comme il dit : à savoir celles qui regardent la construction des temples, les sacrifices, le culte des dieux, des génies et des héros, les funérailles et les cérémonies relatives aux devoirs qu'il faut rendre aux morts pour s'assurer leur bienveillance⁵. Le fait vaut peut-être la peine d'être remarqué, si l'on songe combien Platon multiplie

1. *B. C. H.*, XVIII, 1894, p. 352, v. 14-15 :

τότε λιπὼν Κουονθείην ναῶσον ἐ[πέθεα θεός]ς πρω[τό-]
καρπογ κλυτὰν Ἄθιδ'. ἐπὶ γαὰλ[όφωι πρώνι] Τριτωωνίδος.

2. *Ibid.*, v. 18 :

[ἄ]μα δ' ἴαχεμ πετροκατοίχητος ἀχ[ὼ τρίς ἰη Παιάν....]

3. *Ibid.*, p. 355, v. 35-36 :

... Ἄλλ', ὦ Φοῖβε,
σάως θεόκτι[σ]τον Πηλλίδος [ἔστν καὶ λαὸν κλεινόν,....]

4. *Arist.*, Ἄθ. πολ., XXI, 6 : Ταῖς δὲ φυλαῖς ἐποίησεν ἐπιωνύμους ἐκ τῶν προκριθέντων ἑκατὸν ἀρχηγέτων, οὓς ἀνείλεν ἡ Πυθία δέκα.

5. *Plat.*, *Rép.*, IV, p. 427, *b c.* — De même, dans les *Lois* (IX, p. 856, *d.*), c'est encore Apollon Pythien qui désignera en dernier ressort, parmi les enfants des citoyens bannis, ceux qui pourront rentrer en possession des biens de leur famille.

volontiers les emprunts aux usages réels de son pays. En tout cas, jusqu'à l'époque impériale, le prêtre d'Apollon Pythien occupe dans le théâtre de Dionysos un siège de face, au deuxième rang, à côté du dadouque¹.

Mais surtout on sait quelle était la vénération de tous les Athéniens pour Apollon Patrôos; car ce titre de πατρῷος, sauf dans la haute poésie, ils le refusent à Zeus lui-même²; c'est à Apollon qu'ils tiennent à faire remonter leur origine, par l'intermédiaire d'Ion³ et de ses quatre fils, Géléon, Aigikoreus, Argadès et Hoplès⁴. S'agit-il de rendre la justice? les héliastes doivent, au lieu appelé Ardettos, prêter leur serment par Apollon Patrôos et par Zeus Basileus⁵. Veut-on procéder à la nomination des archontes? on demande aux candidats, immédiatement après leur état civil, s'ils rendent un culte à Apollon Patrôos et à Zeus Herkeios⁶. Dans toutes les phratries, dans tous les dèmes, dans toutes les familles, ces deux divinités reçoivent des sacrifices⁷; ne pas les reconnaître, c'est n'être pas Athénien⁸; et l'aristocratie va même jusqu'à en faire des membres de ses γένη⁹. Or Apollon Pythien finit par s'identifier

1. C. I. A., III, 247.

2. Plat., *Euthyd.*, 28, p. 302, c : Εἶτα τοῖς ἄλλοις, ἔφη, Ἀθηναίους, οὐκ ἔστι Ζεὺς ὁ πατρῷος; — Οὐκ ἔστιν, ἦν δ' ἐγώ, ἀστὴ ἡ ἑπωνυμία Ἴώνων οὐδενί, οὐθ' ὅσοι ἐκ τῆσδε τῆς πόλεως ἀπωρισμένοι εἰσίν, οὐθ' ἡμῖν, ἀλλ' Ἀπόλλων πατρῷος διὰ τὴν τοῦ Ἴωνος γένεσιν.

3. Scol. Aristoph., *Ois.*, v. 1527 : πατρῶον δὲ τιμῶσιν Ἀπόλλωνα Ἀθηναῖοι, ἐπεὶ Ἴων ὁ πολέμαρχος Ἀθηναίων, ἐξ Ἀπόλλωνος καὶ Κρεούσης τῆς Ξούθου ἐγένετο. (D'après la tradition courante, Créuse est fille d'Erechthée, et Xouthos est le père adoptif d'Ion). — Cf. Harpocraton. s. v. Ἀπόλλων πατρῷος ὁ Πύθιος. Προσηγορία τίς ἐστι τοῦ θεοῦ, πολλῶν τῶν ἄλλων οὐσῶν. Τὸν δὲ Ἀπόλλωνα κοινῶς πατρῶον τιμῶσιν Ἀθηναῖοι ἀπὸ Ἴωνος· τοῦτου γὰρ οἰκίσαντος τὴν Ἀττικὴν, ὡς Ἀριστοτέλης φησί, τοὺς Ἀθηναίους Ἴωνας κληθῆναι, καὶ Ἀπόλλω πατρῶον αὐτοῖς ὀνομασθῆναι.

4. Hérod., V, 66, 2 : Μετὰ δὲ, (Clisthène) τετραφύλους ἐόντας Ἀθηναίους δεκαφύλους ἐποίησε, τῶν Ἴωνος παίδων Γελέοντος καὶ Αἰγικόρουσος καὶ Ἀργάδεω καὶ Ὀπλήτος ἀπαλλάξας τὰς ἑπωνυμίας.

5. Pollux, VIII, 122 : Ἐδίκαζον δὲ οἱ ὑπὲρ τριάκοντα ἔτη ἐκ τῶν ἐπιτίμων καὶ μὴ ὀφειλόντων τῷ δήμῳ σφ' ὠμύων δὲ ἐν Ἀρδήττω δικαστηρίῳ Ἀπόλλω πατρῶον καὶ Δία βασιλέα.

6. Arist., *Ἀθ. πολ.*, LV, 3 : ἐπερωτῶσιν δὲ, ὅταν δοκιμῶσιν, ... εἰ ἔστιν αὐτῷ Ἀπόλλων πατρῷος καὶ Ζεὺς ἐρκείος, καὶ ποῦ ταῦτα τὰ ἱερά ἐστιν.

7. Scol. Aristoph., *Nuées*, 1468 (avec confusion, faite par Strepsiadé, des épithètes propres de Zeus et d'Apollon) : Ὄζτω τιμᾶται παρ' Ἀθηναίους Ζεὺς πατρῷος καὶ Ἀπόλλων διὰ τὸ πρῶτους ὑποδέξασθαι τὸν θεὸν εἰς τὴν χώραν, καὶ θυσίας συντελέσαι κατὰ φρήτρας καὶ δήμους καὶ συγγενείας μόνους τῶν Ἑλλήνων.

8. *Ibid.*, autre scolie : ὡς πρόγονον οὖν Ἀπόλλωνα ἐτίμων καὶ οἱ ἄρχοντες, ὅτε ἐμεροτονοῦντο· ἐκ γὰρ τοῦ μὴ εἰδέναι ξένους αὐτοὺς ἐνόμιζον.

9. Démosth., *Contre Éuboulidès*, 67 : Ὡ ἄνθρωπε, τίς ἦν σοι πατήρ; — Ἐμοί

entièrement avec Apollon Patroos, si intimement mêlé à la vie de tout le peuple. Démosthène le dit en termes formels¹; Harpocraton le confirme²; et d'ailleurs, en 290, quand Démétrius, voulant célébrer solennellement les Pythia, trouve la route de Delphes barrée par les Etoliens, il décide que les fêtes auront lieu à Athènes, parce qu'Apollon Pythien est le dieu πατρώος des Athéniens et passe pour l'ancêtre de leur race³.

On aimerait à connaître les sanctuaires qui, par suite de l'extension de son culte, ont dû être élevés en assez grand nombre, dans toute l'Attique, à Apollon Pythien. Malheureusement nous sommes assez mal renseignés sur leur compte. Nous aurons plus loin à revenir sur ceux de la Tétrapole et de la région environnante⁴. En dehors d'eux, et Athènes mise à part, nous ne pouvons guère citer avec certitude que celui du mont Poikilos, sur la route d'Eleusis. C'est le lieu où s'élève aujourd'hui le couvent de Daphni; Sophocle fait allusion à ce Pythion dans un chœur d'*OEdipe à Colone*⁵, et l'on en attribuait la fondation aux descendants de Képhalos, quand, au bout de dix générations, ils obtinrent la protection d'Apollon

Θεόκριτος. — Οἰκείοι τινας εἶναι μαρτυροῦσιν αὐτῷ : — Πάνυ γε, πρῶτον μὲν (divers parents), εἶτα φράτορες, εἶτ' Ἀπόλλωνος πατρώου καὶ Διὸς ἑρκείου γεννηταί.

1. Dém., *Couronne*, 141 : Καλῶ δ' ἐναντίον ὑμῶν, ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τοὺς θεοὺς πάντας καὶ πάσας ὅσοι τῆν χώραν ἔχουσι τὴν Ἀττικὴν, καὶ τὸν Ἀπόλλω τὸν Ἡθίον. ὃς πατρώός ἐστι τῆ πόλει.

2. Harpocraton, s. v. Ἀπόλλων πατρώος (Cf. ci-dessus, p. 8, n. 3).

3. Plut., *Démétr.*, XL, 4 : Ἐπεὶ γὰρ Διωτοὶ τὰ περὶ Δελφῶν στενὰ κατεῖχον, ἐν Ἀθήναις αὐτὸς ἤγε τὸν ἀγῶνα καὶ τὴν πανήγυριν. ὡς ἂν προσήκον αὐτοῖσι μάλιστα τιμᾶσθαι τὸν θεόν, ὃς δὴ πατρώός ἐστι καὶ λέγεται τοῦ γένους ἀρχηγός. — On trouve dans deux de nos textes une preuve nouvelle de cette identification (n° 49, l. 13, à propos de la conduite des artistes dionysiaques à Delphes : τιμήσαντες τῶν πατρώων [Ἀ]πόλλω : — n° 60, l. 3 : ἱερὸς Ἀπόλλωνος [Ἡθί]ου καὶ Πατρώου). — Il est vrai, dans le discours *Δηλιακός* d'Hypéride, c'est Apollon Délien qui est désigné comme le dieu πατρώος des Athéniens (fr. 67 = Aristid., I, p. 157 Dind. : Αἰτιώ τε γὰρ, ἀπ' ἀρχαῖς τῆς Ἀττικῆς ἐπιβόα τῶν νήσων εἰς Δῆλον καταίρει, καὶ τίθει δὴ τοὺς θεοὺς, τῆν τε Ἀρτεμιὸν καὶ τὸν πατρώον Ἀπόλλω τῆ πόλει). Mais, ne l'oublions pas, dans la tradition athénienne, Apollon Pythien n'est autre qu'Apollon Délien après son passage par Athènes et son changement de résidence. Au reste, il s'établit souvent une confusion plus ou moins volontaire entre les attributs du dieu de Delphes et du dieu de Délos (cf. p. 176). Pour n'en citer ici qu'un exemple, les Thargélies se célèbrent en l'honneur d'Apollon Délien (Athénée, X, 427 f, d'après le traité *Περὶ μέθης* de Théophraste = fr. 119, Didot : Ὀρχοῦντο δ' οὗτοι περὶ τὸν τοῦ Ἀπόλλωνος νεῶν τοῦ Δηλίου, τῶν πρώτων ὄντες Ἀθηναίων, καὶ ἐνεδύοντο ἱμάτια τῶν Θηραϊκῶν. Ὁ δὲ Ἀπόλλων οὗτός ἐστιν ὃ τὰ Θαραγγλία ἔχουσι); cependant le Pythion d'Athènes est en relations étroites avec cette fête (cf. p. 12).

4. Cf. p. 62.

5. Soph., *OEd. à Col.*, 1047-1048 : πρὸς Ἡθίαις ἀκταῖς.

Pythien, — le dieu des purifications, — pour rentrer à Athènes, d'où leur race était bannie depuis le meurtre commis par leur ancêtre Képhas sur la personne de sa femme Procris¹. Enfin, à Athènes même, Apollon Pythien avait au moins deux temples, l'un au Céramique, contenant une statue, œuvre du maître corinthien Euphranor², l'autre près de l'Olympieion, avec une seconde statue³.

Ce dernier était le plus important ; et, bien qu'il ait aujourd'hui disparu, nous connaissons pourtant assez bien son emplacement et son rôle⁴. Thucydide, en parlant de l'Athènes primitive, nous dit qu'elle s'était développée d'abord vers le Sud de l'Acropole : de ce côté existait donc un certain nombre de vieux temples ; le Pythion en était un⁵. Sa fondation apparemment remontait à l'époque de Pisistrate, à cette tyrannie glorieuse qui, déjà avant les guerres médiques, marque pour Athènes une première période d'extension politique au dehors, de développement artistique et littéraire à l'intérieur. La ville alors s'agrandit et s'embellit ; et comme Pisistrate, originaire de la Diacria, devait être attaché au culte d'Apollon, ou qu'en tout cas il n'a pas dû manquer de l'utiliser pour relier étroitement à Athènes toute la partie Nord-Est du pays, même à défaut de preuves positives il est au moins très vraisemblable d'attribuer à son initiative l'érection de l'antique Pythion, situé au Sud de l'Acropole. C'était comme un pendant à la lustration de Délos, et un témoignage manifeste des rapports qu'Athènes prétendait désormais établir entre elle et le dieu de Délos et de Delphes. D'ailleurs, lorsque le petit-fils du tyran, qui porte également le nom de Pisistrate, fut archonte à Athènes, il dédia à Apollon un autel dans le Pythion⁶ ; et peut-être

1. Pausan., I, 37, 6-7.

2. Id., I, 3, 4 : καὶ πλησίον ἐποίησεν (Euphranor) ἐν τῷ ναῷ τὸν Ἀπόλλωνα Πατρῶιον ἐπίκλησιν.

3. Id., I, 19, 1 : Μετὰ δὲ τὸν ναὸν τοῦ Διὸς τοῦ Ὀλυμπίου πλησίον ἀγαλμὰ ἐστὶν Ἀπόλλωνος Πυθίου.

4. Cf. Curtius, *das Pythion in Athen* (= gesammelte Abhandlungen, I, p. 451).

5. Thucyd., II, 15, 4 : τὰ γὰρ ἱερὰ ἐν αὐτῇ τῇ ἀκροπόλει καὶ ἄλλων θεῶν ἐστί, καὶ τὰ ἕξω πρὸς τοῦτο τὸ μέρος τῆς πόλεως μᾶλλον ἴδρυσται (= τὸ ὑπὸ τὴν ἀκροπόλιν πρὸς νότον μάλιστα τετραμμένον), τό τε τοῦ Διὸς τοῦ Ὀλυμπίου καὶ τὸ Πύθιον καὶ τὸ τῆς Γῆς καὶ τὸ ἐν Λίμναις Διονύσου ἴδρυσται δὲ καὶ ἄλλα ἱερὰ ταύτῃ ἀρχαία.

6. Thucyd., VI, 54, 6 : Πεισίστρατος, ὁ Ἰππίου τοῦ τυραννέσαντος υἱός, τοῦ πάππου ἔχων τοῦνομα, τῶν δωδεκα θεῶν βωμῶν τὸν ἐν τῇ ἀγορᾷ ἄρχων ἀνέθηκε καὶ τὸν τοῦ Ἀπόλλωνος ἐν Πυθίου.

aussi restaura-t-il en même temps tout le sanctuaire¹.

Thucydide nous avait conservé l'inscription gravée sur l'autel de Pisistrate :

Μνημα τόδ' ἦς ἀρχῆς Πεισίστρατος Ἰππίου υἱός
θῆκεν Ἀπόλλωνος Πυθίου ἐν τεμένει.

Par un heureux hasard, elle a été retrouvée presque entière, en 1877², et cela sur la rive droite de l'Illissus, un peu au-dessous de la fontaine Kallirrhoé, près du pont moderne qui conduit au cimetière. Déjà, en 1872, on avait découvert, à peu près au même endroit, diverses dédicaces à Apollon, ayant servi, pour la plupart, de bases à des trépieds³. Or cet emplacement répond bien au Pythion primitif dont parle Thucydide; il convient aussi à celui de l'époque classique. En effet Strabon nous apprend que l'envoi à Delphes de la théorie sacrée dépendait de certains éclairs brillant sur l'Harna, au-dessus de Phylé; l'observation se faisait de l'autel de Zeus Astrapaios, lequel était situé entre le Pythion et l'Olympieion⁴. La position de ce dernier temple n'est pas douteuse; supposons d'autre part le Pythion à l'endroit où ont eu lieu les fouilles de 1872 et de 1877; d'un point quelconque situé entre les deux, on a l'Acropole devant soi, un peu sur la gauche, et la vue est libre vers le Nord-Ouest, dans la direction de Phylé. Nous pouvons donc conclure de tout cela que les dédicaces des trépieds, comme celle de l'autel de Pisistrate, étaient restées à peu près en place, et que là a été de tout temps le Pythion principal d'Athènes⁵.

Maintenant, quelle était l'importance de ce sanctuaire dans la vie religieuse des Athéniens? M. Curtius — qui, en écrivant son

1. Les deux textes suivants, qu'il est plus naturel de rapporter à Pisistrate le tyran, pourraient cependant, à la rigueur, avoir trait à son petit-fils. (Suidas. s. v. Πυθιον ἱερὸν Ἀπόλλωνος Ἀθήνησιν ὑπὸ Πεισιστράτου γεγονός, εἰς ὃ τοὺς τρίποδας ἐτίθεισαν οἱ τῷ κυκλίῳ χορῶ νικήσαντες τὰ Θραγγήλια. — Hésychius, s. v. ἐν Πυθίῳ. . . . Πεισίστρατος ἠκολούθει τὸν ἐν Πυθίῳ ναόν.)

2. C. I. A., IV¹, 373^a (page 41).

3. C. I. A., II, 1154, 1176, 1236, 1237, 1251.

4. Strabon, p. 404 (IX, 2. 11) : . . . ἀστραπήν τινα σημειουμένων κατὰ χρησμὸν τῶν λεγομένων Πυθαϊστών, βλέπόντων ὡς ἐπὶ τῷ Ἄρμα, καὶ τότε πεμπόντων τὴν θεωσίαν εἰς Δελφοὺς ὅταν ἀστράψαντα ἴδωσιν ἐτέρουν δ' . . . ἀπὸ τῆς ἐσχάρας τοῦ Ἀστραπαίου Διός ἔστι δ' αὖτις ἐν τῷ τείχει μεταξύ τοῦ Πυθίου καὶ τοῦ Ὀλυμπίου.

5. Du texte d'Hésychius, et, mieux encore, de celui de Thucydide (VI, 54. 6), il ressort clairement que le mot Πυθιον désigne non pas seulement un temple, mais toute une enceinte sacrée. D'ailleurs les trépieds des vainqueurs aux Thar-

article sur le Pythion, se souvenait évidemment de sa grande étude sur la construction des routes chez les Grecs, — l'a peut-être exagérée quelque peu. Apollon Pythien n'est pas Apollon Ἀγυιεύς; il a des sanctuaires, comme celui d'Icaria, situés en dehors des grandes routes; et je ne sais si, de ce qu'un chemin passe par le Pythion, on en doit conclure à une influence certaine de ce temple sur les autres endroits où touche le même chemin. Mais un fait du moins ne paraît pas douteux : en dehors de son usage évident pour le culte même d'Apollon Pythien, — comme siège des exégètes, comme lieu d'observation des auspices, et comme point de départ de la théorie de Delphes, — le Pythion est en relations étroites avec les Thargélies. Celles-ci à l'origine étaient la fête des moissons; or les aires à battre le blé étaient situées en dehors de la ville, près de la fontaine Kallirrhôé : le lieu où le peuple avait été à la peine était tout indiqué aussi pour ses réjouissances. Plus tard, dans les Thargélies domine l'idée d'expiation; or Apollon précisément, après le meurtre du serpent Python, avait montré le premier par son exemple la nécessité de la réparation à la suite de la faute; et, dans ce nouvel aspect de la fête, autant que nous pouvons nous la représenter, toutes les cérémonies, sauf le sacrifice préliminaire de la chèvre offerte à Déméter Chloé, viennent encore aboutir au Pythion.

D'abord, c'est la grande procession pour la purification de la ville; par toutes les rues on promène deux hommes chargés des fautes d'Athènes; et, à la fin, quand on revient au Pythion, on les offre aux dieux comme victimes expiatoires. Y avait-il en réalité chaque année, à Athènes, un double sacrifice humain? la chose est bien peu probable; et il est plus naturel de croire, avec M. Mommsen², que l'on se contentait de blesser les deux victimes : dès que le sang avait jailli, le prêtre d'Apollon déclarait le dieu satisfait. Après cette partie grave de la fête venaient, le lendemain, les réjouis-

gélies paraissent avoir été exposés non dans le temple même, mais aux environs; l'autel de Zeus Astrapaïos, d'où l'on observait l'éclair sur l'Ἄρμα, était sans doute compris dans le Pythion; et, de même, la statue du dieu que Pausanias cite près de l'Olympieion. (I, 49. 1).

1. Harpocraton, s. v. Φαρμακός: Ἀσσίας ἐν τῷ κατ' Ἀνδοκίδου ἀσεβείας, εἰ γνήσιος· δύο ἄνδρας Ἀθήνησιν ἐξήγον καθάρσια ἐσομένους τῆς πόλεως ἐν τοῖς Θαργηλίοις, ἓνα μὲν ὑπὲρ τῶν ἀνδρῶν, ἓνα δὲ ὑπὲρ τῶν γυναικῶν. — Même citation dans Suidas.

2. Cf. A. Mommsen, *Heortologie*, p. 420.

sances : après la *πομπή Γένων*¹. Alors, dans le vieil Odéon des bords de l'Ilissus, avaient lieu, particulièrement en l'honneur d'Apollon, des concours de rhapsodies et de chants accompagnés de cithare²; puis c'étaient des chœurs d'hommes et d'enfants où les vainqueurs recevaient des trépieds qu'ils consacraient dans le Pythion³; et parfois même ils semblent avoir tenu à témoigner à Apollon leur reconnaissance par quelque offrande magnifique, comme fit cet Aristocratès dont parle Platon⁴, et dont on a retrouvé en partie la dédicace gravée sur les cannelures d'une colonne⁵.

Peut-être le Pythion jouait-il un rôle aussi dans la fête des Panathénées; car Philostrate, décrivant la route suivie par le vaisseau qui portait le péplos, le fait venir au Pythion; c'est même là, ajoute-t-il, qu'on le gardait de son temps⁶. Le passage, il est vrai, a été fort discuté; on y a proposé diverses corrections, comme de changer *Πύθιον* en *Πλευρώνιον*; et l'on peut, à tout le moins, trouver un peu suspecte l'affirmation de Philostrate. Quoi qu'il en soit, et sans nous attarder ici à toutes ces questions, nous en savons assez maintenant pour reconnaître l'importance qu'avaient prise à Athènes Apollon Pythien et son sanctuaire⁷.

Mais, quelles étaient les fêtes propres à ce dieu? nous ne pouvons nous en rendre compte que d'une manière fort insuffisante; car les textes sont peu nombreux et ne s'éclairent pas du tout les uns les autres. Evidemment une théorie était envoyée de

1. Démosth., *Mid.*, 10 (loi d'Evagoras) : *Θαρηγηλίων τῆ πομπῆ καὶ τῶ ἀγώνι.*

2. Hésychius, s. v. 'Ωδεῖον' τόπος ἐν ᾧ πρὶν τὸ θέατρον κατασκευασθῆναι οἱ ῥαψωδοὶ καὶ οἱ κιθαρωδοὶ ἠγωνίζοντο.

3. Suidas, s. v. Πύθιον (cf. p. 11, n. 1) : — Isée, V, 41 : *Καὶ τούτων μαρτύρια ἐν τοῖς ἱεροῖς ἀνάθηματα ἐκείνοι ἐκ τῶν περιόντων. μνημεῖα τῆς αὐτῶν ἀρετῆς ἀνέθεσαν, τούτο μὲν ἐν Διόνυσου τρίποδας, οὓς χορηγούντες καὶ νικῶντες ἔλαθον, τούτο δ' ἐν Πυθίῳ.*

4. Plat., *Gorgias*, 472 a : 'Αριστοκράτης ὁ Σκελίου, οὗ αὖ ἐστιν ἐν Πυθίῳ τούτο τὸ καλὸν ἀνάθημα.

5. *C. I. A.*, I, 422 : 'Αριστοκράτης Σκελίου ἀνέθηκεν νικήσας [χορηγῶν] Κερροπίδ[ι φυλῆ] ἐν ἑορτῆ[....]

6. Philostrate, *Vie des soph.*, II, 1, 7 : *κάκεινα περὶ τῶν Παναθηναίων τούτων ἤκουσον, πέπλον μὲν ἀνήφθαι τῆς νεώς...., τὴν δὲ γὰρ... ἐκ Κερραμεικοῦ ἄρασαν χιλιῶ κώπη ἀφείναι ἐπὶ τὸ Πλευρώνιον, καὶ περιβαλοῦσαν αὐτὸ παραμεῖψαι τὸ Πηλαστικόν, κομιζομένην δὲ παρὰ τὸ Πύθιον ἔλθειν, οἳ νῦν ὄρμισται.*

7. Notons encore que dans le Pythion on conservait certains décrets (*C. I. A.*, IV², 25. l. 10 : — 34^b, l. 22).

l'Attique à Delphes¹; l'éclair sur l'Ἄρμα en donnait le signal. Mais, cet éclair, Philochore en place l'observation à Œnoé², et Strabon à Athènes³. Même incertitude sur le personnel de la théorie: il comprenait certainement des pythaïstes⁴; mais, d'après Hésychius⁵, pythaïstes est synonyme de théores, et désigne les gens qui vont à Delphes; d'après Strabon⁶, le même mot se rapporte aux prêtres qui d'Athènes fixent l'époque du départ. D'un passage de Platon⁷ et d'un autre de Démosthène⁸ nous pouvons encore conclure, du moins avec vraisemblance⁹, que la Pythaïde, comme toutes les grandes solennités athéniennes, comprenait des sacrifices et des jeux, qu'on y voyait figurer beaucoup de citoyens pris parmi l'élite de la société, et qu'il s'y trouvait des personnages officiels, comme les thesmothètes et les représentants du Sénat. Enfin, dans les inscriptions, nous rencontrons la mention, à propos de cette fête, d'une canéphore¹⁰ et d'une

1. Eschyle, *Eum.*, v. 12 sqq. :

Πέμπουσι δ'αὐτὸν καὶ σθερίζουσιν μέγα
κελευθοποιοὶ παῖδες Ἡρακίστου, χθόνα
ἀνήμερον τίθεντες ἡμερωμένην.

2. Philochore (dans scol. Soph., *Oed. à Col.*, 1047) : Καὶ ἔστιν ἱεροσκοπία τῆς μὲν εἰς Δελφοὺς θεωρίας ἐν τῷ ἐν Οἰνότη Πυθίῳ, ...

3. Strabon, p. 404 (IX, 2, 11). Cf. p. 11, n. 4.

4. J'écrirai partout pythaïstes et pythaïde. On trouve, dans les textes et dans les inscriptions, à la fois πυθιασταί (Hésychius, s. v. ἀστράπτει δι' Ἄρματος) et πυθιασταί (Strabon, p. 404); πυθιάς (*C. I. A.*, II, 545) et πυθαίς (*C. I. A.*, II, 550). Πυθιάς et πυθιασταί sont probablement les formes anciennes; mais comme, dans nos inscriptions de Delphes, sauf dans celle du iv^e siècle, on trouve constamment πυθιασταί et πυθαίς, c'est de cette dernière forme que je me servirai.

5. Hésychius s. v. ἀστράπτει δι' Ἄρματος : Ἀθηναῖοι. ὁπότε δι' Ἄρματος αὐτοῖς ἀστράψειεν. ἔπεμπον εἰς Δελφοὺς θεωροὺς τοὺς λεγομένους Πυθιαστάς.

6. Strabon, p. 404 (IX, 2, 11). Cf. p. 11, n. 4.

7. Plat., *Lois*, XII, p. 950 e : Πυθώδε τῷ Ἀπόλλωνι γὰρ πέμπειν κοινωνοῦντας θυσίων τε καὶ ἀγόνων τοῦτοις τοῖς θεοῖς, πέμπειν δὲ εἰς δόναμιν ὅτι πλείστους ἅμα καὶ καλλίστους τε καὶ ἀρίστους, οἵτινες εὐδόκιμον τὴν πόλιν ἐν ἱεραῖς τε καὶ εἰρηνικαῖς συνουσίαις ποιήσουσι δοκεῖν.

8. Dém., *Ambas.*, 128 : ὥστε μήτε τοὺς ἐκ τῆς βουλῆς θεωροὺς μήτε τοὺς θεσμοθέτας εἰς τὰ Πύθια πέμψαι.

9. Avec Platon, il convient toujours de se demander jusqu'à quel point ses conceptions s'inspirent des institutions mêmes d'Athènes. — Dans le passage de Démosthène, il s'agit, en réalité, non de la Pythaïde, mais de la députation d'Athènes aux jeux pythiques: la première, semble-t-il, fête athénienne proprement dite, devait être au moins aussi brillante que la seconde; mais ce n'est là, après tout, qu'une induction.

10. *C. I. A.*, II, 1388.

prêtresse d'Athéna¹. Mais à cela se bornaient nos informations avant les fouilles de Delphes ; et, en 1888, douze pages suffisaient à M. Töpffer pour exposer et discuter tout ce qu'on savait alors sur le sujet².

A présent, nous avons à notre disposition près de soixante documents épigraphiques nouveaux. Convenons-en de suite, étant donné le manque à peu près complet de textes littéraires propres à les commenter, ils ne nous permettront pas de résoudre toutes les questions qui se posent à propos de la Pythaidé. De plus, ils sont d'origine assez récente ; car, un seul excepté, ils ne remontent guère au-delà de la dernière moitié du II^e siècle avant Jésus-Christ. On est assurément en droit de le regretter ; toutefois, tels qu'ils sont, en l'absence d'autres sources, ils n'en valent pas moins encore la peine d'être étudiés.

Pour les classer, nous aurons évidemment, avant tout, à tenir compte de leur date : à cette condition seulement, puisqu'ils forment la source unique, ou à peu près, de nos informations, nous pourrions prendre une idée des progrès ou de la décadence du culte d'Apollon Pythien à Athènes pendant plusieurs siècles. Cependant l'ordre chronologique, si nous voulions nous astreindre à le suivre avec trop de rigueur, ne serait pas sans inconvénients ; car plusieurs de nos inscriptions se ressemblent, et, à ne considérer jamais ensemble que des textes d'une même année, nous nous exposerions à des redites perpétuelles. Il sera donc, je crois, plus intéressant, pour faire défiler devant nous les diverses parties de la théorie athénienne ou pour nous représenter les fêtes auxquelles elle donnait lieu, de grouper les textes analogues, sous la réserve, bien entendu, de ne réunir ainsi que ceux qui appartiennent à des périodes assez limitées. Tel sera, d'une façon générale, le double principe suivi dans cet exposé.

La discussion des dates et les raisons du rapprochement matériel de certaines pierres seront données au fur et à mesure des besoins. En attendant, voici un classement d'ensemble *méthodique*³ de tous nos textes, portant, avec le

1. C. I. A., II, 550.

2. J. Töpffer, *Die attischen Pythaisien und Deliasien* (Hermès, XXIII, 1888, p. 321).

3. J'entends par là qu'on y trouve, par exemple, énumérés à la suite, tous les textes relatifs au cortège d'une même pythaidé, et que chaque pythaidé est indiquée à sa place chronologique. Il m'a paru préférable de numéroter les

numéro sous lequel je les désigne, l'indication sommaire de leur contenu, la page où se lit leur transcription en caractères courants, et, pour les copies en caractères épigraphiques¹, le renvoi soit aux figures ou aux planches du présent mémoire, soit, s'il y a lieu, aux publications antérieures².

NUMÉRO DE L'INSCRIPTION	SUJET DE L'INSCRIPTION	COPIE EN CARACTÈRES COURANTS — Page	COPIE EN CARACTÈRES ÉPIGRAPHIQUES
1	Dédicace de hiéropes..... <i>Pythaidē de Τιμαρχος</i>	19	<i>B. C. H.</i> , 1896, p. 676.
2	Théores	41	Fig. 4.
3	Pythaïstes enfants, <i>ἐπιθυσιαστοὶ</i> du chœur, canéphores.....	46	Fig. 5.
4	Ephèbes (?)..... <i>Pythaidē de Διονύσιος μετὰ Λυσιππον</i>	71	Pl. I, B.
5	Archontes, <i>ἀρχοντες</i> de l'Aréopage, hiérom- némon	32	Fig. 1.
6	Théores	41	Fig. 4.
7	Pythaïstes <i>κληρωτοὶ</i>	47	Pl. I, A.
8	Cavaliers	81	Fig. 11.
9	Ephèbes.....	72	Pl. I, B.
10	Décret en faveur des officiers de la ca- valerie	162	Fig. 37.
11	Conducteur d'une <i>πυρφόρος</i>	90	<i>B. C. H.</i> , 1894, p. 91

inscriptions d'après ce classement, plutôt que dans l'ordre où les nécessités de l'exposition m'obligent à les mentionner. Mais, ces chiffres une fois adoptés, je devais les garder jusqu'au bout : on ne s'étonnera donc pas si on voit le numéro 22 cité après le numéro 1, etc.

1. Tous les fac-simile donnés ici sont des reproductions de copies exécutées à la main d'après des estampages. En effet, au moment où a été fait le travail, les pierres du trésor des Athéniens étaient dispersées sur le chantier ou dans le musée de Delphes, et il était impossible, dans ces conditions, de les photographier directement. — Les clichés sont à une échelle légèrement inférieure à 1/6; la réduction toutefois n'est pas parfaitement uniforme. — Les chiffres joints aux copies épigraphiques répondent aux numéros des pierres ou fragments de pierres sur l'Inventaire de l'Ephorie grecque à Delphes.

2. Il aurait pu aussi être intéressant de figurer par un croquis la place de nos diverses pierres sur le mur Sud ou sur les antes du Trésor des Athéniens. Mais comme le monument, ainsi qu'il a été dit plus haut, est en cours de reconstruction, il paraît préférable d'attendre la fin de ce travail. Je compte d'ailleurs donner le croquis en question, en reprenant dans le *Bulletin de Correspondance hellénique* ceux de nos textes qui sont inédits.

NUMÉRO DE L'INSCRIPTION	SUJET DE L'INSCRIPTION	COPIE EN ALPHABÈTE COURANTS Page	COPIE EN CARACTÈRES ÉPIGRAPHIQUES
<i>Pythaiide d'Αγχιόλης</i>			
12	Archontes.....	33	Fig. 2.
13 ^a	Stratège, prêtre d'Apollon, exégètes, hiéromnémon, οἱ ἐπὶ τὰς προσόδους.....	34	Pl. II, A.
13 ^b	Ἡερζόρος, pythaiistes, ὁ ἐπὶ τὰς ἀπαρχάς <i>Hermès</i> , 1893, p. 620].....	48	Pl. II, A.
14	Pythaiistes ἀρχρωτοί [Cf. C. I. A., II, 955].....	48	Pl. II, A.
15	Cavaliers.....	82	Pl. II, A.
16	Ephèbes.....	74	Pl. II, A.
17	Théores ou pythaiistes enfants (?) [en partie dans <i>Hermès</i> , 1893, p. 620].....	44	Pl. II, A.
18	Autres théores.....	85	Fig. 12.
19	Décret en faveur de l'ὄ ἐπὶ τὰς προσόδους.....	162	Fig. 38.
20	Prêtresse d'Athéna.....	91	C. I. A., II, 550.
<i>Pythaiide d'Αργεῖος</i>			
21	Stratège, prêtre d'Apollon, exégètes, hiéromnémon, μένεις, οἱ ἐπὶ τὰς προσόδους.....	35	Fig. 3.
22	Archontes, κῆρυξ de l'aréopage, κῆρυξ ἄρχοντος, σαλπικτής.....	31	Pl. II, B.
23 ^a , 23 ^b	Théores et pythaiistes pris dans les familles nobles.....	43	Pl. II, B.
24	Pythaiistes sans distinction, et enfants.....	50	Pl. II, B.
25	Ephèbes.....	75	Pl. II, B.
26	Cavaliers.....	87	Pl. II, B.
27	Pythaiistes κληρωτοί.....	49	Fig. 6.
28	Ἡερζόρος.....	90	B. C. H., 1894, p. 87.
<i>Fragments de date incertaine</i>			
29	Canéphores.....	87	Pl. I, A.
30	Cavaliers (?).....	83	Pl. I, A.
31	Νειροτονηθεῖς ἐπὶ τὴν ἐξαποστολήν τῆς πυθαϊδῆος καὶ τὰς ἀπαρχάς.....	136	Pl. II, A.
32	Ἱεροποιοί.....	157	Fig. 35.
33	Décrets relatifs à la Tétrapole de Marathon.....	63	Fig. 7.
34		64	Fig. 8.
35		65	Fig. 9.
36		69	Fig. 10.
37		97	Fig. 13.
38	99	Fig. 14.	
39	99	Pl. II, A.	
40	100	Fig. 15.	
41	101	Fig. 16.	
42	Jeux hippiques de la Pythaiide.....	101	Fig. 11.
43	102	Fig. 17.	
44	103	Fig. 18.	
45	104	Pl. II, A.	
46	104	Pl. II, B.	
47	104	Pl. II, B.	

NUMÉRO DE L'INSCRIPTION	SUJET DE L'INSCRIPTION	COPIE EN CARACTÈRES COURANTS — Page	COPIE EN CARACTÈRES ÉPIGRAPHIQUES
48 49 50	Décrets de la ville de Delphes en faveur du collège des artistes dionysiaques d'Athènes	113 114 126	Fig. 19-20. Fig. 21-22-23. Fig. 24.
51	Décret pour le collège des ἐποποιοί....	131	Fig. 23.
52	L'ennéétéride delphique.....	135	<i>C. I. A.</i> , II, 983.
53 54 55 56	La théorie athénienne au 1 ^{er} siècle avant Jésus-Christ	141 142 143 144	Fig. 26. Fig. 27. Fig. 28. Fig. 29.
57		148	Fig. 30.
57 ^{bis}		150	<i>B. C. H.</i> , 1896, p. 709.
58		150	Fig. 30.
59		150	Fig. 31.
60	La dodécade.....	151	Fig. 4.
61		152	Fig. 32.
62		152	Fig. 33.
63		154	Fig. 34.
64		160	Fig. 36.
65	Décrets rendus par la ville de Delphes à	163	<i>B. C. H.</i> , 1894, p. 91.
66	l'occasion de la théorie athénienne...	163	Fig. 39.

DÉDICACE DE HIÉROPES AU IV^e SIÈCLE

La seule inscription de Delphes concernant la Pythaiïde avant l'époque romaine est indépendante du Trésor des Athéniens : c'est, sur une base de calcaire gris, la dédicace d'un trépied consacré, au nom du peuple athénien, par dix *ἱεροποιοί* dans la seconde moitié du IV^e siècle. Je l'ai déjà publiée dans le *Bulletin de Correspondance hellénique* ; mais, comme elle forme la pièce la plus ancienne de notre dossier, je ne puis me dispenser d'y revenir ici.

N^o 1 (*B. C. H.*, XX, 1896, p. 676) :

[Ὁ δῆμος ὁ Ἀθηναίων τῶν Ἀ[π]όλλωνι ἀν[ε]θήκειν.]	
[Ἱεροποιοί οἱ τῶν Πυθιάδων ἀγαρόντες·	
[Φ]ανόδημος Διδύλλου,	Γλαυκίτης Γλαύκου,
Βόηθος Ναυσινίκου,	Νεοπτόλεμος Ἀντικλέους,
Λυκοῦργος Λυκόφρονος,	Κλισογάργης Γλαυκίτου,
Δημόδοχος Δημίου,	Ἰπποκράτης Ἀριστοκράτους,
[Κ]λέαρχος Ναυσικλέους,	Νικήρατος Νικίου.

D'abord, qu'est-ce que ces *ἱεροποιοί*? Aristote, dans l'*Ἀθηναίων πολιτεία* (chap. LIV), mentionne deux groupes de dix magistrats portant ce titre, les *ἱεροποιοί οἱ ἐπὶ τὰ ἐκθόματα*, chargés d'offrir les sacrifices prescrits par les oracles et de consulter les présages avec les devins ; puis les *ἱεροποιοί οἱ κατ' ἐνιαυτόν*, qui président à toutes les pentétérides, excepté les Panathénées. Il ne peut pas être question ici des derniers, puisqu'Aristote à leur propos énumère toutes les pentétérides et que la Pythaiïde n'y figure point. Au contraire, le soin de cette théorie pourrait, à la rigueur, rentrer dans les attributions des *ἱεροποιοί οἱ ἐπὶ τὰ ἐκθόματα*.

Mais ici une difficulté se présente. Les *ἱεροποιοί* dont parle

Aristote sont nommés au sort; or, dans notre délicace, sans compter les orateurs Lycurgue et Démade, nous trouvons encore d'autres noms célèbres¹ : huit, sur dix, de ces Athéniens nous sont connus; voilà, pour un tirage au sort, un hasard au moins digne de remarque. Il y a plus : dans les comptes de la marine, qui nous sont précisément conservés pour cette période, nous retrouvons à la fois (comme *πριήραρχοι* ou *συνπριήραρχοι*, comme *ἐγγυρηταὶ πριήρων*, comme *συντελείς*, comme proposant des décrets, ou comme contribuant *εἰς τὰ σιτωνικά*), Lycurgue, Démade, Cléarchos, Neoptolémos, Cléocharès et Nikératos². De même, à propos des Amphiaraiā d'Oropos, quand le peuple d'Athènes élit à mains levées, pour s'en occuper, une commission de dix membres, parmi eux figurent encore Phanodémos, Lycurgue, Démade et Nikératos³. Dès lors, il paraît bien difficile d'attribuer au hasard la réunion si fréquente de ces noms; nos *ἱεροποιοί* n'ont donc pas dû être tirés au sort, mais élus, et par conséquent, ce ne sont pas les *ἱεροποιοί οἱ ἐπὶ τὰ ἐκθύματα*.

Au reste, nous savons que, pour beaucoup de fêtes (les grandes Dionysies, les Eleusinia, les Héphaïsteia, etc.), on avait l'habitude à Athènes d'en confier l'organisation et la direction à des magistrats créés pour la circonstance sous le nom de *ἱεροποιοί*. Les textes ne nous apprennent rien pour la Pythaiē; mais il devait se passer à cette occasion, du moins au iv^e siècle, quelque chose de tout semblable : dix *ἱεροποιοί* avaient charge d'en régler les préparatifs; puis ils conduisaient la théorie à Delphes, et, au nom de tout le peuple, ils dédiaient à Apollon l'offrande destinée à témoigner de la piété d'Athènes.

Maintenant, ces commissaires étaient-ils pris dans le Conseil, ou parmi les juges de l'Héliée, ou indistinctement parmi tous les Athéniens? Il nous est impossible, je crois, d'en décider.

1. Cléarchos est expressément désigné par Diodore comme un des hommes en vue d'Athènes. (Cf. Diod. de Sic., XVIII, 64, 5 : *Διόπερ, ἐλόμενοι πρέσβεις τῶν ἐπιφανῶν ἀνδρῶν....., Φωκίωνα τὸν Φώκου, καὶ Κόωνα τὸν Τιμοθέου, καὶ Κλέαρχον τὸν Ναυσικλέου,*)

2. Lycurgue : *C. I. A.*, II, 804 B, b. 38.

Démade : *id.*, 804 B, a. 29; — 807, b. 48; — 808, c. 10; d. 5; — 809, c. 46; d. 7, 148; — 811, b. 47; d. 125.

Cléarchos : *id.*, 808, a. 71, 122, 161; — 809, c. 234.

Neoptolémos : *id.*, 808, c. 47, 80; — 809, d. 183, 217.

Cléocharès : *id.* 804 B, a. 3 C; — 809, c. 17.

Nikératos : *id.*, 798, a. 8; — 807, b. 2; — 809, c. 20; d. 113; — 811, b. 163; d. 80, 107, 113.

3. *C. I. G. S.*, I, 4254.

Une chose du moins est certaine : ils ne sont pas nommés à raison d'un par tribu. En effet nous connaissons, par d'autres inscriptions, le dème de huit d'entre eux :

Φανόδημος Διόλλου Θυμακτιζότης	appartient à la tribu	Ἴπποθουαίς	8.
Λυκοῦργος Λυκοῦργου Βακίθευ	—	Λίγγις	2.
Δημάδης Δημίου Παιανιδῆς	—	Πανδουαίς	3.
Κλέαρχος Νουσικλίουσ Λιγυλιεύς	—	Ἄντιοχίς	10.
Γλαυκίτης Γλαύκου ἐξ Οἴου	—	Ἴπποθουαίς ou Λειων- ταίς	8 ou 4.
Νεοπτόλεμος Ἀντικλίουσ Μελιτεύς	—	Κειροπαίς	7.
Κλεογέρης Γλαυκίτου Κηφισιεύς	—	Ἐρεθθαίς	4.
Νικέρατος Νικίου Κουδαντιδῆς	—	Λίγγις	2.

Les tribus, on le voit, ne sont pas dans leur ordre régulier, et une au moins, l'Λίγγις, fournit deux hiéropes. Nous sommes donc amenés à supposer une élection ἐξ ἀπάντων Ἀθηναίων; mais il est clair aussi qu'Athènes ne choisissait pas pour la représenter à Delphes les premiers venus de ses citoyens. Parmi ces ἱεροποιεῖ, les uns, comme Lycurgue et Dénade, jouent un rôle considérable dans la politique; d'autres appartiennent aux premières familles, comme Νικέρατος Νικίου, l'arrière-petit-fils du commandant de l'expédition de Sicile. Peut-être tenait-on compte aussi de leur piété; car nous voyons, par exemple, Néoptolémus dorer à ses frais l'autel d'Apollon Patroos, sur l'agora, et Lycurgue, à cette occasion, lui faire décerner une couronne et une statue¹. Mais c'est la fortune, avant tout, qui paraît avoir décidé de l'élection. Six de ces hiéropes, à notre connaissance, ont participé aux dépenses de la marine; et, pour quelques-uns, pour Neoptolémus² et Nikératos³ en particulier, nous savons, par Démosthène, qu'ils étaient très riches et tenaient à honneur de remplir dignement tous leurs devoirs envers leur patrie.

1. *Vie des X Oral.* (Plut., p. 843, f.) : ἔγραψε δὲ (Λυκοῦργος) καὶ Νεοπτόλεμον Ἀντικλίουσ στεφανώσαι καὶ εἰκόνα ἀναθεῖναι, ὅτι ἐπηγγελίετο χρυσώσειν τὸν βωμὸν τοῦ Ἀπόλλωνος ἐν ἀγορᾷ κατὰ τὴν μακρταίαν τοῦ θεοῦ.

2. *Dém., Cour.*, 114 : εἶθ' οὕτως Νεοπτόλεμος πολλῶν ἔργων ἐπιστάτης ὢν, ἐφ' οἷς ἐπέδωκε, τετίμηται; — *id.*, *Mid.*, 215 : ... Νεοπτόλεμος καὶ Μνησαρχίδου καὶ Φιλιππίδου καὶ τινος τῶν σφόδρα τοῦτων πλουσίων δεσμένων καὶ ἐμοῦ καὶ ἑμῶν.

3. *Dém., Mid.*, 165 : Οὐ μὴν Νικέρατος γ' οὕτως ὁ τοῦ Νικίου, ὁ ἀγαπητός, ὁ ἄπικος, ὁ παντάπασιν ἀσθενής τῷ σώματι, οὐδ'..., οὐδ'..., οὐχ οὕτως; ἀλλ' αὐτῶν ἕκαστος ἐκὼν ἐπιδοῦς τριήρη οὐκ ἀπέδρα ταύτη τὴν στρατείαν, ἀλλὰ τὴν μὲν ἐν χάριτος μέρει καὶ δωρεᾷ παρεῖχον πλέουσαν τῆ πόλει. οὐ δ' ὁ νόμος προσέταττεν, ἐναυθὰ τοῖς σώμασιν αὐτοῖ λειτουργεῖν ἡξίουν.

Reste à nous demander la date, au moins approximative, de cette inscription. Evidemment nous avons affaire ici à des hommes d'âge assez différent; car Phanodémos propose un décret dans le Conseil, à la suite des grandes Dionysies de 343¹, et Cléarchos, en 319, est envoyé comme ambassadeur, avec Phocion et Conon, auprès de Nicanor, gouverneur macédonien de Munychie, quand celui-ci a mis la main sur le Pirée et menace les approvisionnements d'Athènes².

La présence de Lycurgue nous fournit un point de repère au-delà duquel il nous est impossible de descendre; Lycurgue en effet meurt dans le courant de l'année 324, entre les débats sur les honneurs à rendre à Alexandre et le procès d'Harjale. Nous n'avons pas malheureusement, dans l'autre sens, de limite aussi certaine; mais peut-être faut-il tenir compte de l'union, dans la même théorie, de Lycurgue et de Démade, c'est-à-dire des représentants de deux politiques opposées, l'un ennemi déclaré de la Macédoine, l'autre partisan de la paix à tout prix, sinon vendu à Alexandre. Même pour une cérémonie religieuse, il paraît difficile d'admettre que le peuple athénien ait porté à la fois ses suffrages sur deux hommes d'opinions si contraires, à une époque où ils auraient été en lutte ouverte l'un contre l'autre. Cela admis, notre inscription ne peut guère se placer avant l'époque où la révolte d'Agis a été écrasée par Antipater, où Alexandre a réglé avec modération le sort de Sparte, où, par suite, la tension des esprits s'est relâchée dans toute la Grèce, et où il se produit, à Athènes en particulier, un rapprochement sensible entre les partis, c'est-à-dire qu'elle doit dater de 330 au plus tôt.

Ce n'est là, bien entendu, qu'une hypothèse; mais comme, d'une part, les comptes de la marine où se retrouvent à la fois le plus grand nombre de nos hiéropes sont ceux des années 326 et 325; et que, d'autre part, Phanodémos, Lycurgue, Démade et Nikératos ont été nommés ensemble épimélètes pour les Amphiaraiia, en 329, il devient assez vraisemblable de placer la dédicace de Delphes entre 330 et 324³.

1. *C. I. A.*, II, 114.

2. *Diod. de Sic.*, XVIII, 64, 5.

3. Si l'on aspire à plus de précision, on ne peut que multiplier les hypothèses. J'avais songé à rattacher cette dédicace à l'achèvement du temple de Delphes (article cité, p. 677); cf., à ce sujet, les remarques de M. Homolle (*B. C. H.*, 1896, p. 69).

LA THÉORIE ATHÉNIENNE À DELPHES, VERS LA FIN DU II^e SIÈCLE AVANT JÉSUS-CHRIST

GROUPEMENT DE NOMBREUSES LISTES DANS QUATRE PYTHAÏDES ; LEURS DATES.

A présent, nous devons faire un saut de près de deux siècles pour retrouver trace, à Delphes, de la Pythaïde. Les inscriptions qui s'y rapportent proviennent toutes du Trésor des Athéniens : nous avons là un certain nombre de décrets rendus par les Delphiens en faveur d'un personnage ou d'un groupe de personnages venus d'Athènes, mais surtout beaucoup de listes et de fragments de listes contenant, avec leur qualité, les noms des membres de la Pythaïde. Grâce à ces textes, nous pouvons nous représenter d'une façon assez précise la composition de cette théorie. En effet, au lieu de se disperser, comme il était à craindre, entre un nombre considérable d'années, où ils auraient risqué de faire double emploi sans se compléter l'un par l'autre, la plupart d'entre eux correspondent seulement à quatre archontats.

Mais d'abord il faut justifier leur groupement ; car nous n'avons pas affaire ici à une série de stèles isolées dont chacune formerait un tout : nos listes étaient gravées sur un mur continu, et l'on ne se faisait aucun scrupule de les commencer sur le côté ou sur le bas d'une pierre, pour les terminer sur une autre placée à droite ou au-dessous. Tous ces morceaux ont été découverts dispersés ; leur rapprochement, une fois trouvé, est assez souvent évident par le sens même qu'il fournit ; mais parfois aussi il ne paraît pas aussi clairement s'imposer à première vue, et demande au moins quelques explications.

1° Archontat de Τίμαρχος à Athènes = Τίμαρχιτος Εὐκλείδης à Delphes (n^{os} 2; — 3; — 4).

Les inscriptions 2 et 3 étaient datées. Les en-tête, aujourd'hui mutilés, nous donnent seulement :

le premier, Τιμο[.....] à Delphes = Τίμαρχος à Athènes;
le second, Τιμορχ[...]ος à Delphes = [.....] à Athènes.

Mais comme, dans l'un et dans l'autre, le nom de l'archonte delphien commence par les quatre mêmes lettres, et que, de plus, l'écriture, faite de gros caractères largement espacés, est tout à fait semblable, nous sommes en droit de rapporter les deux textes à la même année.

Je leur joins encore, à cause de la similitude complète de l'écriture, qui ne se retrouve dans aucune inscription datée d'un autre archontat, une liste de noms propres (n^o 4) gravée sur deux pierres superposées. Un fait d'ailleurs paraît bien confirmer cette hypothèse. La pierre (Inv. n^o 522) qui, sur sa droite, porte le haut de la première de nos deux colonnes, contient à gauche un morceau d'un décret relatif aux artistes dionysiaques (n^o 48). Comme nous avons, en grande partie, le reste de ce décret, nous voyons qu'au-dessus de la pierre (Inv. n^o 522) court non pas une assise ordinaire posée à plat, mais l'orthostate. Le rapprochement du numéro 4 et du numéro 9 (planche I, B) nous en fournit une nouvelle preuve. L'intitulé de nos deux colonnes se trouvait donc, lui aussi, sur l'orthostate; or c'était déjà le cas pour nos autres textes du même archontat, n^{os} 2 et 3.

2° Archontat de Διονύσιος μετὰ Λουίσκων à Athènes = Πύρρος à Delphes (n^{os} 5; — 6; — 7; — 8; — 9; — 10; — 11).

Les inscriptions 6 et 10 sont datées. — La juxtaposition des pierres du numéro 7 et la superposition de celles du numéro 8 ne sont pas douteuses.

Pour le numéro 9, il se répartit sur trois assises, *a*, *b*, *c*; seul l'intitulé (*a*) est certainement de l'archontat de Dionysios; mais il faut, je crois, placer au-dessous les assises *b* et *c*. Considérons d'abord ces deux assises sans leur en-tête. Nous avons déjà trouvé, à gauche (archontat de Τίμαρχος), deux colonnes de noms propres gravées de la même main pour ce qui les concerne, et espacées également sur une pierre comme sur l'autre.

Nous en avons maintenant, à droite, trois autres constituant un second groupe dont, sur *a* et sur *b*, l'écriture est encore tout à fait semblable, et l'écartement identique à très peu de chose près. Il semble bien difficile de voir là un simple effet du hasard : *b* et *c* étaient superposées, et *b* était par dessus, comme nous l'indique avec certitude le décret relatif aux artistes dionysiaques (n° 48).

Une objection cependant est à craindre : les listes contenues sur *b* s'arrêtent avant le bas de la pierre. Si elles avaient été gravées au milieu du mur du Trésor, la difficulté serait grande ; mais *b*, nous l'avons vu, fait suite à l'orthostate. Or l'orthostate devait former le bas du mur proprement dit ; du moment où nous trouvons au-dessous plusieurs nouvelles assises, nous ne pouvons guère nous les représenter que comme une sorte de soubassement : elles devaient être en saillie plus ou moins forte les unes sur les autres, d'où, pour le graveur, une difficulté à écrire jusqu'en bas d'abord de l'orthostate, et ensuite des assises inférieures. En effet, dans l'inscription n° 48, il reste place au moins pour une ligne au bas de l'orthostate ; de même, dans notre intitulé des éphèbes, la dernière ligne ne comprend qu'un seul mot. L'espace, il est vrai, est plus grand entre *b* et *c* ; mais peut-être faut-il en conclure simplement que la seconde assise faisait une saillie plus marquée sur la première que celle-ci sur l'orthostate.

Si cette explication est exacte, elle nous conduit à placer *b* et *c* au-dessous de *a* et à y voir la liste des éphèbes de la pythàide de Dionysios. L'écriture confirme cette hypothèse. De plus, dans l'intitulé, tous les magistrats, prêtres, officiers, etc., chargés de l'instruction des éphèbes sont énumérés au génitif ; or, à la fin de la dernière colonne, nous retrouvons de nouveaux génitifs : γομνασιαρχούτων ἐν Δελφοῖς, ... ἐρητεύόντων ἕξ... La superposition de *a*, *b*, *c* paraît donc tout à fait vraisemblable.

Pour le numéro 5, un doute peut se présenter d'abord au sujet de son attribution à la même Pythàide. L'archonte y est appelé simplement Διονύσιος ; or, vers la fin du II^e siècle, nous connaissons plusieurs archontes de ce nom. S'il s'agissait d'un Διονύσιος autre que Διονύσιος μετὰ Λυκίσκων, ce fragment serait le seul à rapporter à son année. Au contraire, l'écriture est celle dont on s'est servi pour tous les textes de Διονύσιος μετὰ Λυκίσκων. La gravure du titre n'est pas la même ; mais une différence toute semblable se retrouve dans le numéro 6.

L'inscription publiée par M. Couve (*B. C. H.*, XVIII, 1894, p. 91, premier texte = n° 11), et datée de l'archonte delphien Πύρρος, est de la même année.

3° Archontat d'Ἀγαθοκλῆς à Athènes = Ξενοκράτης Ἀγησίλαου à Delphes (n°s 12; — 13, *a*; 13, *b*; — 14; — 15; — 16; — 17; — 18; — 19; — 20).

Nos fragments pour l'archontat d'Agathoclès sont nombreux : leur rapprochement cependant et leur répartition sont assez sûrs, au moins pour la plupart.

Considérons d'abord les cavaliers (n° 15) : d'après l'aspect de l'écriture, et grâce à l'énumération des tribus dans leur ordre officiel, ce groupe se reconstitue sans peine et avec certitude.

Mais il entraîne des juxtapositions et des superpositions de pierres qui nous donnent, à droite, la première colonne entière et le haut des deux colonnes suivantes des éphèbes (n° 16). Je complète leur liste par la pierre n° 1471 de l'Inventaire ; car elle a même hauteur que sa voisine (38 centimètres), même nombre de lignes (20), même vide au bas de ces vingt lignes ; et sa dernière colonne, beaucoup plus courte, nous donne un nombre fort admissible de *παιδευταί*.

Pas de difficultés pour les *πυθιασταί κληρωταί* (n° 14).

Il nous reste maintenant, à gauche de la pierre inférieure des cavaliers, une colonne de noms propres. A côté d'elle, il faut, je crois, placer l'inscription publiée par M. Nikitsky dans l'*Hermès* (1893, p. 620) ; nous reconstituons ainsi une assise d'une même liste en trois colonnes (n° 17). En effet examinons de près la gravure de ce texte : la pierre a été réglée à l'avance, mais sans une exactitude parfaite. Jusqu'au nom de *Ξενοκράτης* (col. 3) le réglage correspond exactement à celui des cavaliers : les lignes ont 8 millimètres ; l'interligne 7 millimètres. Mais, entre *Ξενοκράτης* et *Εὐκρίων*, cet intervalle, par erreur, est réduit à 4 millimètres ; or, la même différence se retrouve dans les deux colonnes de droite de l'inscription de M. Nikitsky. De plus, la ligne 8 de la seconde colonne se complète fort bien par le rapprochement des deux pierres et donne le nom [*Ἐρ*]μολοκράτης Ἀσκλη[πί]ωνος, dont l'homonyme se retrouve dans le numéro 25 (col. 1, l. 12). Nous avons donc là une juxtaposition très vraisemblable. A la fin, il est vrai, les lignes ne se répondent plus exactement dans les trois colonnes :

le graveur, dans la première, en écrivant le nom de Ηεξάβοις, a sauté une ligne de son réglage; il n'a pas corrigé cette erreur dans la seconde parce que, dans l'espace correspondant, il venait de tracer un faux trait en écrivant la ligne précédente; mais, dans la troisième colonne, il a enfin repris l'interligne régulier. Ce n'est donc pas une raison suffisante pour se refuser à voir là deux morceaux d'une même pierre.

Si notre rapprochement est exact, la première colonne de l'inscription de M. Nikitsky, bien plus importante (n° 13, *b*), appartient encore à la pythaïde d'Agathoclès. Et au-dessus nous placerons la liste datée qui commence par le stratège ἐπιπαιξέσις (n° 13, *a*); car la disposition y est la même: les titres, en général, sortent de 2 centimètres sur le texte.

Le fragment n° 12 est daté, mais sans qu'on puisse préciser sa place, par la mention d'Agathoclès avec le titre d'archithéore. Il en est de même du numéro 18.

A la même pythaïde se rattachent encore les deux proxénies, n° 19 et n° 20 (= *C. I. A.*, II, 550), où figure le nom de l'archonte delphien Xénocratès.

4° Archontat d'Ἀργεῖος I à Athènes, = Μέντωρ à Delphes (n°s 21; — 22; — 23, *a*; 23, *b*; — 24; — 25; — 26; — 27; — 28).

Les inscriptions 21, 22, 26 et 28 portent le nom de l'archonte.

Le rapprochement des pierres Inv. 568, 1585 et 1508 n'est pas douteux. Dès lors, la liste de théores (n° 23, *a*), comprise entre deux textes datés d'Argeios, doit être aussi de la même année. Je place au-dessous Inv. 1457, parce que l'écriture, comme la disposition des titres, y est semblable, et qu'il n'y a rien immédiatement à gauche ni à droite de cette colonne.

Pour les éphèbes (n° 25), les quatre colonnes du haut vont sûrement ensemble. Je complète la deuxième et la troisième par Inv. 313; car la gravure et l'écartement des colonnes correspondent à la pierre du haut. De plus, nous avons même hauteur d'assise (37^{cm},5) que pour Inv. 1457. Si ce premier rapprochement est exact, nous devons, je crois, placer au-dessous de la première colonne le fragment Inv. 217; car cette pierre aussi mesure 37^{cm},5; de plus, nous y voyons, dans le bas, une couronne et une inscription tout à fait semblables à celles de Inv. 313, et, dans le haut, six noms, comme dans la colonne de gauche de Inv. 313. Là, il est vrai, celle de droite en compte sept; mais

c'était pour terminer la liste des éphèbes et commencer, en haut de la dernière colonne, celle des παιδεύται.

Il nous reste maintenant, entre les canéphores et les éphèbes, une liste dont nous avons les débris sur trois pierres (n° 24). D'abord, pour la partie supérieure, la droite de Inv. 1508 et la gauche de Inv. 1406 doivent appartenir à la même inscription ; car les lignes y correspondent exactement de l'une à l'autre. Mais il pourrait manquer entre ces deux morceaux une ou plusieurs colonnes. Je ne le crois pas ; car nous aurions alors au moins trois fragments, dont l'ensemble formerait deux pierres trop étroites ou une seule pierre beaucoup trop large par rapport à la moyenne des autres. — Quant à la partie inférieure, il nous faut sans doute la constituer avec Inv. 1538 : car sa hauteur est encore 37^{cm},5 ; nous y retrouvons, dans le bas, le même genre de couronne que sur Inv. 313 et Inv. 217 ; et enfin nous avons au-dessus l'extrémité d'une liste qui contenait seulement deux colonnes, puisque la seconde y est sensiblement plus courte que la première.

Le numéro 27 n'est pas daté par le nom de l'archonte ; mais l'archithéore Σαρραπίων Σαρραπίωνος est précisément le chef de la pythaïde sous Argeios.

Dans les archontats précédents, il nous suffisait de rapprocher les textes relatifs à Τίμαρχος, à Διονύσιος μετὰ Λυκίσκων ou à Ἀγροκλιῆς pour être assurés d'avoir affaire à une même pythaïde. Nous rencontrons ici une difficulté de plus : Ἀργεῖος a été archonte à Athènes deux années de suite ; on est donc en droit de se demander si nos inscriptions ne se partagent pas entre ses deux magistratures ; et précisément nous voyons, par la liste des prémices de la première ennéétéride (*C. I. A.*, II, 985), que les neuf archontes énumérés dans le numéro 22 sont ceux de l'année 97/6¹, tandis que Σαρραπίων Σαρραπίωνος, désigné dans le numéro 21 comme στρατηγὸς ἐπὶ τῷ ὄπλῳ, remplit cette fonction en 96/5². Malgré cela, je reste disposé à attribuer tous nos textes au premier archontat d'Argeios. Sans doute Σαρραπίων Σαρραπίωνος est στρατηγὸς ἐπὶ τῷ ὄπλῳ en 96/5 ; mais il a pu l'être aussi en 97/6 ; car les stratèges étaient rééligibles. Par malheur, il nous manque, dans l'inscription des prémices, le début de la liste d'Ἀργεῖος I. Y placer Σαρραπίων, c'est, bien

1. *C. I. A.*, II, 985 ; *D.*, II, 21 et sqq.

2. *Ibid.*, *D.*, II, 32.

entendu, recourir à une hypothèse; mais, en ne l'admettant pas, on se trouve en présence de ce fait assez surprenant de deux pythaïdes consécutives, en 97 et en 96, tandis que, de Timarchos à Argeios, pour une période de plus de trente ans, il ne nous est rien parvenu en dehors des trois archontats de Τίμαρχος, de Διονύσιος et d'Ἀγροκόλης¹.

Bref, si nos rapprochements sont exacts, toutes les listes et tous les fragments dont nous venons de parler appartiennent seulement à quatre pythaïdes. Reste à en déterminer la date. La chronologie des archontes athéniens, dans la seconde moitié du n° siècle avant Jésus-Christ, a été longtemps fort incertaine; mais, depuis vingt ou vingt-cinq ans, grâce surtout aux fouilles de Délos et à celles de Delphes, qui ont fourni un certain nombre de synchronismes précieux, les recherches se sont multipliées à son sujet. Par exemple, dès 1880, M. Homolle fixait d'une façon, semble-t-il, définitive (bien que ce résultat ait encore été contesté depuis lors) l'archontat d'Argeios I en 97/6². Plus tard, en 1893, il étudiait toute la période où se trouvent comprises nos quatre pythaïdes³; et, vers le même temps, M. von Schœffer, dans l'*Encyclopédie* de Pauly-Wissowa, dressait une liste générale des archontes d'Athènes⁴. Les découvertes de Delphes ont ensuite suscité de nouveaux travaux: M. Pomtow qui, depuis longtemps déjà, s'occupait des fastes éponymiques de Delphes, n'a pas manqué de mettre à profit les données nouvelles dues au Trésor des Athéniens⁵. J'ai eu moi-même, à diverses reprises, l'occasion d'aborder ces questions⁶. De son

1. Outre les textes précédemment énumérés, nous avons encore deux morceaux de listes, probablement de canéphores (n° 29) et de cavaliers (n° 30), dont l'écriture est celle d'Ἀγροκόλης; de plus, le commencement mutilé, — sans noms propres, et, par conséquent, sans date, — d'un en-tête que, pour l'histoire de la pythaïde, il eût été fort intéressant de connaître en entier (n° 31); enfin, sur un petit fragment isolé dont l'écriture semble indiquer la fin du n° siècle, la mention de deux *ετροποιοί* (n° 32).

2. *B. C. H.*, IV, 1880, p. 190. (Une dédicace de Délos porte à la fois les noms des consuls romains de cette année. — Cn. Cornelius Lentulus, P. Licinius Crassus, — et de l'épimélète de l'île, Médeios, lequel correspond à l'archontat d'Argeios.) Cf. cependant p. 137.

3. *B. C. H.*, XVII, 1893, p. 143 et sqq. (*Remarques sur la chronologie de quelques archontes athéniens*).

4. Pauly-Wissowa, *Realencyclopädie*, II, 1, article *Archonten*, 1895.

5. *Philologus*, LIV, 1893, p. 211 et sqq. (*Neue Gleichungen attischer und delphischer Archonten*); *Ibid.*, p. 391 et sqq. (*Nachträge zu den attisch-delphischen Archonten*).

6. Par exemple. *B. C. H.*, XXII, 1898, p. 147 et sqq.; — XXIII, 1899, p. 314 et sqq.

côté, M. Ferguson a obtenu des résultats intéressants par une tout autre voie, en remarquant que les secrétaires du Conseil, à Athènes, du moins pendant une période assez longue, n'étaient pas pris au hasard dans l'ensemble des citoyens, mais choisis alternativement dans chacune des tribus et suivant leur ordre officiel¹. Enfin M. Kirchner, à propos du travail de M. Ferguson, est encore revenu sur cette étude². Après tant de controverses, on est arrivé sinon à des conclusions absolument sûres, du moins à des approximations suffisantes. Sans rentrer ici dans le détail des discussions, nous pouvons donc nous en tenir aux dates adoptées par M. Pomtow dans son tableau d'ensemble de la chronologie delphique³; nos quatre pythâides se répartissent de la façon suivante :

Archontats de

Τιμαρχος à Athènes = Τιμόκριτος Εὐλαΐδα à Delphes : vers 134 avant Jésus-Christ;

Διονύσιος μετὰ Λυκίσκων à Athènes = Πύρρος à Delphes : vers 128 avant Jésus-Christ;

Ἀγαθοζελῆς à Athènes = Ξενοκράτης Ἀγησιλάου à Delphes : vers 106 avant Jésus-Christ;

Ἀργεῖος (Ι) à Athènes = Μέντωρ Φιλαιτιώλου à Delphes : vers 97 avant Jésus-Christ.

1. Ferguson, *The athenian secretaries* (New-York, 1898) : — *The athenian archons of the third and second centuries before Christ* (1899) = n^{os} VII et X des *Cornell studies in classical philology*.

2. *Gött. gel. Anz*, 1900, p. 433 et sqq. — Cf. d'ailleurs les tableaux qui terminent le vol. II de la *Prosopographia attica* (1903).

3. Pauly-Wissowa, *Realencycl.*, IV, article *Delphoi* (1901).

4. Pour Τιμόκριτος et Μέντωρ, le nom de leurs pères est donné, non par les textes de la Pythâide, mais par des actes d'affranchissement.

COMPOSITION DE LA PYTHAÏDE

LES CHEFS : LEUR RÉPARTITION EN DEUX GROUPES.

Nous abordons enfin l'étude du contenu de nos listes. Les questions préliminaires de groupement et de date nous ont retenus assez longtemps; mais elles avaient en soi leur nécessité, et, en outre, elles vont nous fournir l'avantage, — puisque nous avons affaire à quatre années assez voisines, — de réunir en un seul tableau toutes nos données, au lieu de reprendre, pythaïde par pythaïde, l'énumération plus ou moins incomplète des personnages qui y figurent.

Tout d'abord, en tête de la théorie athénienne, il nous faut placer deux groupes, l'un uniquement composé de magistrats, et l'autre où entrent, pour la plus grande part, des gens investis d'une fonction sacerdotale. Du premier nous trouvons l'exemple le plus complet sous Argeios.

N° 22 (Pl. II, B):

Ἐπὶ Ἀργεῖου ἄρχον[τος Ἀθη]νη[σιν,]
ἐννεὰ ἄρχοντες οἱ ἀγαθόντες τὴν Πυθ[αί]δα·
ἄρχων· Ἀργεῖος Ἀργεῖου,
βασιλεύς· Ἀρχωνίδης Ναυσιστράτου¹,
πολέμαρχος· Ἀριστίων Εὐδόξου,
θεσμοθέται·
Ἀπολλώνιος Νικάνδρου,
Σκαμάνδριος Ὀλυμπίου,
Φιλέας Ἐφόρου,

1. Cette liste d'archontes se retrouve dans *C. I. A.*, II, 983. Le βασιλεύς y est appelé Ἀρχωνίδης Ναυκράτου; de même dans notre n° 13, b (l. 11) on ne peut suppléer que Ναυ[χ]ράτου, et non Ναυ[σις]ράτου. Mais, dans *C. I. A.*, II, 481. l. 82, nous lisons Ναυσίστρατος Ἀρχωνίδου.

Φιλίων Φιλίωνος,
 Βούλων Λεωστράτου,
 Λακκατειδης Σωστράτου,
 κῆρυξ βουλῆς τῆς ἐξ Ἀρείου πάγου·
 Πύρρος Πύρρου.

κῆρυξ ἄρχοντος· Σίμων Σίμωνος,
 σάλπικτής· Ἀριστόμαχος Δάμαντος.

Ἀρχιθέωρος ἐκ τούτων· Ἀργεῖος Ἀργείου.

Mais nous avons aussi des fragments de textes semblables pour les archontats de Dionysios et d'Agathoclès.

N° 5 (fig. 1) :

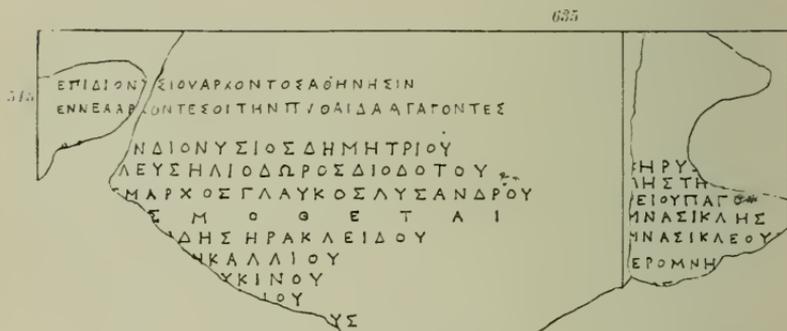


FIG. 1.

Cette pierre faisait partie de l'anté Sud. La bande, à droite, est en saillie de 1^{cm},7 sur le reste du mur.

Les deux premières lignes sont écrites d'une autre main et en surcharge: la première jusqu'à ΘΗΝΗΣΙΝ, la seconde jusqu'à ΑΓΑΓΟΝΤΕΣ.

Ἐπὶ Διον[υ]σίου ἄρχοντος Ἀθῆνησιν,
 ἐννέα ἄρ[χ]οντες οἱ τὴν Πυθαίδα ἀγαγόντες·

ἄρχον· Διονύσιος Δημητρίου,
 βασιλεύς· Πηλοῶρος Διοδότου,
 πολέμαρχος· Γλαῦκος Λυσάνδρου,
 [θε]σμοθέται·
 [.....]δης Ἡρακλείδου,
 [.....]ν Καλλίου,
 [.....]υκίνου,
 [.....]ου,
 [.....]ο]υε,

[Κ]ῆρυξ [ξ] βου-
 λῆς τῆς ἐξ Ἀ-
 ρείου Πάγου·
 Μνασιλῆς
 Μνασιλέου[ς],
 [ι]ερομνή[μων·]
 ..]ος[.....]

N° 12 (fig. 2) :

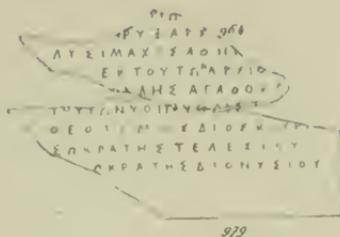


FIG. 2.

.....
 [Διοσκου]ρίθ[ης].....
 [κῆ]ρυξ ἄρχ[οντος]
 Αυσίμαχος Ἀθην[.....]
 Ἐκ τούτων ἀρχιθ[έωρος]
 [Ἀγαθ]οκλήης Ἀγαθοκλέους.
 Τούτων υἱὸς πυθαΐστ[αί]
 Θεότιμος Διοσκουρίδου,
 Σωκράτης Τελεσίου,
 [...]οκράτης Διονυσίου.

En première ligne, est énuméré au complet le collège des neuf archontes, les magistrats suprêmes de la république; puis vient le héraut de l'Aréopage, fonctionnaire qui commence à prendre une importance considérable à Athènes. En effet, depuis que les Romains sont les maîtres en Grèce, ils s'efforcent par tous les moyens d'augmenter contre les assemblées populaires l'influence de l'Aréopage, plutôt aristocratique : le κῆρυξ βουλῆς τῆς ἐξ Ἀργείου πάγου parait avoir été le chef de ce Conseil. Désormais dans les inscriptions on trouve son nom mêlé à celui des archontes et des stratèges; il a un siège réservé au théâtre de Dionysos; il est chargé de la proclamation de certaines couronnes; et même, semble-t-il, il a un rôle aussi dans l'administration financière¹. On le prenait souvent parmi les citoyens les plus en vue : ainsi Πύρρος Πύρρου, héraut de l'Aréopage sous Argeios, devient deux ans plus tard premier stratège, στρατηγὸς ἐπὶ τῷ ὄπλῳ².

Le κῆρυξ ἄρχοντος et le σκληρικτής -- séparés d'ailleurs sur les

1. Cf. l'indication des textes dans Gilbert (*Handbuch der griech. Staatsalterthümer*, p. 161, n. 5).

2. *C. I. A.*, II, 985; E, II, 44.

pierres, par un vide sensible, des autres magistrats, — étaient sans doute des sous-ordres attachés à la personne de l'archonte éponyme.

Sous Dionysios, nous voyons encore le hiéromnémon mentionné avec ce premier groupe; il l'est avec le second sous Agathoclès et sous Argeios. Sa présence s'explique assez bien dans l'un comme dans l'autre : d'une part, c'est un fonctionnaire d'ordre civil nommé, probablement au sort, pour représenter les intérêts d'Athènes dans l'amphictyonie; mais d'autre part, dans cette assemblée, si l'on avait parfois, au iv^e siècle en particulier, discuté des questions politiques dont les conséquences devaient être si graves pour l'histoire de la Grèce, après 146 il ne pouvait plus guère être abordé d'autres sujets que les intérêts du temple et de l'oracle : le hiéromnémon était donc amené forcément à s'occuper des choses sacrées. — Sa charge doit continuer, comme autrefois, à être annuelle; en tout cas, il varie avec chaque pythäide, et il en sera de même dans les dodécades, à l'époque impériale.

Le chef de tout ce groupe est l'archonte éponyme : 'Εκ τούτων ἀρχιθέωρος · Ἀγαθοκλήης Ἀγαθοκλέους (n° 12); — Ἀρχιθέωρος ἐκ τούτων · Ἀργείος Ἀργείου (n° 22).

Passons maintenant à l'autre groupe. Là aussi nous avons une liste de personnages énumérés dans un ordre constant.

N° 13, a (Pl. II, A) :

'Αγαθῆι τύχηι τῆ[ς βουλῆ]ς κα[ὶ τ]οῦ δήμου
 τοῦ [Ἀ]θηναίων. [Ἐπὶ ἄρχοντ[ο]ς ἐν Δελφοῖς
 Ξε[ν]οκράτου[ς, ἐν δὲ] Ἀθή[ν]αις Ἀγαθο-
 κ[λέου]ς, στρατηγ[ο]ῦντ[ο]ς ἐπὶ τοῦς
 ὀπλίτας Διονυσίου τοῦ [Δη]μητρίου,
 ἱερέ[ω]ς δὲ τοῦ Ἀπ[ό]λλωνος Λυσίου
 τοῦ Ἀρτέ[μ]ωνος, ἐξηγητοῦ δὲ πρῶ[ο]-
 γρήστου Φαίδρου τοῦ Ἀττάλου, καὶ τοῦ
 ὑπὸ τοῦ δήμου καθεσταμένου ἐξηγητοῦ
 Καλλίου τοῦ Ἀθρωνος, οἷδε ἕγαγον τὴν Πυ-
 θαῖδα ·
 στρατηγός ἐπὶ τοῦς ὀπλίτας ·
 Διονύσιος Δημητρίου,
 ἱερεὺς Ἀπόλλωνος ·

Λυσίας Ἀρτέμιονος,
 ἐξηγητὴς πρυθόγγητος·
 Φαίδρος Ἀττάλου,
 ἐξηγητὴς ὁ ἐπὶ τοῦ δήμου καθισταμένος·
 Καλλίας Ἀθρωνος,
 ἱερομνήμων Ἀσλακπίου Κίττου,
 οἱ ἐπὶ τὰς προσόδους·
 Ἐργναῖος Ἐργναίου,
 Ἀπολλώνιος Ἀπολ[.....]

N° 21 (fig. 3) :

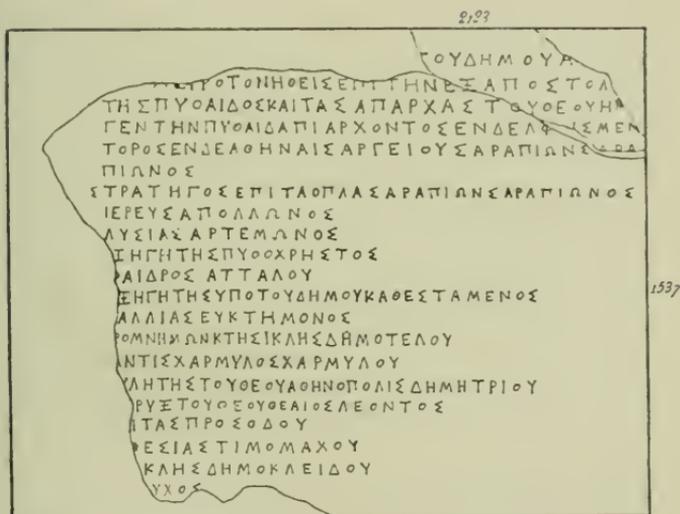


FIG. 3.

L. 4 : ΠΥΘΑΙΔΑΙ (sic).

L. 18 : ΤΑΣΠΡΟΣΟΔΟΥ. Le Σ final de προσόδους n'a pas été écrit sur la pierre. Il est cependant difficile de voir là un génitif singulier: et d'ailleurs dans le n° 13, a (l. 21), la forme employée est bien : οἱ ἐπὶ τὰς προσόδους.

[Ἀγαθῆ; τύχη; τῆ; βουλῆ; καὶ τοῦ δήμου Ἀθῆναι-]
 [ων. Ὁ γει]ροτονηθεὶς ἐπὶ τὴν ἐξαποστολ[ήν]
 τῆ; Πυθαΐδος καὶ τὰς ἀπαρχὰς τοῦ θεοῦ ἡ[γα-]
 γεν τὴν Πυθαΐδα, (ἐ)πὶ ἄρχοντος ἐν Δελφ[ο]ῖ; Μέν-
 τορος, ἐν δὲ Ἀθῆναι; Ἀργεῖου· Σαραπίων Σαρα-
 πίωνος.

Στρατηγός ἐπὶ τὰ ὄπλα· Σαραπίων Σαραπίωνος,
 ἱερεὺ; Ἀπόλλωνος·
 Λυσίας Ἀρτέμιονος,

1. Nous trouverons plus loin un décret en l'honneur de ce personnage (n° 19).

[ἐ]ξήγητῆς πυθόγχοιτος ·
 [Φ]αῖδρος Ἀττάλου,
 [ἐ]ξήγητῆς ὑπὸ τοῦ δήμου καθεσταμένος ·
 [Κ]αλλίας Εὐκτῆμονος,
 [ἐ]ρομνήμων · Κτησικλῆς Δημοτέλου,
 [μ]άντις · Χαρμόλος Χαρμόλου,
 [αὐ]λήτης τοῦ θεοῦ · Ἀθινόπολις Δημητρίου,
 [κ]ῆρυξ τοῦ θεοῦ · Θεαῖος Λέοντος,
 [οἱ ἐπ]ὶ τὰς προσόδου(ς) ·
 [Τελ]εσίας Τιμομάχου,
 [Τιμο]κλῆς Δημοκλειίδου¹,
 [.....ο]ῦχος².

.....

Le premier stratège (στρατηγὸς ἐπὶ τὰ ὅπλα ou ἐπὶ τοὺς ὀπλίτας), comme le héraut de l'Aréopage, commence dès cette époque à prendre une importance très considérable. Déjà en effet il apparait comme éponyme³, au même titre que l'ἄρχων ; il concentre entre ses mains l'autorité du collège entier des stratèges ; il dispose de toutes les forces militaires de l'Etat ; et bientôt, quand il aura de plus le soin de l'approvisionnement de la ville, la surveillance des esclaves publics et la direction des écoles, il sera le véritable chef du gouvernement. Ici, par exemple, Σαραπίων Σαραπίωνος, premier stratège en 97, a déjà rempli les mêmes fonctions en 101⁴ ; il a été épimélète de Délos en 99⁵ ; et, en 96, non seulement il sera de nouveau στρατηγὸς ἐπὶ τὰ ὅπλα, mais il aura encore en même temps la charge d'agonothète pour quatre fêtes⁶.

Le ἱερεὺς Ἀπέλλωνος dont il s'agit ensuite est naturellement le prêtre d'Apollon Pythien à Athènes. Le même nom se retrouvant sous Agathoclès et sous Argeios, on pourrait déjà induire de ce fait que la prêtrise était à vie ; mais nous le

1. Nous trouvons un Τελεσίας Τιμομάχου et un Τιμοκλῆς Δημοκλειίδου parmi les éphèbes de l'archontat de Dionysios (n° 9, col. 1, l. 13 et col II, l. 22).

2. Si ce mot isolé représente, comme il le semble, non pas le nom d'un troisième personnage préposé aux προσόδοι, mais l'indication d'une charge d'ordre inférieur, il nous faut supposer ensuite une dernière ligne perdue, contenant le nom du fonctionnaire. — Dans aucun autre de nos textes nous ne retrouvons la mention d'un [.....ο]ῦχος. Peut-être s'agit-il d'un ἑαθδοῦχος, semblable à tous ceux qui doivent assurer le bon ordre parmi la foule près de l'oracle d'Apollon Coropaios (*Athen. Mitth.* VII, 1882, p. 69 et sqq.).

3. *C. I. A.*, II, 593, l. 9 ; — Wescher-Foucart, *Inscript. recueillies à Delphes*, n° 424.

4. *C. I. A.*, II, 983 : D, 19.

5. *Ibid.* : E, 64.

6. *Ibid.* : D, II, 32 et sqq.

savons d'ailleurs par une inscription du *Corpus* où on lit : ἱερεὺς Ἀπόλλωνος διὰ βίου Ἀσσίας Ἀρτέμιωνος Πικανεύς¹.

Viennent maintenant deux exégètes, nommés l'un ἐξήγητῆς πρῶτος, l'autre ἐξήγητῆς ὁ ὑπὸ τοῦ δῆμου καθεστραμένος. Nos renseignements sur les divers exégètes d'Athènes sont assez peu précis². Dans les auteurs, le texte le plus complet à leur sujet est la définition de Suidas, qui se répète mot pour mot en partie dans le lexique de Timée, en partie dans Harpocration³; mais on n'est pas d'accord sur la ponctuation qu'il convient d'y adopter; et, de toute façon, le sens est loin d'en être clair. Une seule chose, en somme, nous est assurée, grâce au témoignage des inscriptions : il y avait bien, au service de l'Etat, trois sortes d'exégètes, un ἐξήγητῆς πρῶτος, un ἐξήγητῆς ἐξ Ἐὐμπριδῶν χειροτονητὴς ὑπὸ τοῦ δῆμου διὰ βίου⁴, et un ἐξήγητῆς ἐξ Ἐὐμπριδῶν ou ἐκ τοῦ γένους τοῦ Ἐὐμπριδῶν⁵. De là on a voulu parfois conclure à l'existence de trois cultes desservis par les différents exégètes : ceux-ci auraient répondu aux trois divinités invoquées dans les serments des magistrats comme dans la plupart des actes de la vie civile et internationale, Apollon, Zeus et Déméter. La théorie était assez séduisante; malheureusement elle expliquerait mal aujourd'hui le rôle d'un exégète de Zeus dans la pythaidé consacrée à Apollon. Les exégètes pris parmi les Eumolpides se rattachaient manifestement à

1. *C. I. A.*, II, 1047, l. 21. — Cette inscription, dont l'en-tête est perdu, se compose d'une série de noms propres gravés en plusieurs fois. Je ne sais si elle a trait au culte d'Apollon Pythien. En tout cas, le seul personnage dont la fonction y soit mentionnée est le prêtre d'Apollon, Ἀσσίας Ἀρτέμιωνος; et, parmi les autres noms, plus du tiers se retrouve à Delphes dans différentes listes de nos quatre archontats. Mais c'est aux titres les plus divers (comme magistrats, comme pythâistes, comme théores, comme cavaliers ou comme épêbes).

2. Cf. Schöll (*Hermès*, XXII, 1887, p. 562 et sqq.); — Töpffer (*ibid.*, p. 479 et sqq.); — Töpffer (*Alt. Geneal.*, p. 69 et sqq.); — S. Reinach, article *Exegetae* dans le *Dictionnaire des Antiq.* de Daremberg-Saglio. — La question a été reprise récemment par P. Foucart : *les Grands mystères d'Eleusis*, II *Personnel. Cérémonies*, 1900, p. 79 et sqq.

3. Suidas. s. v. : Ἐξηγηταὶ τρεῖς γίνονται. Πρῶτος οἷς μέλει καθαίρειν τοὺς ἄγει τῶν ἐνισχεθέντας, καὶ οἱ ἐξηγούμενοι τὰ πάτρια.... Ἐξηγητῆς ἰδίως ὁ ἐξηγούμενος τὰ ἱερά. ἔστι δὲ ἃ πρὸς τοὺς κατοικομένους νομιζόμενα ἐξηγοῦνται τοῖς δεομένοις.

4. L'un et l'autre ont leur siège réservé au théâtre de Dionysios (*C. I. A.*, III, 241 et 267).

5. *C. I. A.*, III, 720; Ἐφημ. ἀρχ., 1887, p. 110. — Il est question aussi d'un ἐξηγητῆς μυστηρίων (*B. C. II*, VI, 1882, p. 436), mais seulement à l'époque impériale. Quant aux ἐξηγηταὶ Ἐὐμπριδῶν nommés dans les comptes de 328 (*C. I. A.*, II, 834 b, l. 41), ils paraissent avoir été simplement au service de la famille des Eumolpides, non de l'Etat.

Eleusis ; aussi ne figurent-ils jamais à Delphes. Si au contraire nous y relevons la présence simultanée des deux autres, ne serait-ce pas alors qu'ils étaient en relations l'un et l'autre avec Apollon ?

Notons, du reste, entre eux un lien ignoré jusqu'ici : tous les deux sont des Eupatrides. Le fait n'est pas douteux à l'époque impériale : à ce moment, nous rencontrerons constamment les formules $\pi\upsilon\theta\acute{\epsilon}\chi\rho\eta\sigma\tau\omicron\varsigma \xi\acute{\xi} \text{ E}\upsilon\pi\alpha\tau\rho\iota\delta\omega\upsilon \xi\acute{\xi}\eta\gamma\gamma\eta\tau\acute{\eta}\varsigma$, et $\acute{\epsilon}\upsilon\pi\omicron\delta \tau\omicron\upsilon \delta\acute{\eta}\mu\omicron\upsilon \kappa\alpha\theta\epsilon\sigma\tau\alpha\chi\mu\acute{\epsilon}\nu\omicron\varsigma \xi\acute{\xi} \text{ E}\upsilon\pi\alpha\tau\rho\iota\delta\omega\upsilon \xi\acute{\xi}\eta\gamma\gamma\eta\tau\acute{\eta}\varsigma$ (cf. n° 57 et suiv.). Il devait déjà en être de même au II^e siècle. Car (excepté $\Phi\chi\acute{\alpha}\iota\delta\rho\omicron\varsigma \text{ } \text{'}\text{A}\tau\tau\acute{\alpha}\lambda\omicron\upsilon$, dont le nom ne se retrouve ni dans le *Corpus* ni dans les textes delphiques), nos autres exégètes, $\text{'}\text{O}\rho\acute{\epsilon}\lambda\iota\alpha\varsigma \text{ } \text{'}\text{A}\acute{\epsilon}\rho\omega\omicron\varsigma$ ($\xi\acute{\xi}\eta\gamma\gamma\eta\tau\acute{\eta}\varsigma \pi\upsilon\theta\acute{\epsilon}\chi\rho\eta\sigma\tau\omicron\varsigma$), comme $\text{K}\alpha\lambda\lambda\acute{\iota}\lambda\iota\alpha\varsigma \text{ } \text{'}\text{A}\acute{\epsilon}\rho\omega\omicron\varsigma$ et $\text{K}\alpha\lambda\lambda\acute{\iota}\lambda\iota\alpha\varsigma \text{ E}\upsilon\lambda\eta\gamma\mu\omicron\omicron\varsigma$ ($\xi\acute{\xi}\eta\gamma\gamma\eta\tau\acute{\alpha}\iota \acute{\upsilon}\pi\omicron\delta \tau\omicron\upsilon \delta\acute{\eta}\mu\omicron\upsilon \kappa\alpha\theta\epsilon\sigma\tau\alpha\chi\mu\acute{\epsilon}\nu\omicron\iota$) appartiennent à la famille dont l'arbre généalogique a été dressé par M. Köhler¹. Or c'est là sûrement une branche des Eupatrides, puisque nous voyons désignés comme $\pi\upsilon\theta\acute{\alpha}\iota\sigma\tau\acute{\alpha}\iota \xi\acute{\xi} \text{ E}\upsilon\pi\alpha\tau\rho\iota\delta\omega\upsilon$, sous Agathoclès (n° 13, *b*, l. 4-5), $\text{K}\alpha\lambda\lambda\acute{\iota}\lambda\iota\alpha\varsigma \text{ E}\upsilon\lambda\eta\gamma\mu\omicron\omicron\varsigma$ et un $\text{'}\text{A}\acute{\epsilon}\rho\omega\omicron \text{ K}\alpha\lambda\lambda\acute{\iota}\lambda\iota\omicron\upsilon$.

Sur un autre point encore, il est vraisemblable de rapporter au II^e siècle ce qui est certain sous l'Empire : la charge d'exégète était sans doute déjà donnée à vie ; car $\Phi\chi\acute{\alpha}\iota\delta\rho\omicron\varsigma \text{ } \text{'}\text{A}\tau\tau\acute{\alpha}\lambda\omicron\upsilon$ reste en fonctions sous Argeios comme sous Agathoclès.

Pour le mode de nomination de ces magistrats, nous n'avons qu'un seul renseignement positif : l'exégète désigné par le peuple était élu d'après un vote à mains levées². On cite, il est vrai, afin de préciser cette indication, un passage assez obscur des *Lois*³ où Platon propose que les tribus indiquent douze candidats ; parmi eux, les trois citoyens qui auront eu le plus de voix subiront la dokimasie de la part des autres ; puis ils iront à Delphes où le dieu, par un dernier choix, décidera de l'élection définitive. Sans doute la République idéale de Platon est souvent façonnée sur le modèle de l'Etat athénien ; mais je ne sais trop ici quelle confiance il nous faut accorder à cette

1. *C. I. A.*, II, vol. I, p. 223.

2. *C. I. A.*, III, 267. — Cf. notre n° 60.

3. Platon, *Lois*, VI, p. 750 d : $\tau\omicron\upsilon\varsigma \delta\acute{\epsilon} \xi\acute{\xi}\eta\gamma\gamma\eta\tau\acute{\alpha}\varsigma \tau\rho\iota\varsigma \psi\epsilon\rho\acute{\epsilon}\tau\omega\sigma\alpha\upsilon \mu\acute{\epsilon}\nu \kappa\acute{\iota} \tau\acute{\epsilon}\tau\tau\alpha\rho\epsilon\varsigma \psi\omicron\lambda\alpha\iota \tau\acute{\epsilon}\tau\tau\alpha\rho\alpha\varsigma, \acute{\epsilon}\kappa\alpha\sigma\tau\omicron\upsilon \xi\acute{\xi} \acute{\alpha}\nu\tau\omega\upsilon\omicron\upsilon, \tau\rho\epsilon\acute{\iota}\varsigma \delta\acute{\epsilon}, \omicron\iota\varsigma \grave{\alpha}\nu \pi\lambda\epsilon\acute{\iota}\sigma\tau\eta \gamma\acute{\epsilon}\nu\eta\tau\alpha\iota \psi\acute{\eta}\rho\omicron\varsigma, \delta\omicron\kappa\iota\mu\acute{\alpha}\sigma\alpha\upsilon\tau\alpha\varsigma \acute{\epsilon}\nu\eta\epsilon\acute{\alpha} \pi\acute{\epsilon}\mu\pi\epsilon\upsilon\iota \epsilon\iota\varsigma \Delta\epsilon\lambda\phi\omicron\upsilon\varsigma \grave{\alpha}\nu\epsilon\lambda\epsilon\acute{\iota}\nu \xi\acute{\xi} \acute{\epsilon}\kappa\acute{\alpha}\sigma\tau\eta\varsigma \tau\rho\acute{\iota}\alpha\delta\omicron\varsigma \acute{\epsilon}\nu\alpha. — Et, un peu avant : $\kappa\alpha\tau' \acute{\epsilon}\nu\iota\kappa\alpha\upsilon\tau\omicron\upsilon\omicron\upsilon \delta\acute{\epsilon} \acute{\epsilon}\iota\upsilon\alpha\iota \kappa\alpha\iota \mu\grave{\eta} \mu\alpha\kappa\rho\acute{\omicron}\tau\epsilon\rho\omicron\upsilon\omicron\tau\eta\iota \tau\eta\iota \iota\epsilon\rho\omega\sigma\acute{\omicron}\nu\eta\iota \acute{\epsilon}\kappa\acute{\alpha}\sigma\tau\eta\iota. \acute{\epsilon}\tau\tau\eta \delta\acute{\epsilon} \mu\grave{\eta} \acute{\epsilon}\lambda\alpha\tau\tau\omicron\upsilon \xi\acute{\xi}\acute{\eta}\gamma\mu\omicron\omicron\tau\alpha \acute{\eta}\mu\acute{\iota}\nu \acute{\epsilon}\tau\tau\eta \gamma\epsilon\gamma\omicron\upsilon\omega\varsigma \acute{\omicron} \mu\acute{\epsilon}\lambda\lambda\omega\upsilon \kappa\alpha\theta' \iota\epsilon\rho\omicron\upsilon\varsigma \nu\omicron\mu\omicron\upsilon\varsigma \pi\epsilon\rho\acute{\iota} \tau\acute{\alpha} \theta\epsilon\acute{\alpha} \iota\kappa\alpha\upsilon\omega\varsigma \acute{\alpha}\gamma\iota\sigma\tau\acute{\epsilon}\lambda\omicron\upsilon\sigma\epsilon\iota\upsilon.$$

procédure minutieuse ; car, deux ou trois lignes plus haut, Platon veut que son prêtre soit annuel et jamais âgé de moins de soixante ans. De ces deux conditions, la première au moins ne correspond nullement à la réalité.

En somme, nous apprenons par les textes delphiques deux choses nouvelles : nos deux exégètes étaient en rapports avec Apollon, et membres l'un et l'autre de la famille des Eupatrides. Il est bien probable que le premier était nommé directement par les Eupatrides ; d'après cela, il est possible qu'il ait eu sur l'autre une certaine prééminence. En tout cas, il est régulièrement cité avant lui, et il figure sans son collègue dans le grand intitulé de l'inscription ophélique de Dionysios (n° 9). Cette préséance semble indiquer pour l'ἑξήγητῆς πρῶτος des attributions spéciales ; mais nous ignorons absolument de quelle manière les deux exégètes se partageaient les devoirs de leur charge, c'est-à-dire l'interprétation du droit sacré, des vieilles prescriptions religieuses, et, en particulier, des oracles delphiques.

Je ne reviens pas sur le rôle du hiéromnémon : Ἀγλακπίων Κιττου et Κτησικλήξ Δημοτέλου sont inconnus.

Le μάντις avait évidemment pour mission de s'assurer, en observant certains signes, de l'assentiment d'Apollon aux cérémonies célébrées en son honneur. Dans le passage de Philochore auquel nous avons déjà fait allusion¹, nous voyons un μάντις, pendant toute la durée de la Pythaïde, offrir chaque jour un sacrifice dans le Pythion d'Œnoé. Celui-là restait donc en Attique. Il ressort de nos listes qu'un autre venait à Delphes. Il devait être nommé à vie ; car Χερμούλος Χερμούλου est en fonctions sous Agathoclès et sous Argeios.

L'ἀλλήγητῆς τοῦ θεοῦ et le κήρυξ τοῦ θεοῦ répondaient, dans le groupe des prêtres, au κήρυξ ἀρχόντος dans celui des magistrats.

Restent, — en laissant de côté le [...σ]ῦχος, dont l'interprétation comme ἑκδοσῦχος, chargé de maintenir l'ordre dans la procession, demeure évidemment trop incertaine, — les deux personnages nommés οἱ ἐπὶ τὰς προσόδους : ils étaient sans doute chargés de percevoir certains revenus affectés régulièrement à Apollon Pythien. Peut-être s'agit-il là de revenus en nature ;

1. Philochore (dans scol. Soph., *Oed. à Col.*, 1047) : ... ἕπει δὲ ὁ μάντις, ὅταν μὲν τὰ εἰς Δελφοὺς πόμπημα γένηται καὶ θεωρία πέμπηται, ἐν Οἰνῷ καθ' ἑκάστην ἡμέραν ἐν τῷ Πυθίῳ.

en tout cas, comme il existe, pour les mêmes pythaïdes, un personnage appelé *ὁ ἐπὶ τὰς ἀπαρχάς*¹, les *πρόσοδοι* devaient être une chose différente des *ἀπαρχαί*. Or celles-ci (nous le voyons par le numéro 985 du *C. I. A.*, II) étaient payées en argent.

Voilà les chefs de la Pythaïde, expressément désignés comme tels dans l'intitulé : *οἱ ἀρχιμέντεσ τῆν Πυθαίδαν* (n° 22), ou *οἷδε ἡγχαρον τῆν Πυθαίδαν* (n° 13, *a*). Ce sont des fonctionnaires d'ordre civil ou religieux, ayant tous dans l'Etat une situation officielle, quelques-uns même fort élevée. L'*ἄρχων* est à la tête du premier groupe ; le *στρατηγός ἐπὶ τῶ ὄπλῳ* à la tête du second. Quant à la direction suprême de la théorie, elle pouvait, semble-t-il, revenir indifféremment à l'un ou à l'autre d'entre eux. Du moins, sous l'archontat d'*Ἀργεῖος*, ce rôle appartient au stratège *Σαραπίων Σαραπίωνος*, avec le titre de *χειροτονηθεὶς ἐπὶ τῆν ἐξαποστολήν τῆσ πυθαίδοσ καὶ τὰσ ἀπαρχὰσ τοῦ θεοῦ* (n° 21) ; aussi le retrouvons-nous comme archithéore d'autres groupes, par exemple de celui des pythaïstes (n° 27). Sous Agathoclès, au contraire, Agathoclès lui-même est à la tête de presque toutes les fractions de la pythaïde (nos 12, archontes ; 14, pythaïstes ; 18, théores) ; et, par conséquent, il paraît bien avoir joué le premier rôle dans la théorie de son année.

LE CORPS DE LA PYTHAÏDE : THÉORES ET PYTHAÏSTES.

Le corps même de la Pythaïde était formé par les pythaïstes et les théores : ils sont en effet désignés les uns et les autres comme *συμπέμψοντεσ τῆν Πυθαίδαν*, c'est-à-dire que tous ensemble ils constituent, à proprement parler, la *πομπή* appelée *Πυθαίδης*. Mais quelle distinction convient-il d'établir entre eux ? Il est assez malaisé d'en décider ; car les textes, nous l'avons dit,

1. Nous trouvons deux fois la mention de ce titre : 1° sous Dionysios, *Διοκλῆσ Διοκλέουσ* (qui est d'ailleurs en même temps *ἑπαρχοσ*), est désigné, dans le décret rendu en l'honneur des officiers de cavalerie (n° 10), comme *ἐξαποσταλθεὶσ ἐπὶ τὰσ ἀπαρχὰσ* ; — 2° sous Agathoclès, à la suite d'une liste de pythaïstes (n° 13, *b*), nous lisons : *ὁ ἐπὶ τὰσ ἀπαρχὰσ Ἀμφικράτησ Ἐπιστράτου*. Nous reviendrons plus loin sur ce personnage (cf. p. 136). — Sous Argeios, comme sous Agathoclès, il y a sûrement *πρόσοδοι* et *ἀπαρχαί*, puisque dans le même texte (n° 21), d'une part, nous avons le nom de deux hommes chargés de recueillir les *πρόσοδοι*, et que, d'autre part, *Σαραπίων Σαραπίωνοσ* est *χειροτονηθεὶσ ἐπὶ τῆν ἐξαποστολήν τῆσ Πυθαίδοσ καὶ τὰσ ἀπαρχὰσ*.

sont peu nombreux et contradictoires¹. Une chose du moins est certaine, bien qu'en opposition formelle avec le témoignage d'Hésychius : pythastes et théores, toujours énumérés à part², constituaient deux groupes différents.

Passons en revue les nombreuses listes conservées à leur sujet :

1° Théores. — a) PYTHAÏDE DE Τίμαρχος.

N° 2 (*fig.* 4, partie supérieure) :

<p>Ἄρχθῆ τῶγγη. Ἐπὶ Τιμοκρίτου ἄρχοντος ἐν Δελφοῖς, Ἀθή- νησαν δ' ἐ Τιμάργου, οἷδε ἀπ]- στάλησαν ὑπὸ τοῦ δήμου τοῦ Ἀθηναίων. Ἀρχιεῖροι τῶν πρυθιῶν· Θεράπων Οὐλιᾶδου, Μενέμαχος Πυ- σμάγου. — Θεωροί· Λεοντέως [Λεον]τέως, Ἀμμώνιος Δη- μητρίου, Ἀθηνάδης Κράτερου. Ἐκ Πυρρακιδῶν· Εὐκλῆς Τιμάνκτου.</p>	<p>Ἐξ Εὐπακτοῦ ἰδῶν· Κόνωνος καὶ Ἀπολ-] λόδορος Κόνωνος, καὶ Κόνων καὶ Θεόπομπος Κόνωνος, Χαρυκλῆς Θεοδώρου. Ἐκ Τετραπολίων· Παθίων [Π]αθίω- νος, Ἀρκεσίλαος Ἀρπάλου. Ἐΰνικος Σωστράτου.</p>
--	---

b) PYTHAÏDE DE Διονύσιος.

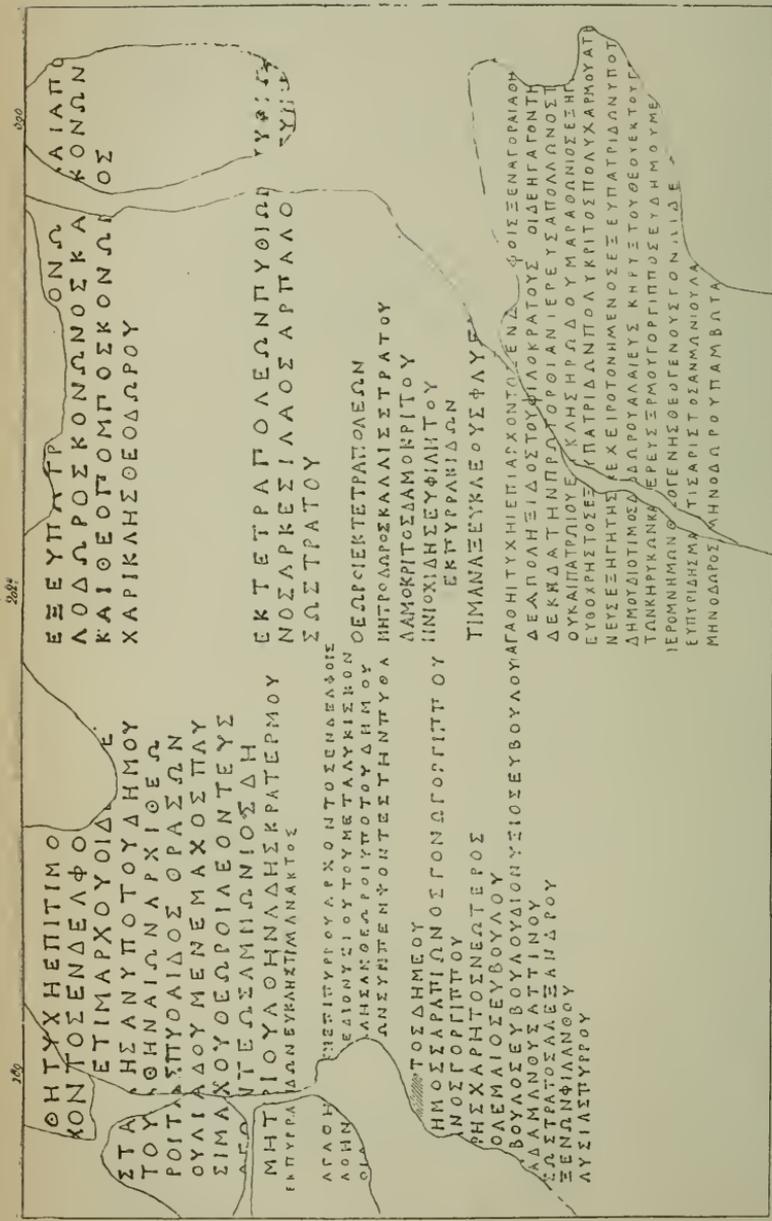
N° 6 (*fig.* 4, au-dessous de l'inscription précédente) :

<p>Ἄρχθῆ [τῶ]γγη. Ἐπὶ Πύρρου ἄρχοντος ἐν Δελφοῖς, Ἀθηνησαν δ' ἐ Διονυσίου τοῦ μετὰ Λυκίσκου, οἷδε ἀπεστάλησαν θεωροί ὑπὸ τοῦ δήμου τοῦ Ἀθηναίων, συνπέμψοντες τὴν Πυθα- ΐδα·]τος Δημίου, Εὐδήμιος Σαραπίωνος, γόνου Γοργίπου³,]νος Γοργίπου, Χάρης Χάρητος νεώτερος, Πτολεμαῖος Εὐδοῦλου, Εὐδούλος Εὐδοῦλου, Διονύσιος Εὐδοῦλου, [Π]αδάμνθος Ἀττινοῦ, Σώστρατος Ἀλιεξάνδρου, Ξένων Φιλάνθου, Λυσίας Πύρρου.</p>	<p>Θεωροί ἐκ Τετραπολίων· Μητροδώρος Καλλιστράτου, Δαμόκριτος Δαμοκρίτου, Πνιογίδης Εὐφιλῆτου. Ἐκ Πυρρακιδῶν· Τιμάνης Εὐκλείου Φλυαῖος.]</p>
--	--

1. Cf. p. 14.

2. Il n'y a d'exception à cette règle que dans l'inscription 23. a, où l'on a voulu réunir les représentants de certains groupes particuliers (familles nobles ou habitants de la Tétrapole).

3. Un Γοργίπος Εὐδήμου Μεγαρέος est κηρυξ τοῦ Ἀπύλλωνος καὶ ἱερεὺς Ἐρμού πατρῶου Κηρύκων à l'époque impériale (n° 57 et suiv.).



N° 2

N° 6

N° 2. — Col. 1 : la ligne 11 est d'une autre main.

N° 6. — Col. 4 : le titre est en caractères plus petits.
Col. 2 : 1, 2 : ΚΑΛΑΙΣΤΡΑΤΟΥ (sic).

262

262

Fig. 4.

N° 60. — Inscription gravée avec peu de soin.

- 1. 4 : ΞΕΝΑΓΟΡΑΙ.
- 1. 3 : ΠΙ de ΔΩΔΕΚΗΛΙΑ refait sur un Α.
ΠΡΩΤΟΠΕΛΑΝ (pour ΠΡΩΤΟΒΟΛΑΝ).
- 1. 5 : ΕΥΦΟΝΗΣΤΟΣ.
- 1. 8 : ΕΡΜΟΥ.
- 1. 9 : ΠΙ de ΕΡΟΜΝΗΜΩΝ en dehors de l'alignement.
- 1. 10 : ΑΝΜΩΝΙΟΥ.

c) PYTHAÏDE D'Αργείας.

N^{os} 23, a, et 23, b (Pl. II, B)¹ :

[Θε]ωροί Λίγειδος ·
Εὔβοτος Ἡλιοδώρου.

[Ἄ]ττακλίδος ·
[Εὔ]νειδης Ποικανδρίδου.

Θεωροί Κεζ[ροπι]δός ·
Θεόφιλος Διοδώρου,
Φιλκλήτης Διοδώρου,
Διοπειθής Διοδώρου.

Ἀργεθίωρος ἐκ Τετραπολέων ·
Ζήνων Ἡροδότου.

Θεωροί ·
Δόξαντος Εὐθυμένου,
Δημήτριος Διονυσίου,
Εὔνομος Εὐθυδαίου.

Προβάστης ἐκ Τετραπολέων ·
Ἡρόδοτος Ζήνωνος.

Ἐκ Πυρρακιδῶν ·
Τιμάνης Εὐκλέους,
Εὐκλῆς Τιμάνκατος,
Σωσικράτης Θεοπίμου.

Ἀργεθίωρος ἐξ Ἐρυστηθιονιδῶν ·
Διονύσιος Διονυσδώρου.

Θεωροί ·
Χαρμόλος Χαρμόλου,
Καλλίξενος Ἀσκληπιάδου,
Ἡρακλείδης Καλλισθένου.

Προβάται ἐκ Κηρύκων ·

Σφοκλῆς Λεοντίου,
Ἄμωνακλῆς Λεοντίου,
Φιλωτάδης Ἀρισταίχμου.

Ἐξ Εὐνειδῶν ·
Διοσκουρίδης Διοσκουρίδου,
Νικίας Νικίου,
Διοσκουρίδης Θέρισωνος.

1. Bien que le n^o 23, b soit séparé du n^o 23, a par une autre inscription, on ne peut guère douter cependant qu'il n'en forme, en réalité, le complément.

A ces trois listes, qui sont manifestement des listes de théores, j'ajouterais volontiers le numéro 17. En effet c'est une inscription de l'archontat d'Agathoclès, comme l'indiquent assez sa place (cf. p. 26) et aussi le caractère de l'écriture ; or, pour cette année, on ne peut songer ici ni à des éphèbes, ni à des pythaïstes κληρωτοί, puisque leurs listes nous sont conservées d'autre part (n^{os} 16 et 14).

N^o 17 (Pl. II, A) :

.....]ωνος,]στειδ[ου],
.....]ου,	[.....]στειδ[ου],
.....]ω,	K[τησί]ας Ἀγαθίωνος,
.....	[.....]Δ]ίων[σ]ς,	Ἴεροκλῆς Ἀπολλωνίου,
.....	[.....]σάνδρ[ου],	Παμμένης καὶ
.....	[Ἰλιόδω]ρος Ἰλιοδώρ[υ] ¹ ,	Ζήνων Ζήνωνος,
.....	[.....]λης Διονυσίου,	Δίφιλος Δίφιλος,
.....	[Ἐρ]μοκράτης Ἀσκλη[πίω]νος ² ,	Ἀλέξανδρος καὶ
.....	[Λ]άγλης Μάκρωνος,	Νικαγόρας Πολυκλεί(του),
.....	Δίων Διοκλέους,	Θεοδώριδης καὶ
.....	Ζήνων καὶ	Εὐαγίων Θεομνήστου,
.....	Διοκλῆς Διονυσίου,	Πραξιτέλης Χαριναύ(του),
.....	Ἀρτεμίδωρος Ἀσκλη(πι.....),	Μενεκλείδης Σωστρά(του),
.....	Μενέδημος Θαρσύ(του),	Ἐπικράτης Καλλιμά(γου),
.....	Θράσων Θρασυφώντος,	Μενέδημος Τιμοστρά(του),
.....	Δείων Μέλωνος,	Λόντιος Τιμάργου,
.....	Ἀπολλώνιος Ἀγήνορος,	Σφοκλῆς Ξ(ι)νοκλέους,
.....	Διονύσιος Κηριστοδώρου,	Ἀθηνόδωρος Εὐβουλίδου,
.....	Ἴέρων Καλλίου,	Διονυσόδωρος Θεαγένου,
.....	Ἄντιγονος καὶ	Δημήτριος καὶ Εἰσίφιλος
.....	Διονύσιος Ἐρμαφίλου,	Εἰσιφίλου,
.....	Ἀσκληπιό[δωρο]ς[.....]ίνου,	[.....]άνθιος Λισχίνου.

Enfin dans le numéro 18, que j'avais cru d'abord devoir rattacher aux cavaliers (cf. p. 85), peut-être convient-il plutôt de voir, toujours pour la même pythaïde d'Agathoclès, des théores pris dans les tribus comme ceux des numéros 23, *a*, 23, *b* pour la pythaïde d'Argeios.

1. Nous connaissons un Ἰλιοδώρος Ἰλιοδώρου, pythaïste κληρωτός sous Dionysios (n^o 7, col. 4, l. 5), et un autre, éphèbe sous Argeios (n^o 23, col. 4, l. 20).

2. Un Ἐρμοκράτης Ἀσκληπίωνος est éphèbe sous Argeios (n^o 23, col. 4, l. 12).

2° Pythaistes. — a) PYTHAÏDE DE Τίραρχος.

N° 3 (fig. 5) :

297

1320

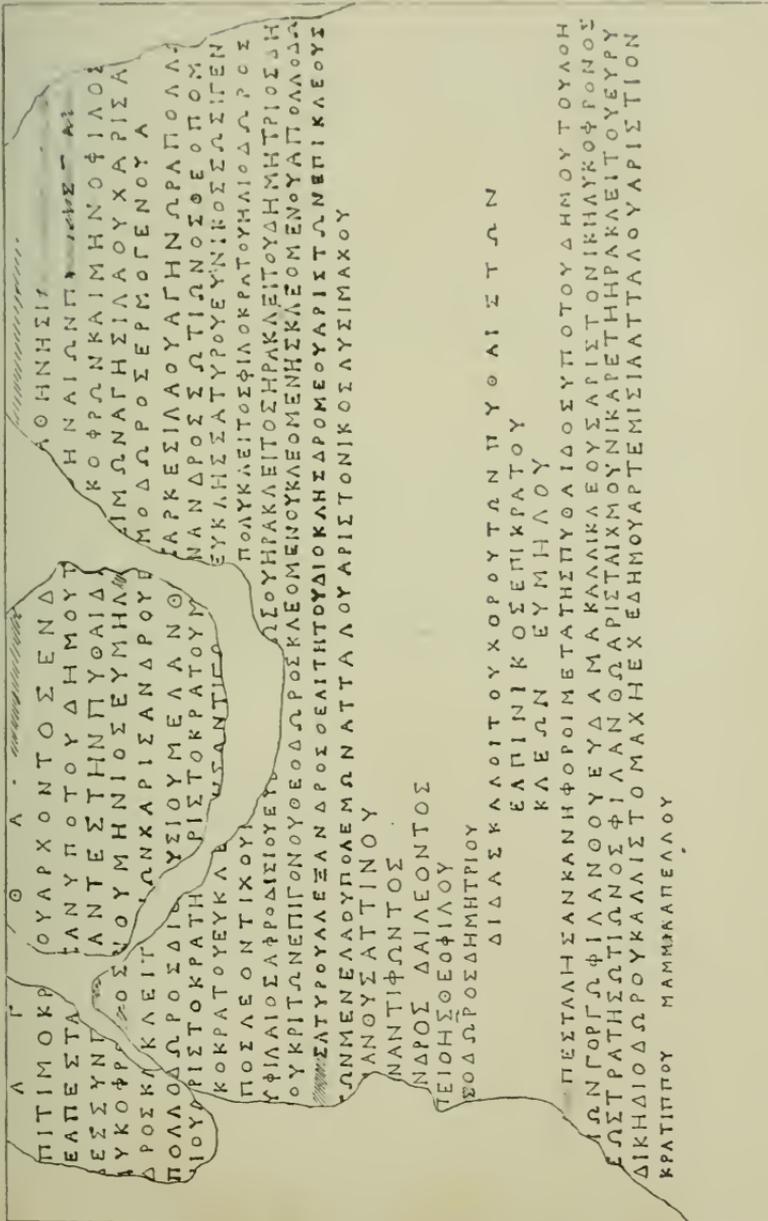


Fig. 5.

Ἄγ' α' θξ̄ [τύχξ].

[Ἐ]πί Τιμοκρ[ίτ]ου ἄρχοντος ἐν Δ[ε]λφοῖς. Ἄθηνῃσι [δὲ Τιμάργου¹, οἶ-
[δ]ε ἀπεισά[λ]ησαν ὑπὸ τοῦ δήμου τ[οῦ Ἄθ]ηναίων πυθ[α]γῆσ[τ]αί [παί-
[δ]εις, συν[πέμ]ψαντες τὴν Πυθαγῆ[α · Λυ]κόφρον καὶ Μηνόφιλο[ς]
Λυκόφρ[ο]ν, Νουμήνιος Εὐμήλ[ου, Σ]ίμων Ἀγγησιλάου, Χαρίσ[τ]α[ν]-
δρος καὶ [αἰ] Κλειτ[ροφ]ῶν Χαρισάνδρου, Ἐ[ρ]μῆδωρος Ἐρμογένου, Ἀ-
πολλόδωρος Δι[ο]υσίου, Μέλανθ[ος] Ἀρκεσιλάου, Ἀγῆνωρ Ἀπολλ[ο]-
[ν]ίου, Ἀριστοκράτ[η]ς Ἀ[ρ]ιστοκράτου, Μ[έ]νωνδρος Σωτιώνος, Θεόπομ-
[πο]ς Ν[ε]κοκράτου, Εὐκλε[ίδ]ης Ἀντιγό[νου], Εὐκλῆ[ξ] Σατύρου, Εὐνίκος Σωσιγέ[ν]ου,]
[.....]πος Λεοντίου, [.....] Πολύκλειτος Φιλοκράτου, Φιλί-
[.....]ου, Φίλιος Ἀφροδισίου, Εὐ[σ]ούλος Σ[ώ]στου, Ἡράκλειτος Ἡρακλείτου,
[μητρ]ίου, Κρίτων Ἐπιγόνου, Θεόδωρος Κλεομένου, Κλεομένης Κλεομένου,
Ἀπολλόδο-
[ρος²] Σατύρου, Ἀλέξανδρος Θεαιτήτου, Διοκλῆς Δρομέου, Ἀρίστων Ἐπιπέλους,
[.....]ων Μενελάου, Πολέμων Ἀττάλου, Ἀριστόνικος Λυσίμαχου,
[Ῥαδάμ]ανθος Ἀττινοῦ,³
[.....]ν Ἀντιφώντος,
[.....]νδρος Δακιδέοντος,
[Θεο]πειθης Θεοφίλου,⁴
[Κηφ]ισόδωρος Δημητρίου.⁵

Διδάσκαλοι τοῦ γοροῦ τῶν Πυθαγῆστων ·

Ἐλπίνικος Ἐπικράτου,
Κλέων Εὐμήλου.

[Αἶ]δε ἀ[π]εισάλησαν κληφόροι μετὰ τῆς Πυθαγῆδος ὑπὸ τοῦ δήμου τοῦ Ἄθ-
[η]ναίων · Γοργώ Φιλάνθου, Εὐδάμα Καλλικλείους, Ἀριστομένης Λυκόφρονος,
[Σ]ωστράτη Σωτιώνος, Φιλανθῶ Ἀρισταίχμου, Νικαρέτη Ἡρακλείτου, Εὐρυ-
δίχη Διοδώρου, Καλλιστομάχη Ἐγεδήμου, Ἀρτεμισία Ἀττάλου, Ἀρίστιον
Κρατίππου, Μαμμία Ἀπέλλου⁶.

1. Pour la restitution du nom des archontes, cf, p. 24.

2. Dans l'espace qui précède ΣΑΤΥΡΟΥ, il ne reste que la trace de lettres effacées. Il n'y a donc probablement rien à placer entre la fin du nom d'Ἀπολλόδωρος et Σατύρου.

3. Un Ῥαδάμανθος Ἀττινοῦ est théore sous Dionysios (n° 6, col. 1, l. 12).

4. Un Θεοπειθης Θεοφίλου est vainqueur au δίαυλον sous Dionysios (n° 43).

5. Un Κηφισόδωρος Δημητρίου est éphèbe sous Dionysios (n° 9, col. 1, l. 3), et un Δημήτριος Κηφισοδώρου est délégué du collège des ἐποποιοί (n° 51).

6. Le nom de la dernière canéphore est écrit d'une autre main.

b) PYTHAÏDE DE Διονυσίας.

N° 7 (Pl. I, A) :

<p>Ἐπί Πύρρου ἄρχοντος ἐν Δελφοῖς, Ἐθνήγησ[ι]ν δὲ Διονυσίου τοῦ μετὰ Λακίσκου, οἷδε ἀπει- σά[λ]ησαν ὑπὸ τοῦ δαίμου τοῦ Ἀθηνάϊου π[υ]θια[στ]αί· κα[λ]ηρωτοί·</p>	<p>Πάμφιλος Ἀρτέμιονος, Μῦσιος Μηδείου, [...]αγγύρε [Ἐ]λε[ξ]α[ν]δ[ρ]ου, Ἀπολλοδώρος καὶ Διονύσιος καὶ]απί[σ] [Ἀ]πολλωνίου, [Ἀ]λεόντιος Σωσίου, Νικήτης Ἀθηνάϊου, [...]..... Ἐ]ρμιάσκου, Νικάνορ Νικάνορος, Ἐρμογένης Καλιστράτου, [...].....]ος [θ]εοδίου, Τιμόθεος Τιμόλειου, Ἀττιᾶς Ἡρακλείδου, [...]σιᾶς Ζήνωνος, Χαριμόλης Φαντέου, Τιμόστρατος Ἀρίστονός, Ἀριεράθης Ἀτάλου, Πιστοράτης Σατύρου, Ἐρμοκλῆς Κλειδάμου, Ἀσκληπιόδης Ξέωνος, Δωρόθεος Δωροθέου, Νικύλαος Ἀστρονός, Χαιριμένης Ξέωνος, Κράτερος Ἀθηνάδου, Λακόφρον Μενεράτου, Σωσιγένης Ἰωσιγένου, [Σ]αραπίου Δημητρίου, Ἀντίγονος Ἀλεξάνδρου, Ξενοδίδης Λυσιμάχου, [.....]ένης Ἀναξικράτου, Σωσθέος Σωσιπάτρου, Χαρικλῆ[ς] Θεογένου, [Τι]μοκλῆς Ἰππάρχου², Ἀνδροκλῆς Φιλυστίου[νος], [N]ικαρ[.....], [.....]ν Ἀγα(.....), [Ἀ]λεξάνδρου[.....]</p>	<p>Σ[τ]ρα[.....]ος, Βούλων Λεωστράτου, Κάλλισπος Δημητρίου, Μαρσύας [θ]ήρωνος, Ἡλιόδοτος Ἡλιόδοτου, Ἀνδροκλῆς Λακίσκου, Σωστράτος Κλέαργου, Νικασίων καὶ Φιλόδοτος οἱ Φιλόδοτότου, οἱ Ἰσρηγίου, (Πολύλειτος Ἀλεξάνδρου).</p>
---	--	--

1. L'orthographe ordinaire du mot, dans nos inscriptions, est πωβάσται, avec un seul τ au milieu. Cependant cf. n° 8, l. 3 : πωβαίτα; col. 4, l. 29 : Πωλεμαίται; — n° 15, col. 4, l. 8 et 37 et *ibid.*, col. 4, dernière ligne : Πτολεμαίταις.
2. Un Τιμοκλῆς Ἰππάρχου est vainqueur ἐκ τῶν ἰππέων ἀκρίπτων (n° 43).

c) PYTHAÏDE D' Ἀγαθοκλήης.

N° 14 (Pl. II, A)¹ :

[Ἀργεθίωρος πύθαϊστῶν ·
 Ἀγαθοκλήης Ἀγαθοκλέους,
 Πυθαῖτι καὶ κληρωτοί ·
 Ἡρακλῆιδης Καλλιμάχου,
 Σωσιράτης Νικιστῆ[ράτου²],
 Ἀπολλωνίδης Ἀπολλωνίου,
 Μητροδόωρος Ἐρμιόνα(ιτος),
 Ἀπολλώνιος Ἀπολλωνίου,
 Σώστρατος Λακρᾶτι(δου),
 Νικάνωρ (Ἐρμιόπου),
 Τιμογένης Τιμογένου,
 Ἐρμιόπου Ἀπολλωνίου,
 Ἀπολλώνιος Ἀπολλωνίου,
 Φιλιστιδῆς Σωσιγέου,
 Ἀπολλώνιος Ἀπολλωνίου,
 Διονυσόδωρος Ἀπολλωνίου.
 Ἐστιάτωρ ·
 [Τεισά]νωρ Ἡρακλείδου.

N° 13, b (Pl. II, A) :

Πυρρόρος ἢ ἐγ Δελφ[ῶν] ·
 Τιμό.
 Πυθαῖτι ἐξ Εὐπατ[ριδῶν] ·
 Ἄβρων Καλλίου,
 Καλλίας Εὐκλήμον[ος],
 Τιμοκράτης Τιμοκρ[.....],
 Θεᾶτος Λέοντος.
 Μάντις· Χαρμόλο· Χαρμόλου.
 Ἐκ Κηρύκων ·
 Θεμιστοκλῆς Θε[σ]οκράστου,

1. Une seconde copie de cette inscription a été retrouvée à Athènes (C. I. 1. 1. II, 955). Les deux textes ne sont pas parfaitement semblables : d'abord les pythaisites ne sont pas énumérés dans le même ordre ; puis la copie de Delphes donne un nom de plus, un troisième Ἀπολλώνιος Ἀπολλωνίου ; enfin, à la l. 11. nous lisons ici Τιμογένης Τιμογένου. au lieu de Τιμοκλήνης Τιμοκλέου. — Une fois de plus, nous voyons là que les anciens étaient loin d'apporter, dans la reproduction de leurs actes officiels, la minutie scrupuleuse à laquelle nous sommes habitués aujourd'hui. Pour d'autres exemples analogues (cf. B. C. H., XXIV, 1900, p. 89 et 218 ; ici même, p. 31, n. 1).

2. Ce nom est à substituer dans le *Corpus*, à la restitution de Koumanoudis : [Νικιστῆ]ράτης Ν[ικιστῆ]ράτου.

Ἀργεῖος Νεοκράτης¹,
Φλωτάδης Ἀρισταίχμου².

Ἐξ Εὐνεῶν ·
Φιλόξενος Νεΐου,
Διοσκουρίδης Διοσκουρίδου,
Νεΐας Νεΐου.

Ἐκ Τετραπολέων ·
Λαρίσκυδρος Φαυόλεω.

Ὅ ἐπὶ τὰς ἀπαρχάς ·
Ἀμφικράτης Ἐπιστράτου.

N° 12 (fig. 2) :

Trois pythaïstes sont cités à la suite du groupe des archontes (cf. p. 33).

d) PYTHAÏDE D'Ἀργεῖος.

N° 27 (fig. 6) :

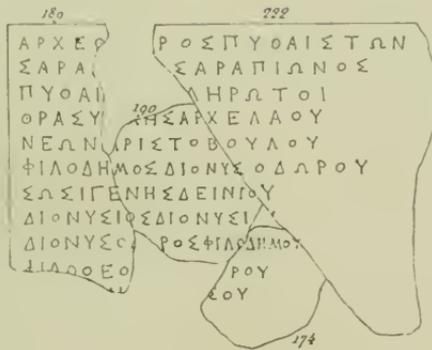


FIG. 6.

Ἀργεῖος πυθαῖστων ·
Σαραπίων Σαραπίωνος.
Πυθαῖσταί κληρωτοί ·
Θρασυκλήης Ἀργελάου,
Νεῖων Ἀριστοβούλου,
Φιλόδημος Διονυσόδωρου,
Σωσιγένης Δαινίου,
Διονύσιος Διονυσίου,
Διονυσόδωρος Φιλόδημου,
Φιλόθεος]ρου,
[.....]σου.

1. Pour la restitution de ce nom, cf. p. 31, n. 1.

2. Le Φλωτάδης, dont le graveur a négligé d'indiquer le père, est sans doute Φλωτάδης Ἀρισταίχμου, pythaïste des Κήρυκες sous Argeios (n° 23 a).

N° 24 (Pl. II, B) :

'Επί Ἀργείου ἄρ[γο]ντος, πυθ[αῖσταί οἶδε·]	
πυθαῖστης ὁ δ' αὐ[τός καὶ.....]τας ¹ .	
Διοκλῆς Σαρα[πίωνος],	[.....]κ[αὶ]
Μηρόφιλος Χρωσογόνου,	[.....]ς οἱ Πυρικλέους,
Καλλιξένος Καλλιξένου,	[.....]ος καὶ Ἀσωποκλῆς
Ζήνων καὶ Αἰναντίδης	οἱ Ἀ[ρι]στονίκου.
οἱ Μαρσίου,	Πυθαῖσταί παῖδες·
Διονυσόδωρος Διονυσίου[υ],	Ἄλλεξανδρος Πολυκλεί(του),
Διονύσιος Διονυσίου,	Νικαγόρας Πολυκλείτου,
Ἀριστομένης Βούλωνος,	Παμμένης Ζήνωνος,
Διόδωρος Θεοφίλου,	Ἀμμόνιος Ζήνωνος,
Ἀσκληπίδης Φιλάνθου,	Παμμένης Δημητρίου,
Ἐγγέδημος Ἀρκέτου,	Ζήνων Δημητρίου,
Κλεομένης καὶ Διόδω[ρος]	Ἡρόδοτος Δημητρίου,
οἱ Κλεομένου,	Ζήνων καὶ Διοκλῆς
Λυκίσκος Λυκίσκου,	οἱ Διονυσίου,
Ἀρκεσίλαος Ἰφαισ[τίων]ο[ς],	Σωκ[ρά]της Ἐπιγάρου,
Ἰσίφ[ιλ]ος καὶ Τιμα[....]ς	[.....Π]ύρ[ρου],
οἱ Ἰσιφίλ[ου],	[.....]
Νικαγόρας καὶ Πασιτέλη[ς]	Κλε[.....]
οἱ Ἀλεξάνδρου,	Φιλ[.....]
Ἐπίγονος Μεννίου,	Σω[σ.....]
Ζώπυρος Μεννίου,	Φι[.....]
Θεοφραστίδης Θεοφραστίδου,	Ἀργ[.....]
Ξενοκλῆς Διφίλου,	Συν[.....]κου.
Θήρων Ζήνωνος,	
Καλλίστρατος Οἰνοφίλου,	
Ἀδείμαντος Μνασαγόρου,	
Διονύσιος Μνασαγόρου,	

On le voit, les deux groupes des théores et des pythaïstes étaient composés d'éléments fort divers. Pour les théores, les uns sont envoyés par le peuple (ἐξᾶπεστᾶλησαν ὑπὸ τοῦ δήμου); ils sont énumérés sans distinction d'aucune sorte, et leur nombre est loin de rester uniforme dans toutes les pythaïdes. D'autres représentent les tribus : nous n'en avons d'exemple certain que pour trois d'entre elles (nos 23, a et 23, b)²; mais on en peut conclure à l'existence d'une députation semblable pour les neuf

1. Les trois lettres ΣΑΣ forment évidemment la fin d'un participe aoriste; mais, Διοκλῆς Σαραπίωνος ne reparaissant dans aucun autre de nos textes, il est impossible de déterminer quelle fonction il remplissait en même temps que celle de pythaïste.

2. Le fragment n° 18 paraît appartenir à un texte du même genre pour la pythaïde d'Agathoclès (cf. p. 55-56).

autres. Une troisième catégorie de théores est déléguée par certaines des grandes familles de l'Attique; la Tétrapole marathoniennne a constamment aussi les siens; et enfin nous en trouvons encore avec les cavaliers et avec les artistes dionysiaques¹.

Même diversité dans l'origine des pythaïstes. Les uns sont désignés par le peuple (ἐξ ἀπειστάλησαν ὑπὸ τοῦ δήμου τοῦ Ἀθηναίων πυθαῖσται κληρωτοί); leur nombre est fort variable, et parfois on lit, à leur suite, la mention d'un ἐπιτάωρ². D'autres sont des pythaïstes enfants (πυθαῖσται παῖδες). Puis il y a, comme pour les théores, des pythaïstes pris dans la noblesse et dans la Tétrapole. Enfin les cavaliers en ont un aussi sous Agathoclès³.

Le chef de ces différentes fractions s'appelle toujours archithéore, avec les pythaïstes comme avec les théores.

Maintenant, de quelle façon étaient nommés ces personnages? Evidemment, les députés des familles nobles ou de la Tétrapole, des cavaliers ou des artistes dionysiaques, en un mot de toutes les associations particulières étaient élus par les membres de leur γένος ou de leur collège. Ils l'étaient sans doute à vie; car, chez les Κήρυκες, par exemple, Φίλωτάδης, pythaïste sous Agathoclès, l'est encore sous Argeios; et, de même, chez les Ἐδναῖοι, nous retrouvons dans les deux mêmes archontats Διοσκουριδῆς Διοσκουρίδου et Νικίας Νικίου. — Pour les pythaïstes choisis par le peuple, ils sont expressément désignés comme tirés au sort (πυθαῖσται κληρωτοί); on peut avec vraisemblance admettre, par analogie, la même chose pour les théores du peuple. Il n'est donc pas étonnant de voir les uns et les autres énumérés sans suivre l'ordre des tribus⁴. Mais, d'autre part, il nous faut aussi noter que fréquemment deux

1. Pour les cavaliers, il y a un théore (nommé avec les cavaliers de la tribu Hippothontis) dans le numéro 8. — Pour le collège des artistes dionysiaques, cf. n^os 48 et 49.

2. Sous ce titre, il faut sans doute entendre un personnage chargé de pourvoir à la nourriture, et peut-être au logement des pythaïstes pendant leur séjour à Delphes. On peut du moins le supposer d'après ce qui se passait pour les Dionysies et les Panathénées (Cf. scol. de Patmos. *B. C. H.*, I, 1877, p. 147, *Lept.*, § 21 : ἐπιτάωρες· οἱ τὰς φυλάς ἐν τοῖς Διονυσίοις καὶ Παναθηναίοις τρέφοντες).

3. Si les deux morceaux réunis dans le numéro 12 appartiennent bien à la même pierre (et on ne peut guère en douter), il faut encore faire un groupe à part pour les fils de magistrats (archontes, héraut de l'Aréopage, etc.).

4. Le fait peut se vérifier, d'une façon plus ou moins complète, pour presque toutes nos listes. Mais il est particulièrement sensible dans le numéro 14. Une seconde copie de cette inscription se retrouve, nous l'avons dit, dans le *Corpus*; et là tous les noms sont accompagnés de leur démotique.

frères sont cités à la suite l'un de l'autre¹; ils peuvent se retrouver ensemble dans des listes différentes²; et, dans une même famille, il arrive d'avoir, pour une seule année, un ou deux fils pythaïstes, et une fille canéphore³. Ces derniers faits ne s'expliquent guère qu'à la condition d'admettre un tirage au sort restreint, ou l'union fréquente de plusieurs noms sur les bulletins de vote. Apparemment, la charge de pythaïstes ou de théores entraînait des frais assez considérables; si donc des citoyens riches la sollicitaient, fussent-ils parents, on acceptait volontiers leurs offres. Or le cas ne devait pas manquer de se produire; car cette générosité était un moyen d'attirer sur soi l'attention: tout en faisant œuvre de piété, on travaillait à sa popularité; et les filles même, dans cette occasion, pouvaient aider leur père ou leurs frères.

En somme, nous avons là un certain nombre d'indications nouvelles sur la façon dont se recrutaient les théores et les pythaïstes. Manifestement il nous est impossible désormais de les confondre les uns avec les autres; mais nous en sommes toujours réduits aux hypothèses sur leur rôle. D'après les usages ordinaires de la Grèce, il paraît probable que les théores avaient pour mission uniquement de représenter, aux sacrifices et aux jeux de Delphes, soit le peuple entier, soit la classe qui les avait nommés. Les pythaïstes, eux, devaient prendre une part plus active à la fête. En effet leur nom même de *πυθαῖσται* semble bien indiquer en eux les membres essentiels de la *Πυθαίς*. De plus, les pythaïdes tirés au sort, c'est-à-dire les délégués d'Athènes même, ont pour archithéore non pas un quelconque d'entre eux (ce qui est le cas pour les théores), mais le chef de la pythaïde entière, l'archonte éponyme sous Agathoclès, le premier stratège sous Argeios. Enfin nous voyons, par la mention de deux *διδάσκαλοι τοῦ χοροῦ τῶν Πυθαίστων*, qu'ils avaient à

1. Trois fils d'Εὐθουλος sont théores sous Dionysios (n° 6). C'est peut-être le résultat d'un hasard si, l'année d'Agathoclès, six pythaïstes sur treize sont fils d'un Ἀπολλώνιος (n° 14). Mais ailleurs on relève des groupes, qui semblent représenter diverses branches d'une même famille, comme, parmi les pythaïstes enfants de l'archontat d'Argeios (n° 24, col. 2). Παμμένης Ζήνωνος Ἀμμώνιος Ζήνωνος, Παμμένης Δημητρίου, Ζήνων Δημητρίου. Ἡρόδοτος Δημητρίου.

2. Par exemple, n° 17, col. 2, sous Agathoclès: Ζήνων καὶ Διοκλῆς Διονυσίου; col. 3: Ἀλέξανδρος καὶ Νικαγόρας Πόλυκλείτου. — N° 24, col. 2, sous Argeios, (à la suite l'un de l'autre): Ἀλέξανδρος Πόλυκλείτου, Νικαγόρας Πόλυκλείτου; et, un peu plus bas: Ζήνων καὶ Διοκλῆς οἱ Διονυσίου.

3. Cf. p. 88.

exécuter eux-mêmes un chœur. Ils ne se bornaient sans doute pas là : et, dans les sacrifices, tout en laissant, bien entendu, la première place aux prêtres, ils ne devaient pas être réduits, comme les théores, à l'état de simples figurants¹.

Je ne reviens pas sur les pythaïstes et les théores tirés au sort par le peuple. Mais il est nécessaire d'insister sur ceux des familles nobles et de la Tétrapole marathonicienne.

ROLE PARTICULIER DE CERTAINES FAMILLES NOBLES.

Prenons d'abord les grandes familles. Dans nos listes, nous en voyons trois déléguer des théores :

Εὐπατριῖδαι (sous Τιμαρχος)	{	Κόνον Κόνονος, 'Απολλόδορος Κόνονος, Κόνον Κόνονος, Θεόπομπος Κόνονος, Χαρικλῆς Θεοδόρου.
'Ερυσίχθονιδαι (sous 'Αργεῖος)	{	Διονύσιος Διονυσσοῦ, archithéore, Χαρμόλος Χαρμόλου, théore, Καλλιξένος 'Ασκληπιάδου — 'Ηρακλείδης Καλλισθέου —
Πυρρακίδαι	{	(sous Τιμαρχος) : Εὐκλῆς Τιμάνκτου. (sous Διονύσιος) : Τιμάνης Εὐκλείου, Φλυεύς. (sous 'Αργεῖος) { Τιμάνης Εὐκλείου, Εὐκλῆς Τιμάνκτου, Σωσικράτης Θεοτίμου.

D'autre part, quatre familles, à notre connaissance, nomment des pythaïstes². Parmi elles, nous retrouvons encore les Εὐπατριῖδαι et les Πυρρακίδαι.

Εὐπατριῖδαι (sous 'Αγαθολκῆς)	{	"Αἶρον Καλλίου, Καλλίας Εὐατήμονος, Τιμοκράτης Τιμοκρ[.....], Θεοῦς Λέοντος, (Χαρμόλος Χαρμόλου, μάντις).
-------------------------------	---	---

1. Nous aurons encore à relever plus loin (p. 86, note 1), dans un petit détail, un nouvel indice de la supériorité du pythaïste sur le théore.

2. Ce n'est pas à dire, bien entendu, qu'aucune autre famille athénienne n'ait possédé le privilège d'une représentation spéciale dans la théorie de Delphes. Par exemple, l'inscription n° 29 paraît être le reste d'une liste de canéphores prises toutes parmi les [.....]ντίδαι.

Πυρρακίδαι (sous 'Αγαθοκλῆς) :		Αἰνείας 'Ηρακλείδου.
Κήρυκες	{	(sous 'Αγαθοκλῆς) { Θεμιστοκλῆς Θεοφράστου, 'Αργωνίδης Ναυκράτου, Φίλωτάδης ('Αρισταίγμου).
		(sous 'Αργεῖος) { Σοφοκλῆς Λεοντίου, 'Αμνοκλῆς Λεοντίου, Φίλωτάδης 'Αρισταίγμου.
Εὐνειῶναι	{	(sous 'Αγαθοκλῆς) { Φιλῶξενος Νικίου, Διοσκουρίδης Διοσκουρίδου, Νικίας Νικίου.
		(sous 'Αργεῖος) { Διοσκουρίδης Διοσκουρίδου, Νικίας Νικίου, Διοσκουρίδης Θέβρωνος.

Tous ces personnages de grande maison seraient pour nous intéressants à étudier. Malheureusement, à la fin du II^e siècle, leur rôle politique n'était pas bien considérable : la plupart sont inconnus, même dans les textes épigraphiques ; à plus forte raison est-il difficile de reconstituer leur généalogie et de remonter, sur la foi de simples homonymies, à leurs ancêtres de l'époque classique.

Pour les Eupatrides et pour les Kérykes seuls nous arrivons à cet égard à quelque résultat. Ainsi, pour les premiers, on est en droit maintenant de leur rapporter, en le complétant un peu, le stemma des Habron-Kallias dressé par M. Köhler dans le premier volume du *C. I. A.*, II (p. 223). Sur *Ἀβρων Καλλίου* et *Καλλίας Εὐπατήμωνος*, M. Nikitsky, dans l'article de l'*Hermès* où nous avons déjà renvoyé plusieurs fois, a pu réunir un certain nombre de renseignements, et nous avons vu de plus (n^o 21) que *Καλλίας Εὐπατήμωνος* a rempli la charge d'*ἐξηγητής ὑπὸ τοῦ δήμου καθεσταμένος*, sous Argeios.

Dans la liste des pythaïstes Eupatrides de l'archontat d'Agathoclès, nous trouvons encore deux noms qui reviennent dans d'autres de nos textes ; mais ils désignent, je crois, des personnages différents. Ainsi, un *Θεῖος Λέωντος* est *κῆρυξ* τοῦ θεοῦ sous Argeios (n^o 21) ; or, dans la dodécade, cette charge est sûrement remplie par un membre de la famille des Kérykes (cf. n^o 57 et suiv.) ; il devait en être de même déjà dans la pythaïde, et, par conséquent, bien que cette appellation de *Θεῖος* soit assez rare à Athènes, il nous faut

sans doute admettre comme contemporains, à la fin du n^e siècle, deux Θεαιτες Αέοντες, l'un Eupatride et l'autre Kéryx.

La difficulté est plus grande encore pour Χερμούλης Χερμούλου. Reportons-nous à la pierre même (n^o 13, *b*). La ligne μάντις · Χερμούλης Χερμούλου, ainsi que les deux lignes de gauche (ἐξ Πυρρακιδῶν· Αίνείας· Ἡρακλείδου), sont d'une écriture particulière : au lieu des petites lettres uniformément grêles, propres à la pythaïde d'Agathoclès, nous avons ici des caractères un peu plus hauts et terminés — constamment dans le bas, parfois aussi, mais rarement, dans le haut — par des pleins bien accentués. Ces trois lignes ont donc été gravées d'une autre main ; mais était-ce avant ou après Agathoclès ? La question a une double importance ; car elle doit nous apprendre non seulement si Χερμούλης Χερμούλου a appartenu à la pythaïde d'Agathoclès, mais encore s'il était Pyrrhakide ou Eupatride¹. Supposons d'abord le cas où nos trois lignes se rattacheraient à une inscription antérieure : il serait déjà assez étrange qu'on eût écrit le nom du μάντις à côté et non au-dessous d'Αίνείας· Ἡρακλείδου, où la place ne manquait pas ; mais il le serait plus encore qu'on se fût imaginé ensuite d'encadrer Χερμούλης dans une colonne nouvelle, dont il formerait une ligne à peine distincte des autres. Au contraire, voyons là simplement une correction faite après coup : assurément, il n'est pas très naturel de trouver le μάντις au milieu des pythaïstes ; mais on avait sans doute oublié son nom à la suite des exégètes (n^o 13, *a*) ; on l'a donc ajouté où l'on a pu. Or il devait y avoir, à l'origine, un vide à la suite des Eupatrides, comme il en reste encore un à la suite des Kérykes ; on y a introduit la mention du μάντις, et on l'a fait à cette place parce que, selon toute vraisemblance, il appartenait à la famille des Eupatrides, comme d'ailleurs les exégètes. Sous Argeios, il est vrai, nous connaissons un Χερμούλης Χερμούλου, théore ἐξ Ἐρρυτιχουσιδῶν (n^o 23, *a*) ; mais c'est un personnage différent ; car, dans la même pythaïde, le μάντις s'appelle encore Χερμούλης Χερμούλου (n^o 21), et, s'il s'agissait du même homme dans la liste des théores, on aurait sans doute ajouté à son nom son titre de μάντις.

1. L'inscription 13, *b*, et sa voisine de gauche avaient deux réglages différents. Les trois lettres ΙΔΑ appartiennent sûrement à la seconde ; mais on ne peut tirer de là aucune indication pour Αίνείας· Ἡρακλείδου ; car cette ligne, comme celle de dessus, est à cheval sur les deux réglages.

Parmi les autres Eupatrides, nous connaissons encore assez bien *Χρυιλῆς Θεοδώρου*. Il était du deme de Phalère, et figure, ainsi qu'un *Θεόδωρος Χρυιλέυης*, dans ce catalogue d'Athéniens nobles (*C. I. A.*, II, 1047) dont un grand nombre, nous l'avons dit, se retrouvent dans nos listes delphiques. Il a été phylarque sous Dionysios (n° 9); il a remporté une victoire aux jeux de Delphes (n° 40); et enfin nous le voyons désigné par le hiérophante Nouphradès pour offrir, dans l'Eleusinion d'Athènes, un banquet à Pluton sur un lit de parade (*C. I. A.*, IV², 949 : ἐπιφθεῖς... τὴν κλίνην στρωῶσαι τῷ Πλούτωνι καὶ τὴν τράπεζαν κοσμηῆσαι κατὰ τὴν μαντεῖάν τοῦ Θεοῦ).

A la branche des Eupatrides où quatre personnages, sous Timarchos, portent le nom de Κένων, appartient sans doute le Κένων Κένωνος Κεiriάδης, qui, vers 150 avant Jésus-Christ, propose un décret en faveur d'un agonothète (*C. I. A.*, II, 446). Mais rien ne nous indique s'il faut compter parmi ses ancêtres le fameux Conon, fils de Timothée, qui releva les Longs-Murs d'Athènes.

Reste un dernier Eupatride dont nous trouvons aussi la mention à Delphes : *Τιμοκράτης Τιμοκρ[.....]*. Le nom de son père peut se compléter en *Τιμοκρίτου* ou *Τιμοκράτους*. M. Köhler paraît s'être décidé pour la première hypothèse; car, en publiant dans les suppléments du second volume du *Corpus* attique (*C. I. A.*, IV², 1190, c) une dédicace de quatre pythaïstes du iv^e siècle, il les suppose Eupatrides, et cela d'après l'inscription de M. Nikitsky. Comme il est question dans celle-ci à la fois d'Εὐπατριῶν, de Κήρυκες, d'Εὐνειῶν et de Τετραπολεῖς, le rapprochement doit porter évidemment sur les premiers; or un seul nom est commun aux deux textes : *Τιμοκρίτης Τιμοκράτους* dans le *Corpus*, *Τιμοκράτης Τιμοκρ[ίτου]* à Delphes. Mais l'un vivait au milieu du iv^e siècle, l'autre à la fin du ii^e; leur parenté, si elle n'est pas prouvée d'autre part, paraît donc peu certaine; et d'ailleurs on trouve aussi, dans les index du *Corpus*, des *Τιμοκράτης Τιμοκράτους*.

Pour nos Kérykes, il me suffit de renvoyer au chapitre que M. Foucart a consacré au *dadouque* dans son mémoire sur *les Grands Mystères d'Eleusis*¹; on y trouvera tout ce qui pouvait être tiré de leur mention à Delphes pour l'histoire de cette famille.

1. Deuxième partie (*Personnel, Cérémonies*), p. 46 et sqq.

Quant aux membres des autres γένη, nous ne connaissons à peu près rien de leur vie. — J'ai déjà indiqué, à propos d'Ἀρχωνίδης Ναι[...]ράτου qu'on pouvait hésiter, pour le nom de son père, entre Ναικράτου et Ναισιστράτου. — Un Διοσκουρίδης Διοσκουρίδου est éphèbe sous Timarchos (n° 4). — Enfin, à Διονύσιος Διονυσόδωρου se rattachent peut-être les deux pythaïstes de l'archontat d'Argéios, Διονυσόδωρος et Διονύσιος Διονυσίου (n° 24).

En somme, les Eupatrides et les Kérykes mis à part, nous manquons trop souvent de renseignements sur nos pythaïstes et théores delphiques. A ce point de vue, nos listes ajoutent donc peu de chose à l'histoire et à la généalogie des grandes familles de l'Attique. Nous y trouvons pourtant déjà cet avantage d'apprendre qu'au moins pour l'époque romaine, tel ou tel nom était porté dans certaines maisons. Mais surtout nous sommes désormais assurés d'un fait entièrement nouveau, la participation particulière de cinq γένη au moins, les Εὐπατριῆαι, les Κήρυκες, les Εὐνεῖδαι, les Ἐρυσιχθονίδαι et les Πυρρακίδαι à l'envoi de la pythaïde. De là nous devons évidemment conclure à l'existence de rapports anciens entre eux et l'Apollon de Delphes; et, en effet, nous en trouvons presque toujours la trace dans leurs légendes.

Ainsi, il paraît aujourd'hui bien établi que les Eupatrides faisaient remonter leur origine à Oreste¹. Leur nom même d'Eupatrides est l'épithète par excellence de celui qui remplit bien ses devoirs envers son père; dans les tragiques, nous la voyons appliquée également au fils et à la fille d'Agamemnon². Rappelons-nous dès lors l'histoire d'Oreste. Après le meurtre de sa mère, il est en butte à la vengeance implacable des

1. Cf. Hirzel, *die Eupatriden* (dans *Rhein. Museum für Phil.*, 1888, p. 631 et sqq.); — Töpffer, *Attische Genealogie*, p. 175 et sqq.

2. Sophocle, *Elect.*, v. 160 :

ὄν ἄ κλεινὰ
γὰ ποτε Μυκηναίων
δέξεται εὐπατρίδαν, Διὸς εὐφροῖν
βήματι μολόντα τάνδε γὰν Ὀρέσταν.

Id., *Ibid.*, v. 1070 : (Ἠλέκτρα)

οὔτε τι τοῦ θανεῖν προμηθῆς τό τε μὴ βλέπειν εἰσίμα,
διδύμαν ἑλοῦσ' Ἐρινύων' τίς ἂν εὐπατρις ὧδε βλάσται;

Euménides ; elles le poursuivent jusqu'au seuil du temple de Delphes, et, devant l'Aréopage encore, elles réclament la punition du coupable. Aussi les Eupatrides restent-ils plus tard exclus à perpétuité du culte de ces déesses¹. Au contraire, Apollon a reçu Oreste en grâce à Delphes ; il lui a permis de se purifier, et, quand l'Aréopage doit rendre le jugement définitif, il continue à le protéger de concert avec Athéna. Naturellement, il en devait résulter des liens très étroits entre le dieu et son suppliant. Déjà, dans Eschyle², Oreste demande à Apollon de lui expliquer (ἐξήγηεῖσθαι) si son crime se justifie, afin qu'il puisse à son tour démêler devant ses juges les difficultés de cette délicate question. Là sans doute est l'origine du rôle des Eupatrides comme exégètes ; car précisément ils s'occupent des expiations (τὰ τοῖς ἐναχγεῖς καθάρωντα), de la purification des suppliants (ἡ τῶν ἱκετῶν κάθαρσις)³. Nous l'avons vu, deux exégètes, l'ἐξήγητῆς πυθέχρηστος et l'ἐξήγητῆς ἐὺπὸς τοῦ δήμου καθεστραμένως, sont pris parmi eux, même encore à l'époque impériale ; le μάντις était peut-être aussi constamment un Eupatride ; et, de plus, dans la théorie athénienne, ils se font représenter directement par des théores et des pythaïstes. Tout cela s'explique fort bien par la légende d'Oreste, comme un signe de la reconnaissance de ses descendants pour la protection dont le dieu de Delphes avait couvert leur ancêtre.

Les rapports des Κήρυκες avec Apollon n'ont pas, dans les récits mythologiques, une explication aussi simple. Mais d'abord notons à leur sujet une donnée importante et certaine : non-seulement les Κήρυκες ont des députés dans la

1. Polémon, *F. H. G.*, III, p. 131, fr. 49 = *Scol. Soph., OEd. à Col.*, 489 : ἄποστα φωνῶν. Τοῦτο ἀπὸ τῆς δρωμένης θυσίας ταῖς Εὐμενίσαι φησὶ μετὰ γὰρ ἡσυχίας τὰ ἱερὰ δρῶσι. καὶ διὰ τοῦτο οἱ ἀπὸ Ἰσύλου θύουσιν αὐταῖς, καθάπερ Πολέμων ἐν τοῖς πρὸς Ἐρατοσθένην φησίν, οὕτω « τὸ δὲ τῶν Εὐπατριδῶν γένος οὐ μετέχει τῆς θυσίας ταύτης. »

2. Eschyle, *Eum.*, v. 399 :

..... Ἐξηγοῦ δέ μοι,
 Ἄπολλον, εἴ σφε σὺν δίκῃ κατέκτανον
 δρᾶσαι γὰρ ὡσπερ ἔστιν οὐκ ἀρνούμεθα,
 ἀλλ' εἰ δικαίως εἶτε μὴ τῆ σῆ φρενὶ
 δοκεῖ τὰδ' αἶμα κρίνον, ὡς τούτοις φράσω.

3. Athénée, IX, p. 409, f — 410, a : Ἰδίως δὲ καλεῖται παρ' Ἀθηναίοις ἀπό-
 νιμμα ἐπὶ τῶν εἰς τιμὴν τοῖς νεκροῖς γινομένων καὶ ἐπὶ τῶν τοῖς ἐναχγεῖς
 καθαιρώντων, ὡς καὶ Κλειδῆμος ἐν τῷ ἐπιγραφομένῳ Ἐξηγητικῷ..... Παρέθετο
 ταῦτα καὶ Διωρόθεος, φάσκων καὶ ἐν τοῖς τῶν Εὐπατριδῶν πατρίοις τάδε γεγραφεῖν
 περὶ τῆς τῶν ἱκετῶν καθάρσεως.

Pythaidé, mais encore le κήρυξ τοῦ θεοῦ est pris dans leur famille, et il est en même temps prêtre d'Hermès : ἱερεὺς τοῦ πατρῷου Κηρύκων Ἑρμοῦ καὶ κήρυξ Ἀπέλλωνος Πυθίου. Nous l'apprenons, il est vrai, par des textes d'époque impériale (cf. n° 57 et suiv.); mais évidemment les Κήρυκες ne se sont pas avisés tout à coup, vers la fin du 1^{er} siècle avant Jésus-Christ, de rattacher leurs origines à la fois à Apollon et à Hermès.

Sur Hermès, pas de difficultés : tous les textes nous le donnent comme l'ancêtre des Κήρυκες, par l'intermédiaire d'un éponyme Κέρυξ, qui est son fils¹. Maintenant faut-il expliquer les relations des Κήρυκες avec Apollon simplement par celles d'Hermès même avec Apollon dans les légendes courantes de la Grèce? et nous suffit-il de rappeler, suivant l'hymne homérique, Hermès volant d'abord les troupeaux d'Apollon, puis réconcilié avec lui par Zeus, et enfin, après lui avoir fait cadeau de la cithare, son invention, devenant son ami fidèle? Je ne sais si cette explication si simple, admise de tous, était bien propre à satisfaire l'orgueil nobiliaire d'une grande famille; en tout cas, il y a lieu, je crois, de noter certaines confusions de légendes attiques qui ne doivent pas être l'effet du hasard. Tous les mythographes, avons-nous dit, s'accordent pour donner Hermès comme père à Κέρυξ; mais on lui attribue, comme mère, tour à tour une des trois filles de Cécrops, Pandrose², Aglaure³ ou Hersé⁴. Or de l'union d'Hermès et d'Hersé était né aussi Κέφαλος⁵, dont l'histoire est en liaison étroite avec Apollon.

1. Harpocration, s. v. Κήρυκες : γένος ἐστὶν ἐν Ἀθήναις οὕτως ὀνομαζόμενον, κέκληται δὲ ἀπὸ Κήρυκος τοῦ Ἑρμοῦ. — Cf. Hésychius et Suidas, au même mot.

2. Scol. Hom., A, 334 : Ἑρμοῦ γὰρ, μινεῖς Πανδρόσω τῇ Κέκροπος θυγατρὶ, ἔσχεν υἱὸν ὀνόματι Κήρυκα. ἀπ' οὗ τὸ τῶν Κηρύκων γένος, ὡς ἴστορεῖ Πτολεμαῖος. — Cf. Schol. d'Eschine, *Tim.*, 20 : κηρύκων ἐστὶν ἐν Ἀθήναις γένη τέσσαρα, πρῶτον τὸ τῶν πανάγων οἳ εἰσὶν ἀπὸ Κήρυκος τοῦ Ἑρμοῦ καὶ Πανδρόσου τῆς Κέκροπος (c'est la famille des Κήρυκες). δεύτερον δὲ τῶν περὶ τοὺς ἀγῶνας, τρίτον τὸ τῶν περὶ τὰς πομπάς (= famille des Εὐνειδαί; cf. *Pollux*, VIII, 103, cité p. 61, n. 1), τέταρτον τὸ τῶν περὶ τὰς ἀγορὰς καὶ τὰ ἄνωγα.

3. Pausan., I, 38. 3 : τελευτήσαντος δὲ Εὐμόλπου, Κήρυξ νεώτερος λείπεται τῶν παίδων, ὃν αὐτοὶ Κήρυκες θυγατρὸς Κέκροπος Ἀγλαύρου καὶ Ἑρμοῦ παῖδα εἶναι λέγουσιν, ἀλλ' οὐκ Εὐμόλπου.

4. Kaibel, *Ep. gr.*, 1046, v. 32 (inscript. du Τριόπειον d'Hérode Atticus) :

Ἑρσης ἐκγεγαῶτα καὶ Ἑρμῆω, εἰ ἐτέον δῆ
Κήρυξ Ἑρῶδεω πρόγονος Θησπέδαο.

5. Apollodore, III, 14, 3 : Ἑρσης δὲ καὶ Ἑρμοῦ Κέφαλος, οὗ ἐραστειῖσα Ἥως ἤρπασε, καί, μινεῖσα ἐν Συρίᾳ, παῖδα ἐγέννησε Τιθωνόν, οὗ παῖς ἐγένετο Φαέθων.

En effet, après avoir tué son épouse Procris, il est obligé de s'exiler¹, comme l'a fait Apollon après le meurtre du serpent Python; quand ses descendants veulent rentrer en Attique, ils vont consulter l'oracle de Delphes, et, sur ses indications, ils fondent d'abord le Pythion de Daphni². On le voit, en mêlant les légendes de Kéryx et de Képhalos, il était facile aux Κήρυκες, s'ils le désiraient, de se rattacher par là encore à Apollon. Quoi qu'il en soit, leurs rapports avec lui ne sont pas douteux, et non seulement avec le dieu de Delphes, mais aussi avec celui de Délos; car, dans les lois de Solon, on trouvait la mention de deux des leurs à propos des fêtes de Délos; ils avaient même le privilège d'être nourris, pendant un an, dans le Délion³.

Pour les Εὐνειῶν, aucun texte, à ma connaissance, ne témoigne nettement de leurs relations avec Delphes. Leur héros éponyme, Eunéos, est fils de Zeus et de la reine de Lemnos, Hypsipylé; les lexicographes nous montrent en eux un γένος μουσικόν, et nous voyons par les inscriptions qu'ils partageaient avec les technites la prêtrise de Dionysos Melpoménos: il n'y a là rien de commun avec Apollon. M. Nikitsky explique le rôle des Εὐνειῶν dans la Pythaïde par leurs rapports avec Dionysos; sans doute Dionysos était, lui aussi, l'objet d'un culte à Delphes; mais la pythaïde n'était pas envoyée par Athènes en l'honneur de ce dieu, et l'explication de M. Nikitsky, — bien que je n'en aie pas d'autre à proposer, — me paraît fort difficile à admettre. A plus forte raison peut-on trouver trop ingénieux ce rapprochement, où, de l'existence à Acharnes, d'une part d'un collège de παράσιτοι en relations avec Apollon, et d'autre part d'un culte de Dionysos Melpoménos (parmi beaucoup d'autres), M. Nikitsky veut conclure que les παράσιτοι apolliniens sont précisément nos Eunéides. Bref, nous devons nous borner, au moins pour l'instant, à constater, en fait, l'existence de pythaïstes pris dans cette famille. Notons cependant que les

1. Hellanicos, *F. H. G.*, Did., I, p. 56, fr. 82 (= Scol. Eurip., *Or.*, 1648): Εἶτα Κεφάλος..., ὅστις Προκριν τὴν Ἐρεχθέως ἔχων γυναῖκα καὶ ἀποιτεύνας, ἐξ Ἀρείου πάγου δίκην ὡς δικασθεὶς ἔφυγεν.

2. Pausan., I, 37, 6-7: δεκάτη δὲ ὕστερον γενεῆ. Χαλκῖνος καὶ Δαῖτος, ἀπόγονοι Κεφάλου, πλεούσαντες ἐς Δελφοὺς ἤτερον τὸν θεὸν κἀθοδὸν ἐς Ἀθήνας· ὁ δὲ σφισι κελεύει θῦσαι πρῶτον Ἀπόλλωνι ἐνταῦθα τῆς Ἀττικῆς ἔνθα ἂν ἴδωσιν ἐπὶ τῆς γῆς τριήρη θέουσαν.

3. Athénée, VI., p. 234, e-f: ἐν δὲ τοῖς κύρθεσι τοῖς περὶ τῶν Δηλιαστῶν οὕτως γέγραπται· « καὶ τῷ κήρυκε ἐκ τοῦ γένους τῶν Κηρύκων τοῦ τῆς μυστηριώτιδος· τούτους δὲ παρασιτεῖν ἐν τῷ Δηλίῳ ἐνιαυτόν. »

Εὐνειδῶσι semblent avoir quelque lien avec les Κήρυκες; car, sous Argeios comme sous Agathoclès, leurs pythaïstes sont nommés à la suite les uns des autres; à l'époque impériale, nous trouvons même une fois (n° 63) la mention d'un personnage élu ἐκ Κήρυκων καὶ Εὐνειδῶν; et enfin parmi eux était prise une des quatre grandes classes de hérauts d'Athènes, ceux des processions¹. De ce côté serait peut-être à chercher l'origine de leur participation à la Pythiade.

La présence des Ἐρυσίχθωνιδῶσι s'explique d'une façon beaucoup plus sûre. Leur γένος n'est pas mentionné dans le livre de M. Töpffer; mais évidemment il se rattachait à Erysichthon. Or celui-ci nous est bien connu: il personnifie, nous l'avons indiqué en commençant, les premières relations de l'Attique avec Délos, et, par suite, avec Apollon. D'après la légende, Erysichthon fut possesseur de l'île de Délos, nommée autrefois Ortygie²; là il fonda le temple d'Apollon Délien³, et il y consacra le premier xoanon qu'on ait offert au dieu dans une théorie⁴. C'est lui aussi qui apporta de Délos à Athènes la plus vieille statue d'Illithyia⁵; enfin on le faisait mourir à Prasiai, au retour d'une théorie qu'il venait de conduire à Délos, et l'on y montrait encore son tombeau au temps de Pausanias⁶. On voit dès lors combien il est intéressant de trouver dans la pythiade des théores nommés par la famille des Ἐρυσίχθωνιδῶσι. Evidemment le souvenir se perpétuait des rapports primitifs d'Apollon avec Erysichthon, c'est-à-dire avec le dème de Prasiai: les familles originaires de la Paralie sont traitées à Delphes sur le même pied que les plus illustres d'Athènes même,

1. Pollux, VIII, 103: Κήρυξ ὁ μὲν τις τῶν μουσικῶν, ἀπὸ Κήρυκος τοῦ Ἐρμού καὶ Πανδρόσου τῆς Κέρροπος· ὁ δὲ περὶ τοὺς ἀγῶνας· οἱ δὲ περὶ τὰς πομπὰς, ἐκ τοῦ Εὐνειδῶν γένους· οἱ δὲ κατ' ἀρχαίαν τὰ ὄνια προκηρύττοντες.

2. Phanodémos, dans Athen., IX, p. 392, d (F. H. G., Did., I, p. 366, fr. 1): Περὶ δὲ τῆς γενέσεως αὐτῶν (= τῶν ὀρτυγίων, Φανόδημος, ἐν δευτέρῳ Ἀεθίδος, φησὶν ὡς καταίχεν Ἐρυσίχθων Δῆλον τὴν νῆσον τὴν ὑπὸ τῶν ἀρχαίων καλούμενην Ὀρτυγίαν.

3. Syncelle, Chronogr., p. 153, c: τὸ ἐν Δῆλῳ ἱερὸν Ἀπόλλωνος Δηλίου ὑπὸ Ἐρυσίχθωνος υἱοῦ Κέρροπος ἰδρύθη.

4. Plutarque, fragm. X (dans Eusèbe, Praep. ev., III, 8, p. 99): ἡ δὲ τῶν ξοάνων ποίησις ἀρχαίον ἔοικεν εἶναι τι καὶ παλαιόν. εἶγε ξύλινον μὲν ἦν τὸ πρῶτον εἰς Δῆλον ὑπὸ Ἐρυσίχθωνος Ἀπόλλωνι ἐπὶ τῶν θεωριῶν ἔγαλμα.

5. Pausanias, I, 18, 5: μόνους δὲ Ἀθηναίους τῆς Εἰλεθειᾶς κειάσονται τὰ ξόανα ἐς ἄρκους τοὺς πόδας. Τὰ μὲν δὲ δύο εἶναι κρητικὰ καὶ Φαίδρος ἀναθήματα ἔλεγον αἱ γυναῖκες, τὸ δὲ ἀρχαιότατον Ἐρυσίχθωνα ἐκ Δῆλου κομίσαι.

6. Paus., I, 31, 2: Ἔστι δὲ μνήμα ἐπὶ Πρασιαῖς Ἐρυσίχθωνος, ὡς ἐκομίζετο ὀπίσω μετὰ τὴν θεωρίαν ἐκ Δῆλου, γενομένης οἱ κατὰ τὸν πλοῦν τῆς τελευταῆς.

et leurs privilèges subsistent encore intacts au commencement du 1^{er} siècle.

Il devait en être de même pour les Πύρρακίδαι. Leur γένος, comme le précédent, n'est cité dans aucun texte; mais l'unique mention que l'on trouve de leur éponyme, Pyrrhakos, le rattache à Erysichthon¹. Hésychius, il est vrai, se borne à nous les donner comme contemporains; mais si, à propos de Pyrrhakos, il nomme Erysichthon de préférence à tant d'autres noms, c'est sans doute que des légendes aujourd'hui perdues rapprochaient les deux héros, et que le souvenir de l'un appelait naturellement celui de l'autre.

ROLE DE LA TÉTRAPOLE MARATHONIENNE.

L'exemple de la Tétrapole marathonnienne est encore plus frappant². Cette portion du territoire de l'Attique avait formé pendant assez longtemps dans le pays un groupe particulier. Là habitaient surtout des familles venues d'Ionie, qui avaient apporté avec elles, outre leurs institutions, leur culte national, celui d'Apollon. Athènes une fois devenue la capitale du pays, la Tétrapole naturellement perdit beaucoup de son indépendance. Pourtant, au 4^e siècle, elle a encore ses archontes à elle (*C. I. A.*, II, 1324), et les formules de ses décrets ne sont pas exactement celles d'Athènes (*C. I. A.*, II, 601). De même, au point de vue religieux, la Tétrapole demeure spécialement attachée à Apollon. Nous connaissons par les auteurs un Python à Cœnoé, un Délion à Marathon³; et, de plus, l'École

1. Hésychius, s. v. Πύρρακος: ἤρωσ τις κατ' Ἐρυσίχθωνα γεγονώς.

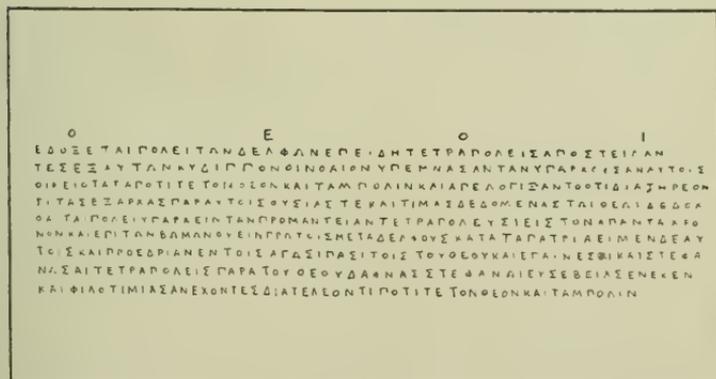
2. A propos de cette Tétrapole, M. Nikitsky se demande si l'expression assez fréquente, οἱ Τετραπολεῖς, désigne ou non un γένος. Les textes de Delphes tranchent la question d'une manière définitive (Cf. n^o 34 et 35): il s'agit d'un κοινόν, et l'inscription du *Corpus* (*C. I. A.*, II, 601) était bien copiée et restituée.

3. Philochore (dans Scol. Soph., *Œd. à Col.*, 1047): Καὶ ἔστιν ἱεροσκοπία τῆς μὲν εἰς Δελφοὺς θεωρίας ἐν τῷ ἐν Οἰνόῃ Πυθίῳ, τῆς δὲ εἰς Δῆλον ἐν τῷ ἐν Μαραθῶνι Δηλίῳ.

Américaine a retrouvé à Icaria les restes d'un autre Pythion avec l'inscription gravée sur le seuil (*C. I. A.*, IV², 1657, *b*) : Ἰκαριῶν τὸ Πύ[θ]ιον. Icaria, il est vrai, n'est pas un des quatre bourgs constituant, à proprement parler, la Tétrapole (Génoé, Probalinthos, Tricorynthos, Marathon); mais, situé sur le versant nord du Pentélique, dans l'étroite vallée qui débouche en face de Vrana, il paraît bien en avoir dépendu. Or dans son Pythion on a découvert un bas-relief portant la dédicace d'un pythaïste (*C. I. A.*, IV², 1190, *b*); du même endroit provient également, selon toute vraisemblance, une dédicace analogue faite cette fois par quatre pythaïstes (*C. I. A.*, IV², 1190, *c*), c'est-à-dire qu'on ne se bornait pas à adorer Apollon à Icaria même : les gens de la Tétrapole prenaient soin aussi d'envoyer officiellement des députés à Delphes.

En effet, nous avons conservé trois décrets rendus par les Delphiens en l'honneur de la Tétrapole.

N° 33 (*fig. 7*) :



735

FIG. 7.

Θ ε ο ί.

Ἐδοξε τῶν πόλει τῶν Δελφῶν· ἐπειδὴ Τετραπολεῖς, ἀποστειλάν-
τες ἐξ αὐτῶν Κύδιππον Οἶνοαῖον, ὑπέμνασαν τὰν ὑπάρχουσαν αὐτοῖς
οἰκειότατα ποτὶ τε τὸν θεόν καὶ τὰμ πόλιν, καὶ ἀπελογίζαντο ὅτι διατηρέον-
τι τὰς ἐξ ἄρχαῶ παρ' αὐτοῖς θυσίας τε καὶ τιμὰς δεδομένας τῶι θεῶι· δεδόχ-

Θαι τᾶι πόλει ὑπάρχειν τᾶν προμαντείαν Τετραπολεῦσι εἰς τόν ἅπαντα χρόνον, καί ἐπὶ τῶν βιωμῶν θύειν πρώτοις μετὰ Δελφούς κατὰ τὰ πάτρια, εἶμεν δὲ αὐτοῖς καί προσεδρίαν ἐν τοῖς ἀγῶσι πᾶσι τοῖς τοῦ θεοῦ, καί ἐπαινέσ[α]ι καί στεφανώσται Τετραπολεῖς παρὰ τοῦ θεοῦ δάφνας στεφάνοι εὐσεβείας ἕνεκεν καί φιλοτιμίας ἃν ἔχοντες διατελέοντι ποτὶ τε τόν θεόν καί τὰμ πόλιν.

N° 34 (fig. 8) :

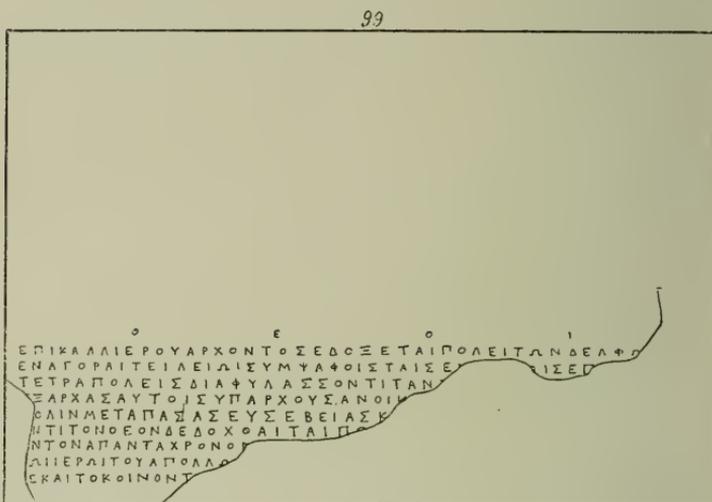


FIG. 8.

L. 3 : ΤΕΤΡΑΠΟΛΕΙΣ (sic).

Θ ε ο ί.

Ἐπὶ Καλλιέρου ἄρχοντος, ἔδοξε τᾶι πόλει τῶν Δελφῶ[ν]
ἐν αγοραῖ τε <ι>λείω σὺμ ψάφοις ταῖς ἐ[ννόμο]ις · ἐπ[ειδὴ]
Τετραπολεῖς διαφυλάσσοντι τάν[τε εὐνοίαν καί τάν]
[ε]ἴ[ρη]ν ἀρχᾶς αὐτοῖς ὑπάρχουσαν οἰκ[ειότατα] ποτὶ τὰμ
[π]όλιν μετὰ πάσας εὐσεβείας, καί τιμῶντες διατελέ-
[ο]ντι τόν θεόν · δεδῶγθαι τᾶι π[ό]λει καταμόνους εἶμεν
[ἐ]ν τόν ἅπαντα χρόν[ον] τὰς ἀναγεγραμμένας αὐτοῖς ἐν
[τ]ῶι ἱερῶι τοῦ Ἀπόλλω[νος] προσεδρίας καί τιμᾶς, ἐπαινέσαι
[δ]ὲ καί τὸ κοινόν τ[ῶν] Τετραπολέων].

1. On attendrait ici la formule : ποτὶ τε τόν θεόν καί τὰμ πόλιν; mais elle est beaucoup trop longue pour la lacune, à moins de supposer en cet endroit une correction faite au-dessus de la ligne.

N° 35 (fig. 9) :



Fig. 9.

Dans le bas de la pierre, le coin gauche est assez effacé; la lecture pourtant est certaine. Les derniers mots sont plus serrés que le reste de l'inscription.

Ἀ γ α θ ᾶ : τ ὄ χ α ι .

"Ἄρχοντος ἐν Δελφοῖς Πραξία, ἐν Ἀθήναις Φίλωνος, ἔδοξε τῶν πόλει
 [ἐ]ν ἀγοραῖ τελείων σὺν ψάφοις ταῖς ἐνόμοις· ἐπειδὴ Τετραπολεῖς,
 ἀποστέιλαντες πρεσβυτάς Διόφαντον, Καλλιθένην, Λυσίθειον,
 [ὑ]πέμνασαν καὶ ἀνευώσαντο τὴν ὑπάρχουσαν αὐτοῖς οἴκη σό-
 τата ποτὶ τὸν θεὸν καὶ τὰμ πόλιν, καὶ τιμέοντες διατελέοντι
 τὸν θεὸν μετὰ πάσας εὐσεβείας· δεδούχθαι τῶν πόλει καταχρόνους
 εἶμεν ἐν τὸν ἅπαντα χρόνον τὰς ἀναγεγραμμένας αὐτοῖς ἐν τῶι
 [ἐ]ρωαῖ τοῦ Ἀπόλλωνος προεδρίας καὶ τιμᾶς, καὶ θύειν αὐτοὺς ἐπὶ
 τῶν βωμῶν καθάπερ Δελφούς κατὰ τὰ πάτρια, ἐπαινεῖσαι δὲ καὶ τὸ
 [κ]οινὸν τῶν Τετραπολέων, καὶ στεφανῶσαι δάφνης στεφάνῳι τ[ῶ]ι
 [π]αρά τ[ῶ]υ θεοῦ καθὼς πάτριόν ἐστι Δελφοῖς εὐσεβείας ἐνεκεν κ[α]ί
 [ε]πιλοτιμίας ἂν ἔχοντες διατελέοντι τὸν θεὸν καὶ τὰ μ[ε]ν
 [π]όλιν, ἐπαινεῖσαι δὲ καὶ τοὺς πρεσβυτάς Διόφαντον, Καλλιθέ-
 νην, Λυσίθειον διότι καλῶς καὶ ἐνδούξως ἐποίησαντο τὴν ἐπι-
 θαμίαν, κ[α]λέσαι δὲ αὐτοὺς καὶ ἐπὶ ξήνια ἐν τῷ πρωτανεῖον,
 [ἀ]ναρχάψα[ι] δὲ τὸ ψάφισμα τοὺς ἄρχοντας ἐπὶ τὸν τῶν Ἀθηναίων [ν]θησ[α]υ[ρό]ν.

Nous voyons là que la Tétrapole était pleine de piété et d'attentions pour Apollon et pour Delphes. Sacrifices et honneurs étaient accordés au dieu depuis une haute antiquité; et on ne laissait pas se relâcher avec le temps ces liens d'amitié; on prenait soin d'envoyer tantôt un, tantôt plusieurs ambassadeurs

pour en rappeler le souvenir et pour les renouveler. Naturellement la Tétrapole, en échange, avait obtenu des privilèges, qui étaient inscrits dans le sanctuaire d'Apollon, la promantie, la proédrrie à tous les jeux, et surtout le droit d'offrir ses sacrifices sur le même pied que les Delphiens. Ces divers avantages lui sont confirmés à perpétuité, et le *κοινὸν τῶν Τετραπολέων* tout entier reçoit de la ville de Delphes une couronne de laurier.

Notons bien l'époque où sont rendus ces décrets. Le troisième est daté à la fois par l'archonte de Delphes, Praxias, et celui d'Athènes, Philon. Or nous avons à Delphes un *Πραξίας Εὐθέζου*, archonte en 178; il devient prêtre d'Apollon de 154 à 144 environ (prêtrise VI), et nous le retrouvons encore comme ambassadeur, à deux reprises, auprès d'Attale II (dont le règne s'étend de 159 à 138), et comme membre de la première commission d'épimélètes chargés de régler l'emploi des sommes données par le roi de Pergame¹. Puisque c'est, à notre connaissance, le seul archonte de ce nom, il est naturel d'identifier notre Praxias avec lui. Il est vrai, son collègue d'Athènes, Philon, est d'ordinaire placé un peu plus bas; M. von Schœffer le met en 151²; M. Homolle entre 150 et 147³; M. Ferguson vers 145⁴. Mais ces divergences montrent assez qu'on manque d'argument décisif à son sujet⁵. Or il n'y a pas d'inconvénient, au contraire, à le placer en 178. En effet l'année où il est archonte, un *Σίμων Πέριος* est épimélète des Orgéons du Pirée⁶; et précisément un *Σίμων Σίμωνος Πέριος* figure dans une liste d'Orgéons du Pirée sous Eupolémus, en 185⁷, et présente une motion devant cette association sous Hermogène, en 183⁸. Pour faire descendre l'archonte Philon jusqu'en 150 ou 145, il fallait distinguer deux Simon dans les trois décrets cités du *Corpus attique*; en adoptant la date de 178, nous avons maintenant l'avantage de les ramener à un seul.

Notre deuxième texte porte seulement le nom de l'archonte

1. *B. C. H.*, V, 1881, p. 157 et sqq.

2. Pauly-Wissowa, *Real-Encycl.*, II, 1, p. 591.

3. *B. C. H.*, XVII, 1893, p. 165.

4. Ferguson, *The athenian archons*, p. 69.

5. M. Kirchner, dans sa *Prosopographia attica*, le range parmi les archontes dont la date ne peut pas être fixée avec précision; toutefois il le place vers le début du 1^{er} siècle (cf. n° 14810, et les tableaux à la fin du vol. II).

6. *C. I. A.*, II, 621.

7. *C. I. A.*, IV², 623, d.

8. *C. I. A.*, II, 624.

delphien Calliéros. Il était déjà connu par une proxénie¹, et M. Pomtow lui attribue l'année 204 environ². Nous accepterons cette date comme une approximation fort vraisemblable³.

Quant à l'inscription n° 33, elle ne renferme aucune indication de magistrat, et le député de la Tétrapole, Κύδιππος Οἰνωκίης, est inconnu. Je placerais cependant volontiers ce texte avant les deux autres : car nous y voyons les privilèges de la Tétrapole énumérés en détail (προμυνηταῖαν, προσεδρίαν, etc.), au lieu d'être simplement indiqués en bloc (τὰς ἀναγκαζομαμένους ἐν τῷ ἱερῷ τοῦ Ἀπόλλωνος προσεδρίας καὶ τιμὰς). De même, les gens de la Tétrapole sont obligés ici de rendre un compte exact de leur piété (ἀπελογισθέντες), et de démontrer pour ainsi dire qu'ils n'ont laissé tomber en désuétude aucun des sacrifices ni des honneurs rendus à Apollon (δικτηρέοντι τὰς εἰς ἄρχαίς παρ' αὐτοῖς θυσίας τε καὶ τιμὰς δεδωμένους τῷ θεῷ); plus tard, on se borne à un rappel général de leurs bonnes dispositions pour Delphes et pour son dieu. Peut-être encore pourrait-on relever, comme marquant un progrès dans leurs privilèges, la différence des formules θύειν πρώτοις μετὰ Δελφούς et θύειν καθάπερ Δελφούς. Pour ces diverses raisons, je considère donc l'inscription n° 33 comme antérieure aux deux autres, mais sans l'en écarter cependant beaucoup et sans dépasser le dernier quart du III^e siècle. L'examen des caractères épigraphiques paraît d'ailleurs confirmer cette vue : le π a assez régulièrement la forme ϖ et non π; mais on rencontre déjà, pour le μ, les deux signes Μ et Μ.

Si cette chronologie est exacte, nos trois décrets se trouvent être antérieurs à toute la série des listes relatives à la pythaïde. Évidemment de ce que, sur le Trésor des Athéniens, aucun document de ce genre ne nous est parvenu avant l'archontat de Timarchos, il ne s'en suit pas avec certitude qu'Athènes, dans la première moitié du I^{er} siècle, par exemple, n'ait pas envoyé une seule pythaïde à Delphes. Remarquons cependant d'abord qu'il nous reste du Trésor un fort grand nombre de textes; or le monument est petit, et seuls le mur Sud et les antes

1. B. C. H., VI, 1882, p. 219.

2. Pauly-Wissowa, *Real-Encycl.*, IV, 2, p. 2631.

3. Nous retrouvons bien aussi un Καλλίερος comme néocore, garant ou témoin dans un grand nombre d'actes d'affranchissement de la prêtrise III et du début de la prêtrise IV, c'est-à-dire entre 180 et 160 environ. Mais, comme nous possédons à ce moment la liste complète des archontes de Delphes, il doit s'agir là d'un second Καλλίερος, petit-fils de celui qui figure dans le décret relatif à la Tétrapole.

pouvaient recevoir des inscriptions. D'autre part il serait assez surprenant, si la pythaïde avait existé au début du II^e siècle, qu'on ne se fût pas avisé, avant Timarchos, d'en conserver le souvenir par quelques inscriptions ; car, pour la même époque, nous avons des proxénies et même des affranchissements. Enfin nous verrons plus loin (n^o 48, l. 4; cf. p. 134-135) que la pythaïde a subi une réorganisation vers le temps de Dionysios, et que les Athéniens reçoivent précisément un éloge du peuple de Delphes pour avoir décidé de la célébrer dorénavant à des intervalles plus rapprochés.

Ainsi, au moment où Athènes néglige plus ou moins sa grande théorie delphique, la Tétrapole, elle, reste toujours fidèle à Apollon ; mais c'est sans aucun doute avec l'assentiment de la capitale. En effet nos trois textes sont gravés sur le Trésor des Athéniens ; la mention en est même faite en propres termes dans le libellé de l'un d'eux. Et il y a plus : ils n'ont pas été écrits dans un coin quelconque, mal en vue ; ils étaient tous sur des pierres d'ante, et tournés du côté de la façade, c'est-à-dire en très belle place. Nous ne sommes donc pas surpris, quand renaît l'usage de la pythaïde, de lire, à côté des représentants de la noblesse athénienne, les noms de théores et de pythaïstes de la Tétrapole.

(sous Τιμαρχος)	{ Πυθίων Πυθίωνος, 'Αρκεσίλαος 'Αρπάλου, Εὔνικος (?) Σωστράτου.	} théores.
(sous Διονύσιος)	{ Μητροδόωρος Καλλιστράτου, Δαμόκριτος Δαμοκρίτου, 'Ηνιογίδης Εὐφιλίτου.	} théores.
(sous 'Αγαθοκλῆς)	Χαρίσανδρος Φανόλειω.	pythaïste.
(sous 'Αργεῖος)	{ Ζήνων 'Ηροδότου, Δόφαντος Εὐθυμένου,	} théores.
	{ Δημήτριος Διονυσίου, Εὔνομος Εὐθυδίου, 'Ηροδότος Ζήνωνος.	

Ces personnages sont presque tous inconnus. Le seul dont le nom se retrouve ailleurs avec quelque certitude est 'Ηνιογίδης Εὐφιλίτου, agoranome sous Lykiskos, c'est-à-dire un an avant d'être théore à Delphes (*C. I. A.*, II, 1208, *b*) ; il nous reste seulement la fin de son démotique [...]ύσιος, sans doute [Τρισερ]ύσιος. — Un Χαρίσανδρος Φανόλειω prend part, probablement comme théore, à la théorie de l'archontat d'Agathoclès (n^o 17, col. 1, l. 49) ; c'est

peut être un parent du nôtre. — Enfin le nom d'Ἡρόδοτος est porté par un πῶρος θεορῆς de Probalinthos dans un fragment de décret évidemment analogue à ceux que nous citons tout à l'heure.

N° 36 (fig. 10) :

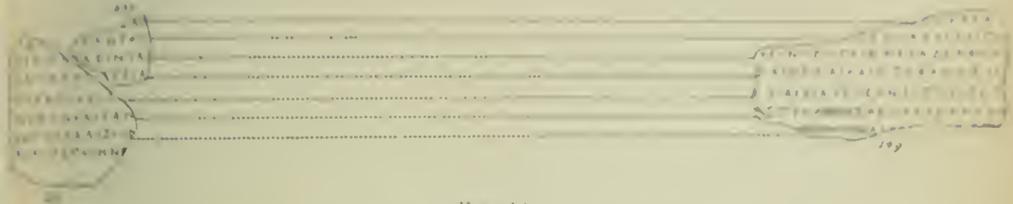


Fig. 10.

Fragment de droite, l. 3, au début : il existe bien, sur la pierre, un vide après le B.

..... ον, καὶ ἀ-
 πέλονται, ἔσαντο ἢ τι διατηροῦνται τὰς εἰς ἀρχὰς παρ' αὐτοῖς θυσίας τε καὶ τιμὰς
 δεδομένας τῷ θεῷ· δεδῶχθαι τὰ πόλι-
 εῖ ὑπαρῆεν τὰ ν. προμαντιῆν Τετραπολεῶσιν εἰς τὸν ἅπαντα χρόνον, καὶ ἐπὶ
 τῶν βρομῶν θ. ἕην πρώτοις μετὰ Δελφῶν
 κατὰ τὰ πάλαια, εἶμεν δὲ αὐτοῖς καὶ προσδρῆαν ἐν τοῖς χρόνοις πᾶσι τοῖς τοῦ
 θεοῦ, καὶ ἐπαινεσαι καὶ στεφανῶσαι Τ-
 ετραπολεῖς | παρὰ τοῦ θεοῦ δάφνας στεφάνῳ καθὼς πατρίῳν ἔστι Δελφοῖς, ἐφ' ἃ
 ἔχοντες εἰσεβείη διατελούντι ποτὶ τε τὸ
 ν θεὸν καὶ τὰν πόλιν ἀμῶν, σποδᾶ· καὶ φιλοτιμίᾳς οὐδὲν ἔλλειποντες, ἐπαινεσαι
 δὲ καὶ τοῦ ε. πωθίου ε. θεορῆς Ἡρόδο-
 τος Ἡροβαλίσιον,
 ἐπὶ τὰ φιλοτιμίαι καὶ ἀναστρεφ-
 ᾶ ἢ πεποιήται,

En somme, nous ignorons à peu près tout de la biographie de ces délégués; mais nous pouvons du moins constater ce fait important que, dans la pythaidé, la région de la Tétrapole, constituée en un *καινόν*, a constamment une place à part à côté des grandes familles de la noblesse. C'était là évidemment, encore à la fin du II^e siècle, un souvenir de la manière dont le culte d'Apollon s'était introduit en Attique : on se rappelait que, d'après les légendes les plus anciennes, en se rendant de Délos à Delphes, le dieu avait débarqué dans la Paralie et

traversé la Tétrapole ; et il en était tenu compte, avec le consentement d'Athènes, dans les cérémonies officielles intéressant tout l'Etat. Au reste, la Tétrapole devait avoir des privilèges analogues dans la théorie de Délos : pour cette fête, un vaisseau sacré partait d'Athènes¹ ; mais un autre était envoyé de Marathon, et, au temps de Démosthène, ce fut un scandale pour l'Attique entière quand les croiseurs macédoniens osèrent un jour venir enlever la Paralos à Marathon même².

L'ESCORTE : ÉPHÈBES ET CAVALIERS.

1° **Éphèbes.** — Dans un grand nombre de fêtes athéniennes, nous savons, soit par le témoignage des auteurs, soit par des documents épigraphiques, soit même par des monuments figurés, qu'il existait une escorte d'éphèbes et de cavaliers³. Nous n'avions, pour la pythaïde, aucune indication ; mais nous ne devons pas nous étonner d'y voir un cortège analogue.

En effet, sous Timarchos, sous Dionysios, sous Agathoclès et sous Argeios, nous avons conservé les listes des éphèbes envoyés par Athènes. Une fois (n° 9), ils sont désignés comme ἀγαγόντες τὴν Πυθιάδα ; le reste du temps, leur intitulé porte : οἱ ἐφηβοὶ οἱ προπεμπόμενοι τὴν Πυθιάδα. Cette dernière formule est, je crois, la plus propre à nous expliquer leur rôle : ils faisaient officiellement partie de la théorie, et c'est eux qui

1. Platon, *Phédon*, p. 58, b-c.

2. Dém., 1^o *Philip.*, 34 : ... τὰ τελευταία δ' εἰς Μαραθῶν ἀπέβη, καὶ τὴν ἱερὰν ἀπὸ τῆς χώρας ὤγει ἔχων τριήρη. — Cf. le commentaire d'Harpocraton, s. v. ἱερὰ τριήρης : ... λέγει ἂν (Δημοσθένης) τὴν Πάραλον, ὡς συνιδεῖν ἔστιν ἐκ τῆς Φιλοχόρου καὶ ἐκ τῆς Ἀνδροτίωνος ὁμοίως ᾿. — On se rappelle aussi que, pour mettre en route la théorie de Délos, l'observation des signes sacrés se faisait du Délion de Marathon, comme du Pythion d'Oënoé pour la Pythaïde. (Cf. Philochore : passage cité, p. 62, n. 3).

3. Pour les éphèbes, cf. A. Dumont, *Éphébie attique*, I, chap. vii. — Pour les cavaliers, cf. A. Martin, *les Cavaliers Athéniens*, p. 145 et sqq.

ouvraient la marche. La même chose d'ailleurs avait lieu aux Eleusinia¹.

a) PYTHAÏDE DE Τίμαρχος.

N° 4 (Pl. I, B) :

(L'intitulé manque²)

Σώστρατος Διοφάντου, Φιλιμόνος,	[Ἰππ]όνικος Ἴππονίου,
Μηρόδοτος Κρίτωνος,	Δημόστρατος Ναυκλήους,	Διοκλῆς Διοκλήους.
Δημήτριος Φίλωνος,	Εὐβίοτος Παρμενίωνος,	
Νικόδημος Στράτωνος,	Ἀντίοχος Παρμενίωνος,	
Ἡρακλῆιον Δημοφώντος,	Διοκλῆς Πασίνοος,	
Πόσικος Δημητρίου,	Νί...ος Ἀττάλου,	
Ζώπυρος Ὀνησάνδρου,	Ἀπο[λ]λωνίδης Μνησιθέου,	
Ἀντισθένης Ἠλιοδώρου,	Ἀπολλώνιος Ἀρτεμιδώρου,	
Νικανδρος Δέξιμος,	Ἀμόντας Ἀμόντου,	
Εὐκλῆς Γλαυκίου,	Κύδιμος Δαμοκρίτου,	
Τιμοσθένης Θεοδότου.	Ἀνθεστήριος Πρωτογένου,	
Ἀπελλῆς Ἀριστοβίου,	Καλλιτέλης Ἀριμνήστου,	
Ἀρχιππος Θεοτίμου,	Νικ[ό]δημος Νικοδήμου,	
Μιλτιάδης Ὀφέλου.	[Ἀρι]στόδουλος Καλλικράτου,	
[.....]	Ἀσόντιχος Θεογεϊτόνος,	
[.....]ου,	Δημῆας Δημέου,	
[.....]άτου,	Ἀνδρόνικος Ξένωνος,	
[.....]κουρίδου,	Ἀπολλύδωρος Ἀπολλοδώρου,	
[.....]Νικοφώντος,	Σωσιγένης Ἀμφιερίδου,	
[.....]ς Τιμοθέου,	Μνάσιππος Διοκλήους,	
[Ἀ]πολλώνιος Μενεκράτου,	Εὐμαρεΐδης Εὐφάνου,	
Εὐσθένης Σιλανού,	Διοσκουρίδης Διοσκουρίδου,	
Μενέφρων Ἠγησίππου,	Πυθίων Μενίππου,	
Μενεκράτης Μενεστράτου,	Μενίσκος Μενάνδρου,	
Διονύσιος Θεοδώρου,	Δεξιόχος Δέξιμος,	
Θεόφιλος Θεοφίλου,	Φιλίων Φιλοθέου,	
Θεόφιλος Καλλιστράτου,	Εὐφράνωρ Δημητρίου,	
Ἰοφῶν Σφοκλήους,	Θάας Ἡρακλείδου,	

1. C. I. A., 470, 7 : ὑπαπήντησαν δὲ καὶ τοῖς ἱεροῖς ἐν ὅπλοις μέχρι τῆς Ἰηχοῦς καὶ προέπειμ' ἂν αὐτά.

2. C'est donc par hypothèse que nous tenons pour des éphères les personnages dont les noms suivent. Mais comme, sous l'archontat de Timarchos, nous avons déjà une liste de théores (n° 2) et une liste de pythaïstes (n° 3), et que, d'une façon générale, les cavaliers sont énumérés par tribus (cf. n° 8 et 15), cette supposition est au moins fort vraisemblable.

b) ΠΥΘΑΪΔΕ ΔΙΟΥΣΙΣ ΜΕΤΑ ΛΥΚΙΣΧΩΝ.

N° 9 (Pl. I, B) :

(H) ε ό ζ .

Τ ύ γ α ν

ά γ α θ ά ν .

Οί ἐπιβέσσαντες ἐπὶ Διονυσίου ἄρχοντος τοῦ μετὰ Λυκίσκων Ἀθηναίων, ἱερέως δὲ τοῦ [ὑ] Ἀπόλλωνος Εὐμήλου τοῦ Νουμήνιου Ἀθηναίου, στρατηγούντος δὲ ἐπὶ τὰ ὄπλα θεοσφράστου τοῦ Πρακλείτου Ἀγαμέμνως, ἐπὶ δὲ τὸ ναυτικὸν Ἰππάρχου τοῦ Τιμοκλέους Πειραιεῖος, ἐπὶ δὲ τὸ ἱππικὸν Διοκλέους τοῦ Ἀθηναίου, φυλακισθέντων δ[ὲ] Ἐβέρωνος τοῦ Διονυσίου γόνου δὲ Ἀντιφῶντος Ἀθηναίου, ἄγίου τοῦ Βούλωνος διόφρου Ἀθηναίου, Ξενοκλέους τοῦ Δημητρίου Ἀθηναίου, ἐπὶ δὲ τὸν Πειραιᾶ <ι> Πυρρίνου τοῦ Ἀθηναγόρου Κυδαντίου, ἐπὶ δὲ Ἐλευσίνα Ἐπιφάνου τοῦ Ἰππακοῦ Λαμπερέως, ἔφηγγιτοῦ ὄντος πυθοργήστου Ὀφέλου τοῦ Ἄβρωνος Βατῆβεν, κοσμητοῦ δὲ Ἀπολλωνίου τοῦ Ἀπολλων <ν>ίου Σουνεῖος, ἀγαγόντες τὴν Πυθαΐδα μετὰ τῶν διδασκάλων [ν], παιδοτρέβου Νίκωνος τοῦ Ἀλέξιδος Βηρωτίου, ὀπλομαχοῦ δὲ Σωτάδου τοῦ Σωτέλου Σολεῖος, ἀκονιστοῦ δὲ Νικάνδρου τοῦ Δημητρίου Εὐνομυμῆος, τοξότου δὲ Πυστίλου τοῦ Νίκιδος Ὀθήβεν, γραμματέως δὲ Θεαρίνου τοῦ Θεαρίκου Λαμπερέως, ὑπηρέτου δὲ Ἰέρονω [ς] τοῦ Πρακλείτου Ἀναγγραστοῦ, ὑποπλομαχοῦ δὲ Ἀρτεμιδίου τοῦ Νέωνος Ταρσεῖος, χαριστήριον Ἀπόλλωνι.

Τελευτηναρχο[ν]των Διογένου το[υ] Ἀ[ρ]όπου, Λύσωνος τοῦ Δημοκράτου

[Ἀθη]ναίω[ν].]

Ἀθηναίου, Χαρικλέους τοῦ Θεο-

(*) ἀρσ[ύτα]ς Μενέδη[μου] 1,	Ἀρσούτας Φη.....
Χάρης Χάριτος,	Ζηρός τος.....
Κηφισόμορος Δημητρίου,	Νικίας Ἐυφρίδου[ς],
Ποβίλας Ἀπολλωνίου,	Διόδοτος Φιλοστράτου[ς],
Φύλον Φίλωνος,	Ἀριστοδόμας Ἀριστ[ο]ύτος,
Ἀριστόνομος Λυσιμάχου,	Διοναλῆς Φιλοστράτου,
Ἐστιαῖος Φιλοστράτου,	Διονύσιος Διογένου,
Δημήτριος Ζήνωνος,	Λυσίμαχος Φιλοξένου,
Διόφαντος Δημητρίου,	Φιλάχμον Ἀγηταίου,
Μιλτιάδης Μιλτιάδου,	Ἀντίμαχος Νικίου,
Διοσκορυίδης Διονυσίου,	Δεξιθέως Δεξιθέου,
Διόδοτος Πρακλείδου,	Ἀθηνόβ[η]μιος Ἀθηνόδοτου,
Διοσκουρίδης Ἀριστοκλείδους,	Μουσαῖος Ἐυφρίδου,
Κλέομένης Θεοδοίου,	Μηρόμορος Διογέ[νου],
Τελέσιος Ύμομάχου,	Ἀπολλόδοτος Σθε[...],
Ἀσκληπιδόσιος Ἰάκωνος,	[..... Διονύσιου,
[.....]ος Διογνήτου,	[.....]μου,
[.....]μένης Ὠκουμένου,	Νικάνωρ Δημ[έ]ου 2,
Πύρρος Δημοκλείδου,	Τιμοκρά[τ]ης Ἀλεξάνδρου,
Πιστίας Διονυσίου,	Χαιροκλής Χαιροκλείδους,
Διογένης Διογένου,	Τιμοκλής Δημοκλείδου,
Νέ[ε]μον Φιλοστράτου,	Χερμίδης Παρκιμόνου,
Ἀπολλόμορος Ἀπολλοδώρου,	Πολύκωντος Ἀμάλλου,
Ἄνταλος Ἀδράστου,	Ὀνησίφιλος Φίλωνος,
Διονύσιος Διονυσίου,	Διόδομος Διοδοίου,
Ἀρ[ε]ιστόβουλος Ἀριστοδόλου,	Φωντιδής Ἰππάρχου,
Σ[ω]σανδρος Νικοστράτου,	Σióσιππος Νικάνορος,
Ὀλύμπιος Μητροδώρου,	Θεόδωρος Θεοδοίου,
Σπ[ι]άριτος Σπαρτιάτου,	Ἐπιζάτης Ἀφροδισίου,
Μη[ν]ύσιος Παρκλείδου,	Δημητρίος Ἐυθρόμου,

1. Je restitue ἄρσ[ύτα]ς d'après Μενέδημος (6) ἀρσύ(του), n° 47, col. 2, l. 13.

2. Une copie, prise un moment de la découverte de la pierre, porte, sans lacune, ΝΙΚΑΝΩΡΑΠΗΜΕΟΥ.

c) ΡΥΘΑΪΔΕ Δ' Ἀγαθοκλήης.

N° 16 (Pl. II, A) :

Ἐπί: Ἀγαθοκλέους ἄρχον[το]ς Ἀθήνησιν, κοσμη[τ]οῦ δὲ τῶν ἐφη[β]ων Ἀλκίμου τοῦ Καλλιπποῦ, ἔφηβοι οἱ προπέμψαντες τὴν πυθαΐδα·

Ἡρακλείδης Ἡρακλείδου,	Ἄρναϊός Βα[ρχ]ίου,	Ὀλυμπιόδωρος Σατυρίωνος,
Δημήτριος Ζήνωνος,	Ἄλκιμος Ἀρι[σ]τοκλέους,	Ποσειδώνιος Ποσειδωνίου,
Πάτρων Ζήνωνος,	Φιλιστίδης [Φ]ιλιστίδου,	Ἀρισταγόρας Ἀρισταγόρου,
Ἀθηναγόρας Ζήνωνος,	Ἀπολλωνίδ[ε]ης Σωσίππου,	Θεόφιλος Λυσιμάχου,
Φιλόστρατος Φιλοστράτου,	Κλεώνυμο[ς] Κλεωνύμου,	Σοικλῆς Ἐπιγράτου,
Θάρσιππος Στρατοκλέους,	Βασιλείδ[ε]ς Βασιλείδου,	Εὐκλέων Ἀντιόχου,
Διονύσιος Λακκατείδου,	Ἀπολλωνίδ[ε]ης Ἀττάλου,	Δημήτριος Δημητρίου,
Δημήτριος Ποσειδωνίου,	Εἰκάδιος Εἰε[αδ]ίου,	Ἀγάσιππος Παρμονίδου,
Ἀριστόβουλος Ἀριστοβούλου,	Ἄτταλος Ἀ[πολ]λωνίου,	Ναυσίστρατος Ἡρακλε[ί]ου(.....),
Ζώπυρος Ἐρμῆνος,	Ἄφροδίσιος [Εὐδόξου] 1,	Θεόφιλος Θεομνήστου,
Φυρόμαχος Ἐρμολάου,	Δίων Δίωνα[ς],	Ὀλυμπιόδωρος Χαρίτωνος,
Ἀπολλώνιος Ἀντιδώρου,	Μενεκράτη[ς].....],	Εὐδόξος Εὐδόξου,
Ἰάσων Ἰάσονος,	Φεῖδουλλος [...ω]νος,	[.....]ων Νίκωνος,
Παρμενίων Παρμενίωνος,	Ὀλυμπιόδωρ[ος] Παρμονίδου,	Μενεκρά[τ]η[ς] Ἀντιπάτρου,
Ἰάσων Ἰάσονος,	Φιλόστρατ[ος] Φιλοστρά(του),	Μενέστρα[τ]ος Δ]ιονυσοδώ(ρου)
Φιλόθεος Θεοφίλου,	Ἀσκληπιά[δ]ης Πασίωνος,	
Ἀργένειος Ἀργένειο,	Ἀριστογέ[ν]η[ς] Πολωνίου,	Παιδεύται·
Ἀρτέμιον Ἀθηναίου,	Πάτρων [...],	Ποσειδώνιος Ἀγαθοκλέους,
Βάχχιος Διοκλέους,	Δημήτρι[ος].....],	Μενίσκος Εἰκαδίου,
Φίλων Διησιδήμου,	Ἄλεξι[ος] Π[.....],	Ὀνησίφιλος Φίλωνος,
Εὐδίκιος Ἀλκίμου,	[Κα]λλιστ[.....],	Σπάρτοκος Σπαρτόκου,
Ἀσ[κληπιά]δης Μ[.....],	[.....Κα]λλιμά[χου],	Διον[.....],
Δω[ρό]θεος Διοσκούριδου,	[.....]ωνος,	Διονύσιος Εὐ[.....],
Ἀριστίδης [...ω]νίου,	[.....]ς Θεοδώρου,	Ἀντιόχος Ἀντιμάχου,
Γναῖος Δί[ω]νος,	[Διον]υσόδωρος Διονυσοδώ(ρου),	Καλχηδών Ἡρακλείδου.
Ἀπο[λώ]νιος Ἀρχελάου,	[...]ξενίδης Μενότιου,	
Θεόφιλος Γλαύκωνος,	[...]ων Φίλωνος,	
Ἀπολλώνιος Ἀργενίου,	[Μη]νύδωρος Θεοδώριδου,	
Καλλίστρατος Θρασυδοῦ(λου),	[Δι]ονύσιος Διονυσίου,	
Θρασυκλῆς Ἀρχελάου,	[Μη]νύδωρος Διονυσίου,	
Ἀχιός Φιλιππίδου,	[Ἀ]πολλωνίδης Ἰσιδώρου,	
Τιμοκράτης Ἀστίου,	Διογ[έ]νης Ζηνοβίου,	
Θεοκύδης Ἀπολλοδώρου,	Εὐ[.....]δομος Εὐθυδόμου,	
Νικίας Σωπάτρου,	Μενέμαχος Σωσάνδρου,	
Εὐφρόνιος Ἀπολλοδώρου,	Ἀσκληπιάδης Ἀσκληπιά(δου),	
Θαρσύτας Θαρσύτου,	Δημήτριος Ἀρίστωνος,	
Μηνούφιλος Μηνοφίλου,	Μενέλαος Διονυσίου,	
Θρασίεας Θρασίου,	Ἡλιόδωρος Ἀπολλωνίου,	
Σαραπίων Ἀνδρονίκου,	Ἀντιφίλος Ἀντιφίλου,	
Ἀλέξανδρος Λίνεου,	Εὐφριε Πάτρωνος,	
Φιλόχορος Φιλοχόρου,	Ἡρακλείδης Ἡρακλείδου,	

1. Je restitue Ἄφροδίσιος [Εὐδόξου] d'après C. I. A., IV², 4226 d, l. 5 (dédicace d'éphèbes Hermès, sous l'archontat d'Agathoclès).

a) ΡΥTHΑΙΔΕ Δ' Ἀργεῖος.

N° 25 (Pl. II, B) :

[Ἐπ :]	Ἀργεῖ[τος]	ἄργοντος
[ἔφ]λοι	[οἰ π]ροπέφ αντες	τῶν
φιλιάστρατος	φιλιαστράτου,	
Διμήτριος	Ἀρμονίου,	
Διονυσίας	Ἀρμονίου,	
Στραπίων	Στραπίωνος,	
Ἰφαστίων	Ἰφαστίωνος,	
Λευκίος	Λευκίου,	
Λυσίας	Λυσίαρχου,	
(Θ)ειδίου	Λυσίαρχου,	
Μνασχιόρας	Ἀρτέμωνος,	
Ἰάπων	Ζωΐλου,	
Σωκράτης	Σωκράτους,	
Ἐρμοκράτης	Ἀσκλη π ίωνος,	
Μοσχίων	Συμμάχου,	
[Δ]τομάσιος	Ἐπιταχίου,	
Διονύσιος	Κηφισοδώρου,	
[.....]κνης	N[uz.....],	
[.....]τοπος	Στρατίωνος,	
Ἰε μ άθεος	Ἀρπέλιδου,	
Ἰσ θ ιόφωρος	Ἰσιδώρου,	
Ἰ π ι λόδοτος	Ἰπιδόρου ω ,	
Μένανδρος	Μενάν δρου ,	
Βάκχιος	Βακχίου,	

δὲ	τῶν	ἐπιφθον	Ἐπιμάχου	τοῦ	Ἐπιμάχου,
					Παιδεί επαι :
	Ἰσιδότος	Μουσαίου,	Ἰσιδο δο τος		
	Ἐρμοκράτης	Ἐρμαχίου,	Ἐρμ οκ ράτης		
	Ἰάσιος	Μιχίου,	Ἰα σι ος		
	Τιμομένης	Τιμογένου,	Τιμ ομ ένης		
	Ἰάπων	Ἰάπωνος,	Ἰα πων ος		
	(Θ)ειδίου	Διονυσίου,	Θει δι ου		
	Διμήτριος	Νεω(σο)γόνου,	Διμ ή τριος		
	Τιμοκλής	Τιμοκλέους,	Τιμ οκ λής		
	Νικάνδρος	Ἰππινίκου,	Νικ αν δρος		
	Ἀσκληπιάδης	Καλλιέσιου,	Ἀσκ λη πια δης		
	Ἀπολλωνίου	Διοσκο(ου)ρίδου,	Ἀπολ λων ίου		
	Διοκλῆς	Φιλιππου,	Διοκ λής		
	Ἄλλος	Λευκίου Βάστιος,	Ἄλ λος		
	Νίκων	Νίκωνος,	Νικ ων ος		
	Διοκλῆς	Διοκλέους,	Διοκ λής		
	(Θ)εοκλής	(Θ)εοκλέους ,	Θει οκ λής		
	[.....]κας	[.....]ε ... ου,			
	Ἰσιδότος	Νικομάχου,	Ἰσι δο τος		
	Φίλων	Φιλιππου,	Φιλ ων ος		
	Σωκράτης	(Θ)έωνος,	Σωκ ράτης		
	(Θ)έων	(Θ)έωνος,	Θει ων ος		
	Νικίας	Νικοκλείου,	Νικ ίας		
	Μνασχιός	Μνασχιίου,	Μνα σχι ος		

(la pierre manquée)

Je ne puis pas ici, à propos de tous ces éphèbes, rechercher ce que nous savons d'eux par d'autres textes. Je me bornerai donc à quelques observations générales.

Entre nos listes de Delphes et les inscriptions éphébiques du *Corpus*, une différence nous frappe à première vue : le nom des tribus est toujours indiqué à Athènes; il ne l'est jamais à Delphes. De cette simple remarque il paraît déjà ressortir avec assez de vraisemblance que les éphèbes, dans la pythaïde, ne sont pas rangés par ordre de tribus. Le fait se vérifie d'ailleurs avec une entière certitude; car, pour nos quatre listes, un certain nombre de personnages nous sont connus. A cela objectera-t-on la fréquence des homonymies à cette époque? mais, par un heureux hasard, nous possédons un fragment de liste éphébique de l'archontat d'Agathoclès (*C. I. A.*, IV², 1226 *d*), où sont énumérés, avec leurs dèmes, un certain nombre de jeunes gens qui avaient sans doute pris part à des cérémonies en l'honneur d'Hermès. Presque tous se retrouvent à Delphes (n° 16); l'identification n'est pas douteuse, puisqu'il s'agit de la même année; or ils sont nommés dans l'ordre suivant :

1 ^{re}	colonne :	Φιλίστρατος Φιλίστρατου	Κολωνήθην	tribu	Λιγγίς	= 2
		'Αφροδίσιος (Ευδόξου)	Μαραθώνιος	—	Διαντίς	= 10
2 ^e	—	'Ασκληπιᾶδης Πισίωνος	'Αλαιεύς	—	Κεχροπίς	= 8
		Εϋφρις Πάτριωνος	Προβαλίσιος	—	'Ατταλίς	= 12
3 ^e	—	'Ολυμπιῶδωρος Σατυρίωνος	Ἐργιεύς	—	Λιγγίς	= 2
		'Αρισταγόρας 'Αρισταγόρου	Πειραιεύς	—	'Ιπποθωντίς	= 9

Dans ce même texte du *Corpus*, nous lisons deux noms qui ne reviennent pas à Delphes : Τιμησιάναξ Τιμησιάναχτος et Νέων Νέωνος. Le second figurait peut-être dans la deuxième colonne; il donnerait alors la restitution de la ligne [......]ωνος, bien que l'espace semble un peu grand sur la pierre pour ces six lettres. Mais Τιμησιάναξ, en tout cas, n'a pas fait partie de la pythaïde; par conséquent, Athènes n'envoyait pas à Delphes tous les éphèbes d'une année. Au reste, leur nombre même l'indiquait assez : ils sont 56 sous Timarchos, 69 sous Dionysios, 97 sous Agathoclès, 66 sous Argeios; or la moyenne, vers ce moment, s'élève à 125 environ¹.

Maintenant quelle raison décidait, dans la théorie del-

1. A. Dumont, *Eph. att.*, I, p. 51 et sqq.

phique, de l'importance de notre escorte d'éphèbes? Tenaît-on compte de l'argent disponible, telle ou telle année, pour les mettre en état de paraître avec tout l'éclat désirable? ou bien faut-il voir là le résultat de certaines nécessités militaires ou religieuses, qui auraient retenu en Attique tantôt beaucoup et tantôt peu d'éphèbes? Nos textes ne nous fournissent là-dessus aucune indication. Du moins nous ne devons pas avoir affaire à une fraction constante du corps entier; car il en résulterait des variations d'effectif inadmissibles. Quant au mode de leur nomination, nous ne le connaissons pas davantage; mais, comme pour les pythaïstes et les théores, nous voyons assez souvent deux et parfois même trois frères cités à la suite l'un de l'autre.

Sur la question des magistrats et fonctionnaires éphébiques, l'inscription n° 9 présente un intérêt particulier; car son intitulé nous donne l'énumération complète de ces personnages¹. Des deux premiers noms il n'y a pas, semble-t-il, à tenir compte à ce point de vue: l'archonte éponyme marque simplement la date; et le prêtre d'Apollon Pythien ne serait sans doute pas mentionné s'il ne s'agissait pas ici de la théorie envoyée en l'honneur du dieu de Delphes. Mais viennent ensuite cinq stratèges qui évidemment avaient avec les éphèbes des rapports particuliers. D'abord le στρατηγὸς ἐπὶ τὰ ἔπλα, dont l'importance, nous l'avons dit, va toujours croissant à partir de l'époque romaine: il devait non seulement diriger les exercices militaires des futurs hoplites, mais encore surveiller leurs études littéraires. La présence du στρατηγὸς ἐπὶ τὰ ναυτικὰν indique que les jeunes Athéniens ne restaient pas étrangers aux choses de la marine: on les exerçait en particulier à mettre à flot et à tirer à sec les vaisseaux².

1. Parmi eux, les uns sont désignés par leur dème, d'autres simplement par la mention Ἀθηναῖος. Des faits analogues ont déjà été relevés (*B. C. H.*, I, 1877, p. 45 et sqq. — VII, 1883, p. 343; — S. Reinach, *Traité d'épigr.*, p. 313), mais sans qu'on ait trouvé, à ma connaissance, une explication capable de se prêter également à tous les cas. Ici, le stratège de la cavalerie Διοκλῆς Διοκλέους est appelé Ἀθηναῖος: tous ses collègues ont un démotique. Les quatre phylarques sont aussi Ἀθηναῖοι; mais cela ne les empêche pas ailleurs d'être rangés dans des tribus (Cf. n° 8: Ἀγίας Βούλωνος Ἐρεχθίδος; — Ἐρμῶν Ἀντιφώντος. Αἰγείδος).

2. *C. I. A.*, II, 467. 37: ἐποίησαντο δὲ καὶ τὰς καθολικὰς καὶ τὰς ναυτικὰς, περὶ αὐτοῦ τοῖς ὑπὸ τῶν στρατηγῶν παραγγελλομένοις. De même, *C. I. A.*, II, 470, 21. — Il n'y a pas lieu, je crois, de rapporter aux éphèbes, comme le fait M. Dumont (*Eph. att.*, I, p. 149) le passage de Tèlès cité par Stobée (*Flor.*, xcviij, 72): ἐξ ἐρήθων ἐστὶ, καὶ ἕδη εἰκοσι ἐτῶν. ἔτι φοβεῖται καὶ παρατηρεῖ

A la défense des ports du Pirée étaient affectés plusieurs stratèges; Aristote, dans l'*Ἀθηναίων πολιτεία*¹, en mentionne deux: il y en avait même trois au commencement du 1^{er} siècle². L'un d'eux, nous le voyons, s'occupe des éphèbes; nous n'avons pas à nous en étonner; car, dès la première année, on leur assignait pour garnison Munychie ou l'Acté³.

Leurs rapports avec le stratège d'Eleusis s'expliquent encore sans peine. Les éphèbes, pendant leur deuxième année, avaient à faire le service de patrouilles et à occuper les forts de la frontière⁴; or le stratège d'Eleusis commandait précisément les postes d'Eleusis, de Phylé et de Panaktos⁵. En outre, il intervenait aussi dans les Eleusinia, où les éphèbes, de leur côté, jouaient un rôle assez considérable.

On est plus surpris de rencontrer sur nos listes tant d'officiers de cavalerie: car les exercices équestres pour l'éphèbie ne sont pas mentionnés par Aristote. Or nous avons ici d'abord un *στρατηγὸς ἐπὶ τῷ ἵππικόν*, puis quatre phylarques, et encore deux tarantinarques, c'est-à-dire deux chefs de cette portion de la cavalerie qui avait pour mission de harceler l'ennemi à coups de traits, sans en venir aux mains avec lui⁶. Nos éphèbes étaient donc formés aux divers services de la cavalerie, et peut-être nous faut-il reconnaître des éphèbes-cavaliers dans ces *ἵππεῖς* peu nombreux, mentionnés avec un simple sous-titre, à la suite des éphèbes de l'archontat d'Argeios.

Après les stratèges vient l'*ἐξηγητῆς πρυθόρηστος*, chargé sans doute d'expliquer aux éphèbes leurs devoirs religieux; puis les magistrats éphébiques proprement dits, le cosmète et les *διδάσκαλοι*. Ceux-ci, au nombre de sept — tantôt Athéniens,

καὶ ταξίαρχον καὶ στρατηγόν. Παρακοιτεῖν ὅπου δεῖ. οὗτοι παρακοιτοῦσι '..... εἰς τὰ πλοῖα ἐμβαιάνειν. οὗτοι ἐμβαινοῦσιν. Il s'agit là des jeunes gens sortis de l'éphèbie.

1. Arist., *Ἀθ. πολ.*, LXI, 1: δύο δὲ (στρατηγὸς διατάττουσιν) ἐπὶ τὸν Πειραιεῖα. τὸν μὲν εἰς τὴν Μουνυχίαν, τὸν δ' εἰς τὴν Ἀκτὴν, οἱ τῆς φυλακῆς ἐπιμελοῦνται τῶν ἐν Πειραιεῖ.

2. *C. I. A.*, II, 1207.

3. Arist., *Ἀθ. πολ.*, XLII, 3: συλλαβόντες δ' οὗτοι (= les sophronistes et le cosmète) τοὺς ἐφήβους, πρῶτον μὲν τὰ ἱερὰ περιῆλθον, εἶτ' εἰς Πειραιεῖα πορεύονται καὶ φρουροῦσιν οἱ μὲν τὴν Μουνυχίαν, οἱ δὲ τὴν Ἀκτὴν.

4. Arist., *Ἀθ. πολ.*, XLII, 4: τὸν δὲ δευτέρου (ἐνιαυτὸν), περιπολοῦσι τὴν γῶραν καὶ διατρίβουσιν ἐν τοῖς φυλακτηρίοις.

5. *C. I. A.*, IV², 629, b.

6. Suidas, dans les *Vocabula rei militaris*: αὐτῶν δὲ (= τῶν ἵππέων πόρρωθεν βαλλόντων) οἱ μὲν μόνον ἀκοντίζουσιν, εἰς δὲ χεῖρας τοῖς πολεμίοις οὐκ ἔρχονται· καὶ καλοῦνται ἵππακοντιστὰί καὶ Ταραντίνοι.

et tantôt étrangers¹, — remplissent des fonctions bien connues : une seule différence est à noter avec les textes athéniens : nous ne trouvons pas d'ἀρχετῆς après l'ἄγωνιστῆς ; mais nous avons, en dernier lieu, un ὑποπλομαρχος. Cette nomination de maîtres-adjoints ne fera que se généraliser par la suite.

À côté des διδάσκαλοι, il existait encore des παιδευταί. Le hasard ne nous a pas conservé, à Delphes, les noms des uns et des autres pour le même archontat ; néanmoins, leur présence simultanée dans l'éphébie ne paraît guère douteuse. Leur rôle n'est pas connu d'une façon précise ; mais, toujours nommés à la suite des éphèbes et non dans l'intitulé, ils paraissent avoir été inférieurs en dignité aux διδάσκαλοι c'est-à-dire aux professeurs des divers exercices militaires. De plus, les διδάσκαλοι pouvaient rester en fonctions plusieurs années de suite : par exemple, l'ἄγωνιστῆς Nicandros et l'ὑπερχετῆς Hiéron sont déjà cités sous Démétrios, en 123/2 (*C. I. A.*, II, 471) ; Nicandros le sera même encore sous Ménoïtès, en 105/4 (*C. I. A.*, II, 465)² ; les παιδευταί au contraire ont tous changé d'Agathoclès à Argeïos, et leur nombre ne demeure pas tout à fait identique. Peut-être faut-il supposer qu'à côté des διδάσκαλοι, préposés plus spécialement à l'instruction des éphèbes, ils avaient, eux, le soin de leur éducation : ce serait donc à peu près la charge des sophronistes du iv^e siècle. Ceux-ci, il est vrai, étaient désignés à raison d'un par tribu, tandis que nous trouvons seulement, sous Agathoclès, huit, et, sous Argeïos, sept παιδευταί ; mais il ne faut pas oublier que nous n'avons pas à Delphes le corps entier des éphèbes.

2^o **Cavaliers.** — Pour les cavaliers comme pour les éphèbes, aucun texte jusqu'ici ne nous avait révélé leur participation à la pythaïde. Bien plus, leur présence dans les grandes processions d'Athènes ne nous est assurée par des témoignages certains que pour un très petit nombre d'entre elles³ ; il est donc intéressant de les voir figurer dans la théorie delphique. Nous avons leurs noms pour deux années, sous Dionysios et sous Agathoclès.

1. M. Dumont (*Eph. att.*, I, p. 204) fait remarquer que, « si un professeur spécial est étranger, il est inscrit après ses collègues Athéniens ». Le fait ne se vérifie pas ici.

2. Ces dates sont celles qu'adoptent MM. Ferguson et Kirchner (ouvrages cités).

3. A. Martin, *Les Cavaliers athéniens*, p. 145 et sqq.

Καὶ οἱ οὖν τῶν ἱππέων συναπεσταλήσαν ὑπὸ τοῦ
 δῆμου τοῦ Ἀθηναίων συναπαρτιμύοντες
 τὰ ὑποθαλάσσια¹.

	Ἀμέντας.
[Ἴππαρχος.	Οἰνίδης.
Διοκλῆς Διοκλέους.	Ἀρχίστρατος.
Φύλαρχος.	Ἀντίπατρος.
Ἐρεγθείδης.	Ζώπυρος.
Ἀγρίαις Βούλωνος.	Εὔβου.
Λίγηίδης.	Μενεκράτης.
[Ἐρμούην Ἀντιφῶντος ² .	Καλλίας.
Ἴππαις.	Θεόστρατος.
[Ἐρεγθείδης.	Κεχροπίδης.
Εἰ ν.	Διόδοτος.
Εἰ θίς.	Εὐδήμος.
Ἀλκιδάχμος.	Κιχχίαις.
Πύρρος.	Ἀρχύτας.
Βύττακος.	Ἴπποθωντίδης.
Λίγηίδης.	Γλαύκος.
Ἐὐ ν.	Εὐδόξος.
Ἀ	Θεωρόης.
.....	Ἴππαρχος.
.....	Ἀξυτίδης.
Πανδιονίδης ³ .	[. θίς.
[Διμήτριος Ὀ(α)θην ³
Λεοντίδης.	[Ἀντιοργίδος.
Ἀθηνόβιος.	Σώτα[ς].
Χαρῖνος.	Διονυσ[θ]όδορος.
Ζοῖλος.	Ῥαδάμα[χ]θης.
Σωτίων.	Διονύσι[ος].
Σωσιγένης.	Διμήτρι[λο]ς.
Βουκάττης.	Φιλῖνος.
Πτολεμαίδης.	Διμήτριος.
Σωσίθιος.	Ἀῦτανδρος.
Ἰρακλειδίης.	Ἀπολλώνιος.
Ἀρτέμων.	Καλλίστρατος.
Μνησίθεος.	Μενεκράτης.
Πολύκλειτος.	Μηνόφιλος.
Σώστρατος.	Διόδωρος.
Καλλίθεος.	Ἀναξικράτης.
Ἀκαμαντίδης.	Ἀπολλώνιος.
Διμοτέλης.	Διομένης.
[Μένανδρος.	
[Ἀσ[κ]ληπιάδης.	

1. Sur cette orthographe et sur celle de Πτολεμαίδης (col. I, l. 29), cf. p. 47. note 1.

2. Les noms des deux phylarques se complètent avec certitude d'après les numéros 9 et 10.

3. Je corrige en Ὀ(α)θην, forme substituée assez fréquemment à Ὀ(α)θην; car on ne peut songer à Οἰ(η)θην, le dême d'Οἰη appartenant à la tribu Οἰνίης.

δ) ΡΥΘΑΪΔΕ Δ' Ἀγαθοκλήης.

N° 15 (Pl. II, A) :

Ἐπι] Ἰππείδης Ἰππείδης Ἰππείδης Ἰππείδης
] Ἰππείδης οἱ ἀγαθόντες τὴν πυθαϊδ[α.]

Ἰππαρχος·			
Κράτων Ἀπολλωνίδου.			
Πυθαϊστῆς·			
Ἀπολλωνίδης Κράτωνος.			
Ταραντίναρχος·			
Λύσανδρος Γλαύκου.			
Φύλαρχοι·			
Πτολεμαΐδος·			
Ἡράκων Χαρικλείδους.			
Διαντίδος·	Ἀκαμαντίδος·		
Εὐκλῆς Ἡρώδου.	Τιμοκράτης,	Κράτης,	Ἀπολλώνιος Διονυσί(σ)
Ἰππείδης·	Κτησικλήης,	Δημήτριος.	Κτήσαρχος,
Ἐρεχθίδος·	Δημήτριος,	Ζηγίων,	Μνησίθεος,
[B]ύττακος,	Διονυσόδωρος.	Φανόλιος,	Δουκλῆς,
[Π]υρικλῆς,	Οἰνεΐδης·	Θεόδοτος,	[E]ύβιος,
[E]ρηναῖος,	Μενεκράτης,	Ἀρίστην.	[Π]ροκλῆς,
[Ἀθ]ηγώδωρος.	Δημοκράτης,	Ἄντιοχίδος·	[Bάκ]χιος,
[A]γαΐδος·	Καλλίας,	Ἀρτέμων,	[Παν]τακλῆς,
[.....]φιλος,	Καλλιस्थένης,	Εὐδημος,	[...]πατρος,
[Ἀπο]λλώνιος,	Ἰερώνυμος,	Βούλων,	[.....]γύρας,
[.....] Ἄβρω(νος),	Νικοκράτ[ης].	Ἀλέξανδρος,
.....	[Κε]χροπίδος·
.....	Κηφ[ισ]ώδωρος,	[.....]ν,
[Ἡρ]ακλειτος,	Θεο[.....]ος,	[.....]ανδρος.
Νικογένης Λυάν(δρου),	Φιλιά[νθης].	[Ἀτ]ταλίδος·	Μένιππος,
Ἰέρων Ἰέρωνος,	Διοπίθης,	[.....]οκλῆς,	Ἀπολλωνίδης,
Ἐργακλῆς,	Φιλίμων,	Z[.....],	Μελίτων,
Δέξανδρος Σατύ(ρου).	Διόδωτος,	M[.....]φιλος,	Εὐκλῆς,
Πανδιονίδος·	Ἀγάθιππος,	M[.....]φρον,	Διονύσι[ος],
Ἰάσων,	Προκλῆς,	Σω[.....]ρατος.	Ἀριστ[οκ]λῆς,
Σέλευκος.	Ἐστιαῖος,	Πα[.....]αίος,	K[.....]σπιος,
Λεωντίδος·	Σθένελος,	Ρο[δ.....]ος,	Ἀρίστην,
Ἐπικλῆς,	Ἀγαΐος,	Ἀπ[ο.....]ος Εὐβ(.....),	Εὐφημος,
Νικάνωρ,	Διονύσιος.	Θε[.....]οτος,	Κράτης,
Διονύσιος,	Ἰπποθωντίδος·	Θ[.....]λος.	Ἀσκληπιογένης,
Ἐίρηναῖος.	Εὐδόξος,	Γ[ρα]μματεὺς	Ἄτταλος,
Πτολεμαΐδος·	Διονύσιος Ξενο(.....),	ἰππέων·	Δημοκλῆς.
Πολύκλειτος,	Μνάσιων Διοδώ(ρου),	Λέων.	
Φάεννος Φάεν(νου),	Διονύσιος.	Συστρατιῶται·	
Βασιλείδης,	Διαντίδος·	Δι[ο]γένης,	Ἰππείδης·
Εὐφάνης Τιμω(ν...),	Διοσκουρίδης,	[.....]ρος,	Λεωντίδος·
Μνασίας,	Κράτερος,	[.....]δωρος,	(Z)ωΐλος Κλεάν(δρου),
Κλειτόμαχος,			Νικήτης.
Φιλωτάδης.			Πτολε[μα]ΐδο[ς].

N° 30 (Pl. I, A)¹ :

.. ο ος.
 Κεχροπίδος Σαραπίου,
 Ἀπολλυδωροῦς.
 Ἰπποθωνοτίδης.
 Μηθείου.
 Πανθιονίδου.
 Δωσθέου.
 Ἀντιοχίδου.
 Ἀνθροκλή.
 Ἀτταλίδου.
 Κηφισόδορου.

Le rôle des éphèbes, nous l'avons vu, était indiqué par l'expression *προπέμποντες τὴν πύλαδα*; pour les cavaliers, le terme propre est *συμπαραπέμποντες τὴν πύλαδα* : ils accompagnaient la procession en encadrant le cortège sur les côtés.

Dans nos deux listes, ils ont régulièrement à leur tête un de leurs hipparques sur deux, et deux de leurs phylarques sur douze². Ces derniers, sous Dionysios (c'est-à-dire la seule année où il nous soit possible de nous en rendre compte), sont pris parmi ceux qui ont à s'occuper des éphèbes. En outre, dans la pythaïde d'Agathoclès, la plus brillante de toutes à notre connaissance, nous voyons aussi un tarantinarque. Nous avons déjà parlé un peu plus haut (cf. p. 78) de cette cavalerie légère des *Ταραντινοί* employée par les Athéniens. Je ne sais s'il s'agit là d'un corps de mercenaires, ou bien d'une portion du contingent national instruite à combattre d'une façon particulière; leurs chefs, en tout cas, sont Athéniens, et ils paraissent avoir eu le pas sur les phylarques; car ils sont nommés avant eux dans la liste des cavaliers d'Agathoclès (n° 15) et dans le décret rendu en l'honneur des officiers de cavalerie sous Dionysios (n° 10). Nous savons d'ailleurs, par Arrien³, que le tarantinarque comman-

1. Ce fragment me paraît bien convenir pour terminer la colonne IV de l'inscription précédente. Dans ce cas, l'assemblage représenté sur la planche I, A, devrait se placer au-dessous de celui qui est figuré sur la planche II, A, et le numéro 29 se trouverait à la suite du numéro 13, b. La chose n'a rien d'in vraisemblable au contraire: cependant, ne pouvant la vérifier sur de simples estampages, j'ai donné les deux dessins isolément.

2. Je suppose qu'il y a, à ce moment, douze phylarques, et non plus dix; en d'autres termes, qu'on a continué à en nommer un par tribu. En tout cas, l'un de ceux dont nous avons ici la mention, Ἠράκων Χερικλέους, appartient à une tribu de création récente, la Πτολεμαίς.

3. Arrien, *Tactique*, chap. XVIII.

daît à 256 hommes ; le phylarque, même à l'époque où la cavalerie athénienne possédait ses effectifs les plus forts, n'avait sous ses ordres qu'un escadron de 100 hommes.

Viennent ensuite les cavaliers, énumérés dans l'ordre officiel des tribus, mais sans l'indication, au moins en général, de leur père ni de leur dème. Le chiffre total de la délégation est assez variable : 58 hommes sous Dionysios, 78 sous Agathoclès. L'écart est encore plus sensible pour la représentation des diverses tribus dans une même pythaïde : par exemple, sous Agathoclès, la *Παρδιωνίς* fournit seulement deux cavaliers ; la *Κεκεροπίς* en a douze. Le fait serait fort curieux à constater, si nous étions sûrs d'avoir là une députation proportionnelle à l'importance numérique des tribus à la fin du II^e siècle ; malheureusement, pour les cavaliers comme pour les autres membres de la pythaïde, nous ignorons tout à fait de quelle manière ils étaient choisis. Employait-on un tirage au sort ? cela nous expliquerait comment, d'une tribu à l'autre, il existe une telle différence dans le nombre des cavaliers envoyés à la pythaïde ; mais alors il est assez étrange que le hasard n'ait pas éliminé chaque année une ou plusieurs tribus. Faut-il, au contraire, songer à une élection combinée de façon à assurer des représentants à chaque tribu ? Cette fois on se heurte à un autre embarras : l'*Ἀττάλις* n'est pas nommée sous Dionysios, et l'on en serait réduit à supposer, — la onzième tribu, *Ἀντισυγίς*, ayant seize noms, quand la *Παρδιωνίς* en a un seul, l'*Αἰζυρίς* deux, et que le chiffre maximum pour les autres ne dépasse pas sept, — que ces seize derniers noms sont à partager entre deux tribus. Le graveur aurait sauté juste la ligne où se trouvait le mot *Ἀττάλις* : une hypothèse de ce genre, pour n'être pas impossible, n'en reste pas moins fort incertaine.

Nos listes présentent d'autres obscurités. Dans la pythaïde d'Agathoclès, après l'énumération des cavaliers des douze tribus et de leur *γρομμυατεύς*, nous trouvons les noms de trente *στρατιῶται*, également sans patronymique ni démotique. Qu'est-ce que ces soldats, compagnons d'armes des cavaliers ? Dans la langue des inscriptions, le terme *στρατιῶται* désigne assez souvent des mercenaires ; mais cette acception n'est pas constante (cf., par exemple, *C. I. A.*, IV², 964 *b*) ; et, ici en particulier, il serait bien étonnant, non pas que des étrangers eussent un rôle dans la pythaïde (les archers scythes marchaient en tête de la procession des Panathénées), mais qu'on

eût gravé leurs noms sur le Trésor des Athéniens. Ces noms d'ailleurs n'ont rien d'exotique. On songe alors à une escorte d'hoplites qui aurait fermé la marche, comme l'ouvriraient les éphèbes : le terme *συστρατιῶται* désignerait des soldats à pied, par opposition aux *ἰππεῖς*. Mais peut-être aussi vaut-il mieux entendre par là un peloton de tarantins, dont la mention est toute naturelle en compagnie des cavaliers. En tout cas, il est à noter que, sous Agathoclès, où nous avons une liste de *συστρατιῶται*, nous trouvons un tarantinarque parmi les officiers ; sous Dionysios, nous n'avons ni tarantinarque ni *συστρατιῶται*.

Ce n'est pas tout : dans cette même pythaïde d'Agathoclès, après les cavaliers nommés dans l'ordre normal des tribus et après les *συστρατιῶται*, viennent encore d'autres cavaliers. S'il faut placer au-dessous du numéro 15, comme je l'admettrais assez volontiers, l'inscription n° 30, nous avons là sept tribus énumérées au hasard (puisque la *Πανδιονίς* suit la *Κεχροπίς*), et représentées seulement par un ou deux personnages, dont je ne devine pas le rôle.

J'avais pensé aussi à rattacher à nos listes de cavaliers le fragment ci-dessous, dont le début est analogue au précédent¹.

N° 18 (*fig. 12*) :

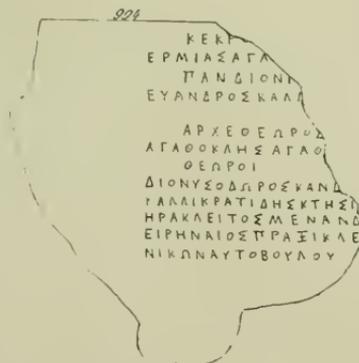


FIG. 12.

Κεχρο[σπίδος ·]
 Ἐρμίης Ἀγα[.....].
 Πανδιονί[δος ·]
 Ἐβανδρος Καλλ[.....].

1. La *Πανδιονίς* se trouve même encore nommée après la *Κεχροπίς*.

Ἀρχεθέωρος[ς].
 Ἀγαθοκλῆς Ἀγαθ[οκλέους].
 Θεωροί.
 Διονυσῖδωρος Κανθ[.....].
 Καλλικρατίδης Κτησι[.....].
 Πράξιππος Μενάνθ[ρου].
 Εἰρηναῖος Πραξιπέ[ους].
 Νίκων Αὐτοδόλου.

Le rapprochement n'est guère probable; car, d'après la mention d'Agathoclès comme archithéore, la pierre en question appartient évidemment à la pythaïde de cette année, et, par conséquent, elle devrait prendre la place du numéro 30; de plus, les noms énumérés dans ce fragment sont suivis régulièrement de leur patronymique. Il nous faut donc voir là plutôt des théores pris dans les tribus, comme sous Argeios (n° 23, *a* et *b*). — Mais du moins nous n'aurions pas eu à nous étonner de trouver la mention de théores des cavaliers; car, sous Dionysios, ils en ont certainement un, nommé avec la tribu Ἴπποθωντίς; et, sous Agathoclès, nous leur connaissons d'autre part un pythaïste, cité entre l'hipparque et les autres officiers¹. La classe des cavaliers, constituée en un *ζωνόν* (cf. n° 10), ne se bornait donc pas à fournir une escorte: elle avait aussi sa représentation particulière dans le corps même de la théorie.

LES FEMMES DANS LA PYTHAÏDE : CANÉPHORES, PYRPHOROS, PRÊTRESSE D'ATHÉNA.

1° *Canéphores*. — Telle était la composition de la pythaïde proprement dite à la fin du II^e siècle avant notre ère; mais il s'y joignait encore un certain nombre de femmes: des canéphores, une pyrphoros, et une prêtresse d'Athéna. Elles ne font pas partie intégrante de la procession; elles sont seulement envoyées en même temps qu'elle et à côté d'elle: ἀπεστῆλησαν μετὰ τῆς πυθαΐδος (n° 3); παρεγενήθη μετὰ τῆς πυθαΐδος (n° 20).

Nous avons conservé, plus ou moins mutilées, trois listes de canéphores. Elles contiennent onze noms sous Timarchos, treize sous Agathoclès (si toutefois, d'après le caractère de l'écriture, on peut rapporter à cet archontat la liste n° 29, comme nous l'avons déjà fait pour le numéro 30), et huit sous Argeios.

1. Cette différence dans la place donnée au pythaïste et au théore est peut-être encore un signe de la supériorité du premier sur le second.

a) PYTHAÏDE DE Τύραρχος.

N° 3 (*fig.* 5) :

Texte déjà cité (p. 46), à la suite des pythaïstes.

b) PYTHAÏDE D'Αγχοελάξης.

N° 29 (Pl. I, A) :

{Κανηφόροι αἴθε ἐκ.....}ντιδῶν·
 {.....} "Λέρονος,

 Π{.....}μωνίου,
 Πατ{.....},
 Δαμέ{.....},
 Μ{.}νι{.....},
 'Αθην{.....}ου,
 'Απο{.....}ωνος,
 'Αχ{.....}ου,
 'Ηρα{.....},
 Μνᾶσις 'Α[ρι]στ[ο].....},
 Καλλιόκη Αἰσχίνου,
 'Αρχίππη Δρομοκλείου.

c) PYTHAÏDE D'Αργεῖος.

N° 26 (Pl. II, B).

{Κανηφόροι·
 ['Απ]ολλοδώρα Σαραπ[ι]ωνος,
 [Θε]οδώρα Σαραπίω[ν]ος,
 [...]μὸ Μιλτιάδ[ο]υ,
 ['Αρι]στίππη Θεοφ[ι]λου,
 Μ[ε]γίστη Ζή[ν]ωνος,
 Π[α]ρίριον 'Αχαιοῦ,
 Μ[.....] 'Α[ρ]όπου,
 Μ[.....]ν 'Αρίστωνος.

Le rôle des canéphores est indiqué par leur nom même : elles portaient des corbeilles contenant les offrandes ou les instruments nécessaires aux sacrifices. Nous étions sûrs de leur présence à plusieurs des grandes fêtes d'Athènes, en particulier aux Panathénées et aux Dionysies ; nous savions même qu'il

s'en trouvait une au moins dans la pythaïde (*C. I. A.*, II, 1388 : ἡ [β]ουλιή, ὁ δῆμος [α]κνηφορήσασαν [τ]ῷ Ἀπέλλωνι [τῆ]ν Πυθαίδα). Ce dernier renseignement nous est maintenant complété et précisé. Elles sont nommées sans aucune distinction de tribus. Peut-être les choisissait-on de préférence dans certaines familles; car, sous Agathoclès, la fin de la première ligne (.....ντιδῶν) semble être le nom d'un γένος. En tout cas, nous voyons parfois deux sœurs figurer à côté l'une de l'autre (Ἀπελλοδώρα et Θεοδώρα Σαραπίωνος, sous Argeios). Ou bien encore, la même année, elles ont des frères cités comme πυθαΐται παίδες: sous Timarchos, Ἀρτεμισία et Πηλέμων Ἀττάλου (n° 3, l. 26 et 14); Σωστράτη et Μένανδρος Σωπίωνος (ibid., l. 25 et 8); Ἀριστονίκη, Λυκόφρων et Μηγόφιλος Λυκόφρωνος (ibid., l. 24 et 4); — sous Argeios, Μεγίστη, Παρμένης et Ἀρμόνιος Ζήνωνος (n° 26, l. 6; n° 24, col. 2, l. 8 et 9). Evidemment, tous ces enfants sont pris dans les meilleures maisons du pays, et d'ailleurs les lexicographes nous disent formellement que, pour les Panathénées, les canéphores devaient être athéniennes et de naissance noble. Les mêmes prescriptions existaient sans doute pour la pythaïde.

2° *Pyrphoros*. — Je n'ai pas à m'étendre sur la πυρφόρος; car les trois seuls textes où il soit question d'elle sont déjà publiés, et ils ont fait l'objet de plusieurs commentaires (*B. C. H.*, XVIII, 1894, p. 87; — *Id.*, p. 91; — *Hermès*, XXVIII, 1893, p. 620; — *Wochenschr. f. kl. Phil.*, XII, 1895, col. 639-640; — *Philologus*, LIV, 1895, p. 592-593).

Le rôle de cette prêtresse, — et c'est le point essentiel, — avait été bien indiqué dès l'abord par M. Couve¹. Elle allait à Delphes chercher du feu dans un trépied sacré (ἐλαξεν τον ἱερὸν τρίποδα ἐκ Δελφῶν), elle l'emportait à Athènes sur un char (ἀπεκέρμισεν, — ἀγαγὼν τον τρίποδα ἐφ' ἄρματος), et elle avait avec elle, comme escorte, (τὴν πυρφόρον ἡγαγεν) un personnage officiellement désigné par l'Etat.

Une cérémonie de ce genre n'était pas particulière au sanctuaire de Delphes. Ainsi, à Délos, chaque année un vaisseau sacré venait de Lemnos prendre du feu sur l'autel d'Apollon (θεωρίε νηῦς ἐκ Δήλου πυρφορεῖ); et, pendant ce temps, tous les

1. Je mentionne seulement pour mémoire l'hypothèse de M. Curtius sous-entendant ἀμαξα après le mot πυρφόρος. Le simple rapprochement de l'inscription de M. Nikitsky (πυρφόρος ἡ ἐκ Δελφῶν Τιμῶ) indique assez qu'il s'agit là d'une prêtresse, et non d'une voiture.

foyers étaient éteints dans l'île de Lemnos¹. A Athènes même, il existait un *ἱερεὺς πυρρόρος ἐξ Ἀκροπόλεως*, qui, au moins à l'époque impériale, avait un siège d'honneur au théâtre de Dionysos²; on avait donc besoin, pour certains sacrifices, de feu provenant de l'Acropole. Mais il y a plus; nous connaissons au moins un cas où l'on s'était ainsi adressé à Delphes: c'est après la bataille de Platées. Athéniens et Spartiates avaient consulté Apollon Pythien sur les honneurs à rendre aux dieux en reconnaissance de cette grande victoire; l'oracle commanda d'élever un temple à Zeus Libérateur, mais de n'y pas sacrifier avant d'avoir purifié le pays souillé par la présence des barbares. Tous les habitants, aux environs, furent donc contraints à éteindre leurs foyers, et un Platéen partit en toute hâte rallumer un feu pur au foyer commun de la Grèce (*ἐν κοινῷ καθαρὸν πῦρ ἐκ Δελφῶν, ἀπὸ τῆς κοινῆς ἑστίας*). Plutarque, à cette occasion, nous raconte le détail de la cérémonie: le Platéen, arrivé à Delphes, commence par se purifier; il s'asperge d'eau lustrale, se couronne de laurier, puis s'approche de l'autel, y prend du feu et se remet en course pour Platées (*ἀγνίσας δὲ τὸ σῶμα καὶ περιρραγόμενος, ἐστειρανόσχετο δάφνη, καὶ λελῶν ἀπὸ τοῦ βωμοῦ τὸ πῦρ, δρόμῳ πάλιν εἰς τὰς Πλαταιὰς ἐχώρει*)³. Quelque chose de semblable devait se passer, encore à la fin du II^e siècle et au commencement du I^{er}, pour la *πυρρόρος* athénienne⁴.

La théorie de Lemnos était annuelle, et nous savons, par Philostrate, à quelle occasion elle se célébrait; au contraire, nous ignorons entièrement pour quel motif Athènes envoyait une *πυρρόρος* à Delphes, et à quel intervalle de temps elle le faisait.

M. Pomtow ramène nos trois textes à deux années. En réalité, ils appartiennent à trois années distinctes. L'un est daté de l'archontat de *Ἡέρρος* à Delphes, c'est-à-dire de *Διονύσιος μετὰ Λυκίσκου* à Athènes.

1. Philostrate, *Heroica*, XX, 24: passage cité par M. Couve.

2. *C. I. I.*, III, 234.

3. Plutarque, *Vie d'Aristide*, chap. xx.

4. Sur le respect dont on entoure encore, vers cette époque, le foyer sacré de Delphes, cf. une formule de serment amphictyonique qui, très vraisemblablement, date de 117 avant Jésus-Christ (*B. C. H.*, XXVII, 1903, p. 107, col. B. 1. 13): [Καὶ εὐορκοῦντι μὲν μοι εἴη πολλὰ καὶ ἀγαθὰ,] ἐφορκοῦντι δὲ Θ[έμις] καὶ Ἀπόλλων Ἠΐθιος καὶ Λατῶ καὶ Ἄρτεμι[ς καὶ] Ἑστία καὶ πῦρ ἀθάνατον καὶ θεοὶ πᾶντες καὶ πᾶσαι κακίστην δολέβρην τῆν] σωτηρίαν μοι [ἀφ' ἑλωσι]ν.

N° 11 (B. C. H., XVIII, 1894, p. 91, premier texte) :

[Θ]εύ[ς. Τύ]χαν ἀγαθάν.

[Ἐπεὶ Ἄλ]κίδαμος Εὐφάνους, [Ἄθ]ηναῖος πολίτας, εὐσεβῶς καὶ ὁσίως διακείμενος
 ποτὶ τε τὸν θεόν
 [καὶ ποτὶ] τὰν πόλιν ἀμῶν, ἀγαγ[ὼν δὲ κ]αὶ τὸν τρίποδα ἐφ' ἄρματος ἀξίως τοῦ τε
 θεοῦ καὶ τοῦ ἑμετέρου
 [θάμου κ]αὶ ἀμῶν, τὰν τε παρεπιδαμίαν [καὶ] ἀναστροφὰν ἐποιήσατο ὡς ἐνδέχεται
 κάλλιστα· ἀγαθαὶ τύ-
 χαι θεδύχθαι τᾷ πόλει τῶν Δεελφῶν [ἐπ]αινέσαι· Ἄλκίδαμον Εὐφάνους Ἄθ]ηναῖον
 ἐπὶ τε τᾷ ποτὶ τὸν θε-
 ὄν εὐσεβεῖαι καὶ ποτὶ τὰν πόλιν ἀμ[ῶν] εὐνοῖαι, καὶ ὑπάρχειν αὐτῶι καὶ ἐκγόνοις
 παρὰ τᾶς πόλιος προσε-
 νίαν, προμαντεῖαν, προδικίαν, ἀσυλίαν, [ἀτ]έλειαν, προεδρίαν ἐμ πᾶσι τοῖς ἀγῶνοις
 οἷς ἂ πόλις τίθητι, καὶ τὰ
 ἄλλα τίμια πάντα ὅσα καὶ τοῖς ἄλλοις π[ροξ]ένοις καὶ εὐεργέταις τᾶς πόλιος ὑπάρχει.
 Ἄρχοντος Πύρρου,
 βουλευόντων τὰν δευτέραν ἐξάμ[η]νον Ἐγεφύλου τοῦ Πολυκλείτου, Ἐραρινίου τοῦ
 Ἐνοκρίτου, γραμ-
 ματεύοντος δὲ Σωτύλου τοῦ Σωσ[τρά]του.

Le deuxième — je crois l'avoir établi plus haut (p. 26 et sq.) — doit être rapporté à l'archontat d'Agathoclès.

N° 13, b, au début (Pl. II, A) :

Πυρφόρος ἦ ἐγ Δεελφ[ῶν]
 Τιμό.

Le dernier porte le nom de Μέντωρ à Delphes = Ἀργεῖος à Athènes.

N° 28 (B. C. H., XVIII, 1894, p. 87) :

Ἀγαθῆ τύχη τῆς βουλῆς καὶ τοῦ δήμου τοῦ Ἀθ]ηναίων.
 Ἐπὶ Μέντορος ἄρχοντος ἐν Δεελφοῖς, ἐν δὲ Ἀθ]ήναις
 Ἀργεῖου, ἔλαβεν τὸν ἱερόν τρίποδα ἐκ Δεελφῶν καὶ ἀπε-
 κύμισεν, καὶ τὴν πυρφόρον ἔγαγεν Ἀμφικράτης Ἐπι-
 στράτου Ἀθ]ηναῖος.

Ce sont, on le voit, trois années de pythaïde. Évidemment il peut y avoir là un simple effet du hasard; mais, puisqu'on en est réduit à se contenter de vraisemblances, il est encore

plus naturel d'admettre une coïncidence constante entre l'envoi de la πυρφόρος et celui de la pythaïde. Peut-être même le transport du feu sacré de Delphes à Athènes était-il une des cérémonies essentielles de la théorie¹.

3° Prêtresse d'Athéna. — On n'a pas retrouvé à Delphes, sur le Trésor des Athéniens, une seule mention de la prêtresse d'Athéna; et pourtant elle accompagnait, au moins parfois, la pythaïde; car on a découvert à Athènes, il y a déjà longtemps, la copie d'un décret rendu par les Delphiens dans une occasion de ce genre. L'inscription est datée de l'archonte delphien Ξενοκράτης Ἀγχιλιόου, dont nous savons désormais fort exactement l'époque: il est le correspondant d'Ἀγχιθελήης à Athènes.

N° 20 (C. I. A., II, 550):

..... Ἐπειδὴ, τοῦ δ' ἄμου
 τοῦ Ἀθηναίων ἀρχόντος τῶν Πυθαΐδα τῶ
 Ἄπολλωνι τῶ Πυθίῳ μεγαλομερῶς καὶ ἀξί-
 ως τοῦ τε θεοῦ καὶ τῆς αὐτοσχευτοῦ ἀρετῆς,
 παρεγενήθη μετὰ τῆς Πυθαΐδος καὶ ἅ τῆς Ἀ-
 θήνας ἱερεῖα Χρυσίς, Νικήτου θυγάτηρ, καὶ τῶν
 τε ἐπιδαμῖαν καὶ ἀναστροφῶν ἐποιήσατο
 καλὰν καὶ εὐσχημόνα καὶ ἀξίαν τοῦ τε δά-
 μου τοῦ Ἀθηναίων καὶ τῆς ἀμετέρης πόλιος·
 ἀγαθὰ τὸ γὰρ δεδύθηαι τῇ πόλει τῶν Δελ-
 φῶν ἐπικινύσαι Χρυσίδα, Νικήτου Ἀθηναίου
 θυγατέρα, καὶ στεφανώσαι αὐτὴν τῶ τοῦ
 θεοῦ στεφάνῳ ᾧ πάτριόν ἐστιν Δελφοῖς· δε-
 δύσθαι δὲ αὐτῇ καὶ ἐκγόνους παρὰ τῆς πόλιος,
 προσενίαν, προμαντεῖαν, προδικίαν, ἀσουλίαν,
 ἀτέλειαν, προσεδρίαν ἐμὲ πᾶσι τοῖς ἀγῶνις οἷς
 ἅ πόλις τίθητι, καὶ γῆς καὶ οἰκίας ἐγκτησιν καὶ
 ἄλλα τίμια πάντα ὅσα καὶ τοῖς ἄλλοις προσέ-
 νοις καὶ εὐεργέταις τῆς πόλιος ὑπάργχει. Ἀργολυ-
 τος Ξενοκράτ(ε)ος τοῦ Ἀγχιλιόου, βουλευόντων
 τῶν δευτέρων ἐξάρχων Τιμολέωνος τοῦ Ἐρ[με]-
 νίδα, Νικοδάμου τοῦ Στρατόνος, γραμματε[ύ]-
 οντος δὲ βουλάς Ἀρχόντος τοῦ Καλλικράτε-
 ος.

1. On est porté naturellement tout d'abord à chercher une corrélation entre cette purification du feu et la grande fête d'expiation à Athènes, les Thargélies. Mais celles-ci se célébraient au commencement du mois Thargéliion (= Mai): or la Pythaïde, nous le verrons plus loin (p. 171), avait lieu, autant que nous pouvons nous en rendre compte, entre Juillet et Octobre, soit sept mois plus tôt, pour le moins, dans la même année.

Nous connaissions déjà d'après plusieurs indices l'union, à Delphes, des deux cultes d'Athéna et d'Apollon Pythien. L'exemple le plus frappant en est peut-être un décret honorifique relatif à Chersonnésos du Pont : des ambassadeurs de cette cité sont chargés d'offrir, au nom de leurs concitoyens, un sacrifice de cent victimes à Apollon et un autre de douze à Athéna¹. D'ailleurs, vers l'entrée de la ville, il y avait un sanctuaire d'Athéna, désignée comme Pronoia ou Pronaia²; dans le prologue des *Euménides* d'Eschyle, la Pythie ne manque pas d'affirmer sa dévotion envers elle en la citant aussitôt après les divinités qui tour à tour ont possédé l'oracle³; son nom accompagne ceux d'Apollon, d'Artémis et de Latone dans les imprécations prononcées par les Amphictyons contre les violateurs de leurs arrêts⁴; et ainsi, à la suite de la première guerre sacrée, le territoire de Cirrha leur avait été consacré à tous quatre⁵. Ici nous avons, je crois, quelque chose de plus à constater : non seulement les Athéniens, quand ils viennent à Delphes, tiennent à honorer les diverses divinités du lieu; mais encore leur prêtresse d'Athéna se joint en personne à la procession organisée en l'honneur d'Apollon. Par conséquent ils admettaient, eux aussi, pour leur compte, des relations étroites entre Apollon et Athéna.

En effet, d'après eux, Athéna avait joué un rôle important lors de la naissance d'Apollon. Dans la tradition primitive, Latone, au moment de son accouchement, était secourue par Eileithyia⁶; et celle-ci, en souvenir de son intervention bienfaisante, recevait toutes sortes d'hommages à Délos : on lui offrait des sacrifices, on chantait en son honneur un vieil

1. *B. C. H.*, VI, 1882, p. 214, l. 8-9 : *θυσίαν συνετέλεσαν τῷ θεῷ ἐκατόμβαν βούρω[ιρον καὶ] δωδεκάϊδα βούρωρον τῷ Ἀθανῶνι.*

2. Harpocraton, s. v. *Προναία* : *ὠνομάζετο τις παρὰ Δελφοῖς Ἀθηνᾶ Προναία διὰ τὸ πρὸ τοῦ ναοῦ ἰδρῶσθαι.* — Pausan., X, 8, 6 : *Ἐσελθόντι δὲ ἐς τὴν πόλιν εἰσὶν ἐφεξῆς ναοί· ὁ τέταρτος Ἀθηνᾶς καλεῖται Προναίος.* — De même, *Πρόνοια* dans Dém., 1^{er} *disc. contre Aristogilon*, 34.

3. Eschyle, *Eumén.*, v. 21 : *Παλλὰς Προναία δ' ἐν λόγοις προσθεύεται.*

4. Eschine, *Contre Clésiph.*, 110-111 : *Γέγραπται γὰρ οὕτως ἐν τῇ ἀρχῇ· « Εἴ τις τᾶδε παραβαίνει ἢ πόλις ἢ ἰδιώτης ἢ ἔθνος, ἐναγῆς ἔστω τοῦ Ἀπόλλωνος καὶ τῆς Ἀρτέμιδος καὶ Ἀθητῶς καὶ Ἀθηνᾶς Προναίας. Καὶ μήποτε ὅσιος θύσαιεν οἱ μὴ τιμωροῦντες τῷ Ἀπόλλωνι μηδὲ τῇ Ἀρτέμιδι μηδὲ τῇ Ἀθητοῖ μηδ' Ἀθηνᾶ Προναίᾳ, μηδὲ δέξαιντο αὐτῶν τὰ ἱερά. »*

5. Eschine, *Ibid.*, 108 : *Καὶ ἀναίρει ἡ Πυθία ... τὴν γῶραν αὐτῶν ἐκπορθήσαντας καὶ αὐτοὺς ἀνδραποδισαμένους ἀναθεῖναι τῷ Ἀπόλλωνι τῷ Πυθίῳ καὶ Ἀρτέμιδι καὶ Ἀθητοῖ καὶ Ἀθηνᾶ Προναίᾳ ἐπὶ πάσῃ ἀεργίᾳ.*

6. *Hymn. homér. à Apoll. Délien*, v. 97 et sqq.; — Paus., I, 18, 5.

hymne du Lycien Olen¹, et dans le temple d'Apollon on consacrait des coupes ou d'autres objets avec dédicace à son nom². Mais les Athéniens, on le sait assez, ne se faisaient pas scrupule de modifier selon leurs convenances les légendes mythologiques. Ils avaient donc, à un moment donné, substitué à Eileithyia leur déesse nationale, Athéna. C'est de là, disaient-ils, que lui était venu son surnom de *Ἡρόνεια*, parce qu'elle avait veillé sur l'accouchement de Latone³; arrivée au cap Zoster, Latone, commençant à ressentir les douleurs de l'enfantement, y avait dénoué sa ceinture; mais Athéna la protégeait; c'est elle qui l'avait fait passer de l'Attique, par-dessus les îles, jusqu'à Délos; et là enfin avait eu lieu la délivrance⁴. Au cap Zoster, un autel était donc consacré à la fois à Athéna, à Apollon, à Artémis et à Latone⁵; à Prasiai aussi, — dont nous avons signalé l'importance pour l'introduction du culte apollinien en Attique. — Athéna Pronoia avait un temple à côté de celui d'Apollon⁶; et, bien entendu, on lui en avait élevé un également à Délos⁷.

Il est vrai, il ne s'agit encore là que d'Apollon Délien et d'Athéna Pronoia; or, dans notre texte du *Corpus*, nous avons affaire à Apollon Pythien, et Athéna, nommée sans épithète, ne peut être que la grande déesse protectrice d'Athènes, Athéna Polias⁸. Evidemment, c'est là le résultat d'un nouveau tra-

1. Pausan., *loc. laud.* : καὶ θύουσι τε Εἰλειθυΐα Δῆλιοι καὶ ὕμνον ᾄδουσιν Ὡληῆνος.

2. Par exemple, dans un inventaire de l'archontat de Démarès (*B. C. H.*, VI, 1882, p. 34, l. 50) : φιάλη καρωστή· Κτησολίς, Ἀριστολόχοιο θυγάτηρ, Πυθίου δὲ γυνή, Εἰλειθυΐαι.

3. Suid. et *Etymol. Magn.*, s. v. *Ἡρόνεια* Ἀθηναῖα· ὅτι προύνοησεν ὅπως τέκνη ἢ Λητώ.

4. Aristid., I, p. 157 Dind. : Λητώ τε γὰρ, λυσαμένη τὴν ζώνην ἐν Ζωοστήρι τῆς Ἀττικῆς, καὶ λιποῦσα τὴν ἐπωνυμίαν τῷ τόπῳ, βαδίζουσα αἰεὶ εἰς τὸ πρὸς ἑω. τῆς Προνοίας Ἀθηναῖς ἠγρουμένης, ἀπ' ἄκρας τῆς Ἀττικῆς ἐπιβᾶσα τῶν νήσων εἰς Δῆλον καταίρει. — Toute cette légende était développée par Hypéride dans son discours *Δηλιακός* (f. 67 Blass).

5. Pausan., I, 31, 1 : ἐν Ζωοστήρι δὲ ἐπὶ θαλάσσης καὶ βωμὸς Ἀθηναῖς καὶ Ἀπόλλωνος καὶ Ἀρτέμιδος καὶ Λητώ.

6. Bekker, *Anecd. gr.*, I, p. 299, s. v. *Προναία* Ἀθηναῖα· Προναία δ' Ἀθηναῖ ἢ Πρασιαίαι τῆς Ἀττικῆς ἴδρυσται ὑπὸ Διομήδους. — Pour le temple d'Apollon, où arrivaient les offrandes des Hyperboréens. cf. Pausan., I, 31, 2.

7. Macrob., I, 17, 55 : Sed divinae providentiae vicit instantia, quae creditur juvisse partum. Ideo in insula Delo, ad confirmandam fidem fabulae, aedes Providentiae, quam ναὸν Προνοίας Ἀθηναῖς appellant, apta religione celebratur.

8. Le fait nous est assuré par une dédicace relative précisément à notre *Χρυσὴ Νικήτου* (*C. I. A.*, II, 1392, b), où elle est appelée en propres termes

vail opéré par les Athéniens sur leurs traditions mythologiques. Nous en saisissons çà et là d'autres traces. Par exemple, au Pythion de Daphni, Apollon avait d'abord été adoré seul; plus tard, on y trouve en même temps la statue d'Athéna, avec celles d'ailleurs de Déméter et de Koré¹. Après la bataille de Marathon, quand les Athéniens emploient la dime du butin à élever à Delphes, près de l'entrée du sanctuaire, un certain nombre de statues, ils consacrent d'abord celles d'Athéna et d'Apollon². De même, on sait l'importance du rôle d'Athéna dans l'*Ion* d'Euripide : elle apparaît à Ion pour lui affirmer sa naissance divine; c'est elle qui lui révèle l'avenir brillant réservé à sa race, et c'est elle encore qui le ramène à Athènes avec Créuse. Tout cela témoigne de la volonté bien arrêtée chez les Athéniens d'établir un lien étroit entre l'Apollon de Delphes et leur grande déesse nationale. Mais comment en expliquaient-ils l'origine? nous sommes mal fixés sur ce point.

A ce dessein sans doute répondait la tradition qui fait parfois d'Apollon Patroos le fils d'Héphaïstos et d'Athéna : Aristote, paraît-il, n'avait pas dédaigné de la mentionner³, et l'on ne pouvait certes pas trouver de procédé plus radical pour subordonner Apollon à Athéna. Pourtant les Athéniens étaient assez ingénieux pour arriver à leur but sans compromettre de la sorte la réputation de la Parthénos, et, à priori, on serait presque en droit d'affirmer qu'ils avaient dû trouver à la difficulté une solution plus satisfaisante. Précisément le péan d'Aristonoos, découvert dans les dernières fouilles, nous révèle une de ces légendes dont le souvenir s'était perdu pour nous. Après avoir tué le serpent Python, Apollon va se purifier dans la vallée de Tempé; mais cette expiation ne suffit pas encore : il faut que Pallas le ramène à Delphes, et alors seulement, grâce à elle, il prend

[ἱέρεια Ἀθηνᾶς Πολιάδος. Au reste, à notre connaissance, il n'existait pas à Athènes de prêtresse d'Ἀθηνᾶ Προναία ou Προνοία.

1. Pausan., I, 37, 6 : "Ἔστι δὲ ἱερόν ἐν ᾧ κεῖται Δήμητρος καὶ τῆς παιῶδος ἀγάλματα, καὶ Ἀθηνᾶς τε καὶ Ἀπόλλωνος. Ἀπόλλωνι δὲ ἐποιήθη μόνον τὸ ἐξ ἀρχῆς.

2. Pausanias, X, 10, 1 : Τῷ βάρῳ δὲ τῷ ὑπὸ τὸν ἵππον τὸν δούρειον ἐπίγραμμα μὲν ἐστὶν ἀπὸ δεκάτης τοῦ Μαραθωνίου ἔργου τεθῆναι τὰς εἰκόνας· εἰσι δὲ Ἀθηνᾶ τε καὶ Ἀπόλλων,

3. Aristote, fragm. (éd. Didot, p. 348) = Clém. d'Alex., *Protrept.*, 2, 28 : Ναὶ μὴν Ἀπόλλωνα ὁ μὲν Ἀριστοτέλης πρῶτον Ἡραίστου καὶ Ἀθηνᾶς..... — Cic., *De nat. deor.*, III, 22, 55 : Volcani item complures : primus Caelo natus, ex quo et Minerva Apollinem eum, cujus in tutela Athenas antiqui historici esse voluerunt.

définitivement possession de son sanctuaire; aussi lui reste-t-il toujours reconnaissant de ce service dont il perpétue le souvenir par des fêtes éternelles¹. L'auteur de cet hymne, à vrai dire, est Corinthien; mais, comme son œuvre était conservée sur une stèle dans le Trésor d'Athènes, il est clair qu'elle plaisait aux Athéniens, et qu'ils l'avaient considérée comme l'expression parfaite de leur tradition nationale.

Des légendes de ce genre justifient assez bien la présence de la prêtresse d'Athéna Polias dans la théorie envoyée à Delphes en l'honneur d'Apollon Pythien. Quel y était son rôle exact? nous sommes incapables de le préciser; car la seule inscription où il soit parlé d'elle ne contient que les formules d'éloges les plus banales. Peut-être faut-il nous représenter la pythaïde comme l'ambassade des gens de Chersonnésos: avant tout, on venait adorer Apollon; pourtant on n'oubliait pas son amie, sa protectrice; et, au moins dans les années où la fête avait le plus d'éclat, on offrait aussi des sacrifices à la déesse: la prêtresse d'Athéna aurait présidé à cette partie de la cérémonie². Un semblable rituel n'a rien en soi d'inadmissible. En tout cas, au fond, dans la pensée des Athéniens, il devait y avoir là une façon de rappeler leurs titres à la sympathie et à la reconnaissance du dieu de Delphes. Athéna, en la personne de sa prêtresse, faisait volontiers à son obligé une visite courtoise; mais cette démarche même empêchait de se perdre le souvenir des bienfaits passés.

1. *B. C. H.*, XVII, 1893, p. 566, strophes 3 et 4 :

Ἄγνισθεῖς ἐνὶ Τέμπεσιν
βουλαῖς Ἰηνὸς ὑπειρόγου,
ἐπεὶ Παλλὰς ἔπεμψε Πυ-
θῶδ(ε), <ἰή>ΐε Παιάν,
πίστας Γαῖαν ἀνθοτρόφον
Θέμιν τ(ε) εὐπλόκαμον θεάν,
<αἰ>ἐν εὐλιθάνους ἔδρας
ἔχεις, ὦ ἴε Παιάν.

Ὁθεν Τριτογενῆ προναί-
αν ἐμ μαντείαις ἀ[γ]ίους
σέβων ἀθανάτους ἀμοι-
[δ]αῖς, ἰήΐε Παιάν,
χάριν παλαιῶν χαρίτων
τ[ῶν] τότε ἀϊδίους ἔχων
μνήμα<ι>ς ὑψίστας ἐρέπεις
τιμᾶ(ι)ς, ὦ ἴε Παιάν.

2. M. Töpffer (*Att. Gen.*, p. 127 et sqq.) considère la prêtresse d'Athéna comme étant prise toujours parmi les Ἐπεοβοῦτᾶδες. Cependant le scoliaste d'Eschine affirme qu'elle appartenait à la famille des Βουζύγαι (*Amb.*, 78 : τοῦ Βουζύγου τοῦ ὄντος ἐκ τοῦ γένους τῶν Βουζυγῶν. Ἐν γὰρ ἦν καὶ τοῦτο γένος τιμώμενον παρὰ τοῖς Ἀθηναίοις, ἐξ οὗ ἐγένετο ἡ ἱέρεια τῆς Ἀθηνᾶς).

JEUX DONNÉS A L'OCCASION DE LA PYTHAÏDE

1° **Concours hippiques.** — A toutes les grandes fêtes de la Grèce, après les cérémonies purement religieuses, processions et sacrifices, avaient lieu une série de réjouissances où les exercices du corps et les plaisirs de l'esprit étaient également représentés, ἀγῶν γυμνικός, ἀγῶν ἵππικός et ἀγῶν μουσικός.

De ces trois sortes de concours, les deux derniers, comme nous allons le voir, ont existé sûrement à l'occasion de la pythaïde; la chose est moins certaine pour le premier. Les éphèbes prenaient sans doute part à des jeux dans le gymnase; car, dans l'inscription de l'archontat de Dionysios (n° 9), à la suite de leurs noms sont mentionnés le gymnasiarque et plusieurs éphèbes delphiens. Il y avait donc entre eux des relations; et ces relations, sous la présidence du gymnasiarque, entre jeunes gens de Delphes et d'Athènes, ne peuvent guère s'expliquer que par des exercices gymniques.

Dès lors, un ἀγῶν γυμνικός devient probable aussi pour les hommes faits; mais nous n'en pouvons donner aucune preuve certaine. En effet nous n'avons pas ici, comme pour les Théseïa ou pour les Panathénées, des catalogues suivis, où se trouveraient énumérés d'abord tous les vainqueurs des jeux gymniques, puis tous ceux des jeux équestres, et où, par conséquent, le départ ne serait pas douteux entre les uns et les autres. Il nous reste seulement un certain nombre de pierres éparses, sur lesquelles sont gravés, au-dessus — ou parfois à l'intérieur — d'une couronne, le nom d'un vainqueur et l'indication plus ou moins concise, plus ou moins mutilée de sa victoire.

Voici la liste complète de ces textes : deux seulement

portent une date; j'essaie cependant de les classer tous dans leurs pythaiïdes respectives.

a) PYTHAÏDE DE DIONYSIOS.

N° 37 (fig. 13) :



FIG. 13.

L. 2 : après ΝΙΚΗΣΑΣ, il y a, dans la pierre, un trou qui devait déjà exister au moment de la gravure de l'inscription.

[Θ]εός. Τύχην ἀγαθά[ν. 'Ε]πί Πύρρου ἄρχοντος ἐν Δελφοῖς, ἐν δὲ Ἀθήνησι[ν Δι-]
 [ο]υσίου τοῦ μετὰ Λυκίσκων, νικήσας τῶν φυλάρχων πρώτος τῶ[ν]
 [σ]υμπεμφθέντων τ[ὴν] [πυ]θαΐδα μετὰ τοῦ ἱππάρχου Διοκλέους καὶ τῶ[ν]
 [σ]υναρχόντων, θέντος τὸν ἀγῶνα Διοκλέους τοῦ Διοκλέους Ἀθηναίο[υ].

(Couronne) Ἐκ τῶν φυλάρ-
 χων Ἴπποι
 πολεμιστῆ
 δίαιλον, Ἀ-
 γίας Βούλω-
 νος Ἀθηναί-
 ος.

(Couronne) Ἐκ τῶν ἱππέων Ἴπ-
 ποι πολεμιστ[ῆ]
 δίαιλον, Ἀγίας
 Βούλωνος Ἀθ[η-]
 ναίος.

N° 38 (fig. 14) :

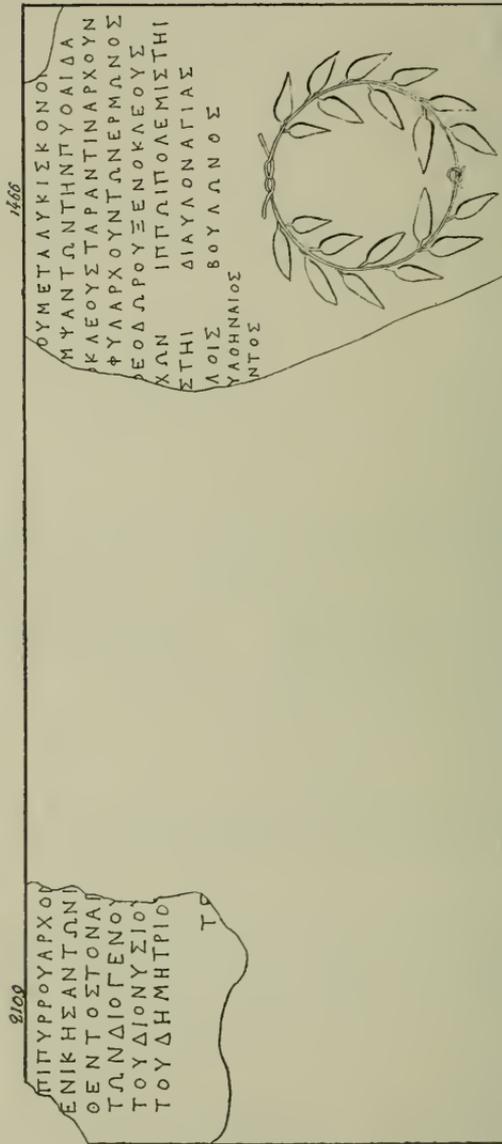


FIG. 14.

En bas du fragment 2109, les lettres TE forment le commencement d'une ligne intermédiaire, comme hauteur, entre celles dont l'extrémité est représentée par les lettres ΣΤΗΙ et ΑΟΙΩΣ.

Ἐπί Πύρρου ἄρχοντος ἐν Δελφοῖς, Ἀθήνησιν δὲ Διονυσίου τοῦ μετα
 Λυκίσκου, οἱ δὲ
 ἐνίκησαν τῶν ἰππίων καὶ τῶν φυλάρχων τῶν συμπαραιμψάντων¹ τῆ
 πύθαϊδα,
 θύοντο τὸν ἀγῶνα τοῦ ἰππάρχου Διοκλέους τοῦ Διοκλέους, ταραντι-
 νάρχου
 τῶν Διογένου τοῦ Ἀρόπου, Λύσσου τοῦ Δημοκράτους, φυλάρχούτων
 Ἑρμῶνος
 τοῦ Διονυσίου, Ἀγίου τοῦ Βούλωνος, Χαρικλέους τοῦ Θεσοδώρου², Ξενοκλέους
 τοῦ Δημητρίου]. Ἐκ τῶν φυλάρχων Ἴπποι πολεμιστῆ:
 Ἴπποι πολεμιστῆ δίαυλον, Ἀγίας
 δίαυλον ἐν ὄπλοις, Βούλωνος.
 Ἑρμῶν Διονυσίου Ἀθηναῖος,
 γόνου δὲ Ἀντιφῶντος.

(Couronne)

(Couronne)

(Couronne)

Ces deux pierres sont datées à la fois par l'archonte athénien et l'archonte delphien.

N° 39 (Pl. II, A) :

Ἴπποι πολεμιστῆ
 δίαυλον, Ἑρμῶν
 Ἀντιφῶντος].

(Couronne)

N° 40 (fig. 15) :

Ἀλάμπιον,
 Νηρικλῆς
 Θεσοδώρου.

(Couronne)

Ἀλάμπιον,
 Ξενοκλῆς
 Δημητρίου
 Ἀθηναῖος.

(Couronne)

Ἴπποι
 πολεμιστῆ,
 Ἀγίας Βούλωνος].

(Couronne)

1. Au lieu de συμπαραιμψάντων qu'on lit à l'inscription précédente, je restitue ici [συμπαραιμψάντων, pour avoir un nombre de lettres suffisant, et en m'autorisant d'ailleurs de l'intitulé du numéro 8.

2. Les noms des officiers peuvent être suppléés avec certitude d'après les inscriptions 8 et 9.

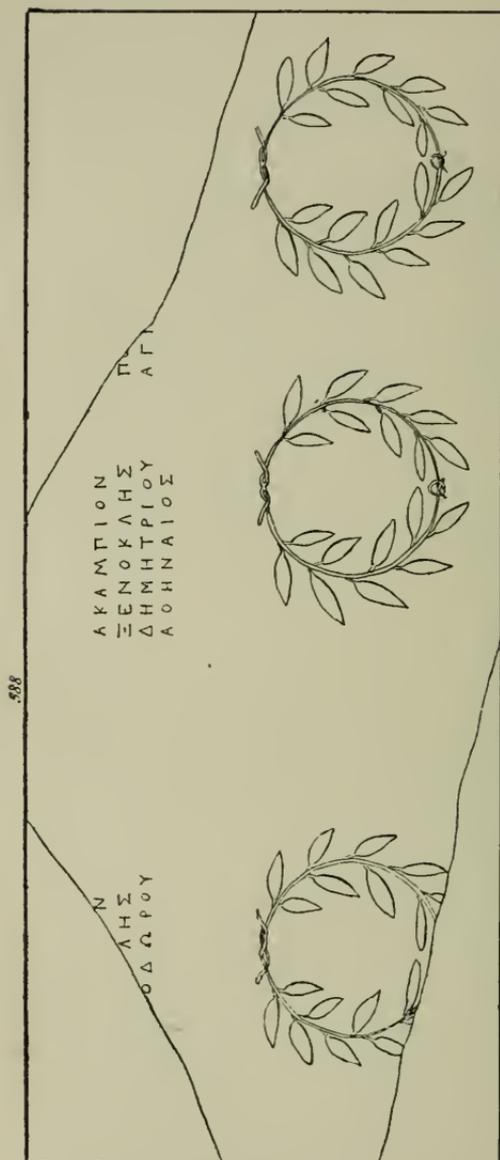


FIG. 15.

PREMIÈRE COURONNE. — D'après la place du N final à la première ligne, la victoire de Νεχελᾶς; doit être celle de [ἄκκαμπιον] plutôt que celle du [δίαλλο]ν.

TROISIÈME COURONNE. — Au lieu de [Ἰπποῖ] πο[δ]εμιστή[ς], on peut aussi songer à la restitution : πέντων ἴπποι] πο[δ]εμιστή[ς] [ἢ,χ δίαλλο]ν; mais elle donne des lignes bien longues, par rapport aux deux inscriptions voisines.

Les quatre noms contenus dans les inscriptions nos 39 et 40 sont ceux des phylarques chargés du soin des éphèbes sous Dionysios (cf. n° 9) : si mutilés que soient trois d'entre eux, il en reste assez, je crois, pour n'avoir pas de doute à cet égard.

N° 41 (fig. 16):

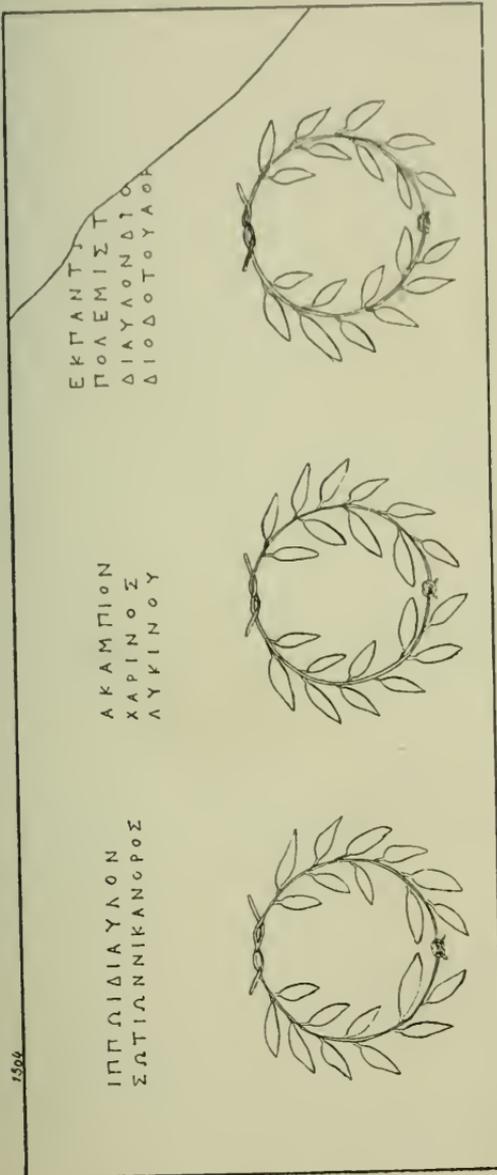


FIG. 16.

Ἐκ πάντων ἑπτῶν
πολεμιστῶν
δίπυλον Διο
Διοδότης Ἀθ γυμνῶς.
(Couronne)

Ἀκάμπιον,
Χάρινος
Λυκίνου.
(Couronne)

Ἴππος δίπυλον,
Σωτίων Νικάνορος.
(Couronne)

N° 42 (fig. 11, partie gauche) :

Καλλιθέας	Πύρρος
Λυσιάδου,	Πύρρου,
δίπυλον.	ἀκάμπιον.
(Couronne)	(Couronne)

De ces cinq nouveaux noms, quatre — tous ceux qui sont complets — se retrouvent dans la liste de cavaliers désignée ici sous le numéro 8 (Σωτίων et Χαρῖνος dans la tribu Léontis; Κελλῆθεος dans la Ptolémaïs; — Πύρρος dans l'Erechthéis). Ils répondent, par conséquent, à la pythaïde de Dionysios.

N° 43 (fig. 17) :

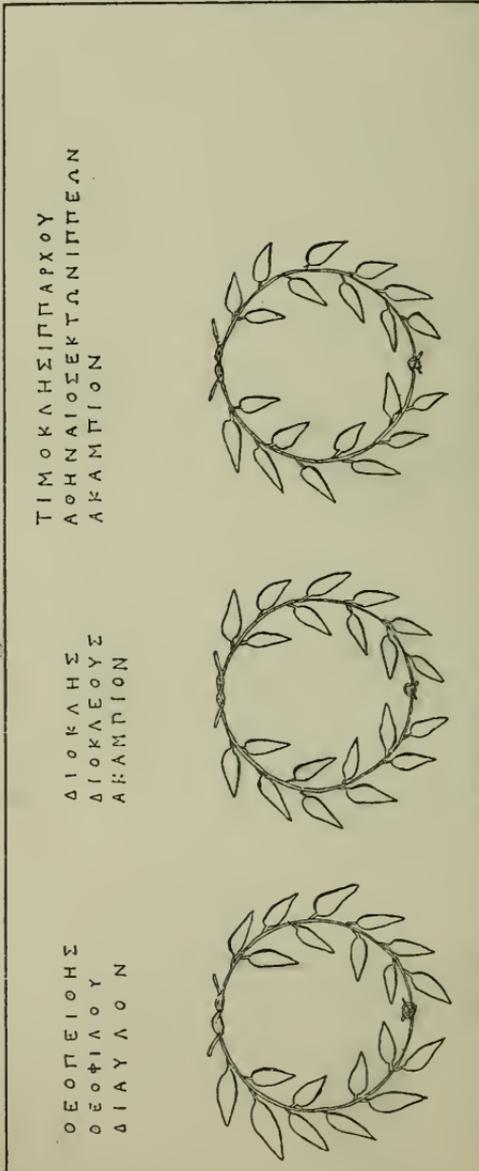


Fig. 17.

Ἡεσπέθης
Θεοφίλου,
δίαυλον.
(Couronne)

Διοκλῆς
Διοκλέους,
ἀκάμπτιον.
(Couronne)

Τιμοκλῆς Ἰππάρχου
Ἀθηναῖος, ἐκ τῶν ἱππέων,
ἀκάμπτιον.
(Couronne)

Je rapproche ce texte des précédents à cause de la similitude complète de l'écriture; mais il est difficile d'identifier avec certitude les trois personnages. En effet le cavalier Τυροζλῆς ne figure pas dans la liste n° 8; celle-ci, il est vrai, comprend quelques lacunes: notre Τυροζλῆς pouvait s'y trouver. Il était sans doute parent du Τυροζλῆς Ἰππάρχου, pythaïste κληρωτός sous Dionysios (n° 7, col. 1, l. 12), et peut-être fils d'Ἰππάρχου Τυροζλέου, stratège ἐπὶ τῷ νεοτιζόν la même année (n° 9, l. 4). — Nous connaissons deux Διοζλῆς Διοζλέου sous Dionysios, l'un hipparque (n° 8, col. 1, l. 1), et l'autre stratège ἐπὶ τῷ ἰππιζόν (n° 9, l. 5); s'il s'agissait ici de l'un ou de l'autre, on n'aurait pas manqué sans doute d'indiquer son titre. — Quant à Θεοπεσίθης Θεορίου, nous avons un pythaïste πῆξ de ce nom sous Timarchos (n° 3, l. 18): il n'est pas impossible qu'il prenne part aux concours de Delphes, six ans plus tard, sous Dionysios¹; mais ce n'est là, en somme, qu'une hypothèse.

Nous attribuerons encore à la même année l'inscription n° 44.

N° 44 (fig. 48) :

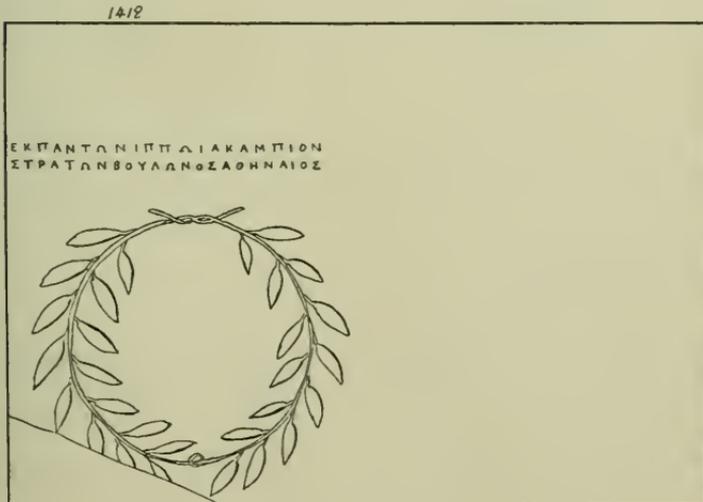


FIG. 48.

1. L'intervalle des deux pythaïdes serait de dix ans d'après M. Kirchner qui place Timarchos en 438.

Ἐκ πάντων ἔπποι ἀκάλπιον,
Στρατίων Βούλωνος Ἀθηναῖος.

(Couronne)

Le nom du vainqueur nous est inconnu. Mais la mention de sa victoire se trouve sur la même pierre d'ante¹, et gravée de la même écriture, que l'inscription n° 37 ; or celle-ci, nous l'avons vu, est datée de l'archontat de Dionysios.

b) PYTHAÏDE D'AGATHOCLÈS.

N° 45 (Pl. II, A) :

[.....] ἐκ πάντων²,
[ἀκάλ]πιον.
(dans une couronne)
Ἀπολλωνί-
δης Κρά-
τωνος.

C'est le pythaïste des cavaliers (cf. n° 15, col. 1, l. 3).

N° 46 (Pl. II, B) :

[Ἐκ τῶν ἰ]ππέων.	δ[ίαιυλον,]	ἀκοντιζών,	ἔπποι πολεμιστήι,
[ἀκάλ]πιον,	Ἄ[.....]	Ἀλέξανδρος	Βασιλείδης
[Ξάν]θιππος Ἐρμίου.	Ἐδ[.....]	Νικαγέρου.	Ἀπολλοφάνου.
(Couronne)	(Couronne)	(Couronne)	(Couronne)

1. Le numéro 37 est sur la face principale ; le numéro 44 sur la face droite.

2. Avant ἐκ πάντων se trouvait une indication, qui ne rentre pas dans les formules ordinaires.

c) PYTHAÏDE D'ARGEIOS.

N° 47 (Pl. II, B) :

Ἐκ τῶν ἰππέων ἀκίμπιον, ἔππον
 δ'αυλον, Λυσίας Ἀρτέμωνος,
 καὶ ἄρματι ἐγείεζον.

(Couronne)

Ces cinq derniers noms (n° 46 et 47) se trouvent à côté les uns des autres sur la même assise, et accompagnés de couronnes identiques symétriquement disposées. On est donc tenté tout d'abord de les rapporter à une seule pythaïde ; mais la gravure offre des différences assez sensibles : dans les quatre premières inscriptions les caractères sont un peu plus petits et surtout plus grêles ; puis les jambages ne se terminent presque jamais par des pleins, ce qui est, au contraire, la règle pour la dernière. Or ces deux genres d'écriture nous sont bien connus : l'écriture déliée, égale partout, est celle des textes d'Agathoclès ; l'autre, plus grosse, avec des renflements au bout des lettres, répond à l'année d'Argeios. Assurément, de tels indices seraient insuffisants pour démontrer la répartition de nos cinq personnages entre les deux pythaïdes. Mais ce que nous savons d'eux s'en accomode parfaitement. Ainsi un Λυσίας Ἀρτέμωνος est éphèbe de la tribu Pandionis sous Aristarchos, en 107, (*C. I. A.*, II, 470, l. 105) ; il peut donc être cavalier en 97. D'autre part, au nombre des cavaliers envoyés à Delphes sous Agathoclès, nous avons un Ἀλεξάνδρου dans la tribu Antiochis (n° 15, col. 3, l. 41)¹, et un Βασίλειου dans la Ptolémaïs (*ibid.*, col. 1, l. 40) ; Ἀ[.....] Εὐ[.....] est peut-être l'Ἀπ[.....] Εὐ[.....] de la tribu Attalis (*ibid.*, col. 3, l. 23) ; et il n'y a pas d'in vraisemblance à admettre que Ξάνθου ππος figurait dans une des parties aujourd'hui perdues de cette liste.

Telles sont nos seules données, incomplètes évidemment, sur les exercices physiques qui accompagnaient la pythaïde. Faut-

1. Le Νικηφόρος Ἀλεξάνδρου, pythaïste sous Argeios (n° 24, col. 1, l. 18) est peut-être son fils.

il y distinguer des jeux gymniques et des jeux hippiques? il est assez difficile d'en décider. La plupart sont certainement hippiques. C'est d'abord, sur le cheval de course, — appelé ἵππος sans épithète par opposition au cheval de guerre, — la course droite (ἀκάρπιος), et la double course (δίχυλος), où l'on devait faire le tour de la piste en doublant la κάρπη; puis, sur le cheval de guerre, un exercice qui n'est pas autrement précisé (ἵππων πολέμιστῆ), et qui était sans doute une course simple; ensuite une course double sans armes (ἵππων πολέμιστῆ δίχυλος), ou en armes avec tout l'équipement de l'homme et du cheval (ἵππων πολέμιστῆ δίχυλος ἐν ὅπλοις); enfin cet exercice fort aimé des Athéniens, qui consistait à conduire un char de façon à ce qu'un autre personnage, ἄποβιβάτης, pût en descendre et y remonter, et où il fallait en même temps aider les mouvements de ce dernier (ἄρματι ἐγβιβάζων)¹.

Restent trois jeux où il n'est pas question de cheval : ἀκάρπιος, δίχυλος, ἀκοντίζων. La première idée est d'entendre par là des jeux gymniques. Je ne le crois pas cependant; car les vainqueurs y sont presque tous des cavaliers (sept sur huit pour l'ἀκάρπιος, un sur deux pour le δίχυλος, le seul ἀκοντίζων). Il serait déjà bien étrange que les cavaliers eussent tenu si souvent à se mesurer dans des jeux gymniques, et qu'ils y eussent remporté la plupart des victoires. Mais il y a plus : certains concours d'ἀκάρπιος leur étaient spécialement réservés; la formule ἐκ τῶν ἵππέων ne laisse pas de doute à cet égard; or on n'avait évidemment pas institué des courses à pied pour cavaliers. Par conséquent, toutes les victoires mentionnées ci-dessus se rapportent à des jeux hippiques, et nous devons considérer ici comme synonymes les expressions ἀκάρπιος et ἵππων ἀκάρπιος, δίχυλος et ἵππων δίχυλος. D'ailleurs nos inscriptions offrent plus d'une fois des variantes et des abréviations : par exemple, d'ordinaire on indique d'abord la nature des concours et seulement ensuite le nom du vainqueur; cet ordre est interverti dans les numéros 42 et 43. De même, l'éthnique

1. Cet exercice était consacré à Athéna (Bekker, *An. gr.*, I, p. 426, s. v. ἀποβατῶν ἀγῶν· οὗτος ὁ ἀγῶν ἤγρετο τῆ Ἀθηνῶν ἐν ᾗ οἱ ἔμπειροι τοῦ ἐλαύνειν ἄρματα ἅμα θείντων τῶν ἵππων ἀνέβαινον διὰ τοῦ τροχοῦ ἐπὶ τὸν δίφρον, καὶ πάλιν κατέβαινον). D'après les rapports mentionnés plus haut entre Athéna et Apollon, nous ne devons pas être surpris de le voir figurer dans les jeux de la pythaidé.

'Αθηναίης est tantôt exprimé, tantôt omis; et cependant il s'agit toujours de citoyens athéniens. Bien entendu, ce n'est pas à dire pour cela qu'il n'ait pas pu exister, à l'occasion de la pythaïde, des jeux gymniques pour hommes faits, comme nous avons cru en reconnaître pour les éphèbes (cf. p. 96); mais nous n'en avons aucune preuve.

Essayons maintenant, avec ces renseignements plus ou moins incomplets, de nous faire une idée de l'organisation des jeux hippiques: nous y trouvons quatre sortes de concours. Les uns sont ἐξ πόντων; d'autres ἐξ τῶν ἰππέων, ἐξ τῶν φουλάρχων; d'autres enfin, en grand nombre, ne portent pas d'indication spéciale. Pas de difficultés sur les jeux réservés aux cavaliers ou aux officiers de la cavalerie. Pour les deux autres catégories, il faut, je pense, entendre par ἐξ πόντων un concours où prenaient part indifféremment les Athéniens et les étrangers, et regarder les victoires mentionnées sans indication spéciale comme disputées exclusivement par les Athéniens présents à Delphes, sans distinction de classes¹: elles correspondraient aux prix ἐξ τῶν πελαγίων des Panathénées. Ce n'est là, bien entendu, qu'une hypothèse; car les noms gravés sur le Trésor des Athéniens sont tous des noms d'Athéniens. Mais n'est-il pas naturel qu'en pays étranger Athènes ait admis des étrangers à une partie de ses concours? D'ailleurs, le nombre peu considérable d'Athéniens vainqueurs ἐξ πόντων semble le confirmer: il y avait eu d'autres prix, mais remportés par des étrangers, et nous en avons perdu le souvenir.

Si cette division est exacte, voici, avec les noms et la qualité des vainqueurs, le tableau d'ensemble des jeux hippiques de la pythaïde, ou, du moins, de ce que nous en savons:

1. La plupart des vainqueurs, même dans ce groupe, appartiennent à la classe des cavaliers; mais il est bien naturel que, parmi les délégués d'Athènes venus à Delphes à l'occasion de la pythaïde, les cavaliers obtiennent un grand nombre de prix dans des jeux hippiques. Au reste, un au moins de ces personnages, Θεοπεθήης Θεοφίλου, n'est certainement pas un cavalier. En effet nous le retrouvons dans une liste de souscription (*C. I. A.*, II, 983, col. III, l. 135) et dans un catalogue d'Athéniens nobles dont nous avons déjà parlé (*C. I. A.*, II, 1047, l. 40); nous connaissons ainsi son démotique (Βησσαεῖς), par suite sa tribu ('Αντιοχίς). Or, dans la liste des cavaliers de l'archontat de Dionysios, (n° 8) il ne nous manque aucun nom pour cette tribu, et Θεοπεθήης n'y figure pas.

			pythaïste des cavaliers ?	(pythaïste de)	
Ἐκ πάντων	ἀκάρπιος (ἔππῳ ἀκάρπιος)	Ἀπολλωνίους Κράτινος Στράτων Βούλωνος	cavalier ?	Agathoclès	
	ἔππῳ πολεμιστῆ δίαυλος			Dionysios (?)	
(Ἐκ τῶν πολιτῶν)	ἀκάρπιος	Διο. . . . Διοδότου	cavalier	Dionysios	
	δίαυλος (ἔππῳ δίαυλος)	Νικηλῆς Θεοδόρου	phylarque	Dionysios	
		ἔππῳ πολεμιστῆ δίαυλος	Ξενοκλῆς Δημητρίου	phylarque	Dionysios
	Ἐκ τῶν ἑππέων	ἀκάρπιος	Χαρίνος Λυκίνου	cavalier	Dionysios
		ἔππῳ δίαυλος	Πύρρος Πύρρου	cavalier ?	Dionysios (?)
ἔππῳ πολεμιστῆ δίαυλος		Διοκλῆς Διοκλέους	cavalier	Dionysios	
Ἐκ τῶν φυλάξιων	ἀκάρπιος	Σωτίων Νικάνορος	cavalier	Dionysios	
	ἔππῳ πολεμιστῆ δίαυλος	Καλλίθεος Λυσιάδου	cavalier	Dionysios	
	ἔππῳ πολεμιστῆ δίαυλος	(Θεοπεύθης) (Θεοφίλου)	non cavalier	Dionysios	
	ἔππῳ πολεμιστῆ δίαυλος	Ἀ. Εὐ.	cavalier	Agathoclès	
	ἔππῳ πολεμιστῆ δίαυλος	Ἀγίας Βούλωνος	phylarque	Dionysios	
Ἐκ τῶν ἑππέων	ἀκάρπιος	Βασιλείδης Ἀπολλοφάνου	cavalier	Agathoclès	
	ἔππῳ δίαυλος	Ἀγίας Βούλωνος	phylarque	Dionysios	
	ἔππῳ πολεμιστῆ δίαυλος	Ἐρμῶν Διονυσίου	phylarque	Dionysios	
	ἔππῳ πολεμιστῆ δίαυλος	Ἀλέξανδρος Νικηφόρου	cavalier	Agathoclès	
	ἔππῳ πολεμιστῆ δίαυλος	Τιμοκλῆς Ἰππάρχου		Dionysios	
Ἐκ τῶν φυλάξιων	ἀκάρπιος	Ξάνθιππος Ἐρμού		Agathoclès(?)	
	ἔππῳ δίαυλος	Λυσίας Ἀρτέμιονος		Argeios	
	ἔππῳ πολεμιστῆ δίαυλος	Λυσίας Ἀρτέμιονος		Argeios	
	ἔππῳ πολεμιστῆ δίαυλος	Ἀγίας Βούλωνος	phylarque	Dionysios	
	ἔππῳ πολεμιστῆ δίαυλος ἐν ὄπλοις	Λυσίας Ἀρτέμιονος		Argeios	
Ἐκ τῶν φυλάξιων	ἔππῳ πολεμιστῆ δίαυλος	Ἀγίας Βούλωνος		Dionysios	
	ἔππῳ πολεμιστῆ δίαυλος ἐν ὄπλοις	Ἐρμῶν Διονυσίου ¹		Dionysios	

1. On le voit, le même personnage peut remporter plusieurs victoires dans une seule année. Ainsi, nous trouvons quatre fois le nom d'Ἀγίας Βούλωνος : pour la course simple et pour le δίαυλος avec le cheval de guerre, ἐκ τῶν

Ce tableau, fait d'après des pierres isolées, est certainement incomplet, et, sur plus d'un point, on aimerait à être mieux renseigné; car nous ne savons pas, par exemple, quelles étaient les subdivisions de l'ἄξιππιος permettant d'avoir au moins cinq vainqueurs dans une seule année (pythâide de Dionysios) et pour une même sorte de concours (ἐκ τῶν πολιτῶν). Il nous est donc bien difficile, dans ces conditions, de faire des rapprochements avec les jeux hippiques des Théseïa ou des Panathénées¹. Cependant entre eux et ceux de la pythâide une certaine analogie n'est pas douteuse. A ce qu'il semble, les concours de Delphes tenaient à la fois des uns et des autres : les étrangers y étaient admis à certains exercices, comme aux Panathénées (ἄγων ἐκ πόντων); mais, parmi les concours destinés aux Athéniens, le plus grand nombre a lieu à cheval, non sur des chars, ce qui est plutôt le propre des Théseïa. D'autre part, nous pouvons aussi relever des particularités dans la pythâide; car, si le δίαυλος en armes avec le cheval de guerre y est encore réservé aux seuls phylarques, comme dans les Théseïa et les Panathénées, l'emploi du cheval de guerre dans l'ἄγων ἐκ πόντων ou même ἐκ τῶν πολιτῶν y est une innovation². En somme, les jeux célébrés par les Athéniens à Delphes s'inspiraient, comme il est naturel, de ceux d'Athènes même; mais ils n'en reproduisaient aucun spécialement et offraient même en propre certains exercices.

Nous constatons, d'après les inscriptions nos 37 et 38, qu'ils étaient organisés et présidés par l'hipparque (θέωντος τὸν ἄγωνα τοῦ ἱππάρχου Διοκλέους τοῦ Διοκλέους). Mais le numéro 37 nous apprend aussi quelque chose de plus : sous l'archontat de

πολιτῶν : puis, de nouveau, pour cette dernière course. ἐκ τῶν ἱππέων et ἐκ τῶν φυλάρχων. — Δυσίας Ἀρτέμωνος a obtenu trois prix, tous ἐκ τῶν ἱππέων. — Enfin Ἐρμων Διονυσίου est vainqueur pour le δίαυλος avec le cheval de guerre ἐκ τῶν πολιτῶν, et, pour une course analogue, mais en armes, ἐκ τῶν φυλάρχων.

1. Sur ces jeux, cf. l'étude détaillée de M. A. Martin, *les Cavaliers athéniens*, livre II, II^e partie.

2. Une autre différence, plus importante, c'est que dans la pythâide il n'existe pas de concours collectif : toutes les victoires sont personnelles. Mais il n'en pouvait guère être autrement, puisque les tribus athéniennes n'envoyaient pas toutes à Delphes une égale représentation.

Dionysios, pour la première fois les officiers de la cavalerie ont le droit de participer aux concours (νικήσας τῶν φυλάρχων πρῶτος τῶν συμπερψάντων τὴν Πυθαίδα... καὶ τῶν συναρχόντων). Tel est, en effet, je crois, le sens de l'inscription ; car, si les phylarques avaient pu de tout temps lutter avec les autres concurrents, ils n'auraient pas tardé à remporter une victoire ; et, le contraire se fût-il produit, ils n'auraient pas tenu à conserver le souvenir d'une revanche tardive. Par conséquent, vers 128 avant Jésus-Christ, il y a eu une réorganisation et sans doute un développement nouveau des jeux hippiques de la pythaïde. Nous n'avons pas à nous en étonner, puisque dans le courant du II^e siècle, nous voyons aussi s'accroître, à Athènes même, l'importance de ceux des Panathénées. Au reste, les dignitaires de la cavalerie n'en continuèrent pas moins pour cela à figurer dans tous les concours : sous Dionysios, plusieurs phylarques sont vainqueurs ἐξ τῶν πολιτῶν ; et le pythaïste des cavaliers remporte un prix ἐξ πάντων, sous Agathoclès.

2^o Auditions musicales, représentations dramatiques, récitations de poésies. — Rôle du collège des artistes dionysiaques et de la compagnie des poètes épiques. — A côté de ces exercices physiques, une part avait été faite aussi, dans les jeux de la pythaïde, à la littérature, au théâtre, à la musique ; le poids en retombait surtout sur le collège des artistes dionysiaques d'Athènes. Nous avons à leur sujet deux grandes inscriptions, qui, étant donné le nombre assez restreint de textes analogues, ne manquent pas d'offrir un certain intérêt. A Eleusis, les artistes avaient tenu à posséder une enceinte sacrée et un autel où ils offraient, pour leur propre compte, à Déméter et à Koré, des sacrifices et des libations pendant la fête des mystères¹. Nous trouvons maintenant à Delphes une preuve nouvelle de leur piété.

Voici les deux décrets rendus en leur faveur :

1. C. I. A., II, 628 : βωμὸν ἱερὸς[αμένη καὶ] τέμενος κατασκευάσασα ἐν Ἐλευσίνι.... — ἐψηρίσατο (ἢ σύνοδος) καὶ αὐτὴ θύειν καὶ σπένδειν τῇ Δήμητρι καὶ τῇ Κόρῃ. — Cet autel des artistes dionysiaques à Eleusis avait commencé, semble-t-il, à être en usage un peu plus de dix ans avant le siège d'Athènes par Sylla, c'est-à-dire tout au début du I^{er} siècle.

N° 48 (fig. 19 et 20) :

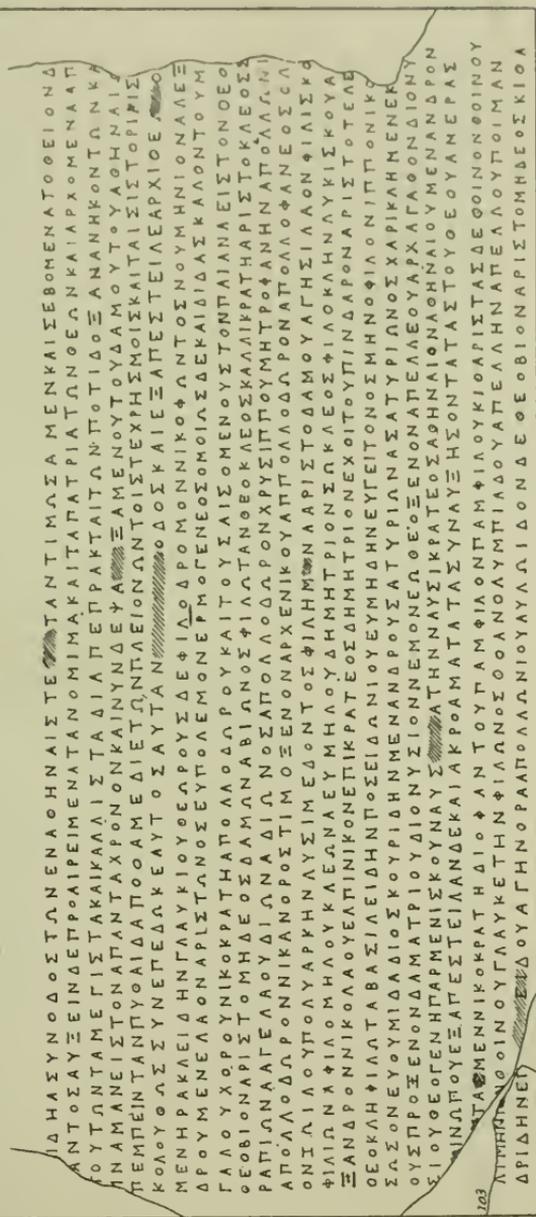


Fig. 49.

L'écriture est assez effacée en beaucoup d'endroits.
 L. 42 (vers le milieu) : ΑΗΗΟΛΛΟΔΩΡΟΝ (sic).
 La distance de la dernière ligne au bas de la pierre est, en réalité, un peu plus considérable qu'elle n'est figurée ici.

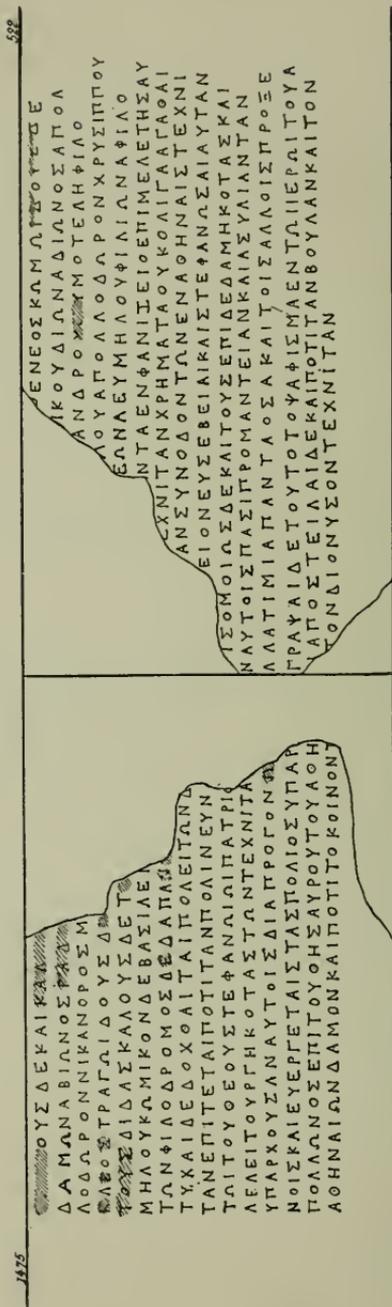


Fig. 20.

La figure 20 doit se placer au-dessous de la précédente, puisque cette dernière appartient à l'orthostate. — En outre, elle se relie, à droite, à l'assise *b* de la planche *I, B*, comme l'indique assez, malgré une certaine différence dans l'échelle de la réduction, le partage de la pierre Inv. 522 entre nos deux inscriptions 4 et 48.

Ἐπειδὴ ἃ σύνουδος τῶν ἐν Ἀθήναις τελεγεῖται, τιμῶσιν μὲν καὶ σέβασμα τῷ
 θεῷ διὰ
 παντός, ἀξίειν δὲ προαριεμένα τὰ νόμιμα καὶ τὰ πάτρια τῶν θεῶν, καὶ
 ἀριεργίαι ἀπὸ
 τούτων, τὰ μάλιστα καὶ κάλλιστα διακρίπρακτα. τῶν ποτὶ θεῶν ἀνηκόντων
 καὶ
 μὲν νόμιμα εἰς τὸν ἅπαντα χρόνον, καὶ νῦν δὲ, ψαφίσι βραχέως τοῦ δάμου τοῦ
 Ἀθηναίων
 πέμπειν τὰν πυθαΐδα ποτὶ ἅμει δι' ἐτῶν πλειόνων τοῖς τε χρισμοῖς καὶ ταῖς
 ἱστορίαις ἅ-
 κολούθως, συνεπέδωκε αὐτοσαυτὰν ἅ σὺν ὁδοῖς, καὶ ἐξαπέστειλε ἀρι-
 θείων ὄν |
 μὲν Ἑρακλείδην Γλαυκίου, θεωροῦ δὲ Φιλύδρομον Νικοφώντος, Νουμήριον
 Ἀλεξάν-
 δρου, Μενέλαον Ἀρίστωνος, Εὐπόλεμον Ἐρμογένους, ὁμοίως δὲ καὶ διδάσκαλον
 τοῦ με-
 γάλου χοροῦ Νικοκράτη Ἀπολλοδώρου, καὶ τοὺς αἰσομένους τὸν παιᾶνα εἰς
 τὸν θεῶν |
 Θεόδιον Ἀριστομήδεος, Δάμωνα Βίωνος, Φιλώταν Θεοκλέους, Καλλικράτη
 Ἀριστοκλέους, Σά-
 ραπίωνα Ἀγελάου, Δίωνα Δίωνος, Ἀπολλώδωρον Χρυσίππου, Μητροφάνην
 Ἀπολλωνίου,
 Ἀπολλώδωρον Νικάνωρος, Τιμόξενον Ἀρχενίου, Ἀπολλώδωρον Ἀπολλοφάνους,
 Ὀλί-
 ον Ζοῖλου, Πολυάρκην Λυσιμέδοντος, Φιλίμου[να] Ἀριστοδάμου, Ἀγησίλοον
 Φιλίσκου,
 Φιλίωνα Φιλομήλου, Κλέωνα Εὐμήλου, Δημήτριον Σωκλέους, Φιλοκλήν Λυκίσκου,
 Ἀ[λέ-]
 ξάνδρον Νικολάου, Ἐλπίνικον Ἐπικράτους, Δημήτριον Ἐγροῖτου, Πύδαρον
 Ἀριστοτέλους,
 Θεοκλή Φιλώτα, Βασιλείδην Ποσειδωνίου, Εὐμήδην Εὐγάειτος, Μηνόφιλον
 Ἰππονίκου,
 Σώσον Εὐθυμίδα, Διοσκουρίδην Μενάνδρου, Σατυρίωνα Σατυρίωνος, Χαρικλή
 Μενε[λέ-]
 ουσ, Πρόξενον Διματρίου, Διονύσιον Νεμόνω, Θεόξενον Ἀπελλέου, Ἀρχά-
 γαθον Διονυ-
 σίου, Θεογένη Παρμενίσκου, Ναυσ[ικρ]άτην Ναυσικράτους, Ἀθηναῖον Ἀθηναίου,
 Μένανδρον
 [...]νώπου, ἐξαπέστειλαν δὲ καὶ ἀροάματα τὰ συναξήσοντα τὰς τοῦ θεοῦ
 ἀμέρας,
 ἀλλή[τὰς] μὲν Νικοκράτη Διοφάντου, Πάμφιλον Παμφίλου, κιθαριστὰς δὲ
 Θεῶν Θεοῖνου,
 Λιμήν[ου] Θεοῖνου, Γλαυκέτην Φίλωνος, Θέαν Ὀλυμπιάδου, Ἀπελλῆν Ἀπελ-
 λοῦ, Ποιμαν-
 δρίδην Ἐπι[μεν]εΐδου, Ἀγήγορα Ἀπολλωνίου, αὐλοῖδαν δὲ Θεόδιον Ἀρισ-
 τομήδεος, κιθα-
 ρωιδ[οὺς] δὲ καὶ Καλ[.....]θ[έ]νης,
 κρομωιδοὺς δὲ
 Δάμωνα Βίωνος, Ῥαδ[.....]ίκου,
 Δίωνα Δίωνος, Ἀπολ-

λόδωρον Νικάνορος, Μ[.....]άνδρου,
 [Θυ]ματέλη Φιλο-
 [κ]λ[έ]ο[ς], τραγωιδούς δ[ε].....]λου, Ἀπολλόδωρον
 Χρυσίππου,
 τοὺς διδασκάλους δὲ τ[οῦ].....χοροῦ τῶν πυθαιστᾶν ἰ Κλ]έωνα Εὐμήλου,
 Φιλίωνα Φιλο-
 μήλου, κωμικὸν δὲ Βασιλεί[δην]....., ἐφ' ᾧ πᾶ]ντα ἐμφανίζει ὁ
 ἐπιμελητῆς αὐ-
 τῶν Φιλόδρομος δ[ε]δαπαν[ηκέναι τὰν σύνοδον τῶν τε]χνιτᾶν χρήματα οὐκ
 ὀλίγα· Ἀγαθᾶι
 τύχαι· δεδόχθαι τᾶι πόλει τῶν Δ[ελφῶν ἐπαινέσαι μὲν τ]ὰν σύνοδον τῶν ἐν
 Ἀθῆναις τεχνι-
 τᾶν ἐπὶ τε τᾶι ποτὶ τὰν πόλιν εὐνοίαι καὶ τᾶι ποτὶ τὸ θεῖον εὐσεβείαι, καὶ
 στεφανῶσαι αὐτὰν
 τῶι τοῦ θεοῦ στεφάνωι ὧι πάτριόν[υ] ἐστὶ Δελφο]ῖς, ὁμοίως δὲ καὶ τοὺς ἐπιδε-
 δαμηκότας καὶ
 λειτουρηγικότας τῶν τεχνιτᾶ[ν, καὶ εἴμε]ν αὐτοῖς πᾶσι προμαντεῖαν καὶ
 ἀσυλίαν τὰν
 ὑπάρχουσαν αὐτοῖς διὰ προγόνου[ν, καὶ τὰ ἄ]λλα τίματα πάντα ὅσα καὶ τοῖς
 ἄλλοις προσέ-
 νοις καὶ εὐεργέταις τᾶς πόλιος ὑπάρ[χει, ἀνα]γράφαι δὲ τοῦτο τὸ ψάφισμα ἐν
 τῶι ἱερῶι τοῦ Ἀ-
 πόλλωνος ἐπὶ τοῦ θησαυροῦ τοῦ Ἀθη[ναίων,] ἀποστελεῖται δὲ καὶ ποτὶ τὰν
 βουλὰν καὶ τὸν
 Ἀθηναίων δᾶμον καὶ ποτὶ τὸ κοινὸν τ[ῶν περὶ] τὸν Διόνυσον τεχνιτᾶν.

N° 49 (fig. 21, 22 et 23)² :

Δελφῶν οἱ ἄρχοντες καὶ ἡ πόλις τοῖς περὶ τὸν Διόν[υσον τεχνίταις γ]αίρει[ν].
 Τὰς ἐψαφισμένας παρ' ἡμῖν]
 ἀποκρίσιος ὑπογεγράφαμες ὑμῖν τὸ ἀντίγραφον ὅ[περ ἀκολουθεῖ]. —
 Ἐπειδὴ οἱ περὶ τὸν Διόνυσον τεχνίται οἱ ἐν Ἀθῆναις καὶ ὁ ἐπι[μελητῆς αὐ-
 τῶν Ἀλέξανδρος Ἀ]ρίστωνος, [κωμικός ἴ]

1. Je restituerais volontiers (d'après le numéro 3, l. 20) : τοὺς διδασκάλους δὲ τ[οῦ] χοροῦ τῶν πυθαιστᾶν; mais ce supplément est trop court. Peut-être χοροῦ était-il accompagné d'un adjectif.

2. Les trois pierres représentées par les figures 21, 22 et 23 se succédaient de gauche à droite sur une même assise. En effet elles ont exactement la même hauteur; et d'ailleurs, en les plaçant l'une au-dessous de l'autre, on aboutirait à une superposition de joints inadmissible.

3. Je ne trouve pas d'explication plus vraisemblable pour cet E, commençant un mot isolé à la fin de la ligne après un vide assez considérable.

4. Ἀλέξανδρος Ἀρίστωνος est bien poète comique (cf. l. 15). — Dans ce texte, nous pourrions de même compléter avec certitude d'autres indications de profession ou des noms de technites, parce que plusieurs personnages sont mentionnés à diverses reprises.

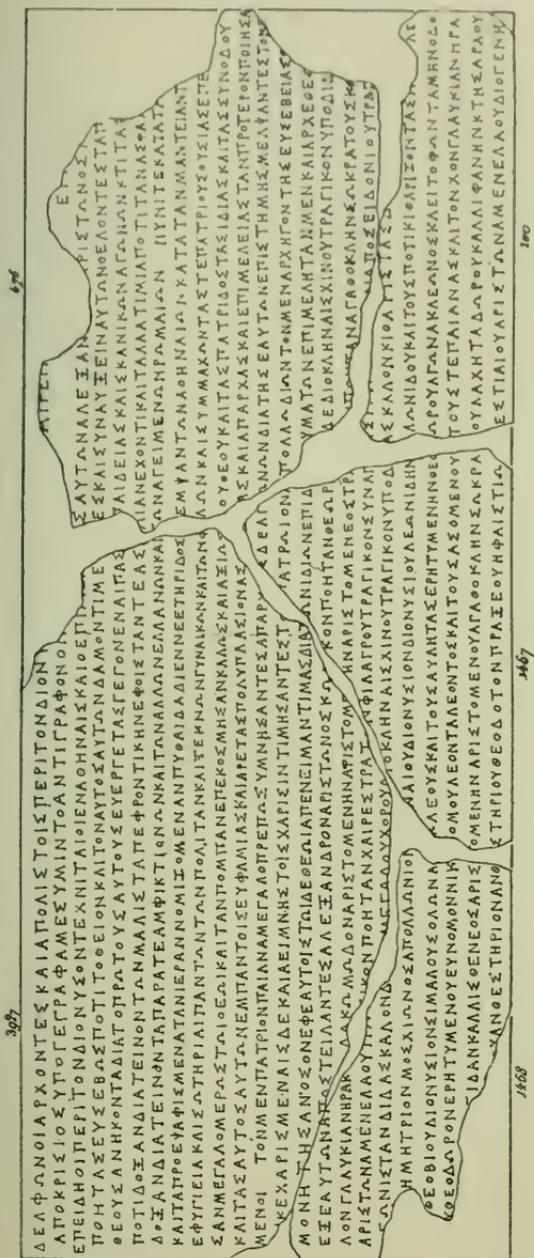


Fig. 21.

Dans toute l'inscription, les fortes punctuations sont marquées par des vides; je remplace ces vides par des tirets dans la copie en caractères courants.

Liota ascrit n'est jamais indiqué à l'intérieur des mots comme ἰσόμοδος, πραγμοδός, etc. Au datif, il est le plus souvent exprimé; on trouve cependant des exceptions, qui ne semblent répondre à aucune règle; par exemple, fig. 21, l. 9: ΕΦΥΠΤΕΙΑΚΑΝΩΤΗΡΙΑΙ; — fig. 22, l. 18: ΣΤΕΦΑΝΩΤΩΤΟ(ΘΕΟΥ), etc.

L. 16: ΑΡΙΣΤΟΜΕΝΗΝ se répète sur la pierre par erreur.

L. 17: ΗΟΣΕΙΔΩΝΙΟΥ; est une faute de ma copie pour ΗΟΣΕΙΔΩΝΙΟΥ; de même (l. 24) ΤΟΝΧΟΝ pour ΤΟΝΧΟΡΟΝ.

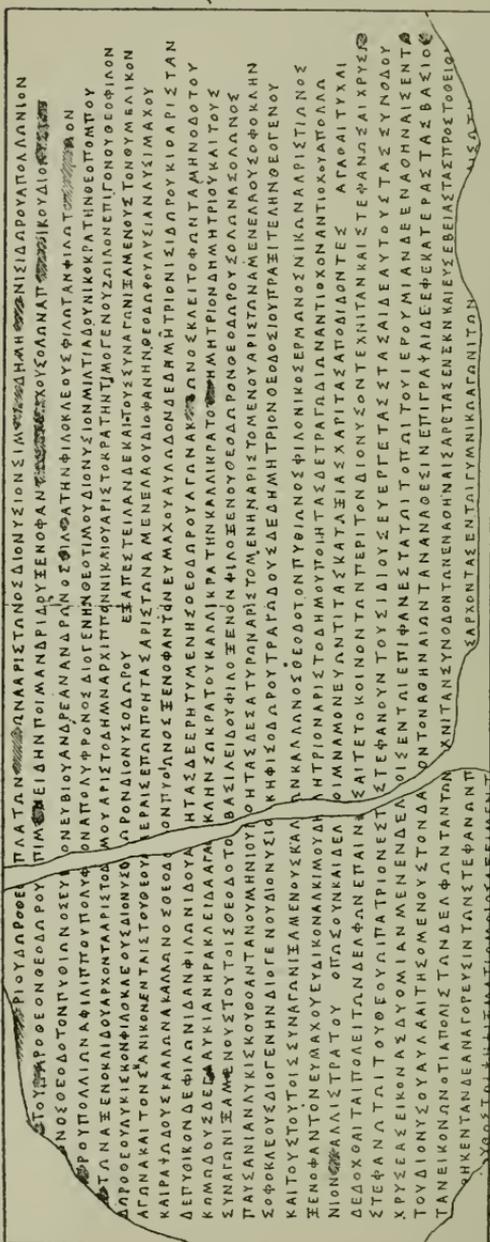


Fig. 22.

L. 5 : ΑΠΥΤΟΔΙΜΝ (sic), et il n'y a pas ensuite de nom au génitif.

L. 9 : ΔΕ est répété par erreur après ΠΥΘΙΚΟΝ.

ΕΡΗΤΥΜΕΝΗΣ, au nominatif au lieu de l'accusatif.

L. 14 : ΚΑΛΑΑΩΝ et ΦΛΑΟΙΚΟΣ, même faute.

L. 16 : Le commencement de ΚΑΛΑΑΣΤΡΑΤΟΥ est écrit sur un autre nom effacé.

L. 24 : ΕΝΕΚΝ.

L. 23 : La ligne qui marque le bord inférieur de la pierre devrait être reportée un peu plus bas.

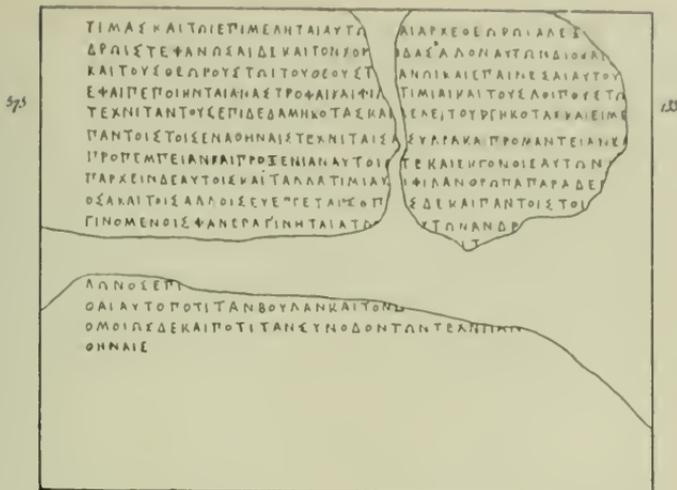


FIG. 23.

L. 6 : ΑΣΥΛΙΑ pour ασύλιον.

Le fragment inférieur devrait être, sur ma copie, un peu plus rapproché de ceux du haut.

Pour les restitutions, facilitées d'ailleurs par la comparaison avec le numéro 50, il convient de remarquer que les lettres, vers la fin, sont moins serrées que dans les premières lignes de la même pierre.

ποητάς, εὐσεβῶς (ἔχροντες) ἵ ποτὶ τὸ θεῖον, καὶ τὸν αὐτοσκαυτῶν δᾶμον τιμέ[ον]τες,
 καὶ συναΐξεν αὐτῶν θέλοντες τὰ π[ο]τὶ τοῦς
 θεοὺς ἀνήκοντα διὰ τὸ πρότους αὐτοὺς εὐεργέτας γεγόνεαι πάσ[α]ς π[αι]δείας
 καὶ σκανικῶν ἀγόνων κτιτά[ς], πάντων τῶν
 ποτὶ δόξαν διατεινόντων μάλιστα πεφροντίχην, ἐφ' οἷς τὰν τε ἀσ[υ]λίαν ἔχοντι
 καὶ τᾶλλα τίμια ποτὶ τὰν ἀσφά[λειαν καὶ]
 δόξαν διατεινόντα παρὰ τε Ἀμφικτιόνων καὶ τῶν ἄλλων Ἑλλάνων καὶ [τ]ῶν
 ἀγειμένων Ῥωμαίων· — νομί τε, κατὰ τὰ [πά]τρια
 καὶ τὰ προεφαρισμένα τὰν ἱερὰν νομιζομένηαν Πυθαῖδα δι' ἔνεστηρίδος
 [π]εμφάντων Ἀθηναίων κατὰ τὰν μαντείαν τ[ε]σῶ θεοῦ
 ἐφ' ὑγεῖα καὶ σωτηρία πάντων τῶν πολιτῶν, καὶ τέκνων γυναικῶν, καὶ
 τῶν φ[ί]λων καὶ συμμάχων, τὰς τε πατρίους θυσίας ἐπέ[θου]-
 σαν μεγαλομερῶς τῷ θεῷ, καὶ τὰν πομπὴν ἐπεκόσμησαν καλῶς καὶ ἀξίω[ς] τ[ο]ῦ
 θεοῦ καὶ τᾶς πατρίδος τᾶς ἰδίας καὶ τᾶς συνδού

1. Après εὐσεβῶς, il paraît indispensable de supposer un participe omis par le graveur; car ποτὶ τὸ θεῖον ne peut pas dépendre de τιμέοντες. Cf. d'ailleurs n° 50, l. 1-2 : εὐσεβῶς ἔχοντες[ς πο]τὶ τὸν θεόν, καὶ τὸν αὐτοσκαυτῶ(ν) δᾶμον τιμέοντες.

καὶ τὰς αὐτοσαυτῶν ἐμ πάντοις εὐφραμίαις καὶ ἀρεταῖς, πολυπλασίονας [θυσί]ας
καὶ ἀπαρχὰς καὶ ἐπιμελείας τῶν πρότερον ποιησά-
μενοι, — τὸν μὲν πάτριον παῖνα μεγαλοπρεπῶς ὑμνήσαντες, ἀπ' ἀρχ[ῆ]ς δὲ
ἀγ[ώ]γων διὰ τῆς ἑαυτῶν ἐπιστήμης μέλψαντες τὸν [θε-]
[όν], κεχαρισμέναις δὲ καὶ ἀειμνήστοις χάρισιν τιμῆσαντες τὸν πατρῷον
[Ἄ]πόλλω, δι' ὧν τὸν μὲν ἀρχηγὸν τῆς εὐσεβείας [ἔ]μνη-(?)
μονήτησαν ἵ ὅσον ἐφ' ἑαυτοῖς, τοῖ δὲ θεοῖ ἀπένειμαν τιμὰς διὰ [τ]ῶν ἰδίων
ἐπι(τ)[ηδε]υμάτων², ἐπιμελητὰν μὲν καὶ ἀρχεθεῖ[ον]
ἐξ ἑαυτῶν ἀποστείλαντες Ἄλέξανδρον Ἀρίστωνος κω[μι]κὸν ποιητάν, θεω-
ρ[οὺς] δὲ Διοκλῆν Λίσχίνου τραγικὸν ὑποδιδ[ά]σκα-
λον, Γλαυκίαν Ἡρακ[λει]δᾶ κωμωδόν, Ἀριστομένην < Ἀριστομήνην >
Ἀριστομένους τραγικὸν ποιητάν, Ἀγαθοκλῆν Σωκράτους κωμωδόν,
Ἀρίστωνᾶ Μενελάου [τραγικὸν] ποιητάν, Χαιρέστρατ[ον] Φιλάρχου τραγικὸν
συναγ[ωνιστᾶν],]να Ποσειδωνίου τραγικὸν συν-
[α]γωνιστάν, διδάσκαλον δ' ἐ τοῦ μεγάλου χοροῦ Διοκλῆν Λίσχίνου τραγικὸν
ὑποδ[ιδ]άσκαλον, κηχαριστὰς δ' ἐ.....]
[....] Δημήτριον Μοσχίονος, Ἀπολλώνιον[....]ναίου, Διονύσιον Διονυσίου,
Λεωνόην [....]λωνίδου, καὶ τοὺς ποτικηραζήοντας Ἡ[....]λε[ι].
[....]θεοβίου, Διονύσιον Σιμάλλου, Σόλων[....]κλέους, καὶ τοὺς ἀλιητάς
Ἐρητυμῆν Θε[οδ]ώρου, Ἀγῶνα Κλέωνος, Κλειτοφῶνα Μηνοδό-
[του], Θεόδωρον Ἐρητυμένου, Εὐνομον Νικ[οδ]όμου, Λέοντα Λέοντος, καὶ
τοὺς ἄσομένους] τοὺς τε παῖνας καὶ τὸν χορὸν Γλαυκίαν Ἡρα-
κλειδα,]εῖδαν Καλλιθένης, Ἀρισ[τ]ομένην Ἀριστομένου, Ἀγαθοκλῆν
Σωκρά[τ]του, Λάχητα Δώρου, Καλλιφάνην Κτησάρχου,
[.....]ου, Ἀνθεστήριον Ἀνθ[ε]στηρίου, Θεόδοτον Παράξου,
Ἡφαιστίω[να] Ἐστιάου, Ἀρίστωνᾶ Μενελάου, Διογένη
[.....]ρίου, Δωροθέου Πλάτων[ος], ..]ωνα Ἀρίστωνος,
Διονύσιον Σιμάλλου, Δημή[τρι]ον Ἰσιδώρου, Ἀπολλώνιον
[.....]του, Δωροθέου Θεοδώρου, [Ἐ]πιμή[ν]εῖδην Ποιμανδρίδου, Ξενοφάντ[ον]
Εὔμ[α]χου, Σόλωνᾶ Π[....]ίκου, Διονύσι[ον]
[.....]νος, Θεόδοτον Πυθίωνος, Εὐ[β]ί[ον] Εὐβίου, Ἀνδρέαν Ἀνδρονος,
[Φ]ιλ[....]άτην Φιλοκλέους, Φιλόταν Φιλότ[ου],]μον
[.....]ρου, Πολύωνᾶ Φιλίππου, Πολύφ[ρο]να Πολύφρονος, Διογένη Θεοτίμου,
Διονύσιον Μιλτιάδου, Νικοκράτην Θεοπόμου,
[.....]τωνᾶ Ξενοκλίδου, Ἀργοντα Ἀριστοδ[ή]μου, Ἀριστοδήμ[ου], Ἀργίππον
Νικαίου, Ἀριστοκράτην Τιμογένου, Ζωῖλον Ἐπιγόνου, Θεόφιλον
Δωροθέου, Λυκίσκον Φιλοκλέους, Διονυσ[τ]ῶρον Διονυσοδώρου, — ἐξαπέστειλαν
δὲ καὶ τοὺς συναγωνιζαμένους τὸν θυμεικὸν
ἀγῶνα καὶ τὸν σκηνικὸν ἐν ταῖς τοῦ θεοῦ [ἀμ]έραις, ἐπὶν ποιητὰς Ἀρίστωνᾶ
Μενελάου, Διοφάνην Θεοδώρου, Λυσίαν Λυσιμάχου,
καὶ ἑαψφιδούς Κάλλωνα Κάλλωνος, Θεόδ[ο]τον Πυθίωνος, Ξενοφάντον
Εὔμ[α]χου, ἀλιηδὸν δὲ Δημήτριον Ἰσιδώρου, κηχαριστάν

1. Les lettres MONHITHΣAN doivent appartenir à l'aoriste d'un verbe terminé en μονητῶ. Je n'en ai pas trouvé un seul de ce genre dans les *Endsyllben* de Pape; peut-être faut-il songer à une forme μνημονητῶ qui serait synonyme de μνημονεύω.

2. La lecture ΕΠΙΔ...ΥΜΑΤΩΝ est certaine; je ne crois pas cependant qu'il y ait de doute sur la restitution ἐπι(τ)[ηδε]υμάτων.

δὲ πρῶτον <δὲ> Φιλωνίδαν Φιλωνίδου, ἀθύρητας δὲ Ἐρωτομένην Θεοδώ-
 ρου, Ἀγῶνα Κιλίωνος, Κλειτοπόνητα Μηρόδητου,
 κομφοδούς δὲ Γλαυκίαν Ἰρακλείδα, Ἀγαθὸν κλέην Σωκράτου, Καλλικράτην
 Καλλικράτου, [Δ]ημήτριον Δημητρίου, καὶ τοὺς
 συναγωνισαμένους τούτοις Θεόδωτο[ν] Βασιλείδου, Φιλόξενον Φιλόξειου,
 Θεόδωρον Θεοδώρου, Σόλωνα Σόλωνος,
 Πυρρακίαν Πυρρακίου, Θόαντα Νουμηρίου, [π]ρωτὰς δὲ σατύρων Ἀριστομένην
 Ἀριστομένου, Ἀρίστωνα Μενελάου, Σοφοκλέην
 Σοφοκλέους, Διογένην Διογένη, Κηρισθοῦρου, τραγωδοῦς δὲ
 Δημήτριον Θεοδοσίου, Πραξιτέλην Θεογένου,
 καὶ τοὺς τούτοις συναγωνισαμένους Κάλ[λ]ιον α) Κάλλιονος, Θεόδωτον Πυθίωνος,
 Φιλόνικο[ν] Ἑρμοῖνος, Νίκωνα Ἀριστίωνος,
 Ξενοφάντων Εὐμάχου, Εὐδίκιον Ἀλκίμου, Δημήτριον Ἀριστοδήμου, ποιητὰς
 δὲ τραγωδιῶν Ἀντίοχον Ἀντιόχου, Ἀπολλοῦ-
 νιον Καλλιστράτου. — Ὅπως οὖν καὶ Δελ[φ]οὶ μνημονεύονται τὰς καταξίας
 χάριτας ἀποδιδόντες. — ἀγαθὰ τύχαι·
 δεδύχθαι τῆ πόλει τῶν Δελφῶν ἐπαι[έ]σαι τε τὸ κοινὸν τῶν περὶ τὸν Διόνυσου
 τεχνιτῶν, καὶ στεφανῶσαι γρυσ[σ]οί,
 στεφάνῃ τῷ τοῦ θεοῦ, ὧν πάτριόν ἐστ[ι] στεφανοῦν τοὺς ἰδίους εὐεργέτας· σπᾶσαι
 δὲ αὐτοὺς τᾶς συνόδου
 γρυσέας εἰκόνας δύο, μίαν μὲν ἐν Δελ[φ]οῖς ἐν τῷ ἐπιφανεστάτῳ τόπῳ τοῦ
 ἱεροῦ, μίαν δὲ ἐν Ἀθήναις ἐν τ[ῆ]
 τοῦ Διόνυσου αὐλᾷ, αἰτησόμενοι τὸν δᾶ[μ]ον τὸν Ἀθηναίων τὴν ἀνάθεσιν,
 ἐπιγράψαι δὲ ἐφ' ἑκατέρας τᾶς βάσι[σ]ς
 τῶν εἰκόνων, ὅτι ἡ πόλις τῶν Δελφῶν τὴν τῶν [τε]χνιτῶν σύνοδον τῶν ἐν
 Ἀθήναις ἀρετᾶς ἐνεκ[ε]ν καὶ εὐσεβείας τᾶς πρὸς τὸ θεῖο[ν]
 [ἀνέ]θηκεν· τὴν δὲ ἀναγόμενοι τῶν στεφάνων π[ο]ιεῖσαι τοὺς ἄρχοντας ἐν τῷ
 γυμνασίῳ ἀγῶνι τῶν[τε] Πυθίων κ]καὶ Σωτη[ρίων] ἀν,
 [ἀκολο]ύθως τῷ ψηφίζματι· ὁμοίως δὲ εἶμεν, τ[ῆ]ς προαιρέσεως ἐνεκεν ἂν
 ἔχον τεγγάνει ποτὶ τὴν Δελφῶν πόλιν, τὰς καθηκούσας·
 τιμὰς καὶ τῷ ἐπιμελητῆι αὐτῶ[ν] κ]καὶ ἀρχιερέωσι Ἀλεξ[άν]-
 δρωι, στεφανῶσαι δὲ καὶ τὸν γρυσ[σ]οῦ δάσκαλον αὐτῶν Διοκλ[ῆ]ν
 καὶ τοὺς θεωροὺς τῷ τοῦ θεοῦ στ[ε]φάνῳ, καὶ ἐπαινέσαι αὐτοῦ[ς]
 ἐφ' αἱ πεποιήνται ἀναστροφᾶι καὶ φι[λο]-τιμίαι καὶ τοὺς λοιποὺς τῶ[ν]
 τεχνιτῶν τοὺς ἐπιδεδαμηκότας κα[ὶ] λ]ειτουργηκότας, καὶ εἶμε[ν]
 πάντοις τοῖς ἐν Ἀθήναις τεχνίταις ἀτυλία[ν] καὶ προμαντεσίαν κ[αὶ]
 προπομπείαν καὶ προξενίαν αὐτοῖ[ς] τε καὶ ἐκγόνους αὐτῶν, [ῶ]-
 πάργειν δὲ αὐτοῖς καὶ τᾶλλα τίμια κ[αὶ] φιλόθρονα παρὰ Δελ[φ]ῶν
 ὅσα καὶ τοῖς ἄλλοις εὐεργέταις· ὕπ[ω]ς δὲ καὶ πάντοις τοῖς ἐπι-
 γινομένοις φανερὰ γίνηται ἡ τῶ[ν] τοιοῦτων ἀνδρ[ῶν] φιλοτιμία
 [καὶ] εὐνοια, ἀναγράψαι τότε τὸ ψάφισμα ἐ[ν] τ[ῷ] ἱερῷ τοῦ Ἀπόλ-
 λωνος ἐπὶ [τοῦ] Ἀθηναίων θησαυροῦ, καὶ ἀποστείλασ-
 θαι αὐτὸ ποτὶ τὴν βουλὴν καὶ τὸν δ[ᾶ]μον τὸν Ἀθηναίων,
 ὁμοίως δὲ καὶ ποτὶ τὴν σύνοδον τῶν τεχνιτῶν [τῶν ἐν Ἀ-]
 θήναις.

1. Ce supplément, s'écartant de la rédaction du numéro 50 contrairement à l'ensemble du contexte, est tout conjectural. Il est du moins nécessaire d'ajouter ici quelque chose pour remplir la fin de la ligne. (Sur la nature des honneurs qui devaient y être indiqués, cf. p. 124, note 2).

Les deux intitulés comprennent d'abord un rappel général des mérites des artistes dionysiaques. Le premier s'en tient volontiers à des formules un peu vagues : le collège des technites, dit-il, est plein de piété envers les dieux, et il s'inquiète d'augmenter, dans la mesure de ses moyens, l'éclat des fêtes religieuses ; le second entre dans des détails plus circonstanciés, ou, du moins, il s'attache davantage à flatter la vanité des acteurs. Ainsi, quelques années auparavant, en 117 probablement, l'assemblée des Amphictyons, en accordant aux artistes d'Athènes le privilège de la *χρυσουροβία*, avait rempli ses considérants d'un éloge dithyrambique de leur patrie (*B. C. H.*, XXIV, 1900, p. 96) ; la ville de Delphes semble vouloir maintenant s'inspirer de cet exemple. Elle salue donc les artistes comme des bienfaiteurs à qui l'on doit toutes les choses de l'esprit, sans compter l'invention des jeux scéniques (*πρώτους αὐτοὺς εὐεργέτας γεγονέναι πάσης παιδείας, καὶ σκηνικῶν ἀγώνων κτιτάς*), et elle prend soin de faire mention des privilèges qu'ils ont obtenus des Amphictyons, de l'ensemble du monde grec, et des Romains, les nouveaux maîtres du pays¹.

Même différence de rédaction quand on arrive au sujet propre des décrets. Le premier, pour introduire la liste des artistes venus à Delphes, dit simplement : « Le collège, lui aussi, a payé de sa personne » (*συνεπέδωκε αὐτοσχευτῶν ἡ σύνδοξ*) ; le second, plus verbeux, résume d'abord en termes emphatiques le rôle des artistes dans la Pythiaïde : ils ont offert des sacrifices splendides, ils ont contribué à jeter sur la théorie un éclat digne d'Apollon, d'Athènes, de leur association et de leur vertu personnelle ; cérémonies religieuses, consécration de prémices, dispositions de toutes sortes, en tout ils se sont surpassés ; bref, il n'est pas d'effort qu'ils aient épargné pour honorer dignement Apollon Patéros².

1. Les privilèges accordés par les Grecs aux artistes dionysiaques sont bien connus. — Pour leur reconnaissance et leur confirmation par les Romains, cf., par exemple (*C. I. G. S.*, I, 2413), un fragment de lettre d'un général romain, très probablement Mummius, en faveur de la compagnie de Thèbes : [*συγχωρῶ ὑμᾶς παντάπασιν ἀλειουργήτους εἶναι καὶ ἀνεπισταθ[μ]εῦτους καὶ ἀτελ[ε]ῖς καὶ ἀν[ε]ισρό[ρ]ους πάσης εἰσφορ[ῆ]ς, καὶ αὐτοὺς καὶ γ[υ]ναϊκῆς καὶ τέχνης, ἕως ἂν εἰς ἡλιχίαν ἔλθωσι*]. — Le Sénat ne dédaignait même pas, à l'occasion, d'examiner en personne les querelles intestines des sociétés d'acteurs (cf. le sénatus-consulte de l'an 112, retrouvé à Delphes : *B. C. H.*, XXIII, 1899, p. 3 et sqq.)

2. Notons ici (n° 49, l. 13) cette appellation de *Patéros*. C'est une preuve

Nous arrivons enfin à des faits précis : pour deux pythâïdes nous avons l'énumération, avec leurs qualités, de tous les technites qui y ont pris part. En premier lieu, ils envoient des représentants dans la procession : pas de pythâïstes, mais un archithéore et plusieurs théores (une fois, quatre ; une fois, sept). Dans le numéro 49, nous connaissons la profession de tous ces délégués : l'archithéore Ἀλέξανδρος Ἀρίστωνος est un poète comique ; il remplit en même temps, cette année-là, la charge d'épimélète ; c'est, par conséquent, un des tout premiers personnages du collège. Quant aux théores, nous trouvons parmi eux deux poètes tragiques, deux comédiens, un instructeur-adjoint pour les tragédies et deux tragédiens chargés des rôles secondaires. Voilà donc confirmé pour les technites d'Athènes un fait déjà remarqué pour ceux de l'Ionie et de l'Hellespont (Le Bas-Wadd., *Inscr. d'Asie Min.*, 281) et pour ceux de Ptolémaïs (*B. C. H.*, IX, 1885, p. 133), l'égalité absolue de tous les membres du collège : acteur de second rang ou poète, chacun peut également représenter la confrérie à l'étranger.

Ces théores avaient sans doute pour mission d'offrir les ἀπαρχαί et d'assister aux sacrifices. Mais là ne se bornait pas le rôle des artistes dans la partie religieuse proprement dite de la pythâïde. En effet si nous examinons, dans nos deux textes, la longue liste de noms propres qui vient ensuite, nous la trouvons toujours divisée en deux fractions bien distinctes. D'abord, un groupe considérable (trente-neuf personnes dans le numéro 48. — quarante-deux ou quarante-trois dans le numéro 49) chante un ou plusieurs péans en l'honneur d'Apollon, et forme un chœur appelé μέγας χορός. On pourrait songer, à ce propos, au chœur des pythâïstes mentionné dans le numéro 3 : les pythâïstes alors l'auraient dansé, mais un technite en aurait réglé l'exécution (διδάσκαλος τοῦ μεγάλου χοροῦ), et aux technites aussi aurait été réservé l'accompagnement vocal (ἄσπομένους τοὺς τε παιᾶνας καὶ τὸν χορόν) et instrumental (cinq citharistes, trois citharistes en second, six flûtistes dans le numéro 49). Pourtant cette séparation de la danse et du chant n'était guère, je crois, dans les habitudes des Grecs, et il est, en somme, plus naturel de penser ici à un chœur dansé et chanté par les artistes seuls¹.

de plus que, chez les Athéniens, Apollon Patrôos est bien l'Apollon de Delphes (cf. p. 8 et sq.).

1. A la fin du second de nos décrets, l'expression στεφανῶσαι δὲ καὶ τὸν

De même que les cavaliers, après avoir figuré dans l'escorte officielle de la pythaïde, organisaient aussi des jeux pour rehausser l'éclat de la fête, de même les technites, non contents de chanter leurs péans et leur chœur, envoyaient encore à Delphes des artistes de tout genre qui, pendant plusieurs jours, donnaient des concerts, représentaient des œuvres dramatiques, ou récitaient des poésies. — Dans le numéro 48, il y a eu surtout des auditions musicales, avec ou sans accompagnement de chant (ἐξῆλπεστείλαν δὲ καὶ ἀκροάματα τὰ συναυξήσοντα τὰς τοῦ θεοῦ ἡμέρας : deux ἀλληλαί et un ἀλλωδός ; sept κithρισταί et deux ou trois κithρωδοί ; un διδάσκαλος, qui avait fait évoluer probablement quelque chœur ; huit κωμωδοί et trois τραγωδοί, plutôt encore chanteurs qu'acteurs ; et, seulement en dernier lieu, un κωμικός). Dans le numéro 49 au contraire, les technites ont avant tout dansé des chœurs autour de la thymélé et joué des pièces de théâtre sur la scène (ἐξῆλπεστείλαν δὲ καὶ τοὺς συναγωνιζαμένους τὸν θυμηλικὸν ἄγωνα καὶ τὸν σκηνικὸν ἐν ταῖς τοῦ θεοῦ ἡμέραις). Aussi trouvons-nous maintenant parmi eux deux poètes tragiques, cinq auteurs de drames satyriques¹, deux tragédiens et sept acteurs secondaires pour la tragédie, quatre comédiens et six συναγωνισταί pour la comédie. En revanche, les musiciens sont moins nombreux que tout à l'heure (trois ἀλληλαί, un ἀλλωδός, un κithριστής πυθικός). Enfin, pour les récitations, nous avons trois poètes épiques et trois rhapsodes.

On voit quel zèle les technites déployaient pour prendre dignement leur part des fêtes célébrées par Athènes en l'honneur d'Apollon. A vrai dire, dans ces longues listes, certains noms reviennent plusieurs fois ; ainsi, pour nous borner à la dernière, plusieurs des théores, en dehors de

χοροδιδάσκαλον αὐτῶν (= τῶν τεχνιτῶν) semble trancher la question dans ce sens. De plus, la place de ce χοροδιδάσκαλος, cité, dans l'énumération des technites, immédiatement après les théores, et mentionné à part dans la distribution des couronnes, indique l'importance de son rôle parmi les technites.

1. Relevons, en passant, l'importance accordée encore au drame satyrique. Dans tout le cours du 1^{er} siècle avant Jésus-Christ, les catalogues des concours en font souvent mention : par exemple, à Oropos (*C. I. G. S.*, 1, 416, 419, 420), à Tanagra (*Ibid.*, 540), à Thespies (*Ibid.*, 1760), à Acræphiæ (*Ibid.*, 2727), à Orchomène (*Ibid.*, 3197), à Délos (*B. C. H.*, XIII, 1889, p. 372), à Magnésie du Méandre (*Inscr. von Magnes.*, n° 88), etc. Il en était de même, on le voit, à Delphes. C'est peut-être la raison pour laquelle Horace, dans son *Art poétique*, développe si longuement ses préceptes sur le drame satyrique.

leur fonction honorifique, contribuent à l'exécution des péans ('Αγαθοκλήης Σωκράτους, 'Αριστομένης 'Αριστομένουσ, 'Αρίστων Μενέλαιου, Γλαυκίας 'Ηρακλείδου), ou à la direction du grand chœur (Διοκλήης Δίσχίνου); de plus, quelques-uns figurent encore dans les jeux qui suivent la pythaidé ('Αγαθοκλήης Σωκράτους et Γλαυκίας 'Ηρακλείδου comme κωμωδοί; 'Αριστομένης 'Αριστομένεσs comme ποιητής σατύρων; 'Αρίστων Μενέλαιου comme ποιητής ἐπῶν et ποιητής σατύρων). Le même fait se reproduit pour d'autres chanteurs du péan (Δημήτριος 'Ισιδώρου, Θεόδωτος Πυθίωνος et Ξενοφάντης Εὐρύχου se retrouvent à la fois dans les deux parties de la fête); et enfin, dans une seule de ces parties, un personnage peut avoir à jouer un double rôle (dans la première, Διονύσιος Σημάχου est ποιητιβαρῶν et chanteur du péan; dans la seconde, Κῆλλων Κῆλλωνος est rhapsode et συναγωνιστής τραγικός, comme d'ailleurs Θεόδωτος et Ξενοφάντης, dont nous parlions déjà tout à l'heure). La députation des artistes à Delphes est donc en réalité un peu moins nombreuse qu'elle ne le paraît à première vue. Elle n'en reste pas moins encore fort considérable, et l'on comprend que, même si chacun prenait à son compte les frais du voyage (τοὺς ἐπιδημηκότας καὶ λελειτουρηκότας τῶν τεχνιτῶν), il y avait là cependant encore pour la compagnie, fût-ce simplement dans l'organisation des spectacles, l'occasion de dépenses considérables (ἐμφανίζει ὁ ἐπιμελητής δεδραπνηθέναι τὴν σύνοδον χρημάτων οὐκ ὀλίγα).

Bien entendu, les Delphiens ne manquent pas en échange d'accorder de grands honneurs aux artistes dionysiaques. Dans le numéro 48, c'est d'abord un éloge et une couronne au collègue tout entier et à chaque technite venu à Delphes; puis, pour tous, la confirmation de leurs anciens privilèges (προμνηστειν καὶ ἀτυλίαν τὴν ὑπάρχουσαν αὐτοῖς διὰ προγόνων), c'est-à-dire sans doute des diverses immunités énumérées dans les deux actes amphictyoniques bien connus¹. Le décret doit être gravé sur le Trésor des Athéniens, et on en enverra à Athènes deux copies, l'une au gouvernement (πρὸς τὴν βουλὴν καὶ τὸν δᾶμον), l'autre au collègue des artistes (πρὸς τὸ κοινὸν τῶν περὶ τὸν Διόνυσον τεχνιτῶν). Toutes ces prescriptions se retrouvent dans le numéro 49.

1. Nous connaissons ces deux décrets par une copie retrouvée à Athènes dans le théâtre de Dionysos (*C. I. A.*, II, 531). Les fouilles de Delphes nous en ont rendu, sur le Trésor des Athéniens, un second exemplaire qui complète à peu près partout le premier (*B. C. H.*, XXIV, 1900, p. 82).

Mais, en outre, la ville de Delphes tient à consacrer deux statues dorées, personnifications du collège des technites, l'une à Delphes dans le sanctuaire¹, l'autre à Athènes, dans l'enceinte de Dionysos ; et elle accorde même à l'épimélète Alexandros des distinctions particulières². Il a dû les mériter en prenant à sa charge la plus grande partie des dépenses ; et ainsi nous avons là, comme pour Philémon dans l'inscription d'Eleusis (*C. I. A.*, II, 628), un nouvel exemple de ce que les artistes demandaient avant tout à leur épimélète.

Reste à déterminer l'époque de nos deux décrets ; malheureusement, ni l'un ni l'autre ne porte de nom d'archonte.

Pour le numéro 48, un certain nombre de technites se retrouvent dans des inscriptions datées. Ce sont :

Κλέων Εὐμήλου	{	Ici : chanteur du péan, et chef du chœur des pythaïstes. N° 3 : chef du chœur des pythaïstes sous Timarchos.
Ἐλπίνοχος Ἐπιχράτου	{	Ici : chanteur du péan. N° 3 : autre chef du chœur des pythaïstes sous Timarchos. <i>B. C. H.</i> , 1900, p. 86 : député des technites sous Aristion Anaxandridou.
Φιλίων Φιλομήλου	{	Ici : chanteur du péan, et chef du chœur des pythaïstes <i>B. C. H.</i> , 1900, p. 86 : député des technites sous Aristion.
Θυμοτέλης Φιλοκλήους	{	Ici : contribue aux représentations. <i>B. C. H.</i> , 1900, p. 86 : député des technites sous Aristion.
Θοῖνος Θοῖνου	{	Ici : contribue aux représentations. <i>C. I. A.</i> , II, 459 : propose un décret à Athènes sous Epiclès.

1. Ἐν τῷ ἐπιφανεστάτῳ τόπῳ, dans les décrets honorifiques de Delphes, est une simple formule banale.

2. Nous ne savons pas ce qu'étaient ces distinctions, puisque le passage où elles étaient mentionnées (*fig.* 22, dernière ligne) est aujourd'hui perdu en grande partie. Même si l'on veut restituer dans le numéro 49 la formule du numéro 50 (τὰς αὐτὰς τιμὰς), il paraît difficile de la prendre à la lettre, et de croire qu'on élevait aussi deux statues dorées à l'épimélète comme à la personnification du collège.

Ces rapprochements nous donnent déjà une indication approximative sur la date de notre inscription, puisque nous avons attribué à la pythaïde de Timarchos l'année 134 ou une année fort voisine¹, que l'archontat d'Épiclès à Athènes est de 131², et celui d'Aristion à Delphes (= Démocratos à Athènes) de 130³.

Maintenant, de la teneur même de notre inscription, où la pythaïde est expressément mentionnée (l. 4: *καίνῳν δὲ ψαριζόμενου τοῦ θάρου τοῦ Ἀθηναίων πέμπειν τὴν πυθαῖδα πρὸς ἅμῃς δι' ἐτῶν πλείονων*), et où le programme des auditions données par les artistes est évidemment trop considérable pour ne pas répondre à une importante solennité, il paraît bien résulter que le décret de la ville de Delphes a été rendu à l'occasion d'une pythaïde. Or, s'il en est ainsi, nous n'avons le choix pour cette époque qu'entre celle de *Τίμαρχος* ou celle de *Διονύσιος μετὰ Λυκίστιον* (134 ou 128). La seconde hypothèse est la plus probable. Car: 1° sous *Τίμαρχος*, les chefs du chœur des pythaïstes sont *Ἐλπίνιος* et *Ἐπικράτους* et *Κλέων Εὐμήλου*; ici, nous avons *Κλέων Εὐμήλου* et *Φιλίων Φιλομήλου*; il ne doit donc pas s'agir de la même pythaïde. — 2° Les textes de la pythaïde de Timarchos sont gravés en caractères assez grands, à traits épais, mais d'une épaisseur constante; ceux de la pythaïde de Dionysios ont les lettres plus petites, plus minces et renflées à l'extrémité des jambages droits. L'écriture de notre décret répond tout à fait à cette dernière. Sans doute un indice de ce genre, à lui seul, n'a jamais qu'une valeur médiocre; mais ici il vient confirmer une raison d'un autre ordre. Nous adopterons donc, au moins provisoirement, pour le numéro 48, la date de 128.

Avec le numéro 49, nous ne sommes pas moins embarrassés. En effet, bien que ce nouveau décret nous soit donné comme une réponse des magistrats et de la ville de Delphes à une ambassade des technites (l. 1: *τῶς ἐψαρισμένως πρὸς ἡμῖν ἀποκρίσιος ὑπογεγραμμένης ὑμῖν τὸ ἀντίγραφον*), il paraît impossible de ne pas le rattacher, comme le précédent, et pour les mêmes raisons, à une pythaïde. Précisément, il semble être de la main du lapicide qui a gravé tous les textes d'Agathoclès (l'aspect du marbre ne laisse guère de doutes à ce sujet), et il serait très

1. Cf. p. 30.

2. Ferguson, *The athenian archons*, p. 74 et sqq.

3. *B. C. H.*, XXIV, 1900, p. 92.

séduisant d'ailleurs de l'attribuer à cette pythaïde : la manifestation la plus éclatante de la piété des artistes dionysiaques répondrait ainsi à la théorie la plus brillante dont nous ayons conservé le souvenir. Il nous faut cependant renoncer à cette combinaison ; car, dans les considérants du décret (l. 7 et sqq.), nous lisons que les Athéniens, modifiant le règlement de leur pythaïde, ont décidé maintenant d'en faire une ennéétéride, c'est-à-dire de l'envoyer régulièrement tous les huit ans. Or la première ennéétéride commence seulement en 102¹. Nous sommes donc obligés de faire descendre notre décret jusqu'à la pythaïde suivante, c'est-à-dire celle d'Argeios, en 97.

Pour être complets, nous devons encore citer ici une autre inscription (n° 50) fort analogue à la précédente, mais qui nous est parvenue dans un état vraiment étrange. Seuls, le début et la fin forment un texte suivi ; du milieu nous n'avons que des lambeaux épars sur la pierre, et commençant ou se terminant indifféremment dans le corps d'un mot. Voici ce document tel quel, en y ajoutant seulement les restitutions qui paraissent assurées. Le nombre des lignes laissées en blanc est certain ; car la pierre a été réglée à l'avance.

N° 50 (*fig. 24*) :

['Επει] δὴ οἱ περὶ τὸν Διόνυσον τεχνῖται οἱ ἐν Ἀθήναις καὶ ὁ ἐπιμελητὴς
 αὐτῶ[ν Ἀ]λέξανδρος Ἀρίστωνος, κομμικὸς ποιητὴς, εὐσεβῶς ἔχοντες[ε]
 [πο]τὶ τὸν θεόν, καὶ τὸν αὐτοσαυτῶ(ν) δᾶμον τιμῶντες, καὶ σ[υναύ]ξειν αὐτῶ(ν)
 θέλοντες τὰ ποτὶ τοὺς θεοὺς ἀνήκοντα, διὰ τὸ πρώτους αὐτοὺς παιδε[ι-]
 [ας] εὐρέτας γέγονειν καὶ σ[κηνικῶν ἀγῶνων] κτιτάς.....
 5

 10]πίδοτον Ἀπολλωνίου, Θεόδωρον Ἐρητυμένους,
 Διοσκούριδ[ην]

 15
]ου, Θεότιμον[.....]ιχοξένου, Τίμωνα

1. Sur l'ennéétéride et les difficultés qu'elle soulève, cf. ci-dessous, p. 134 et sqq.

- Εὐκλείδου, Διόφαντον Ἀρίστονος, [.....] κπιᾶδα,
 Διονυσόδωρον Διονυσοδώρου, Δάμωνα Εὐγείτονος,
- 20, Διδώρον Μηνοδώρου, [.....]
 [..... ἐξάπεστειλαν δὲ καὶ τοὺς συναγωνιζομένους] τὸν θυμεικὸν
 ἀγῶνα [καὶ τὸν στανικὸν ἐν ταῖς τοῦ θεοῦ ἀμείρας,]
- 25 [ἐπὼν ποιητᾶς Διοφάντην Διοδώρου, Κράτερον Ἄντιπ[.....]
] Ὀνασι[.....]ος [.....]

- 30] Ἡρόστρατον Λεωνίδα, καὶ τοῦ(ς) συ[ναγωνιζομένους τοῦ]τοῖς
 Πραξι(έ)λῃν Θεογένεος, Μύρωνα Φιλεταίου, Φιλότα[ν.....
 Δωροθέου, Δάμωνα Εὐγείτονος, τραγηδοῦς [δὲ....., Ἰ]έρανα
 Ἰέρωνος, Πράκλειτον Ἡρακλείτου, Εὐγείτονα Εὐμῆδεος, [καὶ τοὺς τούτοις συναγω-]
 [νιξ]ομένους¹ (.....) Διονυσοδώρου, Τίμωνα Εὐκλείδου, Π[.....]
 Διονύσιον Δαμόκλεος, Μέντορα Πρωτογένεος, Μητροδώρον Ἰ[.....
 [...], Κρί(ω)να Νικοδάμου, Διομήδην Ἀθηνοδώρου,
- 35
- [..... Ἄ πόλις τῶν Δελφῶν]
 [τὰν τῶν τεργιτᾶν σύνοδον] τῶν ἐν Ἀθήναις ἀρετᾶς ἔνεκεν καὶ ἐ[υ]σεβείας τᾶς εἰς τὸ
 θεῖ[ον] Ἀπ[ό]λλωνι ἀνέθηκεν· τὰν δὲ ἀναγόμευσιν τούτω[ν] ποιῆσαι τοὺς ἀρχοντας
 [ἐν τῷ γυμνικῷ ἀγῶνι τῶν τε Πυθίων καὶ Σωτηρίων ἀ]κολούθως τῷ ψα]φίσματι·
 ὁμοίως δὲ εἶμεν τὰς αὐτὰς τιμὰς καὶ τῶι ἐπιμελητᾷ αὐτῶν [καὶ ἀρχεθεώρῳ
 Ἄλεξάνδρῳ,]
- 40 [στεφανῶσαι δὲ καὶ τοὺς θεω]ροῦς τοὺς μετ' αὐτοῦ δαφ[ῆ] στεφάνῳ, καὶ] ἐπαινέσαι
 αὐτοὺς ἐφ' ἃ πεποιήγεται ἀναστρο[φᾶ] καὶ φιλοτιμίαι καὶ τοὺς λοιποὺς τῶν τεργιτᾶν
 [τοὺς ἐπιδεδαμηκότας, καὶ] εἰ[μ]εν πάντοις τοῖς [ἐν Ἀθῆναις τεργι]ταῖς ἀσ]υλίαν καὶ
 προ[μαντεῖαν καὶ προπομπεῖαν καὶ προξενίαν, ὑπάρχειν δὲ αὐτοῖς καὶ τᾶλλα τίμια
 καὶ φι-]
 [λάνθρωπα, ὅσα καὶ τοῖς ἄλλοις εὐεργέταις·] ὅπως δὲ καὶ π[άντοις τοῖς ἐπιγ]ινομένοις
 φανερ[ᾶ] γίνηται ἅ τῶν τοιοῦτων ἀνδρῶν φιλοτιμία καὶ εὐνοια, ἀναγράψαι τῷδε τῷ
 [δῶγμα ἐν τῷ ἱερῷ τοῦ Ἀπόλλω]νος ἐπὶ τοῦ θησαυροῦ τοῦ Ἀθηναίων.....

Je ne m'explique pas bien l'aspect inusité de cette inscription. La première idée qui se présente à l'esprit est celle d'un texte qu'on aurait d'abord écrit en entier, puis qu'à un moment donné on aurait décidé d'effacer, travail dont une partie seulement aurait été

1. Les lettres ομένους ne doivent pas appartenir au génitif d'un nom propre; il aurait ici la forme ομένεος. De là la restitution [τοὺς τούτοις συναγωνιξ]ομέ-
 νους.

exécutée. Mais comment expliquer alors que l'opération ait laissé si peu de traces, et surtout qu'aujourd'hui encore il subsiste sur toute la pierre un réglage fort visible? Il était sûrement peu profond à l'origine; le moindre grattage l'eût fait disparaître, et l'on ne s'est pas amusé après coup à le rétablir. Disons-nous donc que le lapicide, ayant tracé au crayon l'ensemble de l'inscription, s'est mis ensuite à la graver à toutes sortes d'endroits en même temps? mais il est singulier dans ce cas qu'il n'ait pas au moins commencé avec un mot¹.

Quoi qu'il en soit, le sens général du document n'est pas douteux : il est rédigé exactement sur le modèle du précédent. Les trois premières lignes s'y répètent avec des variantes insignifiantes; si, dans les dernières, on a de place en place supprimé quelques mots, les phrases n'en sont pas moins évidemment recopiées l'une sur l'autre; et, pour le milieu, il nous en reste assez pour constater la même ressemblance. On énumérerait en premier lieu les théores et les artistes qui avaient figuré dans la partie religieuse de la pythaïde; puis venaient les noms de ceux qui avaient donné des représentations (τον θυμελικὸν ἄγωνα, l. 24), chefs d'emploi ou synagonistes (τεχνιφδοῦς, l. 31; — τοὺς συνγωνιζομένους τούτοις, l. 30, etc.). Ici aussi, les mêmes technites pouvaient remplir plusieurs rôles et être nommés à diverses reprises : témoin Δάμων Εὐγείτονος et Τίμων Εὐκλείδου. Nous ne sommes pas en présence cependant de deux exemplaires d'une même inscription; car les technites énumérés diffèrent pour le plus grand nombre.

Je dis : pour le plus grand nombre. Quelques-uns en effet reparaissent dans les deux listes : d'abord l'épimélète Ἀλέξανδρος Ἀρίστωνος; puis, pour ne parler que des noms conservés complètement avec leurs patronymiques, Θεόδωρος Ἐρητυμένους, Διονυσόδωρος Διονυσόδωρου, Διοφάνης Διοδώρου, et Πραξιτέλης Θεογένους. Cela nous donne déjà une indication pour la date de notre dernier texte : il est assez voisin du numéro 49. D'autre part, il doit être postérieur à 117; car il fait suite, sur une pierre d'orthostate, à l'acte amphictyonique accordant aux technites d'Athènes le privilège de la χρυσοποίησις. Celui-ci, on se le rappelle, comprend une pierre entière, plus

1. Nous trouverons plus loin un autre exemple analogue, bien que les vides laissés sur la pierre soient moins considérables, dans notre numéro 38 (cf. p. 149, note à la fig. 30).

quatre lignes dans le haut de la pierre voisine (cf. *B. C. H.*, XXIV, 1900, p. 95); notre décret commence immédiatement au-dessous de ces quatre lignes; par conséquent, il semble bien avoir été gravé après elles. Dès lors, nous ne pouvons plus guère l'attribuer qu'à la pythaïde d'Agathoclès. Pourtant l'écriture diffère, surtout comme dimensions (elle est beaucoup plus petite), de celle des autres textes de cette pythaïde.

En terminant, il est assez curieux de constater que les deux hymnes retrouvés à Delphes sur le Trésor des Athéniens, avec accompagnement de notes de musique, font mention l'un et l'autre des artistes dionysiaques d'Athènes. Dans le premier¹, nous voyons « tout leur essaim » prendre part à la théorie et venir célébrer par ses chants le fils de Zeus. Dans le second², il est même question d'eux à deux reprises : d'abord l'auteur vante leur dévotion particulière pour le dieu Péan; puis, dans l'invocation finale, il ne manque pas d'appeler sa protection sur les artistes en même temps que sur Athènes, sur Delphes et sur l'empire des Romains. Ces deux hymnes ont certainement été exécutés par les technites; à eux aussi doit sans doute en être attribuée la composition. Peut-être l'un est-il précisément le péan qu'ont chanté les personnages énumérés dans le numéro 48³.

1. *B. C. H.*, XVII, 1893, p. 577 (avec les corrections de M. Weil: XVIII, 1894, p. 361):

..... ὁ δὲ τεχνι-
[τ]ῶν πρόπας ἔσμος Ἄθηϊδα λαχ[ῶν]
[τὸν κιθαρῖ]σει κλυτὸν παῖδα μεγάλου [Διὸς υἱ-]
[μνοῦσί σε,]

2. *B. C. H.*, 1894, p. 352, v. 19 et sqq. :

..... Ἄνθ' ὧν
ἐκείνας ἀπ' ἀρχῆς Παιήονα κικλήσκ[ομεν ἅπας λ]αὸς ἀ[ύτο-]
χθόνων, ἧδὲ Βάχχου μέγας θυρσοπλῆξ [ἔσμος ἱ]ερὸς τεχνι-
τῶν ἑνοίκουσ πῶλει Κεχροπίαι.

Id., p. 355, v. 39 et sq.

..... Βάχχου [θ' ἱερονίχαισιν εὐμε-]
νεῖς μόλετε προσπόλοισ<ι>,

3. Notons encore, dans les deux hymnes, l'indication des cithares et des flûtes. Dans le premier, l'heureux mélange de leurs sons est un des traits dont le poète caractérise les splendeurs de la pythaïde athénienne (*B. C. H.*, 1893, p. 576, v. 13 et sqq.) :

... λιγὺ δὲ λωτοῦς βρέμων αἰόλοισι [μέ-]
λεσιν ὠϊδαῖν κρέκει, χρυσέα δ' ἀδύθρου[ς κί-]
θαρις ὕμνοισιν ἀναμέλπεται.....

Dans le second, une symphonie de flûtes et de lyres accompagne la marche

L'écriture, en tout cas, est la même dans ce dernier et dans les hymnes, et, pour d'autres raisons, MM. Weil et Homolle ont été amenés à fixer vers la fin du II^e siècle la rédaction de ces poésies.

Dans l'inscription n^o 49, nous avons constaté que le collège des artistes dionysiaques comprenait des poètes épiques. Cependant il existait en même temps pour eux, à Athènes, une compagnie spéciale. Celle-ci se faisait aussi représenter dans la pythaidé, et nous avons un décret rendu par les Delphiens en son honneur. Il est, avec plus de brièveté, tout à fait analogue aux deux précédents; je me borne donc à en donner le texte.

N^o 51 (fig. 25) :

Ἐ[πε]ῖδῃ οἱ ἐν Ἀθήναις ἐποποιοὶ διατελέοντι εὔσεβῶς ἔχοντες ποτὶ τὸν
 μου[σαγέτα]ν καὶ ἀρχα[γέταν]
 τὰς ποιητικὰς θεὸν καὶ τιμούντες τὸν αὐτοσ]αυτῶν δάμον, συναύξοντες τε τὰν
 ποτὶ τοῦ θεοῦ ὁσιότα-
 τα, ψαφισαμένου τοῦ δάμου τοῦ Ἀθηναίων πέμ]ψαι τὰν Πυθαῖδα ποθ' ἀμὲ κατὰ
 τὸν τοῦ θεοῦ χορησμὸν ἐφ' ἕγι-
 εῖαι καὶ σωτηρίαί πάν[των] Ἀθην[αίων καὶ τέκνων] καὶ γυναικῶν καὶ τῶν φίλων
 [καὶ συμμάχων], ἐξαπέστειλαν
 Ἀρτέμωνα Ἀρτέμιονος, Ἀγίαν Βού[λωνος, Δημ[γ]τριον Κηφισοδ[ω]ροῦ, Κηφι-
 σόδωρον (.....), οἱ σ]υνέθυσάν
 τε τῶν δάμοι μεγαλομερῶς καὶ συνε[πόμευσαν] καλῶς καὶ ἀξίως τοῦ θεοῦ καὶ τοῦ
 δέμου τοῦ Ἀθηναί-
 ων· ἀγαθῆ τύχῃ· δεδύχθαι τῆ πόλει τῶν Δ[ελφῶν] ἐπαινεῖσαι μὲν τὰν σύνοδ]ον τῶν
 ἐν Ἀθήναι[ς] ἐποπ]οιῶν
 ἐπί τε τῆ ποτὶ τὸν θεὸν εὔσεβείαι καὶ τῆ π[οτὶ τὰμ πόλιν ἀμῶν εὐνοίαι, καὶ
 σ]τεφανῶσαι αὐτὰν τῶ[ι τοῦ] θε-
 οῦ στεφάνω ὅτι πάτριόν ἐστι Δελφοῖς στεφανοῦ[ν] τοὺς ἰδίους προξένους] καὶ
 εὐεργέτας, στεφα[νῶσαι]
 δὲ καὶ τοὺς ἐπιδημαχικότας τῶν ποιητῶν Ἀρτέμ[ωνα, Ἀγία]ν, Δημ[γ]τριον,
 Κηφισόδωρον, καὶ εἴ[μεν]
 πᾶσι τοῖς ἐν Ἀθήναις ἐποποιοῖς συναγμένοις κατὰ τὸν τοῦ θεοῦ χο[ρη]σμὸν
 προξενίαν καὶ προμα[ν]-
 τείαν καὶ τὰ ἄλλα φιλόπλοια καθάπερ ἐψάφισται αὐτοῖς τό τε κ[οι]νὸν τῶν
 Ἀμφικτιόνων καὶ ἅ παρ['] ἅ-

d'Apollon, quand il se rend en Attique (B. C. H., 1894, p. 352, v. 16-17) :

Μελίπποον δὲ λίθους αὐθὰ γέω[ν ἀνὰ λύραας πέμ]πεν [ἀ-]
 δαιεῖαν ὅπα μειγνύμενος αἰεῖόλ[οις νιν μελεσι λωτός.]

Or, dans le numéro 49, les péans et le chœur sont précisément accompagnés par des κιθαρισταί, des ποτικιθαρίζοντες, et des ἀληκταί.

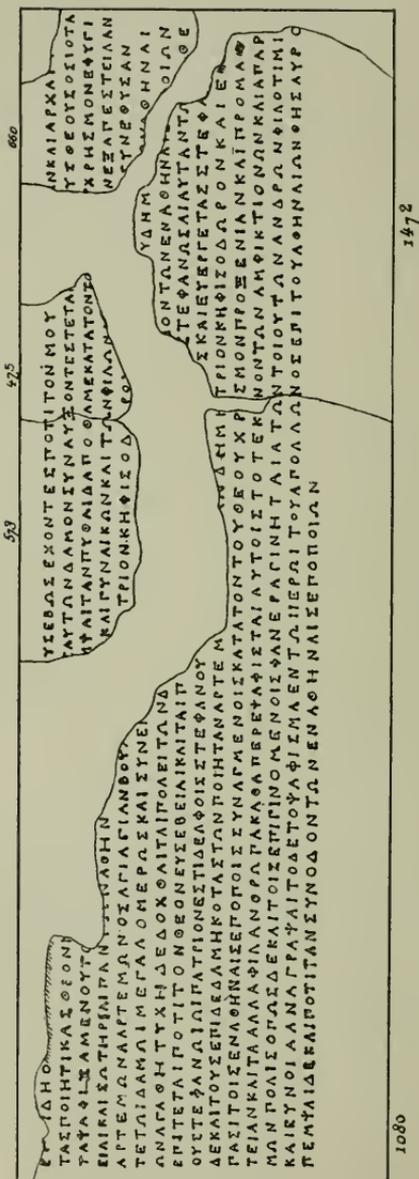


Fig. 25.

L. 5. ΑΓΙΑΤΙΑΝ (sic).

Il nous faut ensuite, de toute nécessité, les quatre noms qui reviennent à la ligne 40. Dans la seconde lacune de la ligne, il n'y a pas assez de place pour *Κεφισόδορον* accompagné de son patronymique; mais, le lapicide ayant à graver *ΚΗΦΙΣΟΔΩΡΟΥΚΗΦΙΣΟΔΩΡΟΝ*, a sans doute sauté le second mot.

L. 6. Au début ΔΑΜΩΙ; à la fin ΔΗΜ[ω].

L. 41. J'ai écrit ΕΠΙΟΗΟΙΣ par erreur en faisant cette copie; la pierre porte en réalité ΕΠΙΟΗΟΙΩΣ.

μῶν πόλις· ὅποις δὲ καὶ τοῖς ἐπιγενομένοις φανερά γένηται ἅ τῶν τοιοῦτων ἀνδρῶν
 καὶ εὐνοια, ἀναγράφει τόδε τὸ φάσμα ἐν τῷ ἱερῷ τοῦ Ἀπόλλωνος ἐπὶ τοῦ
 Ἐπιγραφῶν ἑταυροῦ,
 πέμψαι δὲ καὶ ποτὶ τὴν σέβαστον τῶν ἐν Ἀθήναις ἑποποιῶν.

La date de ce document ne peut pas être exactement précisée : il ne porte pas de nom d'archonte, et les quatre poètes épiques cités sont inconnus. Comme l'écriture en est analogue à celle du numéro 48, il se rapporte sans doute à la pythaïde de Timarchos ou à celle de Dionysios, et plutôt à la seconde¹.

1. Δημήτριος Κηφισοδώρου pourrait ainsi être le père du Κηφισόδωρος Δημητρίου, pythaïste enfant sous Timarchos (n° 3, l. 19), puis éphèbe sous Dionysios (n° 9, col. 1, l. 3).

L'ENNÉÉTÉRIDE DELPHIQUE

Ainsi, à la fin du II^e siècle, les Athéniens donnent à leur théorie de Delphes un éclat vraiment remarquable. Platon, dans les *Lois*, recommandait d'envoyer aux grands jeux de la Grèce des députations nombreuses prises parmi l'élite des citoyens¹ : son vœu est pleinement réalisé avec la pythaidé. Les familles les plus riches, les plus influentes, rivalisent entre elles pour fournir des théores, des pythaïstes, des canéphores ; à leur tête figurent les premiers magistrats de la cité ; la prêtresse d'Athéna Polias les accompagne ; les éphèbes et les cavaliers composent l'escorte. Et, quand cette longue procession est arrivée à Delphes, on ne se contente pas de consacrer des prémices, d'offrir des sacrifices, de rallumer le feu sacré, et de chanter des péans : les cérémonies religieuses une fois terminées, pendant plusieurs jours on célèbre encore des jeux où la gymnastique et la musique se mêlent harmonieusement. Certes nous comprenons maintenant que, dans sa description d'une telle pompe, l'auteur de l'hymne musical (*B. C. H.*, 1893, p. 576) ait trouvé, suivant la remarque fort juste de M. Weil, « des accents plus lyriques, plus d'ampleur, plus d'élan » que dans le reste de sa pièce.

Ce n'est pas tout : vers cette même époque, non seulement la pythaidé prend un éclat nouveau ; elle se renouvelle aussi d'une manière plus régulière et plus fréquente que par le passé. En effet il est fait allusion à ce changement dans les décrets rendus par la ville de Delphes en l'honneur des artistes dionysiaques. Dans l'un, qui semble correspondre, avons-nous dit, à l'archontat de Dionysios, en 428, il est question d'un vote

1. Platon, *Lois*, XII, p. 950, e : Πυθώδες τῶ Ἀπόλλωνι καὶ εἰς Ὀλυμπίαν τῶ Διὶ καὶ εἰς Νεμέαν καὶ εἰς Ἴσθμὸν γρηὶ πέμπειν κοινωνοῦντας θυσιῶν τε καὶ ἀγώνων τούτοις τοῖς θεοῖς, πέμπειν δὲ εἰς δύναμιν ὅτι πλείστους ἅμα καὶ καλλίστους τε καὶ ἀρίστους.

des Athéniens ordonnant l'augmentation du nombre des pythaidés (n° 48, l. 4 : καὶ νῦν δὲ ψα[ρι]ξάμενου τοῦ δάμου τοῦ Ἀθηναίων πέμπειν τὰν πυθαίδα ποθ' ἀρὲ δι' ἐτῶν πλείονων τοῖς τε χρησμοῖς καὶ ταῖς ἱστορίαις [ἀ]κολούθως). Dans l'autre, que nous avons placé sous Argeios, en 97, on précise l'intervalle à observer désormais entre les pythaidés : il sera de huit ans ; la fête devient une ennéétéride (n° 49, l. 7 : νυνὶ τε κατὰ τὰ [πάτρια] καὶ τὰ προσψαρισμένα τὰν ἱερῶν νομιζομένων Πυθαίδα δι' ἐννεετηρίδος [π]εμψάντων Ἀθηναίων κατὰ τὰν μαντεῖαν [τῶ θεοῦ] ἐφ' ὑγίειαι καὶ σωτηρίαι πάντων τῶν πολιτῶν, καὶ τέκνων γυναικῶν, καὶ τῶν φ[ί]λων καὶ συμμάχων).

Nous n'avons pas à Delphes, parmi nos textes du Trésor des Athéniens, d'autre allusion à cette ennéétéride ; mais nous la retrouvons dans une inscription découverte à Athènes depuis longtemps déjà, et contenant, en deux longues colonnes, la liste des ἀπαρχαί fournies pendant huit ans par de nombreux prêtres ou magistrats d'Athènes et de Délos. Au-dessus s'étendait un titre en quatre lignes, qui occupait toute la largeur de la pierre. Je le reproduis d'abord tel qu'on le lit dans le *Corpus*.

N° 52 (C. I. A., II, 985) :

[Ὁ ἀρχιεύρωρ τοῦ ἐν Δῆλῳ δ]ήμου τοῦ Ἀθηναίων ὁ χειροστον[ημένο]ς ἐπὶ τὴν
 [λὴν τῶν θεωρῶν τῶν ἀπαρόντων τὰς ἀπα]ρχὰς τῆς πρώτης ἐννεετη[ρίδος
 Ἐπιερά]της Ἐπιστάτου Πει-
 [..... ἀνέγραψεν τῶν ἱερέων καὶ] ἀρόντων τὰς ἀπαρχὰς [τῶ] Ἀπό[λλωνι
 τῶ] Πυθίῳ κα[τὰ]
 [τὸ ψήφισμα τοῦ δήμου, ὃ ἐγ Μυρρινού]ττης εἶπεν.

La part des restitutions, on le voit, est considérable ; or, à priori, elles ne sont pas très satisfaisantes : elles sont en général trop courtes. En effet, sur la pierre, les deux colonnes avaient une largeur sensiblement égale ; l'alignement de la seconde correspond à peu près, dans la première ligne, à l'A initial d'ΑΘΗΝΑΙΩΝ ; et, par conséquent, nous devons donner à nos compléments environ 27 lettres pour la première ligne, 30 pour la seconde, 34 pour la troisième et la quatrième. Cela posé, considérons un fragment de nos inscriptions de Delphes.

N° 31 (Pl. II, A) :

[Λ]γαθῆ[ι τύχηι τῆς βουλῆς καὶ τοῦ
 [δ]ήμου τοῦ Ἀθηναίων· ὁ χειροστο-
 [νη]θεὶς [ἐπὶ τὴν ἐξ]αποστολὴν τῆς
 [πυθα]ίδος καὶ [τ]ὰς ἀπαρχὰς τοῦ
 [θεοῦ, κ]αὶ εἰσηγητῆς γενόμενος
 [τῶν τε]ων¹, καὶ ὅπως κατ' ἐπι-
 [αυτὸν ἀεὶ γίνη]ται ἡ πυθαίς κατὰ τὰ
 [πάτρια καὶ τοὺς χ]ρησμοῦς . . .]

Cet intitulé n'est pas sans analogie avec celui de l'inscription d'Athènes. D'après lui je proposerais donc, dans ce dernier, un certain nombre de modifications.

Ligne 1 : la formule [Ἄγαθῆι τύχηι τῆς βουλῆς καὶ τοῦ δ]ήμου τοῦ Ἀθηναίων nous donne une restitution de 27 lettres (longueur suffisante), et a l'avantage de faire disparaître la mention d'un archithéore de Délos dans un texte où les ἀπαρχαί proviennent aussi bien d'Athènes que de Délos.

Ligne 2 : le régime de ἐξαποστολήν paraît bien être τῆς πυθαίδος. La restitution ἐπὶ τὴν ἐξαποστο[λήν τῆς πυθαίδος καὶ τὰς ἀπα]ρχὰς est trop courte (22 lettres au lieu de 30). On peut songer à τὰς τοῦ θεοῦ ἀπαρχὰς; mais le mot ἀπαρχὰς se trouverait construit avec deux compléments différents au génitif, τὰς τοῦ θεοῦ ἀπαρχὰς τῆς πρώτης ἐννεετηρίδος. Il sera donc préférable de donner à πυθαίς une épithète, ἱερά (cf. n° 49, l. 8 : τὰν ἱερὰν νομιζομένων πυθαίδα), et de répéter ἐπὶ devant τὰς ἀπαρχὰς.

Même ligne : le nom du percepteur des ἀπαρχαί, au lieu d'[Ἐπιερά]της Ἐπιεράτου, doit être rétabli en [Ἀμφικρά]της Ἐπιεράτου, comme l'a reconnu M. Couve (*B. C. H.*, 1894, p. 90). Nous avons à présent trois mentions de cet Amphicratès : dans la pythaidé d'Agathoclès (n° 13 b, l. 19), il porte déjà le titre d'ὁ ἐπὶ τὰς ἀπαρχὰς; dans celle d'Argeios (*B. C. H.*, 1894, p. 87 = n° 28), il escorte la πυρφόρος et le trépied sacré; ici enfin, pendant huit ans il réunit les ἀπαρχαί de la première ennéétéride.

1. A ce qu'il semble, εἰσηγητῆς avait dans cette phrase deux compléments : le premier, formant le début de la ligne 6, était un substantif au génitif pluriel; le second consistait en une proposition introduite par ὅπως, ce qui est parfois la construction du verbe εἰσηγοῦμαι.

Ligne 3 : La restitution est encore trop courte : il nous faut au moins 34 lettres ; le *Corpus* n'en donne que 21, ce qui en laisse 13 pour la fin du démotique d'Ἀμφικράτης. Or celui-ci, commençant par Ηε, ne peut être que Πειραιεύς, Περικατήθεν ou Περιθειίδης. Le dernier mot est le plus vraisemblable, parce que seul il se coupe régulièrement après Ηε. A la suite de Ηε[ριθειίδης] il nous reste à trouver encore 26 lettres. Je proposerais, — en égard à la forte proportion des souscripteurs de Délos, mais sans avoir cette fois aucun texte analogue à citer comme justification, — [ἀνέγραψε τῶν ἐν Ἀθήναις καὶ Δήλῳ] ἀρχόντων.

Notre intitulé deviendrait de la sorte :

[Ἀγαθῆι πόλει τῆς βουλῆς καὶ τοῦ δήμου τοῦ Ἀθηναίων. Ὁ χειροτον[ημένοις]
ἐπὶ τὴν ἐξαποστο-
[λὴν τῆς ἱερᾶς πυθαίδος καὶ ἐπὶ τὰς ἀπαρχὰς τῆς πρώτης ἐννεατη[ρίδος
Ἀμφικρά]της Ἐπιστάτου Πι-
[ριθειίδης ἀνέγραψε τῶν ἐν Ἀθήναις καὶ Δήλῳ] ἀρχόντων τὰς ἀπαρχὰς [-]ῶν
Ἀπό[λλωνι τῶν] Πυθῶνι κα[τὰ]
[τὸ ψήφισμα τοῦ δήμου, ὃ ἐγ Μυρρινού]της εἶπεν.

(Suit la liste des souscripteurs)

Si tout n'y est pas encore satisfaisant, nous avons cependant, je crois, réalisé quelque progrès. Mais, le texte d'Athènes une fois rapproché de ceux de Delphes, il en résulte un problème de chronologie dont la solution m'échappe. En effet nous avons placé la pythaïde d'Agathoclès en 106, celle d'Argeios en 97 ; l'intervalle entre elles est de neuf ans, au lieu de huit. Là pourtant n'est pas la difficulté la plus grave : les fastes éponymiques pour cette période ne sont pas établis d'une façon si rigoureuse qu'on ne puisse y admettre une erreur d'un an : M. Ferguson, par exemple, met le premier archontat d'Argeios en 98¹, ce qui nous donnerait fort exactement notre ennéétéride. Malheureusement la première ennéétéride ne va pas de 106 à 98, mais de 102 à 94. Inutile, en songeant qu'Amphicratès est déjà désigné sous Agathoclès comme ὁ ἐπὶ τὰς ἀπαρχὰς, de chercher à faire descendre Agathoclès jusqu'en 102 ; son archontat est lié à l'ambassade envoyée par Hyrcan à Athènes, et ce prince était mort en 102 (cf. *B. C. H.*, 1893, p. 151). La chose fût-elle même possible, nous ne serions pas pour cela sortis

1. Cf. Ferguson, *The athenian archons*, p. 86-87.

de peine; car d'un côté nous sommes sûrs, par les textes de Delphes, qu'il y a une pythaïde — et une pythaïde importante — sous Argeios; d'un autre côté il est non moins certain, d'après l'inscription d'Athènes, que la première ennéétéride ne commence qu'en 102, et que l'année d'Argeios I est la cinquième des huit années pendant lesquelles ont été réunies les ἀπαρχαί. Pourquoi n'a-t-on pas fait coïncider l'envoi de la pythaïde avec la fin de cette période? je n'ai aucune explication à proposer de cette anomalie.

Quoi qu'il en soit, nous n'en devons pas moins, semble-t-il, considérer comme acquis un certain nombre de faits intéressants. Pendant longtemps la pythaïde avait été plus ou moins négligée par les Athéniens: sous Dionysios, vers 128, ils décident de l'envoyer dans l'avenir à des intervalles plus rapprochés. Dès lors ils se montrent pleins de zèle pour Apollon: la pythaïde splendide d'Agathoclès le prouve suffisamment. Bien mieux, avant même la fin du siècle, ils votent la transformation de leur théorie delphique en une fête régulière qui sera célébrée tous les huit ans; et, à cette occasion, ils décident de faire contribuer aux dépenses non seulement les fonctionnaires d'Athènes, mais encore ceux de Délos.

Comme nous le disions plus haut, on ne trouve sur le Trésor des Athéniens aucune trace de l'ennéétéride. Sans doute il convient de faire ici la part du hasard; et d'ailleurs ces documents, n'étant gravés que tous les huit ans, n'ont jamais dû être en grand nombre. Il reste pourtant assez étrange que nous n'en ayons pas gardé un seul, et l'on en vient à se demander si l'institution a duré bien longtemps, ou si, au contraire, dès le début du 1^{er} siècle, il ne s'est pas produit dans l'histoire d'Athènes quelque catastrophe qui aurait mis fin de bonne heure à l'ennéétéride. Le premier versement, en 95, a eu lieu certainement: l'inscription d'Athènes (*C. I. A.*, II, 985) en fait foi. Mais le second, en 87, tombait en pleine guerre de Mithridate: c'était l'époque du siège d'Athènes par Sylla, et l'on avait alors fort peu d'argent à consacrer à Apollon Pythien. L'usage de l'ennéétéride se trouva donc interrompu très peu de temps après son établissement, et il est vraisemblable qu'il ne fut jamais repris.

Si l'hypothèse est exacte, nous avons là une indication pour dater notre fragment n° 31. En effet nous y voyons qu'à un certain moment un Athénien, dont le nom nous échappe, a

proposé de rendre la pythaïde annuelle (εἰσαγγελησὺν γενέθλειος
... ἔπειτα κατ' ἐπιχρῶν ἀεὶ γίνεσθαι ἢ πρὸς αὐτὴν). Or ce moment ne
doit pas remonter au-delà d'Argeios; car nous n'avons aucune
inscription entre 106 et 97. Mais il ne peut pas non plus
descendre beaucoup plus bas; car nous arrivons, dès 88, à la
guerre de Mithridate. Je placerais donc entre 97 et 88 l'époque
à laquelle avait été décidé le retour annuel de notre théorie; et,
comme d'Argeios à l'Empire nous n'en trouvons que des mentions
fort rares, j'admettrais encore volontiers que cette nouvelle
transformation de la pythaïde a précédé à un très court inter-
valle les malheurs d'Athènes, qu'elle est par suite restée à peu
près sans effet, et qu'elle marque en somme pour cette fête
la fin de la période brillante que nous venons d'étudier.

LA THÉORIE ATHÉNIENNE PENDANT LE I^{er} SIÈCLE AVANT JÉSUS-CHRIST

Si nous considérons dans ses grandes lignes l'histoire d'Athènes au I^{er} siècle avant Jésus-Christ, il est assez frappant de voir cette ville, à un moment où la politique ne devrait plus avoir pour elle d'intérêt, prendre part cependant à toute une série de guerres étrangères, et toujours du côté qui finit par être vaincu. Dès 88, peut-être même un peu avant, Aristion la jette dans le parti de Mithridate ; la lutte entre les troupes romaines et pontiques en vient à se concentrer surtout en Attique ; Athènes subit un siège de près de deux ans, et, quand la vengeance de Sylla s'est ajoutée à la tyrannie d'Aristion, beaucoup de ses citoyens ont été massacrés, ses finances sont ruinées, sa situation matérielle, en un mot, est devenue des plus misérables. Pendant un certain temps, il ne fut donc plus, et il ne pouvait plus être question de la théorie delphique. Pourtant Athènes restait en bonnes relations avec Delphes ; car c'est là que se réfugient un certain nombre d'Athéniens, lors des nouvelles exécutions ordonnées par Sylla après sa victoire de Chéronée, dans le courant de l'année 86¹ ; et, un peu plus tard, nous voyons le prêtre d'Apollon, Δημήτριος Ἀριστοξένου, revêtu du titre de théarodoke de Delphes, et honoré de la proxénie pour le zèle avec lequel il s'acquitte de son rôle.

1. Pausan., I, 20, 7 : Σύλλου δὲ οὐκ ἀνιέντος ἐς Ἀθηναίους τοῦ θυμοῦ, λαθόντες ἐκδιεράσκουσιν ἄνδρες ἐς Δελφούς.

ΕΔΟΞΕΝ ΤΑΙ ΠΟΛΕΙΤΑΝ ΔΕΛΦΟΝΑΓΟΡΑΙ
 ΤΕΛΕΙΟΙ ΣΥΝΨΑΦΟΙΣ ΤΑΙΣ ΕΝ ΝΟΜΟΙΣ ΕΠΕΙ
 ΔΗ ΔΗΜΗΤΡΙΟΣ ΑΡΙΣΤΟΞΕΝΟΥ ΑΘΗΝΑΙΟΣ
 ΙΕΡΕΥΣ ΤΟΥ ΑΠΟΛΛΟΝΟΣ ΤΟΥ ΠΥΘΙΟΥ ΥΠΑΡ
 ΧΩΝ ΔΕ ΚΑΙ ΘΕΛΩΔΟΣ ΤΑΣ ΠΟΛΙΣ ΑΜΠΟ
 ΤΙ ΤΟΝ ΑΠΟΛΛΟΝ ΤΟΝ ΠΥΘΙΟΝ ΕΥΝΟΙΚΩΣ ΔΕ
 ΚΑΙ ΠΟΤΙ ΤΑΝ ΠΟΛΙΝ ΑΜΕΥΡΗΣ ΤΟΝ ΑΥΤΟΝ
 ΠΑΡΑΣΚΕΥΑΣΤΗΝ ΚΑΙ ΚΟΙΝΑΙ ΚΑΙ ΦΑΙΔΙΑΝ ΤΟΙΣ ΕΝ ΤΥΓΚΑ
 ΝΟΝ ΤΟ ΣΑΥΤΟΙΤΑΝ ΠΟΛΙΤΑΝ ΠΕΡΙΛΗΚΤΙΣ ΑΥΤΟ
 ΧΡΕΙΑΣ ΕΝΕΦΑΝΕΡ

ΑΓΑΘΑΙ
 ΔΕΛΦΩΝ
 ΝΟΥΑΘΗΝΑΙ
 ΠΑΝΤΟΣ ΚΑΙ
 ΡΑΤΑΣ ΠΟΛΙΟΥ
 ΑΝΑΣΥΔΙΑΝ
 ΑΓΩΝ
 ΟΣΑ ΚΑΙ
 ΠΑΡΧΕΙΑΡΧ
 ΛΑΔΙΟΝΥΣΤΟ
 ΔΕ ΔΟΧΘΑΙΤΑΙ ΠΟΛΕΙΤΑΝ
 ΑΙΝΕΣ ΑΙ ΔΗΜΗΤΡΙΟΝ ΑΡΙΣΤΟΞΕ
 ΘΝΕ ΠΙ ΤΟΙΣ ΠΡΟΓΕΓΡΑΜΜΕΝΟΙΣ
 ΠΑΡΧΕΙΝ ΑΥΤΑΙ ΤΕ ΚΑΙ ΕΚΑΙ ΕΓΟΝ ΟΙΣ ΠΑ
 ΞΕΝΙΑΝ ΠΡΟΜΑΝ ΤΕΙΑΝ ΠΡΟΔΙΚ
 ΕΛΕΙΑΝ ΠΡΟΕΔΡΙΑΝ ΕΜΠΑΣΙ ΤΟΙΣ
 ΑΠΟΛΙΣΤΙΟΗΤΙΚΑΙ ΤΑ ΛΛΑΤΙΜΙΑ ΠΑΝΤΑ
 ΟΞΕΝΟΙΣ ΚΑΙ ΕΥΡΕΤΑΙΣ ΤΑΣ ΠΟΛΙΟΥΣ
 ΟΣΑΙ ΛΑΙ ΔΑΘΟΥΛΕΥΟΝ ΤΑΝ ΑΡΧΙΑ
 ΟΧΑΡΙΟΣ ΝΙΚΟΣ ΤΡΑΤΟΥ

Fig. 26.

Gravure assez négligée. Non seulement les lettres n'ont pas exactement partout la même taille; mais, dans la première colonne, les dernières lignes sont beaucoup plus serrées que les autres; et, dans la deuxième colonne, si les six premières lignes sont placées sur le même alignement que celles de gauche, les suivantes sont au contraire plus espacées.

Col. 1, l. 9 : ΚΛΘΙΔΙΑΝ (sic).
 "Ἐδοξεν ταὶ πόλει τῶν Δελφῶν ἐν ἀγορᾷ τελείοι σὺν ψάφοις ταῖς ἐνόμοις· ἐπειδὴ Δημήτριος Ἀριστοξένου Ἀθηναῖος, ἱερεὺς τοῦ Ἀπόλλωνος τοῦ Πυθίου, ὑπάρχων δὲ καὶ θεοροδῶκος τῆς πόλιος ἁμῶν, εὐσεβῶς μὲν διακεκίμενος τυγγάνει ποτι τὸν Ἀπόλλων τὸν Πυθίων, εὐνοικῶς δὲ καὶ ποτι τὰν πόλιν ἁμῶν, εὐρήσθη αὐτοσαυτὸν παρασκευάσων καὶ κοινᾷ καὶ καθ' ἴδιαν τοῖς ἐντυγανόντο(ι)ς αὐτοῖς τὸν πολιτῶν περὶ ὧν καὶ τις αὐτοῦν παρακαλεῖται [ἀπὶ] χρεῖαν ἔχων], πανερ[άν-ε ὑπερ αὐτῶν ποιο]σ[τενος φροντ]ίδα.

ἀγαθᾷ [τύχῃ]· δεδύθητι ταὶ πόλει τῶν Δελφῶν [ἐπι]ανέσται Δημήτριον Ἀριστοξένου Ἀθηναῖον ἐπι τοῖς προγεγραμμένοις πάντοις, καὶ [ὑ]παρχεῖν αὐτοῖ· τε καὶ ἐκγόνοις παρά τῆς πόλιος προέδρῳ, προμαντεύειν, προδικᾶν, ἀστυάτην, ἀξιέλιετον, προέδρῳ ἐμ πᾶσι τοῖς ἄγων[οις οἷς] ἡ πόλις τίθηται, καὶ πᾶσα τίμια πάντα ἅπαν καὶ [τοῖς] πόλ[ι]τένοις καὶ εὐεργέταις τῆς πόλιος ὑπαρχεῖ. Ἀρχ[ον]το[ς] Λακίδια, βουλευόντων Ἀρχ[ια], Διονυσίου, Θεοφράστου, Νικοστράτου.

L'archonte $\Lambda\iota\alpha\delta\alpha\varsigma$ Βαβύλου appartient à la XIV^e prétrise de Delphes ($\Xi\epsilon\nu\kappa\rho\acute{\alpha}\tau\eta\varsigma$ Ἀρχισιλάου — $\Lambda\iota\alpha\delta\alpha\varsigma$ Βαβύλου). M. Pomtow le place approximativement en 80 avant Jésus-Christ¹, et cette date, à quelques années près, peut être considérée comme acquise.

Dans le décret en l'honneur de Δημήτριος Ἀριστοξένου, rien ne nous indique qu'il ait été rendu à l'occasion d'une théorie venue à Delphes². C'était au contraire le cas, semble-t-il, pour le numéro 54.

N^o 54 (fig. 27) :



FIG. 27.

Dans la colonne droite, à la dernière ligne, les lettres ΕΔΙΩ au moins paraissent certaines; s'il en est bien ainsi, je ne vois pas quelle restitution il convient de leur donner.

[Ἐπι....., οἷδε], ἀποστα-
[λέντες ὑπὸ τοῦ δήμου τοῦ Ἀθηναίων, ἤγαγον τὴν πυθαί]δα.

.....
[.....] ἐν δὲ Ἀθῆ-
[να]ῖς ἄρχοντος
[Κα]λλιφώντος
[τοῦ Κ]αλλιφών-
[τος Π]ανθωτά-
[δου, οἷ]δε.....
.....

Nous avons affaire ici à un débris de pierre d'ante, et, sur le bandeau en saillie, on lit le nom de Calliphon, archonte à Athènes en 58 avant Jésus-Christ (cf. *C. I. A.*, III, 1015). Je ne sais quelle mention venait ensuite; mais, sur le reste de la

1. Pauly-Wissowa, IV, 2, p. 2651.

2. La dernière ligne de la première colonne se termine, il est vrai, par les lettres ΙΔΑ, qui pourraient provenir du mot πυθαίδα. Mais il serait assez singulier de ne mentionner l'envoi de la pythaïde qu'à la fin des considérants, après beaucoup d'éloges généraux. D'ailleurs bien d'autres mots finissent en grec par ΙΔΑ; c'est pourquoi j'ai rempli la lacune par une simple formule banale.

Pierre, on ne peut guère douter qu'il ne se soit agi de l'envoi d'une pythaïde; et cette pythaïde apparemment était celle de l'archontat de Calliphon.

Elle n'a pas dû être fort brillante; car non seulement la trace des violences de Sylla n'était pas encore effacée, mais de plus les gouverneurs romains ou leurs légats ne se faisaient pas faute de pressurer Athènes, comme les autres villes. Tel était alors l'état misérable des finances qu'en 49, dans la guerre entre Pompée et César, Athènes s'enthousiasma bien pour le parti de Pompée, mais elle ne put lui fournir que trois vaisseaux. A ce moment, elle subit un nouveau siège: le lieutenant de César, Q. Fufius Calenus, dévasta une fois de plus son territoire, et occupa même le Pirée. César, il est vrai, accorda à la ville son plein pardon; mais sa ruine ne s'en était pas moins accrue quelque peu. Aussi, quand nous retrouvons à Delphes une nouvelle théorie, est-elle bien déçue de sa splendeur passée. Le hiéromnémon, le prêtre d'Apollon, un archithéore et quatre théores, voilà ce qui remplace le personnel énuméré dans les longues et nombreuses listes de la fin du n^e siècle.

N^o 55 (fig. 28) :

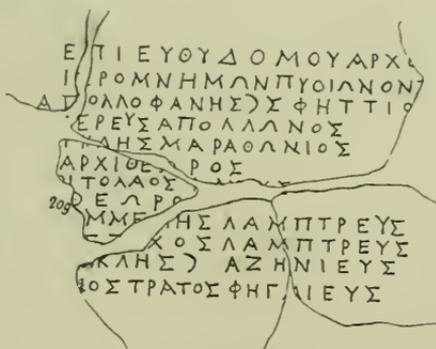


FIG. 28.

Cette inscription se trouve au-dessous d'un des hymnes musicaux, et a été, au moins en partie, reproduite avec lui (*B. C. II.*, XVII, 1893, pl. XXII; *ibid.*, XVIII, 1894, pl. XII). Le petit fragment catalogué sous le numéro 209 est seul inédit; pour bien indiquer sa place, je donne ici l'ensemble de la figure.

- 'Ε[π]ι Εὐθυδόμου ἀρχ[οντος].
- 'Ι[ε]ρομνήμων, Πυθίων ὄν[των],
- 'Α[π]ολλοφάνης ('Απολλοφάνους) Σφήττιο[ς].
- ['Ι]ερεύς 'Απόλλωνος.

[Εὐ]κλῆς Μαραθώνιος.
 Ἄρχιθ[έ]ωρος.
 [Κρ]ιτόλαος [Φίλυεύς 1].
 [Θ]εωρ[οί].
 [Πα]μμέ[ν]ης Λαμπρεύς,
 [.....]γος Λαμπρεύς,
 Ἄντικλῆς (Ἄντικλέους) Ἄζημιεύς,
 [...]όστρατος Φηγ[α]ιεύς.

Cette théorie eut lieu sous l'archontat d'Euthydemos, vers 40 avant Jésus-Christ (cf. *C. I. A.*, IV², 630^b); peut-être devons-nous la placer exactement en 38, pendant le séjour à Athènes d'Antoine et de sa jeune femme Octavie. En effet, dans le courant de cette année, Antoine avait reçu la nouvelle des victoires remportées sur les Parthes par son lieutenant P. Ventidius; il tint à célébrer ses succès par de grandes fêtes, et les Athéniens, pour lui témoigner leur sympathie et leur admiration, le fiancèrent à leur Athéna Polias. Ils étaient bien capables, dans cette même occasion, d'associer aussi à leurs démonstrations leur dieu patrôos, Apollon Pythien².

Un autre fragment (n° 56) ne doit pas être sans doute fort éloigné du précédent; car nous retrouvons comme prêtre d'Apollon Εὐκλῆς, et, comme théore, Ἀπολλοφάνης Ἀπολλοράνους Σφήττιος, qui était hiéromnémon sous Euthydemos.

N° 56 (*fig.* 29) :

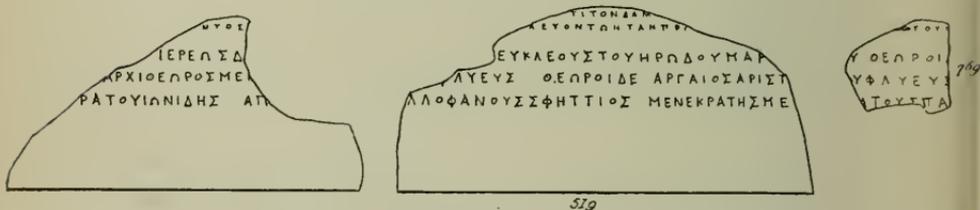


FIG. 29.

[Ἐπὶ ἄρχοντος] ἱερέως δ[ὲ] τοῦ Πυθίου Ἀπόλλωνος
 Εὐκλέους τοῦ Ἰρωδίου Μα[ραθωνίου]υ, θεωροί [ἀπειστᾶλησαν]

1. Si faibles que soient les débris de lettres conservés pour ce démotique, la restitution en paraît cependant assurée.

2. Cette date acquiert encore plus de vraisemblance par le fait que l'année d'Euthydemos est une année pythique (Πυθίων ὄνων : 1.2), ce qui est le cas pour 38/7. Le chiffre de 38/7 est adopté d'ailleurs par M. Kirchner (*Prosop. attica*, n° 5567).

ὑπὸ τοῦ δήμου τοῦ Ἀθηναίων ἀρχιθεωροὶ μὲν Φλάειος,
 θεωροὶ δὲ Ἀργαῖος Ἀριστ..... Φλάειος]
|ράτου Ἰωνίδης, Ἀπολλοφάνης Ἀπολλοφάνους
 Σφίτιος, Μενικράτης Μενικράτους Πα|.....]

Cette dernière théorie correspond peut-être au second passage d'Antoine à Athènes, cette fois avec Cléopâtre, en 32. En tout cas, elle est encore réduite à un archithéore et à quatre ou cinq théores. Nous n'avons pas d'ailleurs à nous en étonner : car c'est le moment où Athènes est obligée, faute d'argent, d'engager à ses créanciers les revenus de l'île de Salamine.

LA THÉORIE ATHÉNIENNE SOUS L'EMPIRE : LA DODÉCADE

Ainsi, pendant tout le 1^{er} siècle avant Jésus-Christ, la théorie athénienne a été fort irrégulière : on ne l'oubliait pas ; mais les circonstances politiques s'opposaient souvent à son envoi, et, quand elle avait lieu, la détresse des finances la réduisait à une extrême simplicité. A l'époque impériale, nous allons la retrouver un peu plus complète, et à des intervalles assez rapprochés. Seulement elle a changé de nom : elle s'appelle désormais la dodécade.

A son sujet, je ne puis guère que reproduire ici, au moins en partie, les observations que j'ai déjà présentées il y a quelques années¹, en commentant — précisément d'après nos textes de Delphes — une inscription relative à la dodécade délienne.

Fixons d'abord le sens même du mot. Les lexicographes l'expliquent de diverses façons, prétendant soit qu'on immolait douze victimes, soit qu'on renouvelait l'offrande à chacun des douze mois de l'année (Hésychius, s. v. δωδεκαηίδεα· θυσίαν τήν ἐκ δωδεκα ἱερείων· οἱ δὲ τήν ἀπὸ τῶν δωδεκα μηνῶν). Sur ce dernier membre de phrase, un commentateur a proposé la correction peu vraisemblable : ἀπὸ τῶν δωδεκα μηνῶν. Une faute du graveur dans un de nos textes (n° 57 bis, l. 3) nous révèle encore une autre interprétation. Pour écrire δωδεκαηίδεα, l'ouvrier s'est servi du commencement (ΔΩΔΕΚ) et de la fin (ΔΑ) d'un autre mot plus long, qu'il avait tracé en premier lieu, et il a rajouté l'H en surcharge. Toutefois la partie grattée du mot primitif ne l'a été qu'imparfaitement ; il y avait d'abord, je crois, ΔΩΔΕΚΑΕΤΗΡΙΑΔΑ. Pour notre lapicide, le terme de δωδεκαῖς

1. B. C. H., XXIII, 1899, p. 85.

signifiait donc un sacrifice revenant tous les onze ans¹. De ces différentes étymologies, la première est la vraie : des expressions comme τὴν δωδεκάηδα τὴν πρωτοβοίαν (n° 60), τὴν δωδεκάηδα βούπρωρον (n° 62), τὴν τῆς δωδεκάηδος βούπρωρον θυσίαν (n° 63), sont assez explicites. De même que l'hécatombe comprenait cent victimes, ou la τριπύς trois², la dodécade était un sacrifice de douze animaux, généralement de petit bétail, auxquels pouvait s'ajouter un bœuf, immolé le premier, ce qu'indiquent les épithètes βούαρχος, βούπρωρος, πρωτοβοία.

Nous connaissons à Delphes plusieurs exemples de dodécades. Ainsi, au v^e siècle, le règlement de la phratrie des Labyades nous montre, parmi les donations faites par Phanotos à Bouzyga, sa fille, une chèvre prélevée sur la dodécade (*B. C. H.*, XIX, 1895, p. 12, = face D, l. 31 et sqq. : Τάδε Φάνωτος ἐπέδωκε τῷ θουγατρὶ Βουζύγῳ τὰ ἐμικρήνια κῆν τῆς δωδεκαίδος χίμικραν). En 192, les gens de Chersonnesos du Pont, envoyant une députation à Delphes, font offrir par leurs ambassadeurs une hécatombe à Apollon et une dodécade à Athéna (*B. C. H.*, VI, 1882, p. 214, l. 7 : καὶ νῦν, ἀποστεύσαντες Φορμίωνα καὶ Ἡρακλείδαν, θυσίαν συνετέλεσαν τῷ θεῷ ἐκιδόμβαν βούπρωρον καὶ δωδεκαίδα βούπρωρον τῷ Ἀθηνᾷ). Dans ces deux cas, il est vrai, il ne s'agit pas d'Apollon ; mais c'est bien à lui qu'étaient consacrées les dodécades du Trésor des Athéniens : la présence constante du prêtre d'Apollon, du héraut d'Apollon et des deux exégètes nous le garantit suffisamment.

Reste seulement une difficulté : à priori, on peut hésiter à admettre que la dodécade soit bien réellement la continuation de la pythaidé. Mais plusieurs raisons nous obligent, je crois, à admettre cette hypothèse. D'abord, à côté du prêtre d'Apollon, du héraut d'Apollon et des deux exégètes déjà cités, figurent le hiéromnémon, les devins, le joueur de flûte, tous personnages de la pythaidé. Ensuite, au temps où il est question de celle-ci, nous ne connaissons aucune dodécade ; et, en revanche, sur le Trésor des Athéniens, nous ne trouvons plus la mention d'aucune pythaidé à partir du moment où la dodécade apparaît.

1. Cette rature est indiquée dans la copie du *Bulletin* par un rectangle, mais sans autre explication. A propos de la même inscription, ajoutons encore qu'un vide est laissé sur la pierre avant ΟΙΔΕ (l. 2), avant ΚΗΡΥΞ et avant ΜΑΝΤΙΣ (l. 5).

2. Cf., dans l'ordonnance pour la consécration des prémices aux déesses d'Eleusis (*C. I. A.*, IV¹, p. 59, l. 37) : θύειν τριπύαν βούαρχον χρυσόερον.

Enfin l'inscription de Délos (*B. C. H.*, XXIII, 1899, p. 85) nous montre qu'à Délos aussi la déliade, à l'époque impériale, a été remplacée par une dodécade. Il a dû en être de même pour Delphes : le nom a changé, mais nous avons affaire toujours à la même institution.

Nous ne possédons aucun texte sur la date de cette évolution, et il nous est assez difficile de la préciser ; car nos rares documents du 1^{er} siècle sont tous mutilés et ne nous donnent pas le nom de la théorie athénienne à ce moment. Il est cependant probable, d'après le numéro 54¹, que le terme de pythaïde a subsisté jusqu'à l'Empire. Une fois Auguste au pouvoir, on sait quel zèle il affecta pour les choses de la religion, et quel goût il professait en particulier pour les traditions les plus anciennes. Peut-être avons-nous ici une trace de cette influence : les Athéniens auraient de nouveau envoyé leur théorie à des dates assez rapprochées, comme ils l'avaient décidé à la fin du II^e siècle, et ils l'auraient parée d'un nom antique, pour servir les desseins de l'empereur, ou, au moins, le flatter dans ses prédilections.

Voici la liste complète de nos inscriptions d'époque impériale.

N° 57 (*fig.* 30, partie supérieure) :

[Ἀγ]αθῆ τύχη τῆς βουλῆς καὶ τοῦ δήμου τοῦ Ἀθηναίων. Ἐπὶ ἀρχοντος ἐν Δελφοῖς Ἀντιγένοῦ, Ἀθήνησι δὲ Ἀρχιτίμου, οἷδε ἤγαγον τὴν δωδεκάδα· ὁ² ἱερεὺς τοῦ Ἀπόλλωνος Εὐκλῆς Ἡρώδου Μαραθώνιος, ἐξηγητῆς ὁ ^{πυθό-} γρητος ἐξ Εὐπατριδῶν Πολύκριτος Πολυχάρμου Ἀζηνιεύς, ἐξηγητῆς ἐξ Εὐπατριδῶν ὁ ὑπὸ τοῦ δήμου καθεσταμένος Διότιμος Διοδώρου Ἀλαιεύς, κήρυξ τοῦ Ἀπόλλωνος καὶ ἱερεὺς Ἐρμού Πατρῶου Κηρύκων Γόργιππος Εὐδήμου Μελιτεύς, ἱερομνήμων Θρασυλῆς Ἀρχικλέους Λακιδῆς³, μάντις Ἀρχικλῆς Θρασυκλέους Λακιδῆς, Λυσίας Παραμόνου Λακιδῆς.

1. Je dis simplement probable, parce que le mot [πυθαί]δα (col. 1, l. 2) est en grande partie restitué.

2. Il n'y a, semble-t-il, rien à conclure de la présence ou de l'absence de l'article devant les titres de nos divers fonctionnaires. En général, il est ici exprimé devant les premiers, omis devant les derniers ; dans le numéro 60, il se trouve supprimé partout.

3. On trouvera plus loin (n° 65) un décret de la ville de Delphes en faveur de ce hiéromnémon.

N° 57

ΑΘΗΤΥΧΗΤΗΣΒΟΥΛΗΣΚΑΙΤΟΥΔΗΜΟΥΤΩΝΕΠΙΛΗΧΟΝΤΟΣ
 ΕΝΔΕΛΦΙΣΑΝΤΙΓΕΝΟΥΑΘΗΝΗΣΙΔΕΑΡΧΙΤΙΜΟΥΟΙΔΕΗΓΑΓΟΝΤΗΝΔΑΔΕ
 ΚΗΔΑΟΙΕΡΕΥΣΤΟΥΑΠΟΛΛΑΝΟΣΕΥΚΛΗΣΗΡΩΔΟΥΜΑΡΑΘΩΝΙΟΣΕΞΗΡΗΤΗΣΟΠΥΘΟ
 ΧΡΗΣΤΟΣΕΞΕΥΠΑΤΡΙΔΟΝΠΟΛΥΚΡΙΤΟΣΠΟΥΛΥΚΑΡΜΟΥΑΖΗΜΙΕΥΣΕΞΗΓΗΤΗΣΕΞΕΥΠΑ
 ΤΡΙΔΟΝΠΟΥΤΟΥΔΗΜΟΥΚΑΘΕΙΤΑΜΕΝΟΣΔΙΟΤΙΜΟΣΔΙΙΘΩΡΟΥΑΛΛΑΙΕΥΣΚΗΡΥΣΤΟΥ
 ΑΠΟΛΛΑΝΟΣΚΑΙΕΡΕΥΣΕΡΜΟΥΠΑΤΡΙΟΥΚΗΡΥΚΩΝΤΟΓΓΙΜΠΟΣΕΥΔΗΜΟΥΜΕΛΙΤΕΥΣ
 ΙΕΡΟΜΗΜΩΝΡΑΥΤΥΚΛΗΣΑΡΧΙΚΛΕΟΥΣΑΚΙΑΔΗΣΜΑΝΤΕΙΣΑΡΧΙΚΛΗΣΘΡΑΣΥΚΛΟΥΣΑΚΙ
 ΔΗΣΛΥΣΙΑΣΠΑΡΑΜΟΝΟΥΑΚΙΑΔΗΣ

N° 58

ΑΓΑΡΗΤΥΧΗΤΗΣΒΟΥΛΗΣΚΑΙΤΟΥΔΗΔΗΜΟΥΤΟΥΑΘΗΝΑΙΩΝΕΠΙΛΗΧΟΝΤΟΣΕΜΕΔΕΛΦΟΣΤΟΔΕΥ
 ΤΕΡΟΝΑΝΤΙΓΕΝΟΥΣΑΘΗΝΗΣΙΝΔΕΑΠΟΛΗΣΙΔΟΣΟΙΔΕΗΓΑΓΟΝΤΗΝΔΑΔΕΚΗΔΑΟΙΕΡΕΥΣΤΟΥΑΤΡΟ
 ΛΗΝΟΣΕΥΚΛΗΣΗΡΩΔΟΥΜΑΡΑΘΩΝΙΟΣΕΞΗΓΗΤΗ
 ΥΚΑΡΜΟΥΑΖΗΜΙΕΥΣΕΞΗΓΗΤΗΣΕΞΕΥΠΑΤΡΙΔΟΝΠΟΥ
 ΑΛΛΗΕΥΣΚΗΡΥΣΤΟΥΑΠΟΛΛΑΝΟΣΚΑΙΕΡΕΥΣΕΡΜΟΥΠΑΤΡΙΟΥ
 ΑΠΟΛΛΑΝΟΣΚΑΙΕΡΕΥΣΕΡΜΟΥΠΑΤΡΙΟΥ
 ΜΑΝΤΕΙΣΑΡΧΙΚΛΗΣΘΡΑΣΥΚΛΟΥΣΑΚΙ
 ΔΗΣΛΥΣΙΑΣΠΑΡΑΜΟΝΟΥΑΚΙΑΔΗΣ

Fig. 30.

Gravure assez négligée : les lettres sont généralement un peu plus petites à la fin des lignes; les formes Σ et Γ , Ω et ω sont employées indifféremment.

N° 57. — L. 2 : ANTIΓΕΝΟΥΣ, à côté de ANTIΓΕΝΟΥΣ (n° 58, l. 2); cf. numéro 65, à la même ligne (l. 1)

N° 58. — L. 1 : ΤΟΥ ΔΗΜΟΥ (sic).

À partir de la ligne 3, les lignes sont inachevées, et elles n'ont jamais été terminées. Plusieurs fois, le lapicidé s'est arrêté au milieu d'un mot (ΕΞΗΓΗΤΗ, ΠΑΤΡΙΩ, ΑΡΧΙΚ), ou même il a sauté une lettre (ΤΑΜΙΑ) ou un mot (le dénotique de *Διονυσίου*) pour continuer ensuite sa gravure. Notre numéro 50 nous a déjà offert un exemple, plus frappant encore, de ces singularités.

N° 57 *bis* (B. C. H., XX, 1896, p. 709) ¹ :

'Αγαθῆι τύχηι τῆς βουλῆς καὶ τοῦ δήμου τοῦ Ἀθηναίων. Ἐπὶ ἄρχον-
τος ἐν Δελφοῖς Ἀντιγένου, Ἀθήνησι δὲ Ἀρχιτίμου, οἶδε ἤγαγον τὴν
δωδεκάχθα· ὁ ἱερεὺς τοῦ Ἀπόλλωνος Εὐκλῆς Ἡρώδου Μαραθώνιος,
ἐξηγητῆς ἐξ Εὐπατριδῶν ὁ ὑπὸ τοῦ δήμου καθισταμένος Διότιμος Διοδώ-
ρου Ἀλαιεύς, κήρυξ τοῦ Ἀπόλλωνος Γόργιππος Εὐδήμου Μελιτεύς, μάν-
τις Λυσίας Παραμόνου Λακιάδης.

N° 58 (*fig. 30*, partie inférieure) :

'Αγαθῆι τύχηι τῆς βουλῆς καὶ τοῦ δήμου τοῦ Ἀθηναίων. Ἐπὶ ἄρχοντος ἐν
Δελφοῖς τὸ δεύ-
τερον Ἀντιγένου, Ἀθήνησιν δὲ Ἀπολῆξιδος, οἶδε ἤγαγον τὴν δωδεκάχθα· ὁ
ἱερεὺς τοῦ Ἀπόλ-
λωνος Εὐκλῆς Ἡρώδου Μαραθώνιος, ἐξηγητῆς ὁ πυθόρχηστος ἐξ Εὐπατριδῶν
Πολύκριτος Πολ-
υγάρμου Ἀζηγιεύς, ἐξηγητῆς ἐξ Εὐπατριδῶν ὁ ὑπὸ [τοῦ δήμου καθισταμένος
Διότιμος Διοδώρου]
'Αλαιεύς, κήρυξ τοῦ Ἀπόλλωνος καὶ ἱερεὺς Ἐρμοῦ Πατρῴου Κηρόκων Γόργιππος
Εὐδήμου Μελιτεύς, ἱερομνή-
[μ]ων Διονυσόδωρος Διονυσίου [.....] μάντις Ἀρχι[λ]ῆς Θερασυκλῆους
Λακιάδης,]
[Λ]αμπρεύς, ταμιά[ς] Ἀλέξανδρος Ἀγαθουκλῆους Λει[κ]ονοεύς².

N° 59 (*fig. 31*) :

'Αγαθῆι τύχηι τῆς βουλ[ῆς καὶ] τοῦ δήμου τοῦ Ἀθηναίων.
'Επὶ ἄρχοντος ἐν Δελφοῖς Τιμολέωνος, Ἀθήνησι δὲ
Θεοφίλου τοῦ Διοδώρου, οἶδε ἤγαγον τὴν δωδεκάχθα·
ὁ ἱερεὺς τοῦ Ἀπόλλωνος τοῦ Πυθίου Εὐκλῆς Ἡρώδου,
ὁ πυθόρχηστος ἐξ Εὐπατριδῶν ἐξηγητῆς Πολύκριτος
Πολυγάρμου, ὁ ὑπὸ τοῦ δήμου καθισταμένος ἐξ Εὐπατρι-
[δ]ῶν ἐξηγητῆς Διότιμος Διοδώρου, κήρυξ τοῦ Ἀπόλλωνος
[καὶ] ἱερεὺς τοῦ Ἐρμοῦ τοῦ πατρῴου Κηρόκων Γόργιππος
[Εὐ]δήμου, ἱερομνήμων Ἡρόδοτος Μουσαίου, μάντις Λυσί-
[ας Π]αραμόνου, Ἄριστος Ἀμμωνίου, ἀλλήτῆς Μηρόδωρος Μη-
[νοδ]ώρου.

1. Cette inscription appartient à la même année que la précédente, puisqu'elle est datée, à Delphes et à Athènes, des mêmes archontes. Il serait peu vraisemblable d'en conclure à l'existence de deux dodécades dans une seule année. Comme, dans le numéro 57 *bis*, on avait négligé de mentionner la présence de certains personnages qui figurent toujours dans la dodécade, il est probable que l'inscription 57 a été gravée ensuite pour compléter et corriger celle-ci.

2. Je restitue ce démotique d'après C. I. A., III, 1297.

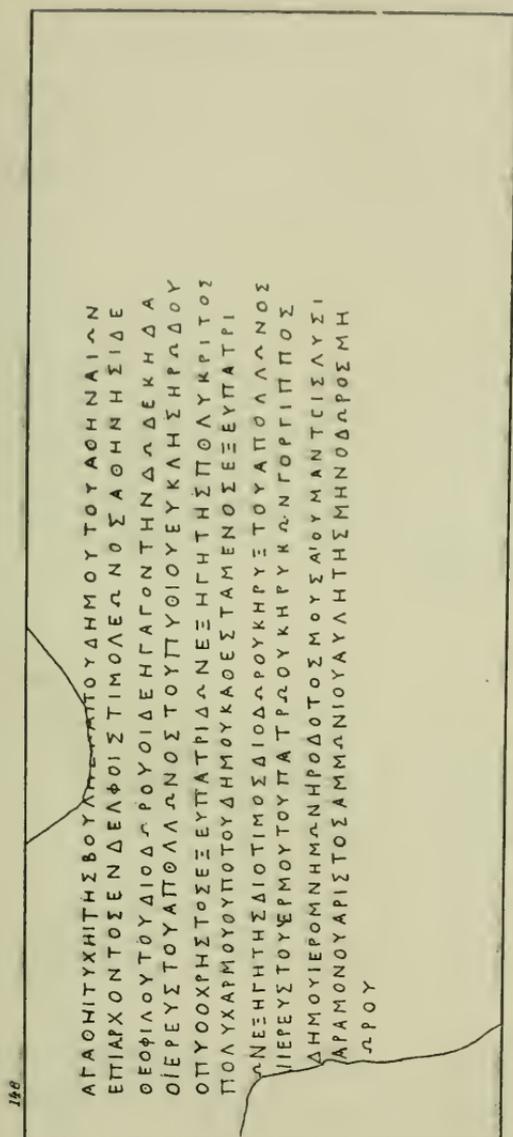


Fig. 31.

L. 4 : ΑΠΘΑΛΩΝΟΣ, avec un Θ au lieu d'un Ο, au début; de même ΗΘΑΥΚΡΙΤΟΣ (l. 5).
L. 9 : la barre médiane utaque à l'E de ΜΑΝΤΕΙΣ.

N° 60 (fig. 4, colonne droite, partie inférieure) :

Ἄγαθῆι τύχηι. Ἐπὶ ἄρχοντο[ς] ἐν Δ[ελ]φοῖς Ξεναγόρα, Ἄθῆ[ν]ησι
δὲ Ἀπολήξιδος τοῦ Φιλοκράτους, οἶδε ἤγαγον τ[ὴν δω-]
δεκάδα τὴν πρωτο(βο)ίαν ἱερεῦς Ἀπόλλωνος [Πυθ-]

ου και Πατρῷου Ε[ύ]κλής Ἡρώδου Μαραθῶνιος, ἐξηγητῆς]
 (πυθόγρηστος ἐξ [Ε]ύπατριδῶν Πολύκριτος Πολυγάρμου Ἀτ[η-]
 νεύς¹, ἐξηγητῆς [κ]εχειροτονημένος ἐξ Εύπατριδῶν ὑπὸ τ[οῦ]
 δήμου Διότιμος Δ[ιο]δῶρου Ἀλαιεύς, κήρυξ τοῦ θεοῦ ἐκ τοῦ γ[ένους]
 τῶν Κηρύκων κα[ὶ] ἱερεὺς (Ἐ)ρμού Γόργιππος Εὐδήμου Με[λιτεύς],
 ἱερομνήμων Θ[ε]ογένης Θεογένους γόνωι δὲ[.....]
 Εὐπυρίδης, μ[α]ν[τι]ς Ἀριστος Ἀ[μ]μωνίου Λα[.....], ἀλχητῆς]
 Μηνόδωρος Μηνοδώρου Παμῶνά[δης].

N° 61 (fig. 32) :

[Ἀγαθῆ] τύχη τῆς βουλῆς καὶ τοῦ δήμου τοῦ Ἀθηναίων. Ἀρχοντος ἐν Δελοῖς]
 Κλέωνος τ[οῦ] Νικία, Ἀθήνησι δὲ Νικοστρά[του] τοῦ, οἷδε ἤγαγον τὴν]
 δωδεκῆδα ὁ ἱερεὺς τοῦ Ἀπόλλωνος τοῦ Πυθίου Εὐκλής [Ἡρώδου, ὁ πυθόγρηστος]
 ἐξ Εύπατριδῶν ἐξηγητῆς Πολύκριτος Πολυγάρμου, ὁ ὑπὸ τοῦ δήμου καθεστα-]
 μένος ἐξ Εύπατριδῶν ἐξηγητῆς Διότιμος Διοδώρου, κήρυξ τ[οῦ] Ἀπόλλωνος]
 καὶ ἱερεὺς τοῦ Ἐρμού τοῦ Πατρῷου Κηρύκων Γόργιππος Εὐδήμου, ἱερ[ομνήμων]
 Ἐπιανός Εὐφρονίου Φαληρέως, μάν[τι]ς Λυσίας Παραμῶνου, Ἀριστος Ἀ[μ]μωνίου,
 ἀλχητῆς Μηνόδωρος Μηνοδώρου.

N° 62 (fig. 33) :

[Ἐ]πι α[ύ]τοκράτορο[ς] Καίσαρο[ς] Σεβ[αστοῦ] Δ[ο-]
 [μ]ιτιάνου Γερμανικοῦ Διός Ἐλευθε[ρ]ίου ἄρχοντο[ς]
 [ἐ]ν Ἀθήναις, οἷδε ἤλθον [θ]ύσοντες τὴν δωδεκῆδα βο[ύ-]
 π[ρ]ωρον ὁ κήρυξ Ἀπόλ[λων]ος Πυθίου καὶ ἱερεὺς Ἐρμού
 Πατρῷου [Κ]ηρύκων [Φίλων²] Φίλωνος Μαραθῶνιος, ἱερο-
 ποιός Πο[λ]έμ[ων] Φίλωνος³ Μαραθῶνιος, μάν[τι]ς
 Φι[λ]ήμων Ἀζηνιεύς, ἀλχητῆς⁴ Φιλόμοστος Μαραθῶνι[ος].
 [Ἐ]πι [ἱερέω]ς ἐν [Ἀ]θήναις Ἀπόλλωνος Πυθίου Ἰππάρχου τοῦ
 [Ἡρώδου⁵ Μαραθῶνι]ου, ἐν [Δελοῖς δὲ] Εὐκλείδου καὶ Εὐκλείδου.

1. Πολύκριτος Πολυγάρμου est désigné ici comme Ἀτ[η]νεύς; dans les numéros 57 et 58, il est donné comme Ἀζηνιεύς. Ce dernier démotique est probablement le vrai, puisqu'il se lit dans deux textes de date différente, et que d'ailleurs le numéro 60 contient beaucoup de fautes.

2. La restitution du nom de Φίλων est certaine, d'après le numéro 63, l. 24.

3. Comme, dans le même numéro 63, le ἱεροποιός s'appelle Φίλων Πολέμωνος Μαραθῶνιος, il est vraisemblable de supposer que notre Πο[λ]έμ[ων]ος Μαραθῶνιος, exerçant la même fonction, est précisément son père.

4. Je supplée ἀλχητῆς toujours d'après la même inscription (dernière ligne).

5. Le prêtre d'Apollon, dans le numéro 63, est appelé Τ. Κλ. Ἰππάρχος Μαραθῶνιος. C'est le même personnage. Il est le grand-père du rhéteur Hérode Atticus; pour le nom de son père, cf. une inscription d'Eleusis (Ἐρ. ἀρχ., 1894, p. 207), et l'interprétation de M. Foucart (*Rev. de Phil.*, XXV, 1901, p. 89).

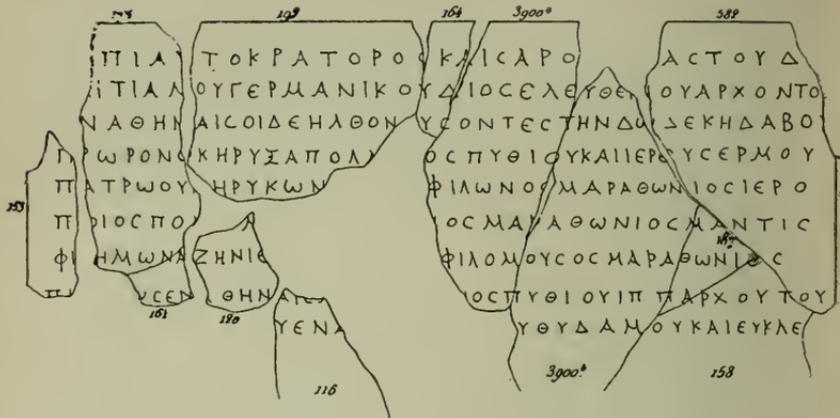
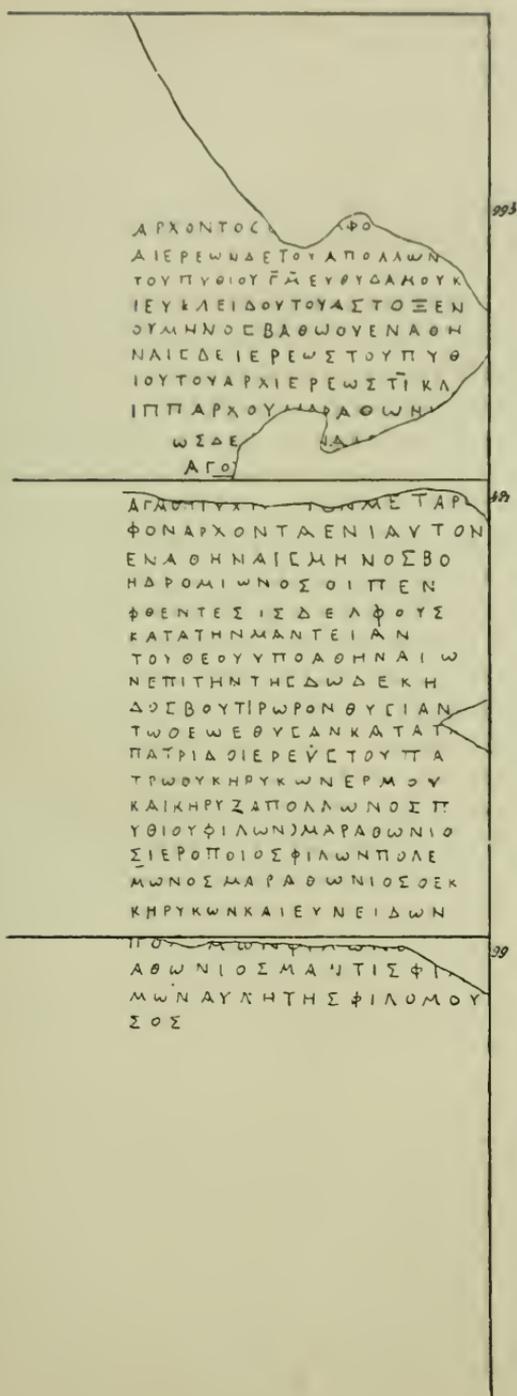


Fig. 33.

N° 63 (fig. 34) :

(?)
 "Αρχοντας [ἐν Δελ]φοῖς Ξεναγόρ-
 α, ἱερέων δὲ τοῦ Ἀπόλλων[ος]
 τοῦ Πυθίου Γ. Μ. Εὐθυδάμου κ[α-]
 ἰ Εὐκλείδου τοῦ Ἀστοξέν-
 ου, μῆνός Βαθίου, ἐν Ἀθή-
 ναις δὲ ἱερέως τοῦ Πυθ-
 ίου τοῦ ἀρχιερέως Τι. Κλ.
 Ἰππάρχου Μαραθωνί[ου, ἱερέ-]
 ως δὲ [...]ναί[ου τοῦ....]
 ἀγο[υ.....]
 Ἀγαθῆ [τύχη. Τόν] μετὰ Ρ[οῦ-]
 φον ἀρχοντα ἐνικυτὸν
 ἐν Ἀθήναις, μῆνός Βο-
 ηδρομιῶνος, οἱ πεν-
 φθέντες (εἰ)ς Δελφούς
 κατὰ τὴν μαντείαν
 τοῦ θεοῦ ὑπὸ Ἀθηναίω-
 ν ἐπὶ τὴν τῆς δωδεκῆ-
 δος βού[πρωρον] θυσίαν
 τῶ θεῷ ἔθυσαν κατὰ τ[ᾶ]
 πάτρια· ὁ ἱερεὺς τοῦ Πα-
 τρώου Κηρύκων Ἐρμοῦ
 καὶ κήρυξ Ἀπόλλωνος Π-
 υθίου Φίλων Φίλωνος Μαραθώνιο-
 ς, ἱεροποιοὺς Φίλων Πολέ-
 μωνος Μαραθώνιος, ὁ ἐκ



L. 5 : ΒΑΘΩΟΥ pour ΒΑΘΩΟΥ.

L. 45 : ΙΣ pour ΕΙΣ (cf. cependant ΜΑΝΤΙΣ pour ΜΑΝΤΕΙΣ, dans le numéro 61, l. 7).

L. 49 : ΒΟΥΤΙΡΩΠΟΝ, bien net pour ΒΟΥΤΙΡΩΠΟΝ; le graveur, en transcrivant ce mot, ne le comprenait sans doute pas.

Κηρύκιον καὶ Εὐνειδῶν
 Πο[λέ]μων Φίλωνος[ς Μαρ-]
 αθώνιος, μάντις Φι[λή-]
 μων, ἀλλητῆς Φιλόμου-
 σος.

Je ne crois pas nécessaire de donner un commentaire à ces textes; car tous les termes en ont déjà été expliqués à propos de la pythaidé.

En somme, à l'époque d'Auguste, la théorie athénienne est un peu plus brillante que dans le milieu du 1^{er} siècle; mais elle reste toujours bien inférieure à ce qu'elle avait été sous Dionysios et sous Agathoclès. On n'y voit plus désormais ni pythaiïstes ni théores, plus d'escorte de cavaliers ni d'éphèbes; les jeux et les concours aussi sont supprimés; seule, une petite députation vient à Delphes, et parmi elle ne figure plus aucun magistrat: ce sont exclusivement des personnages revêtus de fonctions religieuses¹, le prêtre d'Apollon, les deux exégètes, le héraut d'Apollon (qui est en même temps prêtre d'Hermès), deux devins, un joueur de flûte, et, parfois, un trésorier; le seul envoyé laïque — et encore ne l'est-il qu'à demi — est le hiéromnémon. Bref, c'est le second groupe des chefs de la pythaidé, moins le *στρατηγὸς ἐπὶ τὰ ἔπλα*.

D'Auguste à Domitien, nous n'avons conservé aucune inscription relative à la dodécade. Mais, au temps de Domitien, nous constatons encore des changements dans sa composition: d'abord la prêtrise d'Apollon à Athènes² comprend désormais un ἀρχιερεὺς et un ἱερεὺς; puis nous retrouvons la mention d'un ἱεροποιός, assez oublié depuis le iv^e siècle³.

La date de ces textes peut se déterminer avec une approximation suffisante. Considérons d'abord les cinq listes où la plupart des membres de la dodécade se retrouvent sans chan-

1. On voit par nos textes que toutes ces charges sont à vie, sauf celle de hiéromnémon, qui est annuelle.

2. La prêtrise d'Apollon paraît être devenue héréditaire dans la famille d'Hérode Atticus. En effet Εὐκλῆς Ἡρώδου Μαρθώνιος est ἱερεὺς Ἀπόλλωνος pendant une quarantaine d'années (cf. nos 55 à 61); — son fils, Πολύχαρμος Εὐκλέους Μαρθώνιος, est ἀρχιερεὺς Τιβερίου Καίσαρος Σεβαστοῦ καὶ ἱερεὺς πατρῷου Ἀπόλλωνος (C. I. A., III, 647); — et nous avons probablement un petit-fils de ce dernier dans le Tt. Κλ. Ἰππαρχος Μαρθώνιος qui est ἀρχιερεὺς τοῦ Πυθίου dans notre numéro 63; en tout cas, comme nous l'avons dit (p. 152, note 5), c'est le grand-père du célèbre rétheur.

3. Il peut y avoir là, il est vrai, jusqu'à un certain point, un effet du

gements, et notons les synchronismes qu'elles nous donnent entre les éponymes d'Athènes et ceux de Delphes :

à Athènes	Ἀρχίτιμος;	=	à Delphes	Ἀντιγέννης ('Αρχία τό α'),
—	Ἀπόλιξις;	—	—	Ἀντιγέννης ('Αρχία τό β'),
—	Ἐπιπέλιος Διοδώρου;	—	—	Τυμολέων ('Ἐμμενίδα),
—	Ἀπόλιξις Φιλοκράτους;	—	—	Ξεναγόρας ('Ἀθρομάχου),
—	Νικίστρατος;	—	—	Κλέων Νικία.

La chronologie des archontes d'Athènes étant fort incertaine pour la période qui avoisine le début de notre ère, nous avons peu de chose à tirer de leur mention. Nous ne connaissons pas mieux les dates précises de ceux de Delphes; mais, avec eux, nous avons du moins l'avantage, pourvu qu'ils se rencontrent dans des actes d'affranchissement, de savoir dans quelle prêtrise ils se rangent. Or c'est le cas pour quatre des nôtres; et comme, par un heureux hasard, ils tombent dans quatre prêtrises différentes, leur ordre relatif se trouve assuré. Ce sont (en adoptant les numéros de prêtrises de M. Pomtow) :

Ἀντιγέννης	'Αρχία τό α'	=	prêtrise	XXI,
Τυμολέων	'Ἐμμενίδα	—	—	XXII,
Ξεναγόρας	'Ἀθρομάχου	—	—	XXIII,
Κλέων	Νικία	—	—	XXIV.

hasard; car, dans un fragment dont l'écriture paraît être de la fin du II^e siècle avant Jésus-Christ, nous voyons mentionnés deux *ιεροποιίαι*.

N° 32 (fig. 35) :



FIG. 35.

Ἱεροπο[ιοί']
 Σωκράτ[ης]
 Ἀντίφ[ιλος]

Il y en avait dix au IV^e siècle avant Jésus-Christ; nous n'en trouvons qu'un à la fin du I^{er} siècle de notre ère. — A la suite du *ιεροποιός* cité dans le numéro 63, nous lisons : *ὁ ἐκ Κηρύκων καὶ Εὐνειδῶν*. S'agit-il d'un second *ιεροποιός*, appartenant spécialement à ces deux familles? La chose n'est pas impossible, puisque les Eumolpides, à ce qu'il semble, avaient des exégètes à eux (cf. p. 37. note 5); mais nos inscriptions, ne nous fournissant aucun autre texte analogue, ne permettent pas de trancher la question.

Quant à 'Αντιγένης 'Αρχία τὸ β', il ne nous est pas parvenu d'affranchissement sous son archontat; mais comme, dans sa dodécade, le μάντις est 'Αρχικλήης, lequel a disparu avec Τιμολέων, Ξεναγόρας et Κλέων, il doit s'intercaler avant Τιμολέων.

Voilà, je crois, tout ce que nous sommes en état d'établir avec certitude. Maintenant, si nous voulons indiquer approximativement les dates de ces archontats, le point de repère le moins incertain nous est fourni par Θεόφιλος Διοδώρου. Son nom en effet se trouve sur le fragment bien connu (*C. I. A.*, III, 1014, col. 4) d'un catalogue d'archontes en cinq colonnes dont la longueur et le point de départ paraissent aujourd'hui à peu près fixés. Le dernier classement qui en ait été proposé, à ma connaissance, est celui de M. Kirchner, à la suite de son compte rendu du travail de M. Ferguson¹; il donne à Θεόφιλος (= Τιμολέων à Delphes) l'année 11 avant Jésus-Christ. Pour 'Αντιγένης τὸ α', en tenant compte de ce qu'il appartient à la prêtrise XXI et qu'il était en charge une année pythique (cf. n° 65), on lui attribuera l'année 26 ou 22 avant Jésus-Christ. Puis, d'après ce que nous savons, par les affranchissements, de la longueur respective des prêtrises de Delphes, nous placerons Ξεναγόρας 'Αερομάχου vers 7 avant Jésus-Christ, et Κλέων Νικία tout au début de notre ère². Enfin 'Αντιγένης 'Αρχία τὸ β' devra, comme nous l'avons dit, s'intercaler entre 26 et 11. Nous arrivons donc au résultat suivant :

A Ath.	'Αρχίτιμος	= à Del.	'Αντιγένης τὸ α'	pr. XXI	26 ou 22 av. J.-C
—	'Απόλλειος	—	'Αντιγένης τὸ β'	— XXI ou XXII	entre 26 et 11 —
—	Θεόφιλος Διοδ.	—	Τιμολέων	— XXII	vers 11 —
—	'Απόλλειος Φιλοζ.	—	Ξεναγόρας	— XXIII	vers 7 —
—	Νικόστρατος	—	Κλέων Νικία	— XXIV	vers 1 après —

Si tout ce calcul est exact, il s'en suit que nos cinq premières dodécades se répartissent sur une période de vingt-cinq ans environ. Je les avais crues autrefois beaucoup plus rap-

1. *Götting. gelehrte Anzeigen*, Juin 1900, p. 476. M. Kirchner a reproduit depuis, à la fin de sa *Prosop. attica*, le tableau où sont résumées ses conclusions.

2. Je tends à remonter, plus que ne le fait M. Pontow, Κλέων Νικία dans la prêtrise XXIV, afin de restreindre la période déjà remarquablement longue où quatre ou cinq personnages, — qui ne devaient pas tous être jeunes au moment où nous les rencontrons pour la première fois —, continuent les uns et les autres à exercer leurs fonctions. Euclès était même déjà prêtre d'Apollon sous Euthydemos, en 38 (numéro 53).

prochées, et j'en avais conclu au retour annuel de la dodécade à l'époque impériale. C'est une hypothèse que rien ne justifie plus aujourd'hui. La théorie des Athéniens à Delphes, sous Auguste, est redevenue assez fréquente (nous pouvons fort bien encore ne pas connaître tous ses départs); mais vraisemblablement elle n'était pas annuelle, et nous ne savons pas si elle était périodique¹.

Quant à nos deux derniers textes, d'après M. von Schœffer, l'archontat de Domitien à Athènes date de 85/6; et un M. Trebellius Rufus de Lamptra a été ensuite archonte en 97/8; l'inscription n° 63 serait donc de 98/9². Ces chiffres, bien entendu, n'ont rien de très sûr. Peut-être faudrait-il remonter un peu le second, en songeant que nous sommes toujours à Delphes, dans la prêtrise Εὐβοῖδ'αμοσος-Εὐβολεῖδ'αμοσος.

Par la suite, nous ne trouvons plus expressément à Delphes la mention d'aucune théorie athénienne; mais nous lisons, gravé en grandes lettres sur une pierre d'architrave, le nom d'un ἐξάρχης πρυτανεύσας, au commencement du III^e siècle (cf. *C. I. A.*, III, 684, 687).

N° 64 (*fig.* 36) :

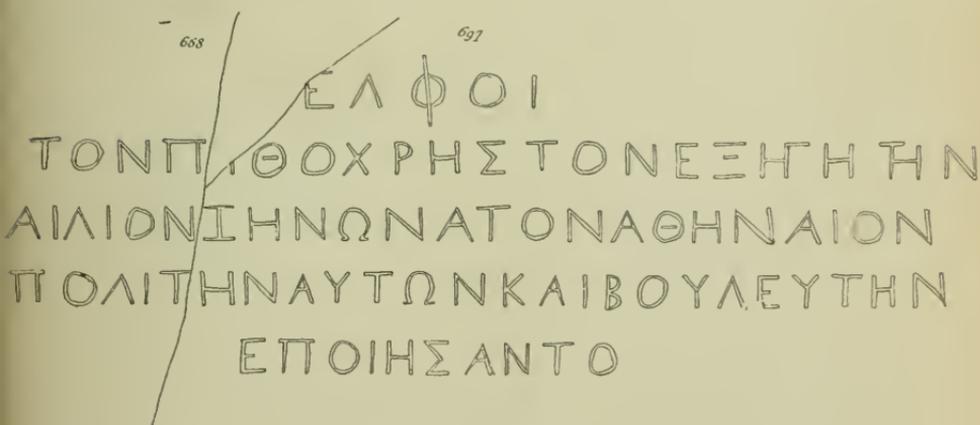


Fig. 36.

1. Par contre, à Délos, la dodécade paraît avoir été annuelle, au moins à l'époque d'Hadrien; cf., outre l'inscription déjà citée (*B. C. II.*, XXIII, 1899, p. 85), d'autres textes analogues trouvés depuis, et le commentaire de M. Dürrbach (*B. C. II.*, XXVIII, 1904, p. 169 et sqq.).

2. De l'éponyme delphien correspondant à l'année d'après Rufus à Athènes.

[Δ]ελφοί
 τὸν π[υ]θόγγρηστον ἐξηγητήν
 Ἀἴλιον Ζήνωνα τὸν Ἀθηναῖον
 πολίτην αὐτῶν καὶ βουλευτὴν
 ἐποίησαντο.

II. Αἴλιος Ζήνων était peut-être venu à Delphes avec une dédicade, et, à cette occasion, les Delphiens lui auraient donné le titre de citoyen et de boulevte de leur ville.

Avec lui se clôt notre dossier. Je ne sais si les Athéniens continuèrent longtemps encore à envoyer à Delphes une députation officielle. En tout cas, à la fin du iv^e siècle¹, Hésychius parle de cette coutume comme d'une chose disparue (s. v. Ἀστράπτει δι' Ἄρματος Ἀθηναῖοι, ὅποτε δι' Ἄρματος αὐτοῖς ἀστράψειεν, ἔπεμπον εἰς Δελφοὺς θεωροὺς τοὺς λεγομένους Πυθιαστάς).

nous savons seulement que son nom se terminait en ας. Or le seul archonte que nous connaissions vers ce moment est un Ξεναγόρας. On est donc tenté de restituer ici son nom. Etant donnée la façon dont le graveur coupe ses mots, la chose n'est pas impossible; toutefois l'espace vide, à la fin de la ligne, semble bien court pour ce supplément.

1. C'est l'époque de la vie d'Hésychius, d'après Alberti et Welcker.

DÉCRETS RENDUS PAR LA VILLE DE DELPHES A L'OCCASION DE LA THÉORIE ATHÉNIENNE

Nous avons déjà eu l'occasion, en décrivant les diverses parties de la théorie, de citer un certain nombre de décrets rendus en faveur soit d'un collège, soit d'un ou de plusieurs personnages qui avaient participé à la fête. Nous avons vu honorer ainsi :

N° 11	le conducteur d'une pyrphoros,
N° 20	une prêtresse d'Athéna,
N°s 33, 34, 35, 36	la Tétrapole marathionienne,
N°s 48, 49, 50	le collège des artistes dionysiaques,
N° 51	celui des poètes épiques,
N° 53	un prêtre d'Apollon.

Pour être complets, nous devons encore mentionner quelques autres inscriptions du même genre.

Sous Dionysios (officiers de cavalerie).

N° 10 (*fig. 37*) :

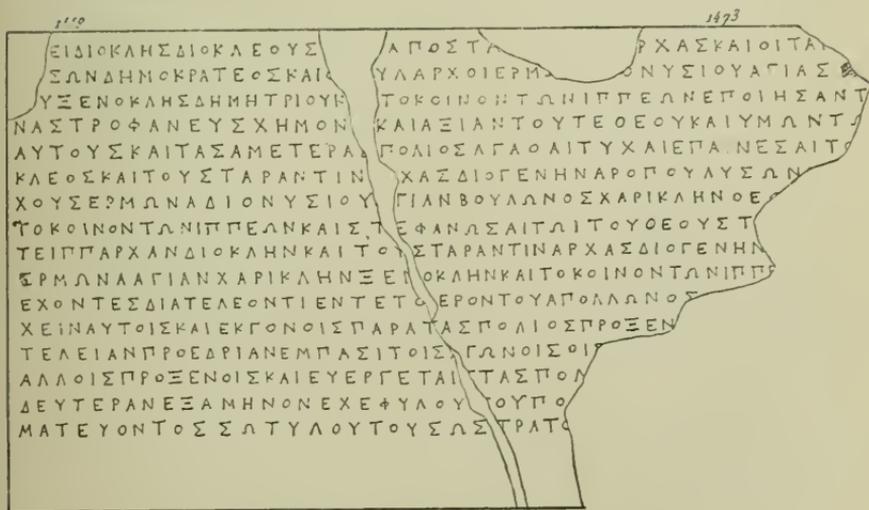


FIG. 37.

[Ἐπ]εὶ Διοκλῆς Διοκλείους, [ὁ ἐξ] αποστα[λαίς ἐπὶ τὰς ἀπα]ρχάς, καὶ οἱ τα[ραντι-
 νάρχαι Διογένης Ἀρόπου 1],
 [Λύ]σων Δημοκράτες, καὶ [οἱ φ]ύλαρχοι Ἐρμ[ων Δι]ονυσίου, Ἀγίας [Βούλωνος,
 Χαρικλῆς Θεοδώ-
 [ρο]υ, Ξενοκλῆς Δημητρίου, κ[αὶ] τὸ κοινόν τῶν ἱππέων ἐποιήσαντο [ο τάν τε
 ἐπιδαμίαν καὶ ἀ-
 ναστροφάν εὐσγήμον[α] καὶ ἀξίαν τοῦ τε θεοῦ καὶ ὑμῶν τῶν ἐξαποστειλάντων]
 αὐτοῦς καὶ τῆς ἀμετέρας[ς] πόλιος. Ἀγαθῶι τύχαι· ἐπανέσαι τ[ὸν τε ἱππάρχων
 Διοκλῆν Διο-]
 κλείς καὶ τοὺς ταραντιν[ά]ρχας Διογένην Ἀρόπου, Λύσων[α] Δημοκράτες, καὶ
 τοὺς φυλάρ-
 χους Ἐρμωνα Διονυσίου, [Ἀ]γίαν Βούλωνος, Χαρικλῆν Θε[οδώ]ρου, Ξενοκλῆν
 Δημητρίου καὶ
 τὸ κοινόν τῶν ἱππέων, καὶ σ[τ]εφανῶσαι τῶι τοῦ θεοῦ σ[τ]εφάνωι ὧι πάτριόν ἐστι
 Δελφοῖς τόν]
 τε ἱππάρχων Διοκλῆν, καὶ το[ῦ]ς ταραντιν[ά]ρχας Διογένην, [Λύ]σωνα, καὶ τοὺς
 φυλάρχους]
 Ἐρμωνα, Ἀγίαν, Χαρικλῆν, Ξε[ν]οκλῆν, καὶ τὸ κοινόν τῶν ἱππ[έων ἐπὶ τῷ
 εὐσεβείαι ᾧ]
 ἔχοντες διατελέοντι ἔν τε τὸ [ἰ]ερόν τοῦ Ἀπόλλωνος [καὶ τὰμ πόλιν τῶν Δελφῶν,
 καὶ ὑπάρ-]
 χειν αὐτοῖς καὶ ἐκγόνοις παρὰ τῆς πόλιος προξεν[ίαν, προμαντείαν, προδικίαν,
 ἀσυλίαν, ἀ-]
 τέλειαν, προεδρίαν ἐμ πᾶσι τοῖς [ἀ]γῶνοις οἷ[ς ἂ πόλις τίθητι, καὶ τᾶλλα ὅσα καὶ
 τοῖς]
 ἄλλοις προξένιοις καὶ εὐεργέται[ς] τῆς πόλ[ιος]. Ἀρχοντας Πύρρου², βουλευόντων
 τάν]
 δευτέραν ἐξάμνηον Ἐγεφύλου [τ]οῦ Πο[λυκλείτου, Ταραντίου τοῦ Ξενοκράτου,
 γραμ-]
 ματεύοντος Σωτύλου τοῦ Σωστράτ[ου].

Sous Agathoclès (ὁ ἐπὶ τῆς προσόδου³).

N^o 19 (fig. 38) :

.....
 [.....]ένων πα[.....] παρεπιδαμίαν καὶ
 ἀναστροφάν ἐποιήσαντο
 [εὐσγήμονα καὶ ἀξίαν τοῦ] τε θεοῦ καὶ τῶ[υ δά]μου τοῦ Ἀθηνα[ίων καὶ τῆς
 ἀμετέρας πόλιος. Ἀγαθῶι τύχαι·]

1. Les noms des officiers peuvent être restitués avec certitude d'après les numéros 8 et 9.

2. Pour le nom de l'archonte et des bouleutes delphiens. cf. le numéro 11.

3. Εἰρηγχιῶς Εἰρηγχιῶου est mentionné avec cette qualité dans le numéro 13, a, l. 22.

δεδοῖσθαι τὰς πόλεις τῶν Δελφῶν ἐπανέσται Εἰρηναίου Εὐρη[αίου] Ἰθύναιον, καὶ στεφανώσται
 αὐτὸν τῶι τοῦ Θεοῦ στεφανῶσι οἱ πατέριόν ἐστι Δεδροῖς στεφανῶσι τοὺς εὐεργέτας ἀρετᾶς ἔχοντες
 καὶ φιλοτιμίᾳς ἃς ἔχον διατελεῖ ποτὶ τε τὸ ἱερόν καὶ τὰν πόλιν ἁμῶν, ὑπάρχειν δὲ αὐτῶν καὶ
 ἐκγόνους προξενίαν, προμαντείαν, προδικίαν, ἀσουλίαν, ἀτέλειαν, προξενίαν ἐν
 οἷς ἂ πόλεις τῆ θητι, καὶ τὰ ἄλλα τίμια πάντα ὅσα καὶ τοῖς ἄλλοις προξένοις καὶ εὐεργέταις τῆς
 πόλεις ὑπάρχει, ἀποστεῖλαι δὲ αὐτοῖς τοὺς ἄρχοντας καὶ ξένα τὰ μέγιστα ἐν
 τῶν νόμων. Ἄρχ[οντος] Ξενοκράτους¹, βουλευόντων τὴν δευτέραν ἐξάμηνον Τιμολέωνος τοῦ Ἐ[μ]μένιδά,
 Νικοδάμου τοῦ
 Στράτωνος, γραμματεύοντος δὲ βουλαῖς Ἄρχωνος τοῦ Καλλικράτους.

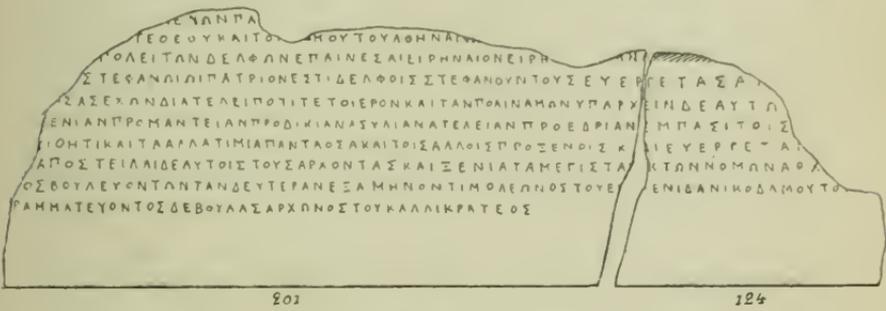


FIG. 38.

Sous Architimos (hiéromnémon).

N° 65 (B. C. H., XVIII, 1894, p. 91, troisième texte)² :

Ἄρχων[τος] ἐν Ἰθύναις Ἀρχιτίμου, τῶι ἱερομνήμονι Θερασυλ[ε]ῖ Ἀρχικλῆους
 Ἰθύναιος Λακιάδῃ. Ἐπειδὴ Θερασυλ[ε]ς Ἀρχικλῆος Ἰθύναιος
 ὁ ἱερομνήμων, ἐπίδαμῆσας ἐν τὴν πόλιν ἁμῶν, τὰς [τε] θυσίας τὰς ὑπὲρ τοῦ
 δήμου τοῦ Ἰθύναιων ἔθουε κατὰ τὰ πατρία, τὴν τε παρεπι-
 δαμίαν ἐποιή[σατο] καλὴν καὶ εὐσχημόνα, τοῦ τε ἀγῶ[νος] τῶν Πυθίων συντελει-
 μένου, ἔκρινεν εὐσεβῶς καὶ δικαίως, εὐνόως τε τυγχάνει

1. La restitution est certaine d'après numéro 20).
 2. Corrections au texte donné dans le Bulletin :

- T
- 1. 2 : ΚΑΤΑ (un des T en surcharge).
- 1. 6 : ENKTHSIN au lieu de EPKTHSIN.
- 1. 7 : HΑΣIN au lieu de ΠΑΣI.
- 1. 7 : EYEPETAIS (sic) au lieu de EYEPGETAIS.

[δικαίε]μενος τὰ ποτὶ τὰν πόλιν ἀμῶν, ἀγωνισάμεν[ός τ]ε ἐν τῷ ἰδίῳ πατρῷ-
 τραγοῦδι κρινῆ καὶ νικάσας ἐστεφάνωσε τὸν δᾶμον ἀ-
 [μ]ῶν. Ἀγαθᾶ τόγχι· δεδούχθαι τᾷ πόλει τῶν Δε[λφῶν] ἐπαίνεσαι Θρασυκλῆν
 Ἀρχικλέος Ἀθηναῖον τὸν ἱερομνάμονα, καὶ δεδούσθαι αὐ-
 τῷ παρὰ τᾶς πόλιος αὐτῷ καὶ ἐκγόνοις προξενίαν, [πρ]ομαντείαν, προδικίαν,
 ἀσουλίαν, ἀτέλειαν, γᾶς καὶ οἰκίας ἔνκτησιν,
 προσεδρίαν ἐμ πᾶσιν τοῖς ἀγόνοις οἷς ἂ πόλις τίθ[ητ]ιν, καὶ τᾶλλα τίματα ὅσα καὶ
 τοῖς ἄλλοις προξένοις καὶ εὐεργ[έ]ταις ὑπάρχει,
 ἀναγράφαι δὲ τῶδε τὸ ψάφισμα ἐν τῷ ἱερῷ τοῦ Ἀπ[ό]λλωνος τοῦ Πυθίου.
 Ἀργόντος Ἀντιγένους τοῦ Ἀρχία, μητρός Ἡρακλείου, [σοῦ-]
 [λευόν]των Φιλλέα τοῦ Δαμῆνεος, Ἀθανάσιου τοῦ Κιλ[ε]σ[ε]νίδα.

En somme, la rédaction de ces décrets est assez monotone : les considérants rappellent toujours la piété du bénéficiaire envers Apollon et sa bienveillance à l'égard de Delphes ; et les honneurs décernés se ramènent constamment aussi à une même formule, l'énumération bien connue de ces privilèges qui ne devaient plus en être, puisqu'on les accordait à tout propos et à tout le monde. Pourtant de cette phraséologie banale il ressort pour nous quelques indications utiles.

Ainsi, qu'il s'agisse d'un personnage en particulier ou d'un groupe en général, on n'oublie jamais de mentionner le luxe et la magnificence de son séjour à Delphes.

Evidemment, si l'Etat avait fait seul les frais de sa théorie, un éloge semblable ne serait pas accordé à tel ou tel citoyen. Le Trésor public fournissait bien quelques fonds ; par exemple, dans une inscription du *Corpus* (C. I. A., II, 814, l. 34), un talent est affecté à des archithéores ; et le scoliaste d'Aristophane nous parle aussi d'une indemnité de voyage versée par les colacrètes aux théores qui se rendent à Delphes (scol. *Oiseaux*, v. 1541) : Ἀνδροτίων γράφει οὕτως : « τοῖς δὲ ἰούσι Πυθῶδε θεωροῖς τοὺς κολακρέτας διδόναι ἐκ τῶν ναυκληρικῶν ἐφοδίων ἀργύρια, καὶ εἰς ἄλλο ὅ τι ἂν δεῖ ἀναλωσθαι. » Mais cet argent était insuffisant pour représenter dignement Athènes ; on se piquait d'émulation, on voulait se rendre digne d'un décret des Delphiens, et, pour cela, il fallait avant tout dépenser beaucoup d'argent. Le mot de liturgie ne se retrouve, dans nos inscriptions qu'à propos des artistes dionysiaques (n° 49, l. 51 : τοὺς λοιποὺς τῶ[ν] τεχνιτῶν τοὺς ἐπι-δεδαμηκότας κα[ὶ] λ[ε]λειτουρηκότας. — Cf. n° 48, l. 29 : ἐνθανίξει ἐπιμελητῆς αὐτῶν Φιλέδδωρος δεδαπαν[η]κέναι τὰν σύνδοσιν τῶν τεχνιτῶν χρήματα οὐκ ἐλίγα). Toutefois il n'est pas douteux qu'un

archithéore, un ἐσπίτωρ, un conducteur de pyrphoros remplissaient aussi, de fait, une liturgie.

En retour, on recevait le titre de proxène de Delphes, accompagné le plus souvent d'un éloge et d'une couronne; c'était la récompense courante. Parfois aussi il se nouait des rapports plus étroits entre Athéniens et Delphiens. Par exemple, le hiéromnémon Thrasyclès a été invité, à Delphes, à faire partie du jury des jeux pythiques; pour répondre à cette attention, une fois rentré à Athènes, il fait hommage au peuple de Delphes d'une couronne qu'il a obtenue dans un concours de tragédie nouvelle (n° 65).

D'autres fois, on était non seulement proxène, mais encore théorodoke; ainsi le prêtre d'Apollon Δημήτριος Ἀριστοξένου s'était chargé d'accueillir chez lui les Delphiens de passage à Athènes (n° 53, col. I, l. 4 : ὑπάρχων δὲ καὶ θεωροδόκος τῆς πόλιος ἀμῶν). Le décret suivant, en l'honneur d'Ἀπολλόδωρος Ὀλυμπιοδώρου, nous offre un autre cas de théorodokie.

N° 66 (fig. 39) :

Ἄ γ α θ ᾱ ι

τ ὄ χ α ι.

Ἐδοξε τῇ πόλει ἐν ἀγοραῖ τελεῖσθαι σὺν ψήφοις ταῖς ἐνόμοις. Ἐπειδὴ Ἀπολλοδόωρος Ὀλυμπιοδώρου Ἀθηναῖος, [π]ρακκλήθεῖς ἀπὸ τῶν ἐξαποσταλέντων ὑπὸ τῆς πόλιος, ἐπέδωκεν ἑαυτὸν ἀπροφασίστως ἐν τῷ συναγωνί- [ξ]ασθαι τῇ πόλει τὰν κρίσιν τὰν περὶ τῶν τεμνείων καὶ τῆς ἀμυλλήγου τὰν τε ποτὶ τὸν θεὸν εὐσέβειαν καὶ τὰν εὐνοίαν τὰν ποτὶ τὰν πόλιν, καί, παραγενόμενος, τὰ τε ποτὶ τὰν κρίσιν [σ]υνέταξε δεόντως, σπουδᾶς καὶ φιλοτιμίας οὐθεν ἐν[λ]είπων, καὶ τὰν ἐπιδαμίαν ἐποιήσατο εὐσχήμονα, [κα]ί, ὅσον χρόνον ἀξίωσαν αὐτὸν τοὶ κα(θ)εσταμένοι ὑπὸ τῆς πόλιος, ἐπὶ ταῦτα ποτέμεινε, συμφανῆ ποιῶν [τὰν α]βτοῦ αἴρεσιν ἂν ἔχει ποτὶ τὰν πόλιν. Τύχῃ ἀγαθᾶ· δ[ε]δόχθαι τῇ πόλει ἐπανέσθαι Ἀπολλοδώρον Ὀλυμπιο[οδώρου] Ἀθηναῖον εὐνοίας ἕνεκεν καὶ φιλοτιμίας τῆς ἐν [τῆ]ν πόλιν, παρακαλεῖν δὲ αὐτὸν καὶ ἐν τῷ [λ]οιπὸν διατυ- [λάξ]ειν τὰν αὐτὰν προαίρεσιν, εἰδὸτα ὅτι ἡ πόλις τοῖς φίλοις καὶ εὐνοίαις καταξίας ἀποδίδωσι τὰς χάριτας διὰ πα- [ντός, δ]εδόσθαι δὲ αὐτῷ καὶ τοῖς ἐγγόνις προξενίαν, προμαντείαν, ἀστυλίαν, προδικίαν, ἀτέλειαν, προεδρίαν ἐν πᾶσι [τοῖς] ἀγώνοις οἷς ἡ πόλις τίθητι, καὶ γὰρ καὶ οἰκίας ἔγ[χ]τησιν καὶ τᾶλλα πάντα ὅσα καὶ τοῖς ἄλλοις προξένοις καὶ εὐε-

730

Α Γ Α Ο Α Ι Τ Υ Χ Α Ι
 ΔΟΞΕΤΑΙΘΑΕΙΕΝΑΡΦΑΙΤΕΣΙΔΙΣΥΜΦΩΣΙΤΑΙΣΕΝΗΟΜΟΙΣΕΡΕΙΔΗΑΡΟΛΛΟΔΡΟΣΟΛΥΜΠΙΟΔΡΟΥΛΟΗΝΑΙΟΣ
 ΠΑΡΑΚΑΗΘΕΙΣΠΡΟΤΑΚΕΣΑΠΟΣΤΑΕΝΤΑΝΥΘΟΥΑΖΤΟΛΙΟΣΕΡΕΔΑΚΕΝΕΛΥΤΟΝΑΡΦΟΦΑΖΙΥΓΣΕΝΤΟΣΥΝΑΓΑΝΙ
 ΜΑΣΟΑΙΤΑΙΠΟΛΕΙΤΑΝΚΡΕΙΣΙΝΑΝΤΕΣΙΤΑΗΤΕΜΕΝΕΔΗΚΑΙΤΑΣΑΦΙΛΑΔΟΥΧΑΡΑΙΣΕΡΠΙΔΕΙΣΤΟΥΤΙΜΕΝΟΣ
 ΤΑΝΤΕΡΠΙΤΟΛΕΙΤΑΝΚΡΕΙΣΙΝΑΝΤΕΣΙΤΑΝΕΥΝΟΙΑΝΤΑΠΟΤΙΤΑΝΘΟΛΙΗΚΑΙΠΑΡΕΝΟΜΕΝΟΣΤΑΙΕΤΟΤΙΤΑΝΚΡΕΙΣΙΝ
 ΥΝΕΤΑΞΕΔΕΘΙΤΑΣΥΟΥΔΑΤΚΑΙΡΑΙΣΤΕΜΕΝΕΣΙΠΟΛΕΙΤΑΝΚΡΕΙΣΙΝΑΝΤΕΣΙΤΑΝΕΥΝΟΙΑΝΤΕΣΙΤΑΝΚΡΕΙΣΙΝ
 ΟΥΖΟΝΧΡΟΝΟΒΡΑΙΕΙΣΑΝΑΥΤΟΝΤΕΚΑΤΕΣΤΑΜΕΝΟΙΠΡΟΣΤΙΠΟΛΕΙΤΑΝΚΡΕΙΣΙΝΑΝΤΕΣΙΤΑΝΕΥΝΟΙΑΝ
 ΥΤΟΥΑΙΒΕΤΙΝΑΝΕΧΕΙΡΟΤΙΤΑΝΚΡΕΙΣΙΝΑΝΤΕΣΙΤΑΝΚΡΕΙΣΙΝΑΝΤΕΣΙΤΑΝΚΡΕΙΣΙΝΑΝΤΕΣΙΤΑΝΚΡΕΙΣΙΝΑΝΤΕΣΙΤΑΝΚΡΕΙΣΙΝ
 ΥΑΘΗΝΑΙΘΕΝΥΝΟΙΑΣΤΕΚΕΝΑΙΦΙΟΤΙΜΙΑΣΤΑΞΕΝΝΤΟΛΙΗΠΑΡΑΚΑΛΕΙΝΑΕΛΥΤΟΝΚΑΙΕΝΤΟΣΟΤΟΝΑΙΦΥ
 ΧΙΕΤΑΝΑΥΤΑΝΠΡΟΑΙΒΕΤΙΝΟΙΔΟΤΑΟΤΙΛΑΠΟΛΙΣΤΟΙΣΦΙΛΑΔΟΙΣΚΑΙΛΥΜΟΟΙΣΚΑΤΑΞΙΑΣΑΥΟΔΙΑΔΙΤΑΣΧΑΡΙΤΑΣΔΙΑΓΑ
 ΣΑΟΣΟΑΙΣΕΑΥΤΑΙΚΑΙΤΟΙΣΕΚΡΟΜΟΙΣΠΡΟΣΕΜΙΑΝΠΡΟΜΑΝΤΙΓΙΑΝΣΥΑΙΗΝΤΡΟΛΕΚΙΡΙΑΝΑΤΕΑΕΙΑΝΠΡΟΕΔΡΙΑΝΕΝΤΑΣΙ
 ΑΓΑΝΟΙΣΟΙΣΑΡΧΟΛΙΣΤΙΘΗΤΕΑΙΤΑΣΚΑΙΟΙΚΙΣΕΓΩΤΗΣΙΝΚΑΙΤΑΚΑΑΡΑΝΤΑΟΣΚΡΑΙΤΟΙΣΑΛΛΟΙΣΤΡΟΠΟΣΕΝΟΙΣΚΑΙΕΥΕ
 ΙΣΤΑΠΟΛΙΘΕΙΜΕΝΕΛΥΤΟΝΚΑΙΘΕΑΡΟΦΟΚΤΑΝΤΕΣΙΝΚΑΙΤΑΚΑΙΣΤΗΡΙΑΝΗΜΥΑΙΔΕΑΥΤΑΙΚΑΙΞΕΝΙΑΕΔΙΜΕΛΑ
 ΜΙΣΤΟΥΣΑΡΧΟΝΤΑΚΑΙΗΕΡΠΙΤΑΣΕΝΑΦΟΜΙΑΣΤΟΥΝΑΡΧΑΡΑΡΕΛΕΝΤΟΝΤΟΙΣΧΑΡΑΕΣΤΑΤΑΠΡΑΥΑΙΔΕΚΑΙΤΟ
 ΚΑΤΕΤΑΝΜΕΝΤΡΟΣΕΝΙΑΝΕΝΤΑΙΒΟΥΛΕΙΩΝΤΟΝΤΟΙΣΧΑΡΑΕΣΤΑΤΑΠΡΑΥΑΙΔΕΚΑΙΤΟ

Fig. 39.

L. 6 : KATEΤΑΜΕΝΟΙ (sic).

[ἄρ]ταί; τῶ; πόλι;ς, ἕμιν δὲ ἀδύο καὶ ἑκοσθίονα τῶν τε Πύθων καὶ
 Σοτήριον, περιφαι δὲ ἀδύο καὶ ἑκόν, ἑπιμα-
 [νῆ]ται δὲ τοῦ; ἄρχοντα; καὶ περὶ τὰ; ἀνακτορά; τ. τεθ, τὰ; παραπύθῃ
 ἄ; ἀσπλάστα; τ. ἀστ. περιφαι δὲ καὶ τῶν
 [ἄρ]ταί; καὶ τῶν μὲν προξένων ἐν τῶν; γούνοισι καὶ τῶν; ἄλλοι;ς, τὸ; δὲ φέρει σμ. α
 ἐν τῶν; τείχεσιν τοῦ; ἁγίου; τῶν; Ἀθηναίων.

Je n'ai pas cité plus haut cette inscription parce qu'Ἀπελ-
 λέδωρος n'y est pas expressément désigné comme membre de la
 théorie athénienne; toutefois j'interpréteraïs volontiers de
 cette façon les termes παρακλήθεις ἀπὸ τῶν ἐξουσιοτελέτων ἐπὶ
 τῶ; πόλι;ς (l. 3). S'il en est ainsi, nous avons là un nouvel exemple
 des bonnes relations que la pythiade créait entre Delphes
 et Athènes. La ville de Delphes était en procès au sujet de cer-
 tains sanctuaires et d'un territoire contesté; elle prend comme
 arbitre un des députés athéniens; celui-ci s'acquitte bien de
 sa mission, et, pour le récompenser, on lui accorde l'honneur
 de recevoir les hérauts qui viendront annoncer à Athènes les
 Pythia et les Sôtéria¹.

1. Nous ignorons la date précise du décret: car il ne porte pas de nom d'ar-
 chonte. — Il est gravé sur la pierre inférieure de l'ante Nord, dont il forme le
 bas; au-dessus est une proxénie accordée à trois Athéniens sous l'archontat
 de Ἀΐσιον. Ce dernier texte doit être antérieur au nôtre: car il est d'une
 écriture plus large, et en meilleure place: or M. Pomtow place Ἀΐσιον vers
 243. Notre inscription, disons-nous, est postérieure: mais son écriture ne
 permet pas de la faire descendre bien bas. A cet égard, si nous lui cherchons
 dans notre dossier des points de comparaison, nous les trouvons dans les
 décrets rendus en faveur de la Tétrapole, en particulier dans les numéros 54
 et 35, ce qui indique, à peu près, le premier quart du n^e siècle avant Jésus-
 Christ.

Cette conclusion admise, je me demande s'il ne faut pas voir dans le procès
 auquel s'est trouvé mêlé Apollodoros (περὶ τῶν τεμενέων καὶ τῶ; ἀμπελό;ου
 γώρας), un de ceux dont il est question dans les actes gravés au-dessus du
Monument bilingue. Là, on le sait, quand il s'agit de déterminer à nouveau,
 en 117, les limites du territoire de Delphes, les Amphisséens se réclament d'un
 jugement rendu jadis sous la présidence du stratège Thessalien Pausanias. Or,
 pour d'autres raisons, j'ai été amené à placer en 193 la date de ce fragment
 (*B. C. H.* XXIII, 1903, p. 144). Apollodoros a peut-être fait partie de la com-
 mission présidée par Pausanias: cela daterait exactement notre numéro 66 de
 l'année 193. L'hypothèse est assez séduisante: mais, étant donné le vague des
 termes employés ici, ce n'est toutefois qu'une hypothèse.

CONCLUSION

Tels sont les renseignements nouveaux que nous fournissent les inscriptions de Delphes sur la théorie envoyée par Athènes au sanctuaire d'Apollon Pythien. Evidemment, malgré le nombre assez considérable de nos textes, nous ne les avons pas conservés tous, et il doit même nous en manquer d'importants; car, par exemple, sans des découvertes faites à Athènes, nous ignorerions entièrement la présence dans la pythaidé de la prêtresse d'Athéna, et nous n'aurions qu'une simple allusion à l'ennéétéride. Il est regrettable aussi que, de tous ces documents, un seul soit antérieur à l'époque romaine, et que, pour la belle période de l'histoire d'Athènes, nous en soyons réduits à nous représenter la pythaidé d'après celle du II^e siècle, sur la simple garantie de la persistance ordinaire des rites religieux dans l'antiquité. Il serait donc fort à souhaiter que des fouilles heureuses au Pythion des bords de l'Ilissus vinssent un jour compléter le dossier du Trésor des Athéniens.

Malgré tout, nous pouvons, je crois, dès aujourd'hui, nous former une idée assez précise du cortège qui se rendait à Delphes et des fêtes qu'il y célébrait. Mais comment la procession s'organisait-elle en Attique? quel itinéraire suivait-elle? quelle était la date de son voyage? au bout de quelle période de temps en revenait-il une nouvelle? enfin, et surtout, pour quel motif Athènes avait-elle institué et a-t-elle gardé si longtemps cet usage? Ce sont là toutes questions auxquelles nos inscriptions ne touchent que par hasard; et à leur sujet les textes littéraires, nous l'avons dit, sont rares et assez obscurs. Je voudrais du moins, pour terminer, résumer en peu de mots ce que nous savons à présent de ces divers points.

Sur le départ de la théorie, nous en sommes toujours réduits

aux deux passages déjà cités de Philochore et de Strabon¹; mais nous sommes peut-être à même maintenant de les mieux comprendre et de les concilier. La procession se mettait en route quand l'éclair avait brillé sur l'Harna voisin de Phylé; or cet éclair, on l'observait, au dire de Philochore, du Pythion d'Œnoé, et, d'après Strabon, de l'autel de Zeus Astrapaios à Athènes, entre le Pythion et l'Olympieion. Les deux textes paraissent contradictoires. Mais qu'on se rappelle l'histoire de l'introduction du culte apollinien en Attique : son influence s'est fait sentir d'abord sur la côte Est et dans la Tétrapole marathonienne; elle s'y est maintenue fort puissante de tout temps; et, dans la première moitié du II^e siècle, nous avons encore vu les gens de la Tétrapole envoyer à Delphes des députés sans qu'il y ait trace de théorie athénienne, et se faire confirmer isolément par le dieu d'antiques privilèges. Dès lors, pour le cas d'une pythaïde représentant l'Attique entière, une assez grande difficulté devait sûrement se présenter : d'une part, la Tétrapole, considérée comme le premier séjour d'Apollon en Attique, ne pouvait pas, pour aller honorer son dieu dans son nouveau sanctuaire, se régler sur un ordre venu d'Athènes; mais, d'autre part, la capitale n'aurait pas consenti non plus, pour une fête qu'elle voulait célébrer avec tout l'éclat possible, à dépendre d'un de ses dèmes. On avait donc sans doute, pour résoudre la difficulté, cherché un moyen de conciliation : d'Athènes et d'Œnoé à la fois on observait un signe naturel; quand il avait paru, la procession de la Tétrapole se mettait en route, comme celle de la capitale; elles se rencontraient en chemin, et ainsi elles arrivaient unies à Delphes : les deux orgueils étaient saufs.

La Voie Sacrée primitive, de l'Attique à Delphes, partait de la Tétrapole et laissait Athènes de côté. M. Curtius paraît l'avoir établi d'une façon certaine²; et d'ailleurs, quand les députés des Thraces Dolonques, venant de consulter l'oracle d'Apollon, suivent jusqu'au bout cette route à travers la Phocide et la Béotie, ils sont obligés de se détourner pour aller à Athènes : l'expression d'Hérodote ne peut pas s'expliquer

1. Cf. p. 14, note 2, et p. 11, note 4.

2. Curtius, *Zur Geschichte des Wegebaus bei den Griechen* (dans les *Gesammelte Abhandlungen*, vol. 1).

autrement¹. Bien entendu, les Athéniens firent passer plus tard par leur ville la Voie Sacrée; ils la considéraient comme leur chose propre, comme leur œuvre, — ou celle des dieux². — Leur héros national, Thésée, l'avait purgée, disaient-ils, des brigands qui l'infestaient, et, en souvenir de ce fait, la pythaidé était précédée d'hommes portant des haches³; ou bien, d'une façon plus simple encore, c'était le chemin suivi autrefois par Apollon quand il se rendit d'Athènes à Delphes⁴.

Nous n'avons sur le tracé de cette voie aucun renseignement précis; mais peut-être ne faut-il pas négliger certaines indications éparses qui se rapportent plus ou moins directement à la question. Par exemple, au Nord d'Athènes, il y avait un Pythion à Daphni⁵; la théorie s'y arrêtait sans doute tout d'abord, et, par conséquent, la Voie Sacrée de Delphes se serait confondue, au début de son parcours, avec celle d'Eleusis. Ensuite, à Acharnes, nous connaissons, par Athénée, l'existence d'un collège de *πυθαίοι* se rattachant à Apollon, puisqu'il devait fournir au dieu le sixième des grains qu'il percevait⁶: là était peut-être une nouvelle station de la théorie. Nous supposerons encore sur sa route Tanagra: car cette ville, d'après Pindare, avait été le point de départ d'Apollon dans son voyage pour Delphes⁷, et, en tout cas, elle était située dans cette vallée de l'Asopos par où passait la Voie Sacrée primitive partant de la Tétrapole. Enfin, nous pouvons placer avec certitude un dernier point sur

1. Hér., VI, 34, 2: *Ιόντες δὲ οἱ Δέλοιοι τὴν ἱερὴν ὁδόν. διὰ Φωκίων τε καὶ Βοιωτῶν ἦσαν· καὶ σφας ὡς οὐδείς ἐκάλει, ἐκτρέπονται ἐπ' Ἀθηναίων.*

2. Aristide, *Panathen.*, p. 189, 8: *τὸ δὲ δῆ καὶ τὴν εἰς Δελφοὺς ὁδὸν ἔργον εἶναι τῆς πόλεως, καὶ τὴν θεωρίαν τὴν Πυθαίδα Ἀθηναίων μόνον πάτριόν τι ἂν εἴποις, ἢ τῶν θεῶν ἄπικτα ταῦτ' εἶναι.*

3. Esch., *Eumenides*, v. 12:

Πέμποσι δ' αὐτὸν καὶ σεβίζουσιν μέγα
κελευθοποιοὶ παῖδες Ἰφαιστοῦ·

et le scoliaste: *κελευθοποιοὶ· οἱ Ἀθηναῖοι. Θησεὺς γὰρ τὴν ὁδὸν ἐκάλθησε τῶν ἱερῶν· καὶ ὅταν πέμποσιν εἰς Δελφοὺς θεωρίαι, προέρχονται ἔχοντες πελέκεις ὡς ἀνημερώσαντες τὴν γῆν.*

4. Ephore, dans Strabon (*F. H. G.*, I, p. 233, fr. 70): *... καθ' ὃν χρόνον τὸν Ἀπόλλωνα, τὴν γῆν ἐπίοντα, ἡμερῶν τοὺς ἀνθρώπους ἀπὸ τε τῶν ἀνημερῶν καρπῶν καὶ τῶν βίων, ἐξ Ἀθηνῶν δ' ἄρμηθέντα ἐπὶ Δελφοὺς ταῦτα ἵνα τὴν ὁδόν, ἢ νῦν Ἀθηναῖοι τὴν Πυθαίδα πέμποσι.*

5. Cf. page 9.

6. Athénée, p. 233, c: *τὸν δ' ἐκτέα παρέχειν εἰς τὰ ἀργεῖα τῷ Ἀπόλλωνι τοὺς Ἀχαρνέων παρασίτους ἀπὸ τῆς ἐλλογῆς τῶν κριθῶν.*

7. Scol. d'Eschyle, *Eum.*, v. 11 (cité p. 4, note 3).

son chemin : c'est Panoïée (ou Phanoïée), en Phocide ; car Éphore, racontant les exploits d'Apollon sur la voie que suit la pythiade, donne ce bourg pour théâtre à la lutte du dieu avec Tityos¹.

Trois inscriptions seulement font allusion à la date du voyage. Sous l'archontat d'Εὐθρόδωρος, vers 38 avant Jésus-Christ, la courte liste des représentants d'Athènes (n° 55) est accompagnée de la mention Ηεθ'ων ἐν τωον|. De même, quelques années plus tard, sous Ἀρχιτέως, en 26 ou 22 avant Jésus-Christ, Θρα-
 τωλῆς Ἀρχιζέως, hiéromnémon, membre d'une dodécade, (n° 57) se trouve à Delphes juste à temps pour être juge des Pythia (n° 65). Or les jeux pythiques avaient lieu en Βουζύτιος (2^e mois de l'année = Μεταχαιρετών à Athènes = Août)². D'autre part, l'année d'après l'archontat de Rufus, vers 95 après Jésus-Christ (n° 63), la théorie est envoyée en Βουθόςος (3^e mois = Βεηδέρεμιών à Athènes = Septembre). Il n'y avait donc pas, pour notre procession, une date fixe comme pour la plupart des grandes fêtes d'Athènes.

Nous trouvons l'explication de ce fait dans Strabon, toujours au même endroit : l'éclair sur l'Harmia était observé pendant trois mois, à raison de trois nuits et trois jours consécutifs chaque mois (ἐτήρουσιν δ' ἐπὶ τρεῖς μῆνας, καὶ ἑκάστου μῆνα ἐπὶ τρεῖς ἡμέρας καὶ νύκτας). Nous connaissons deux de ces trois mois : il s'en suit que la dodécade — et sans doute aussi, avant elle, la pythiade — avait lieu soit dans le premier trimestre (Juillet-Août-Septembre), soit dans le cours des deuxième, troisième et quatrième mois de l'année (Août-Septembre-Octobre). Par conséquent, elle ne coïncidait ni avec la théorie de Délos (qui ne partait pas avant Μουχιών = Ἐνδουσιπερέπιος à Delphes = Avril), ni avec la fête athénienne des purifications, les Thargéλιες, liées pourtant, comme nous l'avons dit³, au culte d'Apollon Pythien (celles-ci

1. Ephore (*F. H. G.*, I, p. 253, fr. 70 : suite du passage cité plus haut : γένόμενον δὲ κατὰ Πανοΐδας, Τιτύου καταλύσαι, ἔχοντα τὸν τόπον, βίαιον ἄνδρα καὶ παρ' ἄνομον).

2. Cf., par exemple, *C. I. A.*, II, 551, l. 32 (= *B. C. H.*, XXIV, 1900, p. 85, l. 2) : Ἀρχοντος ἐν Δελφοῖς Ἀριστίωνος τοῦ Ἀναξανδροῖδου, μῆνης Βουκατίου, Ηεθ'οῖς. J'évite à dessein de citer l'inscription *C. I. G.*, 14688 = *C. I. A.*, II, 545, parce qu'à l'endroit qui nous intéresserait (l. 45) le texte généralement adopté Ηεθια δ' ἀ[γ]όντων τοῦ Βουκατίου μῆνης τοῦ ἐν Δελφοῖς repose sur une correction arbitraire : la pierre porte Ηεθιάδα ἐόντων. Mon camarade Bourguet, dans sa thèse consacrée à l'Administration financière de Delphes au IV^e siècle, doit revenir très prochainement sur ce texte. En tout cas, le décret rendu sous Ἀριστίων nous donne la date des Pythia en 130 avant Jésus-Christ.

3. Cf. p. 12 et sq.

se célébrant en Θαργγιλίων = Ἰπρακλείας à Delphes = Mai¹).

A cela on objectera peut-être que les décrets rendus par la ville de Delphes à l'occasion de la pythiaïde sont datés du second semestre. Ainsi, sous Dionysios, décret en faveur du personnage qui escorte la πυρφόρος (n° 14) : ἄρχοντας Ἰύρρου, βουλευόντων τῶν δευτέρων ἐξάμηνον...; — décret en faveur des officiers de cavalerie (n° 10) : même rédaction; — sous Agathoclès, décret en faveur d'Εἰρηναίος Εἰρηναίου, chargé des πρόσοδοι (n° 19) : ἄρχοντας Ξενοκράτους, βουλευόντων τῶν δευτέρων ἐξάμηνον...; — décret en faveur de la prêtresse d'Athéna (n° 20) : même rédaction. L'argument, sans être aucunement décisif, pourrait cependant faire craindre que la pythiaïde n'ait pas eu lieu à la même époque que la dodécade. Mais nous connaissons aussi la date de la proxénie accordée, à propos d'une dodécade, au hiéromnémon Θρασυκλής (n° 65); elle porte la mention : ἄρχοντας Ἀντιγένους τοῦ Ἀρχία, μηδὲς Ἰπρακλείου (= Mai). Le décret a donc été rendu sept mois au moins après la venue de la théorie; et tel était, semble-t-il, l'usage général².

A un moment donné, — probablement, avons-nous dit, entre 97 et 88 avant Jésus Christ³, — une proposition a été faite pour rendre la pythiaïde annuelle (cf. le fragment n° 31 : ἐσηγγητῆς γενόμενος ἔπως κατ' ἐν[χρὸν ἀεὶ γίνη]ται ἢ πυθαίης). Elle ne l'était donc pas auparavant. Elle ne devait pas être non plus une fête périodique. En tout cas, elle n'était ni une ennéétéride (puisque la première ennéétéride delphique date seulement de 102), ni une pentaétéride (puisque Aristote ne la cite pas en énumérant toutes les fêtes athéniennes de ce genre). De plus, elle ne coïncidait pas forcément avec une année pythique : car, pour

1. Pour l'époque de ces fêtes, cf. A. Mommsen, *Heortologie*, p. 402 et 414.

2. Peut-être, avant de promulguer les décrets de ce genre, était-il obligatoire d'attendre que les autorités compétentes, civiles ou religieuses, de Delphes eussent présenté leur rapport sur la façon dont la fête s'était passée: peut-être aussi fallait-il laisser s'écouler un délai déterminé, pour être sûr qu'il ne se produirait plus ensuite aucune réclamation ni protestation d'aucune sorte. En tout cas, l'année d'Archilimos, un temps assez long sépare certainement la venue de la dodécade et la rédaction du décret en faveur de Thrasyclès, puisque, dans l'intervalle, Thrasyclès a remporté une victoire tragique (au plus tard pendant les Grandes Dionysies, c'est-à-dire en Mars), et que d'ailleurs la préparation de ce concours a dû nécessiter sa présence à Athènes pendant toute la période des répétitions.

3. Cf. p. 139.

ne parler que des grandes pythales de Dionysios et d'Argeios, tout en tenant compte de ce qu'il reste encore d'incertain dans la chronologie de cette période, il semble pourtant bien difficile de les faire tomber dans la troisième année d'une olympiade.

Ainsi la théorie athénienne, pendant longtemps du moins, ne revenait pas à des périodes régulières, et la chose se comprend fort bien; car il ne s'agit pas ici d'une fête célébrée par les Athéniens dans leur ville même, mais d'une procession qui doit se rendre au loin, traverser des pays étrangers, et dont l'envoi seul dépend déjà des relations diplomatiques du moment. Tantôt Athènes ne voulait pas, et tantôt elle ne pouvait pas faire partir sa pythale. Elle ne le voulut pas, par exemple, quand, à l'occasion de la guerre Sacrée, les Phocidiens furent traités par Philippe avec une rigueur qu'elle désapprouvait. Démosthène le rappelle avec fierté à ses compatriotes: « Vous refusiez d'envoyer aux Pythia des théores pris dans le sénat et les thesmothètes; vous vous absteniez de votre théorie traditionnelle¹. » C'était une protestation contre les maîtres du sanctuaire. Mais, plus souvent encore, il arriva aux Athéniens de trouver intercepté le chemin de Delphes. Dès qu'ils étaient en guerre avec les Béotiens (et le cas fut assez fréquent), il leur fallait demander le passage pour la théorie². Puis, à partir de l'époque macédonnienne, Delphes devient un instrument dont se servent tour à tour les divers ambitieux de la Grèce, pour s'assurer la suprématie sur leurs voisins. Le sanctuaire est occupé dans un but toujours politique, et naturellement on s'inquiète assez peu de gêner les cérémonies religieuses: en 291, les Étoliens forcent Démétrius à célébrer à Athènes les jeux pythiques³.

1. Dém., *Ambas.*, 128: ἀπάντων γὰρ ὑμῶν τουτωνὴ καὶ τῶν ἄλλων Ἀθηναίων οὔτω δεῖνὰ καὶ σκέτλι' ἡγουμένων τοὺς ταλαιπώρους πάσχειν Φωκέας, ὥστε μήτε τοὺς ἐκ τῆς βουλῆς θεωροὺς μήτε τοὺς θεσμοθέτας εἰς τὰ Πύθια πέμψαι, ἀλλ' ἀποστῆναι τῆς πατρίδος θεωρίας,.....

2. Aristoph., *Oiseaux*, 188:

..... ἦν ἰέναι βουλώμεθα
Πυθῶδε, Βοιωτοὺς εἰσόδον αἰτούμεθα:

et la scolie: πολέμοιο ἦσαν οἱ Βοιωτοὶ τῶν Ἀθηναίων, συμβαλόντες Λακεδαιμονίοις διὰ Δεκέλειαν μαχομένοις. Ὅτε οὖν θέλουσιν Ἀθηναῖοι εἰς Πυθῶ ἀπελθεῖν, δηλοῦσιν Βοιωτοῖς παρακαλοῦντες ὑποχωρῆσαι τῆς ὁδοῦ.

3. Plutarque, *Démétr.*, 40, 4 (texte cité page 9, note 3).

D'ailleurs, même en dehors du cas de guerre ouverte, les chemins étaient loin d'être sûrs. Assurément les villes amphictyoniques, sous peine d'amende, devaient entretenir les ponts et les routes par où passait la Voie Sacrée (*C. I. A.*, II, 545) ; mais le fait même de promulguer une loi à ce sujet, au IV^e siècle, indique assez le besoin qu'on en ressentait. Ce n'est pas tout : à Delphes, au III^e siècle, des députés pouvaient être plus ou moins molestés, puisque nous avons, dans le *Corpus* (*C. I. A.*, II, 309) un décret, malheureusement mutilé, en faveur d'un Athénien nommé Aischron qui prit un jour leur défense ; et, au I^e siècle, les Delphiens se défiaient si bien de leurs voisins, qu'après avoir appelé un arbitre dont la sentence leur a été favorable, ils chargent expressément leurs magistrats d'assurer son retour et de lui donner une escorte pour garantir autant que possible sa sécurité (n^o 66 : ἐπιμελεῖσθαι τοῦς ἄρχοντας καὶ περὶ τῶς ἀνακομιδᾶς αὐτοῦ, ἵνα παραπεμφθῆ ὡς ἀσφαλέστατα). Ajoutons enfin à ces raisons la difficulté que le Trésor public ou la fortune des particuliers durent éprouver plus d'une fois à faire dignement les frais d'une théorie si coûteuse. Il est évident que, par la force même des choses, l'envoi de la pythaïde était destiné à subir bien des irrégularités.

En fait, depuis la guerre malheureuse soutenue contre Antigone Gonatas (266-263), Athènes était bien déchue au triple point de vue moral, économique et politique ; et, vers le début du II^e siècle en particulier, elle avait sûrement fort espacé, sinon négligé tout à fait sa théorie delphique. Mais, après l'établissement de l'hégémonie romaine en Grèce, elle se trouve bien traitée par le Sénat : son territoire est même augmenté ; et, tandis que les autres Etats sont ruinés, elle seule reprend de l'importance. La fin du II^e siècle a, sans aucun doute, été pour elle une période de grande prospérité, au moins matérielle : l'éclat de la pythaïde à ce moment ne nous permet pas d'en douter. Sous Timarchos, un vote du peuple décide de la célébrer désormais à des intervalles plus rapprochés ; sous Dionysios, on remanie les jeux hippiques, et on en introduit de nouveaux pour les officiers ; en même temps, les technites dionysiaques envoient à Delphes toutes sortes d'artistes, et le collège des poètes épiques fournit aussi des députés ; sous Agathoclès, toutes les parties de la théorie sont représentées par un nombre de personnages plus considérable que jamais ; puis, on fonde l'ennéétéride. Ce fut là, je crois, la période la plus splendide

des fêtes athéniennes à Delphes. On songea bien ensuite à les rendre annuelles; mais, très peu de temps après le vote de ce dernier changement, Athènes était entraînée à de nouveaux désastres. Pendant tout le 1^{er} siècle, la pythaidé n'apparaît qu'à de rares intervalles, et, quand elle renaît sous le nom de dodécade, elle a évidemment perdu beaucoup de son éclat d'autrefois.

Il nous resterait maintenant à rechercher l'origine de la théorie athénienne. Nos inscriptions nous éclairent peu à ce sujet. En effet les termes dont elles se servent (*κατὰ τὰ πάτρια* et *τοὺς χρησμούς*, n° 31; — *κατὰ τὸν τοῦ θεοῦ χρησμὸν*, n° 51; — *τοῖς τε χρησμοῖς καὶ ταῖς ἱστορίαις ἀκροβούθως*, n° 48; — *κατὰ τῆν μαντείαν τοῦ θεοῦ*, n° 63) n'ont pas, je crois, de sens bien précis. Toutes les grandes fêtes d'Athènes ont lieu suivant les usages traditionnels ou suivant un oracle: pour n'en citer qu'un exemple, les prémices des récoltes doivent être offertes aux déesses d'Eleusis *κατὰ τὰ πάτρια καὶ τὴν μαντείαν τὴν ἐν Δελφοῖν* (C. I. A., IV¹, p. 59). Je ne pense pas non plus qu'il y ait de distinctions à établir entre *χρησμός* et *μαντεία*, ni entre *τὰ πάτρια* et *αἱ ἱστορίαι*. Bref, tout cela reste fort vague, et il en est encore de même pour la formule *ἐξ' ὕγιαται καὶ σωτηρίαι πάντων τῶν πολιτῶν, καὶ τέκνων, γυναικῶν, καὶ τῶν φίλων καὶ συμμάχων* (n°s 49 et 51); car elle se retrouve, entre autres cas, dans les décrets éphébiques et à propos de la fondation de l'Amphiaraon d'Oropos.

D'ailleurs, ce qu'il nous importe surtout de savoir, c'est pourquoi, du 5^e siècle avant Jésus-Christ jusqu'au 3^e siècle de notre ère, les Athéniens, malgré des périodes d'abstention plus ou moins longues, n'ont jamais perdu le souvenir de leur théorie delphique. Quel intérêt si puissant y trouvaient-ils donc? Pour la fin du 1^{er} siècle avant Jésus-Christ, une hypothèse se présente d'abord à nous: peut-être la ruine de Délos était-elle déjà commencée, et Athènes devait-elle, par suite, transporter à Delphes son culte d'Apollon. Cette supposition est inadmissible; car, dans la liste des ἀπαρχαί réunies pour l'ennéétéride, les magistrats et les prêtres de Délos occupent une place considérable, et, d'autre part, l'épigraphie de l'île fournit à cette époque une riche série d'inscriptions: Délos, par conséquent, était encore prospère.

Mais il y a plus: au temps de la guerre du Péloponnèse, Athènes demande aux Béotiens le passage pour envoyer à

Delphes sa théorie; or c'est juste le moment où, achevant l'œuvre de Pisistrate, elle consacre l'île entière de Délos à Apollon, la purifie à nouveau, et en organise les fêtes sur un plan plus grandiose que jamais. Les deux cultes d'Apollon Pythien et d'Apollon Délien, loin de s'exclure, semblent donc plutôt avoir été liés l'un à l'autre. Nous en trouvons précisément la preuve dans les légendes athéniennes. Sans doute, c'est recourir une fois encore à ces récits d'une mythologie arrangée après coup et dont on n'use jamais sans une certaine méfiance, parce qu'on y sent dénaturée de parti pris la tradition primitive; mais ils ont ici pour nous le grand avantage de porter la marque du dessein politique qui les a inspirés.

D'assez bonne heure il s'était établi naturellement une certaine liaison entre les légendes de Délos et de Delphes: mais Athènes prit soin d'accentuer le rapprochement, et le sens où elle le fit ne manque pas d'être instructif. Nous avons déjà signalé un phénomène de ce genre à propos des rapports d'Athéna et d'Apollon¹. À l'origine, la déesse avait seulement aidé Léo dans son enfantement, à Délos; plus tard, elle intervient à Delphes, et c'est grâce à elle qu'Apollon Pythien prend possession de son sanctuaire; le voilà donc directement l'obligé d'Athéna, c'est-à-dire, en somme, des Athéniens. De même, s'il existe une légende bien propre au sanctuaire de Delphes, c'est celle du meurtre du serpent Python: la victoire d'Apollon formait le thème essentiel, constamment développé, des concours musicaux des Pythia; là était l'origine de la grande fête du Septérion, et surtout à cette tradition se rattachait l'origine de l'oracle. Or, ce dogme fondamental de la religion pythique, les Athéniens le transportent, avec toutes ses conséquences, à Délos; et ce n'est là que l'exemple le plus frappant de toute une série de faits analogues. Sans nous attarder ici à les relever tous², nous en savons assez, dès à présent, pour saisir le but de cette manœuvre des Athéniens: ils veulent donner au sanctuaire de Délos toute l'importance possible et établir sur celui de Delphes une sorte de suzeraineté à la fois de Délos et d'Athènes.

Reste encore pourtant une difficulté. Au v^e siècle, nous com-

1. Cf. p. 92 et sqq.

2. Nous avons déjà dit un mot de cette confusion entre les deux Apollon (page 9, note 4). — Cf. aussi Lebègue, *Recherches sur Délos*, p. 196, n. 4; et, tout spécialement, Schreiber, *Apollon Pythoktonos* (Leipzig, 1879).

prenons bien qu'Athènes, surtout une fois maîtresse de Délos, ait tenu par tous les moyens à en relever le prestige. En particulier, pendant la guerre du Péloponnèse, il était pour elle d'un intérêt trop évident d'opposer à l'oracle de Delphes, plutôt dorien et favorable à Lacédémone, le sanctuaire attico-ionien de Délos. Elle ne négligeait pas de témoigner sa piété envers Apollon Pythien, dont elle avait fait d'ailleurs son dieu *πατροῦς* ; mais c'était un peu là de cette bienveillance dont on entoure ses obligés. A la fin du 1^r siècle, la situation est tout autre : la Grèce entière est soumise aux Romains ; pour Athènes comme pour les autres villes, il n'y a plus de domination politique réelle, partant plus de rivalité avec les États doriens ; et cependant elle tient encore à célébrer sa pythaïde.

Nous connaissons malheureusement fort mal l'histoire de la Grèce à cette époque ; mais, d'une façon générale, il est certain que de toutes ses splendeurs d'autrefois Athènes ne garde plus alors que deux choses : le souvenir de son passé, et ses écoles où commence à venir l'élite des jeunes Romains. Dans ces conditions, pour se concilier la bienveillance et même le respect de ses vainqueurs, un moyen s'indiquait à elle, dont elle ne dut pas manquer de faire usage : c'était de montrer à l'étranger, au barbare, que des qualités d'autrefois toutes ne s'étaient pas perdues avec le temps. D'un côté, les professeurs d'éloquence, de philosophie, de poésie, rappelaient chaque jour par leurs leçons la brillante époque des vieux maîtres ; d'autre part, les temples, les statues, les mille œuvres d'art dont Athènes était remplie plaidaient aussi en sa faveur. Mais il fallait encore que le peuple du 1^r siècle fit quelque chose pour lui-même. Il aimait à se dire le plus pieux de toute la Grèce : en rétablissant les grandes cérémonies religieuses, il prouvait, d'une façon éclatante, la persistance chez lui d'un des traits les plus honorables du caractère athénien.

Il serait intéressant de savoir si, vers la même époque, d'autres traditions furent remises en vigueur. En tout cas, pour la pythaïde, nous la trouvons alors célébrée avec un luxe qu'elle n'avait guère dû dépasser au plus beau temps de la puissance d'Athènes. Dès qu'elle est terminée, on prend soin de graver dans le sanctuaire les noms de tous ceux qui y ont pris part, non pas tant par ostentation ni par vain orgueil, mais plutôt comme une marque durable de la faveur témoignée par Apollon aux Athéniens et de la reconnaissance de ceux-ci pour le dieu

(*χαριστήριον Ἀπέλλωνι* : n° 9). Enfin, notons-le, les magistrats et les prêtres de Délos, les vieilles familles de la Paralie, les représentants de la Tétrapole marathonnienne occupent là une place d'honneur : Athènes évidemment tient à faire figurer autour d'elle tout ce qui, même en dehors de la capitale, est capable de rappeler les antiques rapports d'Apollon avec l'Attique, et, par conséquent, de rehausser son propre prestige.

Tel paraît être en effet désormais le but de la pythaïde. Pendant plus d'un demi-siècle, au milieu des guerres perpétuelles où les Athéniens, même sans intérêt, sont obligés de se mêler, nous la voyons de nouveau négligée. Mais, dès qu'avec Auguste la paix romaine est définitivement établie en Grèce, aussitôt on reprend l'habitude d'aller à Delphes offrir officiellement des sacrifices à Apollon Pythien. Et, juste à ce moment, — je ne sais si c'est un effet du hasard — mais le prêtre d'Apollon est Euclès de Marathon, un ancêtre d'Hérode Atticus, un membre, par conséquent, de cette famille où l'on portait à un si haut point le culte des traditions antiques.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Introduction. — Développement assez tardif du culte d'Apollon Pythien en Attique. Son importance à l'époque classique. Etat de la question avant les fouilles de Delphes. Classement méthodique des textes épigraphiques dont nous disposons aujourd'hui.	1
Dédicace de hiéropes au IV^e siècle.	19
La théorie athénienne à Delphes vers la fin du II^e siècle avant Jésus-Christ. — Groupement de nombreuses listes dans quatre pythaïdes : leurs dates.	23
<i>Composition de la pythaïde.</i> — Les chefs; leur répartition en deux groupes.	31
Le corps de la pythaïde : théores et pythaïstes	40
Rôle particulier de certaines familles nobles.	53
Rôle de la Tétrapole marathionienne	62
L'escorte : éphèbes et cavaliers	70
Les femmes dans la pythaïde : canéphores, pyrphoros, prêtresse d'Athéna.	86
Jeux donnés à l'occasion de la pythaïde. — Concours hippiques.	96
Auditions musicales, représentations dramatiques, récitations de poésies. Rôle du collège des artistes dionysiaques et de la compagnie des poètes épiques.	110
L'ennéétéride delphique.	134
La théorie athénienne pendant le I^{er} siècle avant Jésus-Christ.	140
La théorie athénienne sous l'Empire : la dodécade	146
Décrets rendus par la ville de Delphes à l'occasion de la théorie athénienne.	161
Conclusion.	168

- APPENDICE I. Carte archéologique de l'Île de Délos (1893-1894)**, par MM. E. Anibaillon, ancien membre de l'École française d'Athènes, professeur de géographie à l'Université de Lille, H. Coignet, conducteur des Ponts et Chaussées, ancien chef des travaux techniques aux fouilles de Delphes. Notice et trois feuilles grand angle (0,80 = 0,95) à l'échelle de 1/2 000^e en quatre couleurs. Prix : 2 fr. — Collee sur toile et plée au format de la notice in-4 raisin 2 2/3 fr. — Prix de la carte collee sur toile et montee sur gorger et rouleau 40 fr.
- XCIII. Le Culte d'Apollon Pythien à Athènes**, par G. Colin, ancien membre de l'École française d'Athènes, maître de conférences à la Faculté de lettres de Bordeaux. — Trente-neuf gravures et deux planches hors texte. Un vol in-8^e..... 10 fr

BIBLIOTHÈQUE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME

DEUXIÈME SÉRIE (format grand in-4^e raisin, sur deux colonnes), publiée ou analysée d'après les manuscrits originaux du Vatican et de la Bibliothèque nationale. — Le prix de souscription est établi à raison de 60 centimes par chaque feuille de texte et 1 fr. par planche de fac-similé. — Aucun fascicule n'est vendu séparément.

ÉTAT DE LA PUBLICATION AU 1^{er} MARS 1905

OUVRAGES EN COURS DE PUBLICATION

- 9^o LES REGISTRES DE GRÉGOIRE IX (1227-1241)**, par M. L. AUVRAY, archiviste-paléographe, ancien membre de l'École française de Rome. — Cet ouvrage formera trois volumes et sera publié par livraisons de 15 à 20 feuilles environ. — L'ouvrage complet, formant environ 150 à 160 feuilles. — Les sept premiers fascicules, dont cinq forment le tome I complet, sont en vente. Prix : 70 fr. 50. — Le huitième fascicule est sous presse.
- 1^o LES REGISTRES D'INNOCENT IV (1243-1254)**, par M. Elie BERGER, ancien membre de l'École française de Rome. — L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné à l'auteur, pour cet ouvrage, le *Premier Prix Gobert* (séance du 1^{er} juin 1888). — *N. B.* Ce grand ouvrage paraît par fascicules de 20 à 25 feuilles. Il se composera de 270 à 300 feuilles environ, formant 4 beaux volumes. — Les tables, formant un volume à part, sont en cours de publication. Prix des trois premiers volumes : 115 fr. 50.
- 15^o LES REGISTRES D'ALEXANDRE IV (1254-1261)**, par MM. BOUREL DE LA ROSCIÈRE, DE LOYE et COULON, anciens membres de l'École française de Rome. — Les *Registres d'Alexandre IV* formeront deux volumes. — Ils seront publiés par fascicules de 15 à 20 feuilles environ. — L'ouvrage entier se composera de 200 feuilles environ. — Les quatre premiers fascicules ont paru. Prix : 36 fr. 75. — Le cinquième fascicule est sous presse.
- 13^o LES REGISTRES D'URBAIN IV (1261-1264)**, par M. J. GUIRAUD, ancien membre de l'École française de Rome. — Cet ouvrage formera trois volumes dont un est occupé par le *Registre dit Cameral*. — L'ouvrage complet formera 160 à 180 feuilles environ. — Le *Registre dit Cameral* (tome I complet) a paru. — Les quatre premiers fascicules du *Registre ordinaire* (tome II complet, le cinquième, sixième, septième et huitième fascicules (tome III complet) ont parus. Prix total : 87 fr. 45. — Sous presse le neuvième et dernier fascicule.
- 11^o LES REGISTRES DE CLÉMENT IV (1265-1268)**, par M. Edouard JORDAN, ancien membre de l'École française de Rome. — Cet ouvrage formera un volume, et sera publié par fascicules de 15 à 20 feuilles environ. — L'ouvrage complet formera 70 feuilles environ. — Les trois premiers fascicules ont paru. Prix : 25 fr. 80. — Le quatrième fascicule est sous presse.
- 12^o LES REGISTRES DE GRÉGOIRE X ET DE JEAN XXI (1271-1277)**, par MM. J. GUIRAUD et L. CADIER, anciens membres de l'École française de Rome. — Les *Registres de Grégoire X et de Jean XXI* (réunis en une seule publication) formeront un beau volume. — Ils seront publiés par fascicules de 15 à 20 feuilles environ. — L'ouvrage entier se composera de 60 feuilles environ. — Les trois premiers fascicules ont paru. Prix : 26 fr. 10. — Le quatrième fascicule est sous presse.
- 14^o LES REGISTRES DE NICOLAS III (1277-1280)**, par M. Jules GAY, ancien membre de l'École française de Rome. — Cet ouvrage formera un volume et paraîtra en quatre fascicules. — Il formera environ 60 feuilles comprenant, avec les bulles, une introduction, un appendice et les tables. — Le premier fascicule a paru. Prix : 8 fr. 40. — Le deuxième fascicule est sous presse.
- 16^o LES REGISTRES DE MARTIN IV (1281-1285)**, par les MEMBRES DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME. — Les *Registres de Martin IV* formeront un volume et paraîtront en quatre fascicules. — L'ouvrage formera environ 80 feuilles. — Le premier fascicule a paru. Prix : 8 fr. 50. — Le deuxième fascicule est sous presse.
- 7^o LES REGISTRES D'HONORIUS IV (1285-1287)**, Recueil des bulles ou analysées d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican, par M. Maurice PROU. Un beau volume grand in-4^e raisin..... 50 fr.
- 5^o LES REGISTRES DE NICOLAS IV (1288-1292)**, par M. Ernest LANGLAIS, ancien membre de l'École française de Rome. — *N. B.* Cet ouvrage formera environ 120 feuilles, divisées en deux volumes. — Les neuf premiers fascicules sont en vente. Prix : 97 fr. 80. — Le dixième et dernier fascicule, devant contenir l'introduction, l'errata et le titre, est sous presse.

4° LES REGISTRES DE BONIFACE VIII (1294-1303), par MM. Georges FAUCON et Antoine THOMAS, anciens élèves de l'École des Chartes, membres de l'École française de Rome. — Cet ouvrage formera trois volumes, et sera publié en 260 feuilles de texte environ. — Les quatre premiers fasc., le cinquième, le sixième, le septième et le huitième sont en vente. Le quatrième est sous presse. Prix des sept fascicules : 69 fr. 60.

2° LES REGISTRES DE BENOIT XI (1303-1304), ancien membre de l'École française de Rome. — Cet ouvrage formera un beau volume. Il est publié par fascicules de 15 à 20 feuilles environ. — L'ouvrage complet se composera de 80 à 100 feuilles. — Les quatre premiers fascicules sont en vente. Prix : 43 fr. 80. Le cinquième et dernier fascicule est sous presse.

OUVRAGES TERMINÉS

3° LE LIBER PONTIFICALIS, texte, introduction et commentaires, par M. le gneur L. DUCHESNE, membre de l'Institut, directeur de l'École française de Rome. 2 beaux vol. in-4° raisin, avec un plan de l'ancienne Basilique de Saint-Pierre et sept planches en héliogravure (Épuisé)... 200 fr.

6° LE LIBER CENSUM DE L'ÉGLISE ROMAINE, texte, introduction et notes, par M. Paul FABRE, ancien membre de l'École française de Rome. — N. B. Cet ouvrage formera environ 130 à 150 feuilles, divisées en deux volumes. — Les quatre premiers fascicules ont paru. Prix : 46 fr. 50. — Le cinquième fascicule est en préparation.

8° LA NÉCROPOLE DE MYRINA, Fouilles exécutées au nom de l'École française d'Athènes, de 1880 à 1882, par MM. E. POTTIER, Salomon REINACH et A. VEYRIES. Texte et notices par Edm. POTTIER et S. REINACH. — Ce magnifique ouvrage forme deux beaux volumes grand in-4°, dont un de texte, et un de 52 planches en héliogravure, tirées sur papier de Chine..... 420 fr.

Ouvrage couronné par l'Institut (Prix Delalande-Guérineau).

10° FOUILLES DANS LA NÉCROPOLE DE VULCI, par M. Stéphane GSELL, ancien membre de l'École française de Rome. Un beau volume grand in-4° de 568 pages, avec 101 vignettes dans le texte, une carte et 23 planches..... 40 fr.

N. B. — Les numéros placés en tête des ouvrages ci-dessus énoncés indiquent l'ordre dans lequel ces ouvrages sont publiés dans la collection.

3° SÉRIE — Format grand in-4° raisin — XIV^e SIÈCLE

LETTRES

DES PAPES D'AVIGNON SE RAPPORTANT A LA FRANCE

Publiées ou analysées d'après les registres du Vatican par les anciens membres de l'École française de Rome.

TABEAU DE LA PUBLICATION

- | | |
|---|-----------|
| 1° JEAN XXII (1316-1334), M. Coulon, ancien membre de l'École française de Rome, archi-
viste aux Archives nationales (Trois fascicules parus)..... | 38 fr. 55 |
| — M. Mollat et G. de Lesquen, anciens chapelains de Saint-Louis des Français, à Rome,
(Trois fascicules parus)..... | 58 fr. 50 |
| 2° BENOIT XII (1334-1342), M. Daumet, ancien membre de l'École française de Rome, archi-
viste aux Archives nationales (Trois fascicules parus)..... | 40 fr. 50 |
| — M. Vidal, ancien chapelain de Saint-Louis des Français, à Rome,
(Trois fascicules parus)..... | 55 fr. 50 |
| 3° CLÉMENT VI (1342-1352), M. Deprez, membre de l'École française de Rome
(Le premier fascicule est paru)..... | 16 fr. 80 |
| 4° INNOCENT VI (1352-1362), M. Deprez, membre de l'École française de Rome. (En prép.) | |
| 5° URBAIN V (1362-1370), M. Lecacheux, anc. membre de l'École française de Rome. —
(Le premier fascicule est paru)..... | 12 fr. |
| 6° GRÉGOIRE XI (1370-1378), M. Mirot, anc. membre de l'École française de Rome. (N. presse.) | |

Vient de paraître :

ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES

CATALOGUE DES VASES PEINTS

DU
MUSÉE NATIONAL D'ATHÈNES

PAR MM.

MAXIME COLLIGNON

Membre de l'Institut,
Professeur à la Faculté des lettres
de l'Université de Paris.

LOUIS COUVE

Ancien membre de l'École française d'Athènes
Maître de conférences
à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy.

Un fort volume grand in-4° raisin contenant un texte explicatif accompagné de figures et 52 planches hors texte.

Prix..... 25 fr.

Sous presse :

Le quatrième Fascicule

DES

FOUILLES DE DELPHES

Par Th. HOMOLLE

Membre de l'Institut, directeur de l'École française d'Athènes.

Tours, imprimerie Deslis Frères, rue Gambetta, 6.

Bibliothèques
Université d'Ottawa
Échéance

Libraries
University of Ottawa
Date Due

SEP 22 2003

SEP 22 2003

UO OCT 04 2003

OCT 20 2003

UO OCT 16 2003

JAN 2 2004

FEB 18 2004

University of Ottawa



a39003 000291046b

BL 820 .A7C6 1905
COLIN, GASTON.
CULTE D.APOLLON PYTHIE

CE BL 0820
.A7C6 1905
C00 COLIN, GASTO CULTÉ D'APOL
ACC# 1024802

